COMMUNE DE CONTES

Département des Alpes-Maritimes - 06

PLAN LOCAL D'URBANISME

1

RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOME 1 - DIAGNOSTIC & ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Délibération du Conseil Municipal :	2 Septembre 2014
Arrêté le :	...
Enquête publique :	...
Approuvé le :	

Modifications	Mises à jour

Plan Local d'Urbanisme
Rapport de présentation

Tome 1 - Diagnostic et état initial de l'environnement

Commune de CONTES - Alpes-Maritimes

Août 2017

PARTIE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ARTICULATION AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES 15

CHAPITRE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL 16

1 - Positionnement communal 17
1.1 - Contexte communal 17
1.2 - Contexte intercommunal 18

2 - Contexte socio-économique 19
2.1 - Principales caractéristiques de la population communale 19
2.2 - Particularités et tendances de la population active 23
2.3 - Structure et évolution du parc de logement 26
2.4 - Flux et mobilité 32
2.5 - Niveau de service et d'équipement à la personne 34
2.6 - Transports, déplacements et stationnements 37
2.7 - Activités économiques 40
2.8 - Qualité du cadre de vie 44

3 - Bilan socio-économique 46

CHAPITRE 2 - ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME, PLANS ET PROGRAMMES 47

1 - Rappel de la compatibilité et de la prise en compte du PLU 48

2 - Documents pour lesquels un rapport de compatibilité est exigé 49
2.1 - Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Paillons (SCOT) 49
2.2 - Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes-Maritimes 54
2.3 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE) 59
2.4 - Plan de Gestion des Risques Inondations du bassin Rhône Méditerannée (PGRI) 60

3 - Documents pour lesquels une prise en compte est exigée 62
3.1 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique Provence-Alpes-Côte d'Azur (SRCE PACA) 62

4 - Autres plans et programmes à considérer 65
4.1 - Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) 65
4.2 - Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA06) 67
4.3 - Plan Climat Territorial des Alpes-Maritimes 68
4.4 - Plans régionaux et départementaux de gestion des déchets 69
4.5 - Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie des Alpes-Maritimes (PDPFCI) 71
4.6 - Charte de développement durable de l'agriculture et de la forêt des Alpes-Maritimes 72
4.7 - Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) des Alpes-Maritimes 73
4.8 - Contrat de rivière des Paillons 74
4.9 - Périmètre d'Appellation d'Origine Controlée (AOC) et Périmètre d'Indication Géographique Protégée (IGP) 75
4.10 - Servitudes d'Utilités Publiques 76

5 - Études techniques en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement 77

PARTIE 2 - ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 79

1 - Occupation générale des sols 80
1.1 - Grands types d'occupation des sols 80
1.2 - Grandes tendances d'évolution de l'occupation des sols 81

2 - Composantes physiques du territoire 82
2.1 - Organisation topographique 82
2.2 - Structure géologique 83

2.3 - Hydrogéologie 84
2.4 - Pédologie 86
2.5 - Conditions climatiques 87
2.6 - Hydrologie 88

3 - Composantes biologiques du territoire 90
3.1 - Grands ensembles naturels 90
3.2 - Principales espèces animales et végétales 92
3.3 - Principaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques 97

4 - Ressources naturelles du territoire 98
4.1 - Ressources en eau 98
4.2 - Ressources minérales 101
4.3 - Ressources en énergie 102
4.4 - Ressources forestières 104
4.5 - Ressources agricoles 105
4.6 - Ressources piscicole et cynégétique 106

5 - Risques et nuisances sur le territoire 107
5.1 - Risques 107
5.2 - Qualité de l'air et pollution atmosphérique 113
5.3 - Ambiance sonore 117
5.4 - Pollution des sols 118
5.5 - Pollution lumineuse 119

6 - Composantes patrimoniales 120
6.1 - Histoire de la commune 120
6.2 - Monuments historiques 122
6.3 - Sites archéologiques 123

7 - Composantes environnementales transversales pour le territoire 124
7.1 - Biodiversité 124
7.2 - Consommation énergétique 134
7.3 - Réduction des déchets 138
7.4 - Assainissement 140
7.5 - Consommation d'eau 143

8 - Composantes urbaine et paysagère 145
8.1 - Structure paysagère 145
8.2 - Structure urbaine 148

9 - Analyse environnementale, urbaine et paysagère par entité 149
9.1 - Centre-ville de Contes 150
9.2 - Hameau de Sclos de Contes 155
9.3 - Hameau de la Vernéa 159
9.4 - Hameau de la Pointe de Contes 163
9.5 - Zone d'activités 167
9.6 - Zones résidentielles 172
9.7 - Espaces à dominante naturelle 176

PARTIE 3 - PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION, BESOINS ET ENJEUX 181

CHAPITRE 1 - PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 182

1 - Evolutions socio-économiques 183
1.1 - Perspectives de développement économique 183
1.2 - Perspectives d'évolution de la population communale et des logements 184

2 - Évolutions probables du paysage et de l'urbanisation 186
2.1 - Dernière tendance d'évolution : analyse de la consommation d'espace 186
2.2 - Secteurs urbains constitués 188

2.3 - Densités et formes urbaines existantes 189
2.4 - Potentiel de développement dans les secteurs urbains constitués... 191

3 - Évolutions probables des composantes environnementales ... 192

CHAPITRE 2 - BESOINS COMMUNAUX ET CONCLUSION 194

1 - Besoins communaux 195
1.1 - Développement économique et commercial 195
1.2 - Espaces agricoles et forestiers 195
1.3 - Aménagement de l'espace 195
1.4 - Équilibre social de l'habitat 196
1.5 - Environnement et biodiversité 196
1.6 - Transports 196
1.7 - Équipements et services 196

2 - Conclusions 199

CHAPITRE 3 - ENJEUX ET ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES DE MANIÈRE NOTABLE PAR LE PLU 200

1 - Enjeux à retenir pour le PLU 201
1.1 - Enjeux environnementaux 201
1.2 - Enjeux patrimoniaux 203
1.3 - Enjeux paysagers et urbains 204

2 - Zones susceptibles d'être touchées de manière notable 205

PARTIE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ARTICULATION AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

PARTIE 1

CHAPITRE 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1 - POSITIONNEMENT COMMUNAL

1.1 - Contexte communal

Avec ses 1 947 ha et ses 7 187 habitants*, la commune de Contes fait partie des principales communes du Moyen-Pays des Alpes-Maritimes.
Ses habitants sont nommés les Contois et Contoises.

Située à 15 km de Nice, la commune de Contes est limitrophe avec les communes de Coaraze, Berre-les-Alpes, Blausasc, Chateauneuf-Villelieille et Bendejun.

Le territoire communal est traversé par de nombreuses routes départementales et est ainsi facilement accessible depuis les communes du Pays des Paillons et Nice.

La structure urbaine de la commune est principalement constituée du village de Contes et des hameaux de Sclos, la Vernéa et la Pointe. En tant que commune pôle de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Contes dispose de nombreux équipements et services publics.

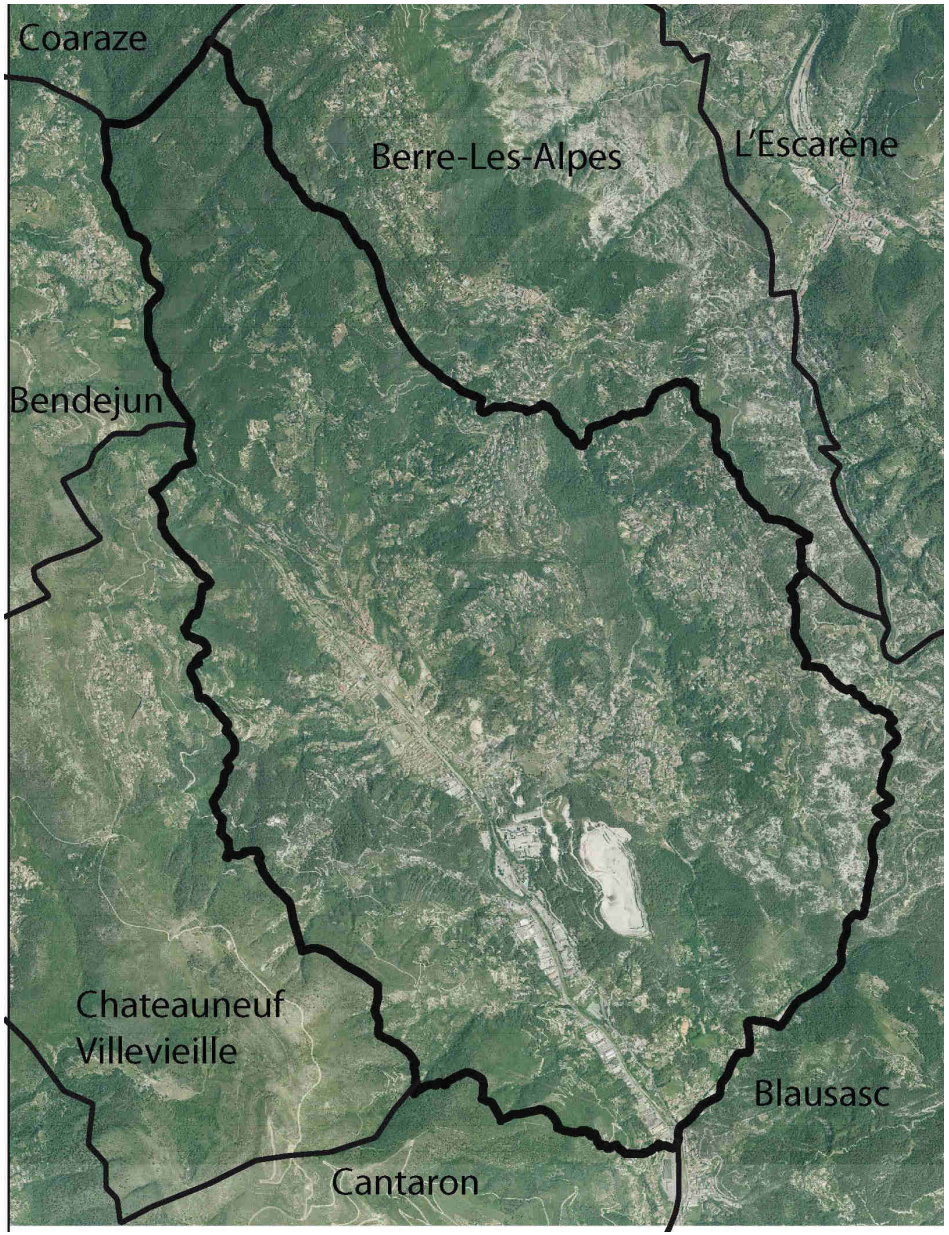

La commune de Contes et ses communes limitrophes

** Source INSEE - 2012*

1 - POSITIONNEMENT COMMUNAL

1.2 - Contexte intercommunal

La commune de Contes fait partie de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP). Situé dans les Alpes-Maritimes, au Nord de la ville de Nice, dans la zone d'influence de la conurbation littorale, le Pays des Paillons se définit par des composantes géographiques et paysagères qui lui confèrent des qualités indéniables.

La Communauté de Communes regroupe 13 communes : Bendejun, Berreles-Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze (depuis le 1er Janvier 2014), Contes, Drap, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et Touët-de-l'Escarène.

Le territoire intercommunal compte ainsi 25 972 habitants en 2012. Contes représente environ 30 % de la population de la CCPP.

Ce territoire occupe une position qui peut être qualifiée de « charnière » :

- Transition entre le littoral urbanisé et la moyenne montagne,
- Transition entre une population encore jeune et active et une population plus âgée,
- Transition entre une périurbanisation fortement consommatrice d'espaces et des secteurs relativement préservés par l'application de la loi Montagne.

Quatre caractéristiques fondamentales marquent le territoire dans sa perception en termes de développement durable :

- L'appartenance au Moyen-Pays niçois, avec une certaine dépendance vis-à-vis de l'emploi et des équipements,
- Une authenticité à préserver, que ce soit en matière économique, culturelle ou sociale,
- Une économie dominée par plusieurs pôles,
- Une problématique des déplacements très présente.

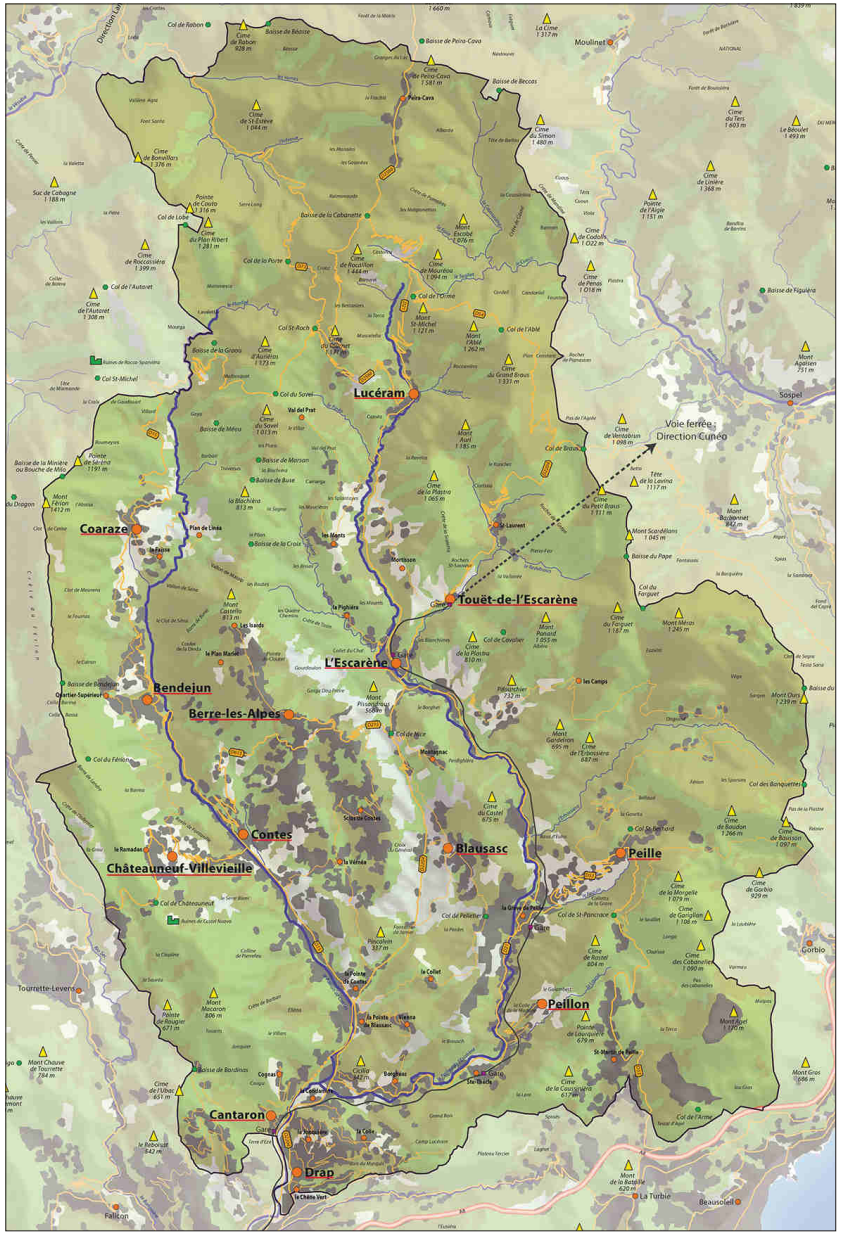

Le périmètre de la Communauté de Communes du Pays des Paillons au 1 er Janvier 2014

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 - Principales caractéristiques de la population communale

Croissance de la population

Depuis 1968, la population de Contes est en croissance continue avec un ralentissement depuis 1999. En 2012, la population communale s'élève à 7 187 habitants.
La plus forte croissance annuelle moyenne est observée entre 1968-1975 et 1975-1982 : elle s'élève à 2.6 % par an.

Après les fortes hausses de population constatées entre 1968-1975 et 1975-1982, le taux de croissance annuel moyen diminue pour atteindre + 0.6 %/an sur la période 1999-2006.
Sur la dernière période 2007-2012, le taux de croissance annuel moyen augmente légèrement et atteint + 0.9 % par an.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, la croissance de population est en constante augmentation. On recense 25 972 habitants en 2012.
La croissance annuelle moyenne la plus élevée observée jusqu'alors était sur la période 1975-1982 avec + 3.7 % habitants/an. Cette évolution annuelle de la population a progressivement diminuée pour atteindre + 0.7 %/an sur la période 2007-2012.

En 2011, la population de Contes représente 27.8 % de la population de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
3 458	4 123	4 941	5 867	6 551	6 868	7 187

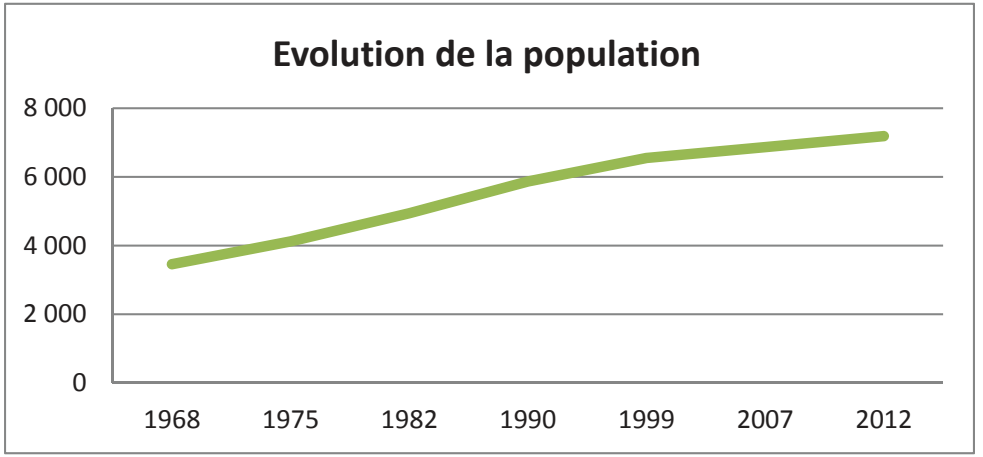

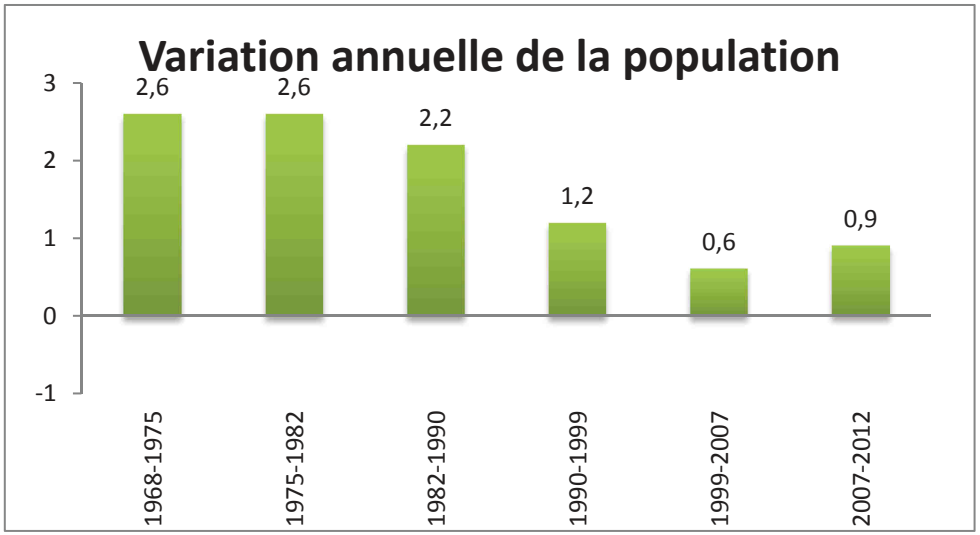

Source : base de donnée INSEE 2012.

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 - Principales caractéristiques de la population communale

Solde naturel et migratoire

A Contes, la croissance communale trouve son origine dans les apports extérieurs de population. C'est le solde migratoire qui conditionne les variations observées de la population depuis 1982 (entre + 1.8 % et + 3.3 %).

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons est soumis aux mêmes dynamiques : la croissance démographique de la Communauté de Communes provient exclusivement de l'apport extérieur de population, grâce à un solde migratoire positif depuis 1968.
Cette tendance est toutefois à la baisse, avec un solde migratoire équivalent à 1,1 % entre 2007 et 2012 contre 4,4 % entre 1975 et 1982. Ce ralentissement peut s'expliquer par une offre foncière devenue rare et chère.
Parallèlement, le solde naturel est déficitaire dans la plupart des communes ; ce qui signifie que la population intercommunale subit plus de décés qu'elle n'accueille de naissance.

Principal moteur de la croissance communale, le solde migratoire permet donc une hausse de la population.

	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012
Population totale	2,2	1,2	0,6	0,9
dû au solde naturel (%)	-1,1	-1,1	-1,4	-0,9
dû au solde migratoire (%)	3,3	2,3	1,9	1,8

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 - Principales caractéristiques de la population communale

Âge de la population

Malgré une tendance au vieillissement, constatée pour l'ensemble des communes des Alpes-Maritimes, la population de Contes reste essentiellement jeune : la majorité des habitants a un âge compris entre 0 et 59 ans en 2012 (71,2 %).
La commune s'inscrirait donc dans une dynamique démographique et économique positive, puisqu'elle attire de jeunes ménages sur son territoire.

La population de la Communauté de Communes du Pays des Paillons est également jeune : 74 % de sa population a moins de 60 ans en 2012.

Il faut toutefois considérer ces données à plus long terme. L'allongement de l'espérance de vie s'accompagne d'un allongement de l'espérance de vie en bonne santé, ou du moins sans dépendance, ce qui contribue à maintenir les personnes âgées à leur domicile.

L'avancement en âge des générations nées entre 1950 et 1980 (soit aujourd'hui les personnes âgées entre 35 et 65 ans) constitue l'un des changements démographiques majeurs attendus à l'horizon des trente prochaines années.
Le vieillissement de la population impactera les politiques publiques : infrastructures de transport et de logement, accès aux équipements et aux services en milieu rural, prise en charge de la dépendance, etc...

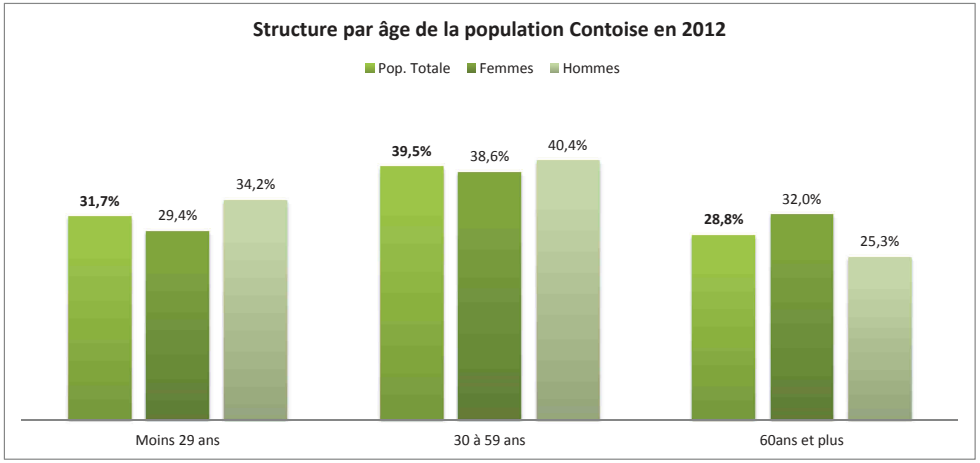

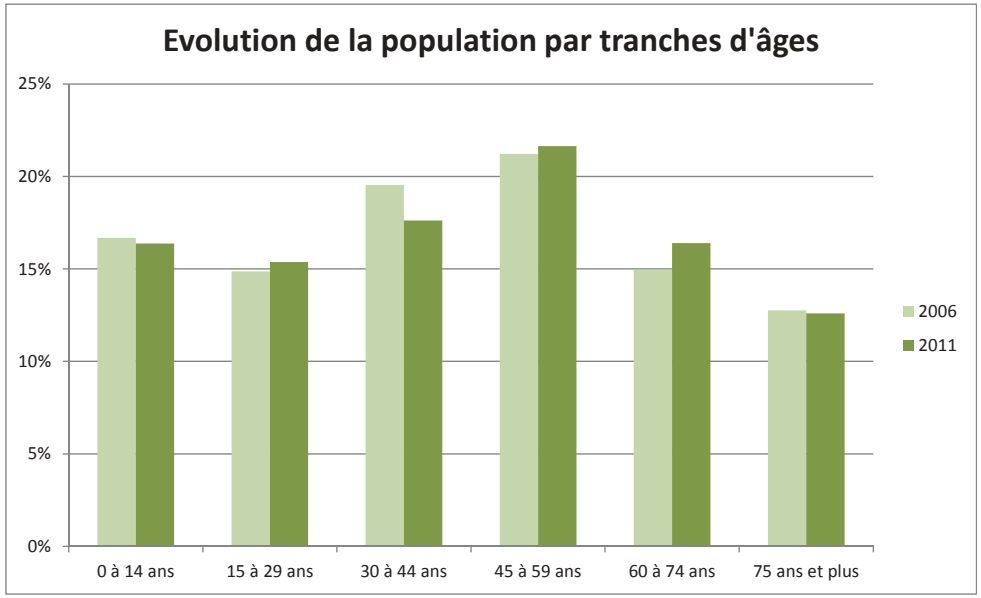

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 - Principales caractéristiques de la population communale

Population des ménages

En 2012, la commune de Contes compte 2 701 ménages. La population des ménages de la commune représente ainsi 6 706 personnes. La taille moyenne des ménages est donc de 2,5 personnes par ménage.

Pour la Communauté de Communes du Pays des Paillons, la taille moyenne d'un ménage en 2012 est de 2,5 personnes par ménage (2,1 à l'échelle départementale).

A Contes, les ménages avec famille (couple avec ou sans enfant ou famille monoparentale) sont la structure familiale la plus représentée : 74.1 % en 2012 contre 23.3 % de ménages composés d'une personne.
Cette caractéristique semble stable : on note peu d'évolutions entre 2007 et 2012.

La hausse du niveau de vie, le développement du parc de logement, l'individualisation des comportements et l'allongement de la vie combinent leurs effets et génèrent un phénomène de diminution de la taille des ménages. La décohabitation des générations, une mise en couple plus tardive et des unions plus fragiles contribuent également à réduire la taille des ménages. En outre, la baisse de la mortalité allonge la période pendant laquelle les adultes n'ont plus d'enfants à charge et vivent seuls ou en couple sans enfants.

Ces évolutions structurelles sont à considérer, elles peuvent être notées pour l'ensemble du territoire national.

** Définition INSEE - population des ménages : «La population des ménages recouvre l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Elle ne comprend pas les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers et les sans-abris, ni les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...)»*

	2007	2012
Population des ménages	6 349	6 706
Nombre de ménages	2 536	2 701
Nombre moyen de personnes par ménag	2,5	2,5

2.2 - Particularités et tendances de la population active

Actifs et population active occupée

La population active regroupe la population de 15 à 64 ans active occupée – ou population ayant un emploi – et les chômeurs.
Les inactifs sont par opposition les personnes qui n'ont pas d'emploi et qui ne sont pas au chômage ; il s'agit des jeunes de moins de 15 ans, des étudiants et des retraités, des hommes et femmes au foyer, des personnes en incapacité de travailler.

En 2012, les actifs regroupent environ 46% de la population communale. Parmi eux, la majorité ont un emploi (93,3%). Les chomeurs représentent 6,7% des actifs contois.

	2007		2012	
	V. Abs.	%	V. Abs.	%
Actifs	3 137	43,6% de la population contoise	3 336	46,4% de la population contoise
Dont actifs occupés	*2 966*	*94,5% des actifs contois*	*3 111*	*93,3% es actifs contois*
Dont chômeurs	*171*	*5,5% des actifs contois*	*225*	*6,7% des actifs contois*

Sur la dernière période, les tendances d'évolutions restent stables. L'accroissement de la population active occupée représente, entre 2007 et 2012, environ 30 actifs occupés supplémentaires par an.

En 2012, les employés, ouvriers et professions intermédiaires représentent près de 80 % de la population active de Contes, alors que les cadres et artisans, commerçants ne sont que peu représentés, avec respectivement 9 % et 9.1 %.
Entre 2007 et 2012, la structure de la population active reste identique. On peut cependant noter quelques évolutions :

- bien que les agriculteurs exploitants représentent seulement 1 % des actifs contois, leur nombre a fortement augmenté sur le dernière période : de 8 en 2007 on en dénombre 32 en 2012.
- représentant près de 40 % des actifs contois, les parts des cadres et employés connaissent une baisse entre 2007 et 2012.

Population active des 15-64 ans par catégorie socio-professionnelle

	2007		2012		Evol.
	V.abs	%	V.abs	%	
Agriculteurs exploitants	8	0,3%	32	1,0%	24
Artisants, commerçants, chefs d'entrepris	250	7,9%	295	9,1%	45
Cadres et professions intellectuelles sup.	309	9,8%	291	9,0%	
Professions intermédiaires	837	26,6%	851	26,3%	14
Employés	1119	35,5%	1059	32,7%	
Ouvriers	628	19,9%	686	21,2%	58

2.2 - Particularités et tendances de la population active

Emplois sur place

La commune de Contes qui dénombre 2 335 actifs occupés* dispose sur place de 2 171 emplois. Le nombre d'emplois sur la commune a augmenté de 0.7 % entre 2007 et 2012, soit + 16 emplois sur la période.

Par ailleurs, la part des actifs** résidant et ayant un emploi à Contes a augmenté entre ces deux dates : + 7 %, passant de 937 actifs en 2007 à 1 008 en 2012.
Ainsi, le recensement de 2012 indique que la majorité de la population active de Contes travaille dans une autre commune : 68.1 % dont 62.4 % dans une autre commune du département et 5.6 % en dehors du département des Alpes-Maritimes, contre 31.9 % à Contes.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer la mobilité des actifs à Contes :

- Les ménages qui s'établissent à Contes sont plus attirés par un cadre de vie, s'inscrivant dans un projet résidentiel, que par un emploi, un projet professionnel
- Les actifs nouveaux habitants de la commune gardent leur emploi initial. Ils ne constituent donc pas de potentiels candidats pour l'offre locale d'emplois ;
- Les offres d'emplois peuvent être pourvues par des habitants des communes voisines ;
- L'offre d'emploi n'est pas forcément en adéquation avec le niveau de compétence des actifs-résidents de Contes.

Ce phénomène implique de nombreux déplacements, souvent réalisés en voiture individuelle.

	2007	2012	Evol. 2007-2012	
Actifs ayant un emploi résidant dans la commune	2994	3155	161	5,4%
Actifs travaillant et résidant au sein de la même commune	937	1008	71	7,0%
Actifs travaillant et résidant dans deux communes différentes :				
- du même département	1909	1970	61	3,2%
- Hors département 06 en France Métropolitaine	26	26	0	0,0%
-Hors France Métropolitaine	122	152	30	24,6%

** actifs occupés : la population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi*

*** actifs : la population active regroupe la population active occupée et les chômeurs*

2.2 - Particularités et tendances de la population active

Emplois selon les secteurs d'activités

Les emplois dans le secteur des commerces/transports/services divers et les emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont les secteurs d'activités prédominants sur la commune de Contes.
A l'inverse, le domaine de l'agriculture est le secteur le moins représenté sur le territoire communal avec 57 emplois en 2012.

Entre 2007 et 2012, le tissu économique de Contes a évolué :

- le nombre d'emplois dans les secteurs du commerce/services augmente : + 51 emplois,
- le nombre d'emplois dans le domaine de la construction augmente fortement : + 90 emplois,
- le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale reste stable,
- le secteur de l'industrie, en revanche, accuse une baisse de -79 emplois.
- le secteur de l'agriculture est celui qui représente la plus forte hausse avec + 29 emplois.

Le profil du tissu économique de la Communauté de Communes du Pays des Paillons est sensiblement le même que celui de la commune de Contes. Les secteurs d'activités les plus représentés avec respectivement 37 % et 33 % des emplois en 2012, sont l'administration et les commerces, transports et services.
A contrario, le domaine de l'agriculture ne représente que 1,6 % des emplois de l'intercommunalité alors qu'il en représente 3 % sur la commune de Contes.

.

	2007	2012	Evol. 2007-2012	
Agriculture	28	57	29	103,6%
Industrie	393	314	-79	-20,1%
Construction	200	290	90	45,0%
Commerce, transports, service divers	665	716	51	7,7%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	818	817	-1	-0,1%

Emplois selon les secteurs d'activités

2.3 - Structure et évolution du parc de logement

Évolution du parc de logement

D'après les données INSEE 2012, la commune de Contes dénombre une majorité de résidences principales : 2 704 résidences principales, soit 87.5 % du parc total de logements.
La commune comprend également 168 résidences secondaires soit 5.4 % du parc total de logement. Quant aux logements vacants, ils représentent la même part que les résidences secondaires soit 7.1 % de ce même parc (220 logements vacants en 2012).

Depuis 1968, les parts des résidences principales, secondaires et celles des logements vacants sont variables au sein du parc de logements de Contes :

- les résidences principales connaissent une évolution croissante au cours des vingt dernières années ;
- les résidences secondaires ont connu une hausse de 1975 (85 résidences secondaires) à 1990 (347 résidences secondaires), puis une baisse progressive, pour atteindre 168 résidences secondaires en 2012 ;
- les logements vacants ont fortement évolué depuis 1968, on en recense 220 en 2012.

Sur la dernière période (2007-2012) :

- Les résidences principales ont augmenté : +168 logements (environ 33 par an) soit + 6.6 % sur la période,
- Les résidences secondaires ont diminué : -15 logements (-3 par an) soit - 8.2 % sur la période,
- Les logements vacants ont augmenté : +34 logements vacants (environ +7 par an) soit + 18.3 % sur la période.

D'après les données FILOCOM, en 2013, le parc de logements était constitué de 3 398 logements dont 2 893 résidences principales (85%), 323 résidences secondaires (10%) et 182 logements vacants (5%).
Il est à noter que comparativement à la communauté de communes et au département, Contes présente une forte proportion de résidences principales (CCPP : 75 % et département : 70%), et un faible taux de vacances (CCPP : 9% et département : 8%) ce qui tend à souligner l'attractivité résidentielle de la commune.

	1968		1975		1982		1990		1999		2007		2012	
	V. Abs.	%	V. Abs.	%	V. Abs.	%	V. Abs.	%	V. Abs.	%	V. Abs.	%	V. Abs.	%
Ensemble	**1 224**	**100%**	**1 544**	**100%**	**2 043**	**100%**	**2 510**	**100%**	**2 648**	**100%**	**2 906**	**100%**	**3 093**	**100%**
Résidences principales	1 020	83,3%	1 254	81,2%	1 572	76,9%	1 960	78,1%	2 291	86,5%	2 536	87,3%	2 704	87,5%
Résidences secondaires	117	9,6%	85	5,5%	279	13,7%	347	13,8%	235	8,9%	183	6,3%	168	5,4%
Logements vacants	87	7,1%	205	13,3%	192	9,4%	203	8,1%	122	4,6%	186	6,4%	220	7,1%

2.3 - Structure et évolution du parc de logement

Caractéristiques des logements

Les logements de Contes sont caractérisés par une majorité de maisons individuelles : elles représentent 68.8 % du parc de logements contois en 2012. Cette part est en légère baisse par rapport à 2007 ou les maisons individuelles représentaient 71.7 % du parc de logement de Contes.

Par ailleurs, la part des logements collectifs augmente au cours de cette période, passant de 27.3% en 2007 à 30.5% en 2012.

Ce phénomène peut s'expliquer par la volonté de la commune de diversifier l'offre en logement sur le territoire communal. De plus, le coût du foncier, moindre dans ce type de logements par rapport à l'habitat individuel, permet une accession plus facile aux jeunes ménages et aux retraités par exemple.

A l'échelle de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, la répartition des logements est approximativement la même qu'à l'échelle communale. Les logements individuels sont majoritaires avec 67.1 % des logements en 2012, alors que les logements collectifs représentent 32.2 % des logements.

L'emprise de la maison individuelle, fortement consommatrice d'espace, est un phénomène perceptible sur l'ensemble du territoire national. Au vu des conséquences de ce phénomène (étalement urbain, consommation des ressources naturelles, ...), de nouvelles lois (SRU, ALUR) visent à un développement urbain maîtrisé. En ce sens, une réflexion devra donc être engagée dans le cadre de l'élaboration du PLU.

	2007		2012	
	%	V.abs	%	V.abs
Logement individuel	71,7%	2 083	68,8%	2 127
Logement collectif	27,3%	793	30,5%	944

2.3 - Structure et évolution du parc de logement

Taille des logements

Les logements principaux de Contes sont majoritairement constitués de 4 pièces ou plus : en 2012, les résidences de 4 pièces ou plus représentent 58.1 % du parc des résidences principales.

Concernant les logements de plus petite taille (1 et 2 pièces), une légère baisse peut être notée dans les deux cas sur les années 2007 et 2012 :

- Les résidences de 1 pièce passent de 2.5 % en 2007 à 2.2 % en 2012,
- Les résidences de deux pièces passent de 12.5 % en 2007 à 11.7 % en 2012.

Quant aux résidences de 3 pièces, leur part reste stable sur cette même période. Il représentent 28 % du parc des résidences principales en 2012.

Les résidences principales de Contes sont plutôt spacieuses avec 3.9 pièces par résidence en moyenne.

	2007		2012	
	V. Abs.	%	V. Abs.	%
1 pièce	64	2,5%	59	2,2%
2 pièces	317	12,5%	316	11,7%
3 pièces	703	27,7%	757	28,0%
4 pièces	742	29,3%	833	30,8%
5 pièces ou plus	709	28,0%	739	27,3%
Ensemble	**2 536**		**2 704**	

	2006	2011
par résidence principale	3,9	3,9
- par maison	4,2	4,3
- par appartement	3	3,1

2.3 - Structure et évolution du parc de logement

Statut des résidents

L'étude des logements principaux révèle que la part des propriétaires et locataire est constante sur la dernière période : 70% environ de propriétaire et 25 % environ de locataires.
La part importante de propriétaires sur la commune est révélatrice d'une dynamique positive : l'offre en logements principaux permet un parcours résidentiel facilitant l'accession à la propriété.

A l'échelle de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, les tendances sont similaires : la part des propriétaires dans le parc des résidences principales est plus élevée que la part des locataires. On compte ainsi 70.1 % de propriétaires contre 24.4 % de locataires en 20112.

La majorité des ménages possédant leur résidence principale à Contes se sont installés il y a plus de 10 ans (57.1 % des ménages en 2012).

	2007		2012	
	%	V.abs	%	V.abs
Propriétaire	69,5%	1 764	69,2%	1 872
Locataire	25,1%	636	25,9%	700
Autre	5,4%	125	4,9%	132

2.3 - Structure et évolution du parc de logement

Évolution des constructions sur la dernière période*

Entre 2006 et 2015, il a été construit 286 logements sur le territoire communal dont :
- 204 maisons individuelles,
- 82 logements collectifs dont 34 logements locatifs sociaux.

Ainsi, en 10 ans, il a été construit 32 logements par an en moyenne dont :
- 23 maisons individuelles/an,
- 9 logements collectifs/an dont 4 logements locatifs sociaux/an.

La taille moyenne des logements collectifs est de 89m² et celle des logements individuels de 124m².
La surface de terrain mobilisée est en moyenne de 2 220m² par logement individuel et de 248m² par logement collectif.

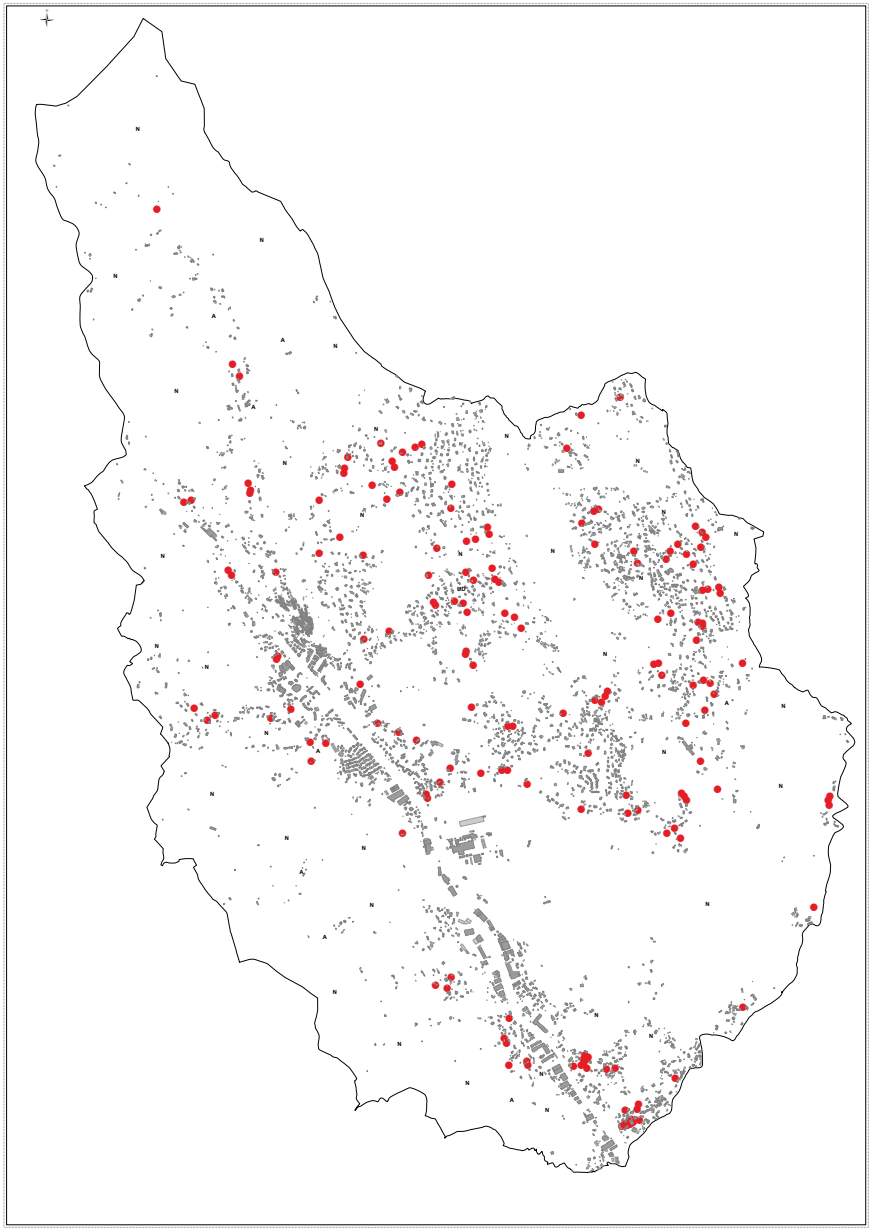

Localisation des nouvelles constructions entre 2006 et 2015 sur la commune de Contes

** Source : permis de construire accordés - Mairie de Contes*

2.3 - Structure et évolution du parc de logement

Logements sociaux

La commune de Conte recense 167 logements locatifs sociaux en 2015. [1]

En 2005, le parc social du Pays des Paillons compte 639 logements.[2]
Le PADD du SCOT du Pays des Paillons approuvé en 2011 fixe comme objectif un rythme annuel de 15 à 30 logements locatifs sociaux qui s'inscrivent dans les 1 300 logements supplémentaires prévus sur 15 ans (environ 90 logements par an) et s'intègreront dans les formes d'habitat dénommées « intermédiaires » ou « petits collectifs ».

Par ailleurs, les communes de Contes et de Drap sont soumises à l'article 55 de la loi SRU.

Depuis le décret n° 2013-670 du 24 juillet 2013 (conditions de mise en oeuvre des articles 10 et 15 de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social du 18 janvier 2013) et le décret n° 2013-671 (liste des agglomérations et communes pour lesquelles s'appliquera le taux de 20 %), la commune de Contes a vu sa part exigible de logements locatifs sociaux relevée de 20 à 25 %.

D'après le bilan triennal[3] réalisé par le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, la commune a réalisé 21 logements locatifs sociaux entre 2011 et 2013. L'objectif de réalisation fixé par l'Etat pour cette période s'élevait à 64 logements locatifs sociaux par an. Le taux de réalisation s'élève ainsi à 33%.

La commune a signé en Octobre 2016, un contrat de mixité sociale avec l'Etat. Celui-ci vise à assurer la création de logements sociaux sur le territoire communal tout en assurant un développement mesuré de l'urbanisation et cohérent avec l'existant.

Dans ce cadre, la commune s'engage à mettre en oeuvre des actions en faveur de la mixité sociale et à permettre la réalisation de 119 logements sociaux entre 2016 et 2025.

1 - Source : logements comptabilisés au titre de la loi SRU - Données commune

2 - Source : diagnostic SCOT du Pays des Paillons approuvé le 29.06.2011

3 - Source : bilan triennal provisoire - 15 AVril 2015 - Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

2.4 - Flux et mobilité

Les données suivantes sont déterminées à l'échelle des Alpes-Maritimes, du Pays des Paillons et de la commune de Contes. Elles sont issues de données INSEE et de l'Enquête Ménages Déplacements des Alpes-Maritimes réalisée en 2009 - rapport d'analyses générales Mai 2011 (Analyse à l'échelle du SCOT du Pays des Paillons n'incluant pas les communes récemment incluent dans le périmetre du SCOT : Peille et Coaraze).-

Effectifs et motifs des déplacements

Le Pays des Paillons comptabilise plus de 63 000 déplacements chaque jour, soit une moyenne de 3,13 déplacements quotidiens par habitant.

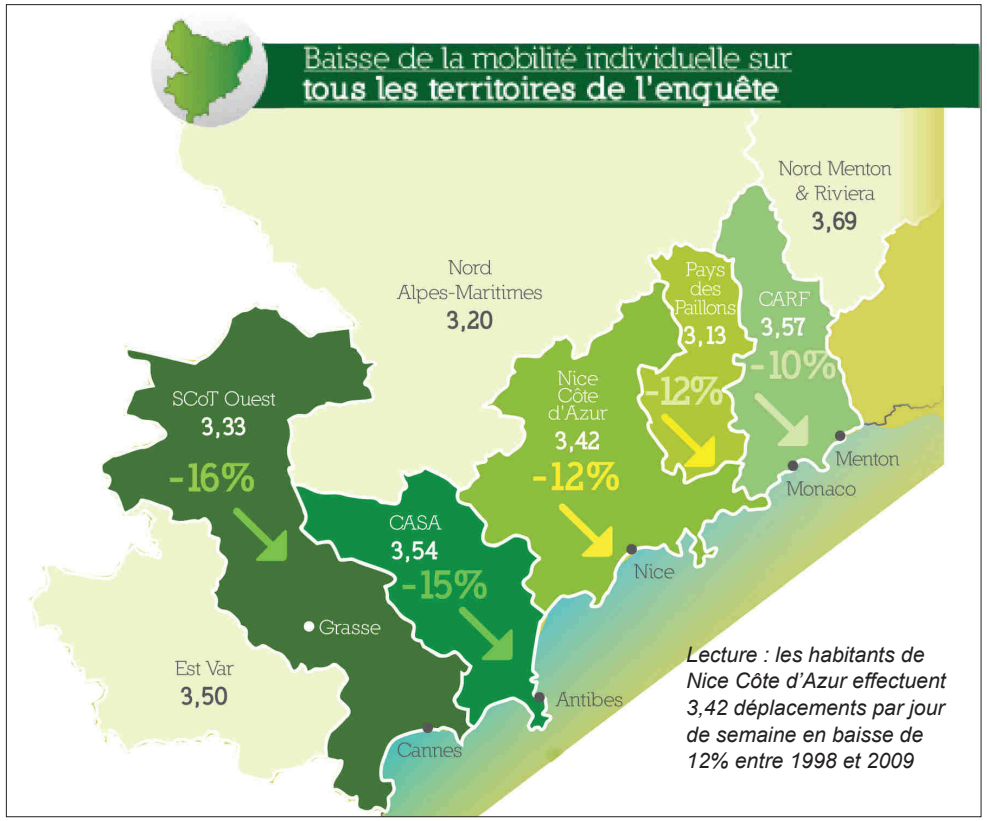

Source : Enquête Ménages Déplacements des Alpes-Maritimes, septembre 2011

Cette tendance est toutefois à la baisse (-12 % du nombre de déplacements pour le Pays des Paillons entre 1998 et 2009).
Cependant, les déplacements d'échanges (entre le Pays des Paillons et Nice notamment) sont en augmentation ; ces échanges représentent 53 % des déplacements quotidiens, signe de dépendance du Pays des Paillons à la ville-centre. En effet, le Pays ne comprend pas de ville importante pour polariser ses activités.

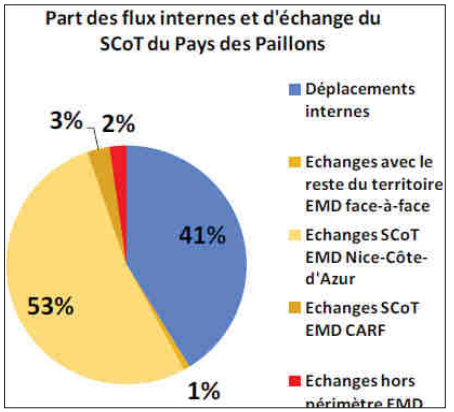

Source : Enquête Ménages Déplacements des Alpes-Maritimes, septembre 2011

La majorité de ces déplacements sont effectués pour les mêmes motifs : travail, études, accompagnement, achats...

Mobilité professionnelle

En 2009, les habitants du Pays des Paillons se déplacent nettement plus pour le travail ; ces déplacements représentent 26 % de l'ensemble des déplacements effectués.
La grande majorité des flux domicile-travail depuis la commune de Contes s'effectuent en direction de Nice.

Mobilité liée à l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur)

Les déplacements liés à l'enseignement sont limités hors territoire communal : la commune de Contes dispose en effet d'écoles primaire et d'un collège sur son territoire. Les principaux flux de déplacements liés à l'enseignement concernent les déplacements vers le lycée de Drap et vers Nice pour les étudiants en études supèrieures.
D'après l'Enquête Ménages Déplacements, la marche à pied est un mode de déplacement très fortement utilisé pour l'enseignement (1 déplacement sur 2 - 48%) ; il est de même pour les transports en commun.

Autres motifs de déplacement

Les motifs contraints (travail, études, accompagnement) concentrent près de la moitié des déplacements. Les achats et loisirs correspondent à 17 % des déplacements des habitants du Pays des Paillons (nettement inférieur à la moyenne des habitants des Alpes-Maritimes). Ces déplacements s'effectuent principalement en voiture (68 % des cas).

Modes de déplacements

Voiture

Les déplacements au moyen d'une voiture particulière sont prépondérants, bien que l'usage des transports en commun augmente. Les trajets en voiture représentent 63 % de ces déplacements du Pays des Paillons, soit 39 700 déplacements chaque jour. La voiture reste un mode de déplacement privilégié.

Marche à pied

Sur le Pays des Paillons, la marche à pied représente 26 % des déplacements effectués chaque jour, soit 16 380 déplacements. Cette part est nettement inférieure à celle des territoires du littoral, en raison notamment de la séparation des fonctions urbaines avec l'habitat individuel. En effet, la marche à pied est utilisée principalement pour des déplacements de grande proximité (moins de 10 minutes) et reste un mode de déplacement pratiqué par les plus jeunes et les plus âgés et par les personnes peu ou pas actives professionnellement.

Transports collectifs

Les transports collectifs regroupent l'ensemble des transports publics (autocars, autobus, tramway, train). Les parts de marché des transports collectifs sont en augmentation partout ; néanmoins l'utilisation des transports individuels reste encore prépondérante.

La majorité des déplacements en transports collectifs sont effectués par des scolaires et étudiants : 38 % dans les Alpes-Maritimes.

Le Pays des Paillons recense 10 % des déplacements effectués en transports collectifs, soit 7 000 déplacements chaque jour. Ces déplacements d'échange s'expliquent notamment par l'existence d'une desserte de la vallée organisée depuis et vers Nice.

Équipements des ménages*

La motorisation, c'est à dire le nombre de voitures particulières à la disposition des personnes du ménage, influe sur les pratiques de déplacements.

En 2012, 50.4 % des ménages de Contes disposent de 2 voitures ou plus. Cette part est en augmentation puisque en 2007, 47.9 % des ménages contois disposaient de 2 voitures ou plus.

	2007		2012	
	V. Abs.	%	V. Abs.	%
Nombre de ménages	**2 536**	**100%**	**2 701**	**100%**
Nombre de voiture à disposition par ménage :				
0 véhicule particulier	280	11,0%	245	9,1%
1 véhicule particulier	1 040	41,0%	1 094	40,5%
2 ou plus véhicules particuliers	1 216	47,9%	1 362	50,4%

Caractéristiques des déplacements

A l'échelle des Alpes-Maritimes, si les petits déplacements en voiture sont encore majoritaires en nombre, avec 62 % de moins de 6 km, le nombre de déplacements sur de plus longues distances a augmenté. La distance moyenne parcourue au cours d'un déplacement a ainsi augmenté de + 6 % dans les Alpes-Maritimes.

Le caractère atypique du Pays des Paillons se traduit dans les distances parcourues : urbanisation plus diffuse, éloignement par rapport à l'emploi et aux équipements et services, de manière plus générale aux polarités urbaines.

Les principaux flux de déplacements du Pays des Paillons sont fortement liés avec le bassin d'emploi niçois.

** Source : INSEE 2012*

2.5 - Niveau de service et d'équipement à la personne

Niveau de services et d'équipements à la personne

Les services et équipements à la personne répartis sur le territoire communal sont les suivants :

Centre-ville de Contes :

• Administration et services publics:
- Mairie,
- La Poste,
- Trésor Public,
- CCAS,
- Pompiers,
- Gendarmerie,
- Dechetterie.

• Enseignement :
- Crèche,
- Relais d'accueil petite enfance,
- Groupe scolaire Ricolfi (maternelle et élémentaire),
- Collège des vallées du Paillon Roger Carlès,

• Culture :
- Eglise Saint-Marie-Madeleine,
- Fontaine du XVIeme,
- Musée des traditions,
- Musée de la vigne,
- Site des moulins : moulin à fer «le martinet» et moulin Laouza,
- Chapelles,
- Panorama de la place Clemenceau,
- Rues du vieux-village,
- Sculptures «la passerelle du Millénaire» et gendarmerie.

• Sports :
- Tennis municipaux,
- Gymnase,
- Stade de football,
- Micro-sites,
- Clubs de pétanque,
- Piscine municipale,
- Softball,
- Skate park,
- Terrain de basket,
- Site d'escalade,
- Sentiers pédestres.

• Loisirs :
- Médiathèque,
- Syndicat d'initiative,
- Office communal de la jeunesse et de la culture.
- 2 Théatres,
- Maison pour Tous,
- Maison musique et danse,
- Maison de la jeunesse,
- Parc du Verger,
- Jardin d'enfants,
- Parcours pré Massa,
- Parc Castel.

Sclos de Contes :

- Administration et services publics: mairie annexe, agence postale,
- Enseignement : école maternelle et élémentaire du «Fontanil»,
- Culture : église et chapelle Sainte-Hélène,
- Sport : micro-site et club de pétanque,
- Loisirs : parc Saint Hélène ; jardin public avec jeux d'enfants.

La Vernéa de Contes :

- Administration et services publics: mairie annexe, agence postale,

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.5 - Niveau de service et d'équipement à la personne

- Enseignement : école maternelle et élémentaire de la Vernéa,
- Culture : église Saint-Pierre-et-Paul,
- Sport : micro-site et site tir à l'arc,
- Loisirs : jardin d'enfant.

La Pointe de Contes :

- Administration et services publics : mairie annexe,
- Enseignement : école maternelle et élémentaire «Lucien Dalbéra»,
- Culture : église Saint-Maurice,
- Sport : club de pétanque, terrain de tennis.

• Effectifs écoles rentrée 2015 :
  • Maternelle Contes : 142 élèves,
  • Elémentaire et maternelle :
    • Contes : 294,
    • La Pointe : 101,
    • La Vernéa : 59,
    • Sclos : 143.

• Santé et action sociale (répartis sur l'ensemble du territoire communal) :
- 2 cliniques vétérinaires,
- 8 cabinets infirmiers,
- 1 laboratoire d'analyse médicale,
- 3 pharmacies,
- 3 cabinets kinésithérapeute/Ostéopathe,
- 4 cabinets dentaire,
- 1 pédicure-podologue,
- 2 psychologues,
- 5 cabinets de médecine générale,
- 2 cabinets d'orthophonistes,
- 2 centres ambulanciers,
- 1 maison de retraite publique, 7 maisons de retraite privées,
- 1 établissement de soin,
- 1 centre pour handicap mental et physique répartis sur 6 établissements.

Les équipements dans le centre ville de Contes

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.5 - Niveau de service et d'équipement à la personne

Commerces et artisans

De nombreux commerces et artisans de secteurs variés sont présents sur le territoire communal* dans les secteurs suivants :

- Alimentation,
- Animaux,
- Automobile/Garages/Carrosserie,
- Banques/Assurances,
- Bar/Tabac/Restaurant,
- Bâtiment/Electricien/Plombier,
- Coiffure/Esthétique,
- Électroménager,
- Fleuriste,
- Horologer/Bijoutier,
- Jardinerie,
- Nettoyage,
- Opticien,
- Pompes funèbres,
- Presse/Papeterie,
- Taxis,
- Agences immobilières,
- Téléphonie.

Des commerces de proximité sont implantés au coeur des hameaux de Sclos, La Pointe et la Vernéa. Le hameau de la Pointe fait actuellement l'objet d'une étude de revitalisation urbaine (logements et commerces). La majorité des commerces sont ainsi implantés en centre-ville de Contes.
Le supermarché de La Pointe de Blausasc sur la commune de Cantaron est également usité par les habitants contois.

** Source : ville-contes.fr - 2012*

2.6 - Transports, déplacements et stationnements

Infrastructures routières

Depuis Nice, le centre-village de Contes est accessible via la pénétrante du Paillon ou via les routes départementales D2204, D15, D715 (dans l'ordre de parcours depuis la sortie d'autoroute Nice-Est puis direction La Trinité).

Le territoire de Contes est accessible depuis de nombreuses départementales qui permettent de relier la commune à plusieurs villes du Pays des Paillons :

- La RD815 à l'Ouest du territoire communal permet de rejoindre la commune de Tourrette-Levens,
- Au Nord de Contes, la commune de Berres-les-Alpes est accessible via la RD615, Coaraze via la RD15 et l'Escarène via la RD115, RD215 et RD2204.

Le réseau de routes secondaires (voies communales) permet de desservir l'ensemble des espaces résidentiels depuis les routes départementales.

Des travaux de confortement du réseau viaire primaire et secondaire sont envisagés afin d'améliorer les conditions de déplacements sur la commune : chemin de Cipières, chemin Aqua Bella, contournement du village de Contes, etc...

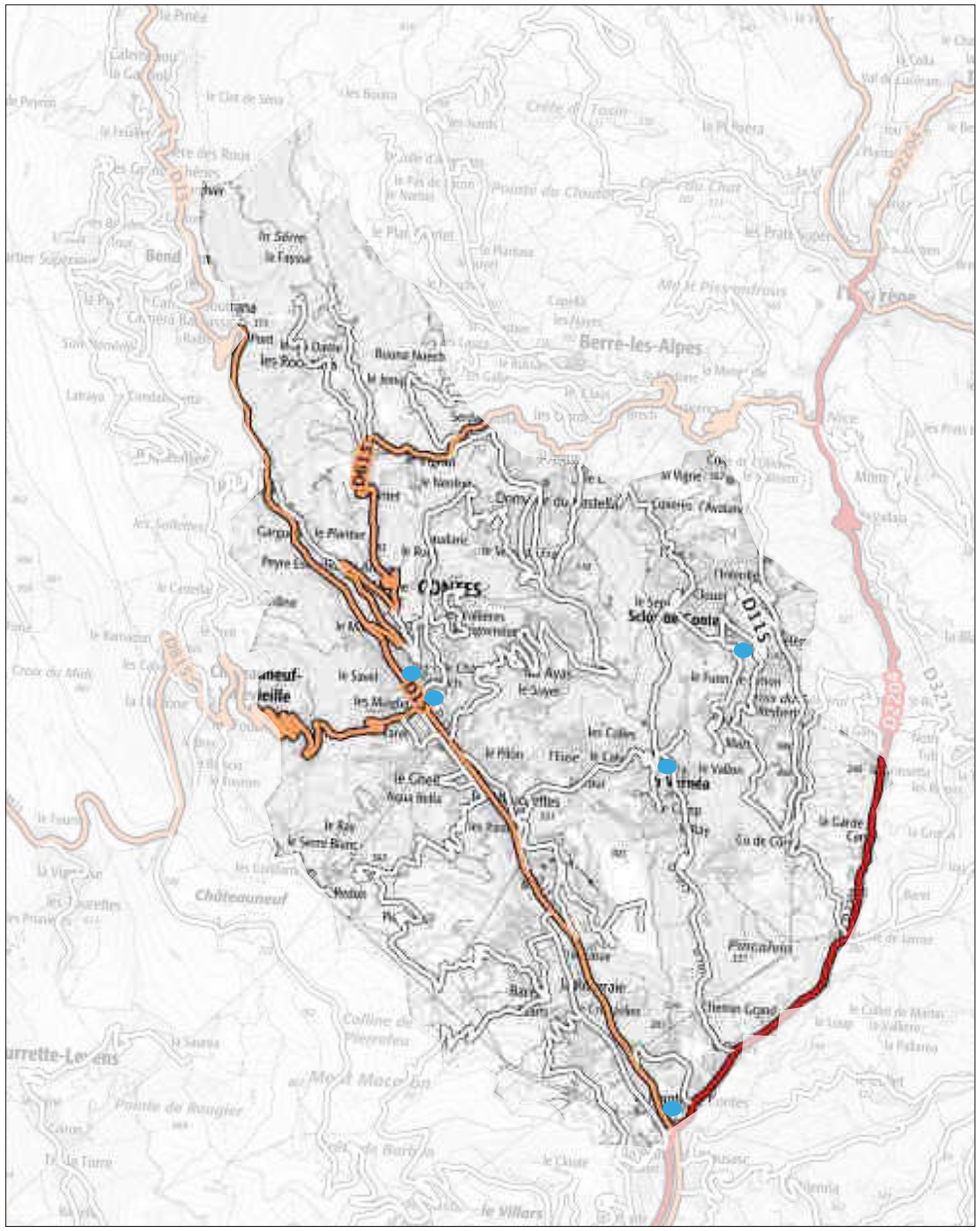

Infrastructures routières et principales aires de stationnements publics

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.6 - Transports, déplacements et stationnements

Stationnement

Véhicules motorisés

La commune dispose de places de stationnements réparties sur l'ensemble du territoire communal :

- La pointe : 104 places et 4 places handicapés,
- Contes (Grave) : 573 places et 33 places handicapés,
- Contes (Village) : 112 places et 3 places handicapés,
- La Vernéa : 84 places et 5 places handicapés,
- Sclos : 50 places et 4 places handicapés .

Des projets sont envisagés afin de hiérarchiser et conforter l'offre existante sur la commune.

Véhicules hybrides et électriques

La commune dispose d'une prise électrique accessible dans le parking de la place Ollivier.

Vélos

La commune dispose de 20 places de stationnements pour les vélos :

- Place Allardi : 6 places,
- Ecole de Sclos : 8 places,
- Mairie de Contes : 6 places.

2.6 - Transports, déplacements et stationnements

Transports collectifs

La commune de Contes est desservie par les lignes régulières du réseau interurbain lignes d'azur :
- la ligne 300 relie la Grave de Contes à Nice,
- la ligne 301 relie Sclos de Contes - La Vernéa - La Grave de Contes,
- la ligne 302 relie Berre-les-Alpes - La Grave de Contes,
- La ligne 303 relie Coaraze - Bendejun - La Grave de Contes.

Depuis le 3 Novembre 2014, une nouvelle offre de transport en commun a été mise en place sur le Pays des Paillons. La réorganisation des lignes répond à plusieurs objectifs :
- clarifier l'offre en différenciant les services régliers des trajets scolaires,
- simplifier la lisibilité des horaires avec des lignes régulières qui fonctionnent toute l'année à des heures identiques,
- distinguer nettement les lignes desservant respectivement les vallées de Contes et de l'Escarène.

Les bus scolaires du réseau départemental Lignes d'Azur desservent Contes, le lycée Goscinny de Drap et les lycées de Nice de même que depuis Nice, le lycée Goscinny est desservi ainsi que le collège Carles de Contes. Des navettes scolaires desservent les villes de Chateauneuf-Villevieille, Cantaron, Drap, Coaraze et Bendejun aux écoles et au collège de Contes.

La gare SNCF la plus proche est située à Drap-Cantaron. Elle permet des liaisons de Nice vers les gares des communes du Pays des Paillons (Drap-Cantaron, Halte-de-Fontanil, Peillon, Peille, l'Escarène et Touet-de-l'Escarène) ainsi que les communes de Sospel, Breil-sur-Roya, Fontan-Saorge et Tende.

L'aéroport le plus proche est l'aéroport de Nice Côte d'Azur qui est situé à environ 30 km du centre-ville de Contes.

Covoiturage

Le Site www.ottoetco.org propose à tout internaute de s'inscrire en ligne pour entrer en contact avec d'autres Adhérents et organiser des trajets en Covoiturage. Le Site est une plate-forme d'intermédiation c'est-à-dire un outil permettant de mettre en relation des personnes susceptibles d'organiser entre elles des trajets communs. Le Site s'adresse à l'ensemble des Adhérents devant se déplacer à partir ou vers les départements des Alpes Maritimes et du Var et peuvent également convenir de déplacements partout ailleurs en France.

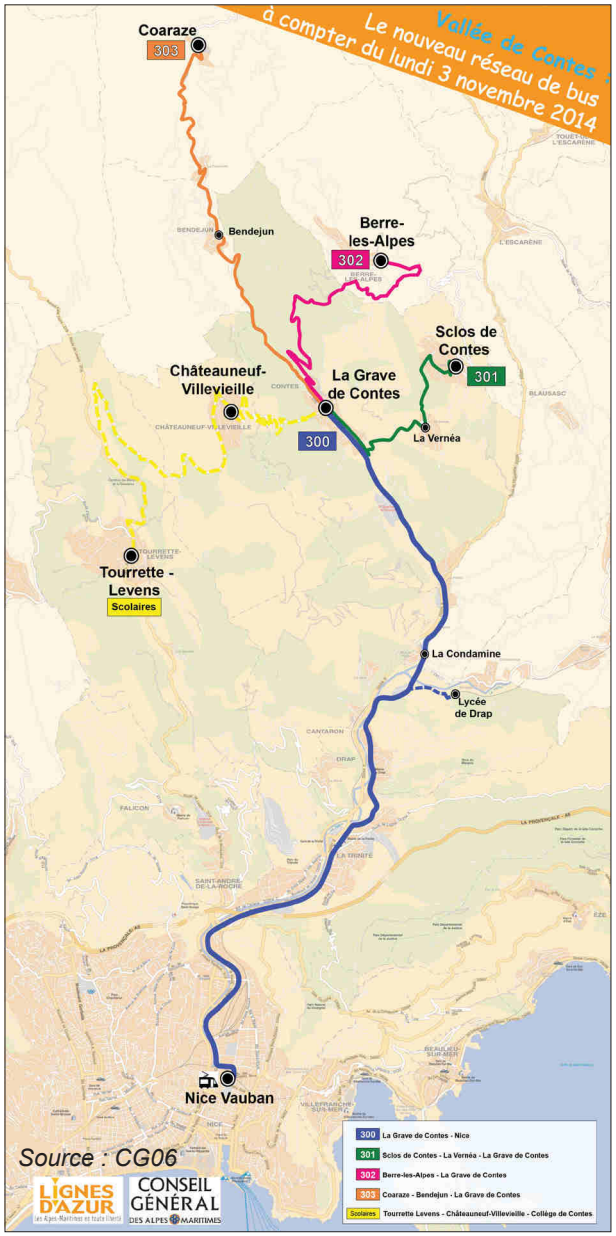

Les transports en commun du réseau interurbain lignes d'azur sur la commune de Contes

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.7 - Activités économiques

Le tissu économique du Pays des Paillons est caractérisé par un nombre important d'entreprises liées à l'artisanat : en 2003, elles représentent 40 % des entreprises du Pays des Paillons alors qu'elles n'en représentent que 28% à l'échelle du département*. Ce tissu artisanal se caractérise par la prédominance des entreprises du bâtiment.

En 2013, la commune de Contes rassemble 31% des entreprises du Pays des Paillons sur son territoire.
Contes accueille ainsi un total de 475 entreprises, tous secteurs confondus. Les entreprises de commerces, transports et services divers sont les plus nombreuses , elles représentent 51.6 % des activités économiques de Contes.

La cimenterie participe au dynamisme économique de la commune en générant de nombreux emplois. De plus, Contes dispose de nombreux services ajoutés aux établissements médicaux et médico-sociaux et aux services publics communaux qui génèrent la majorité des emplois sur la commune.
Cependant, le secteur social et médico-social qui était principalement constitué de maisons de retraite se trouve affecté par des contraintes réglementaires difficiles à mettre en oeuvre par les petits établissements. De ce fait, un nombre important de lits est peu à peu racheté et transféré sur le littoral par des groupes privés. Par conséquent, les emplois locaux du secteur social et médico-social ont diminué considérablement sur le territoire communal.
Le nouveau centre pour adultes handicapés (ADSEA, route de la Vernéa) vise à redynamiser et maintenir les emplois dans ce secteur sur la commune.

De manière générale, les entreprises de Contes sont implantées sur le territoire depuis une dizaine d'année : près de 70 % d'entre elles sont implantées depuis 2006. Le territoire a par ailleurs connu un regain d'attractivité depuis 2008, avec l'implantation de nouvelles entreprises.

Cette tendance se poursuit. En 2013, ce sont 91 entreprises qui se sont créées sur le territoire communal dont une grande majorité dans le secteur du commerce, transport et service divers (62.6%).

	V. Abs.	%
Industrie	45	9,5%
Construction	124	26,1%
Commerce, transports, services divers	245	51,6%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	61	12,8%
Total	**475**	**100%**

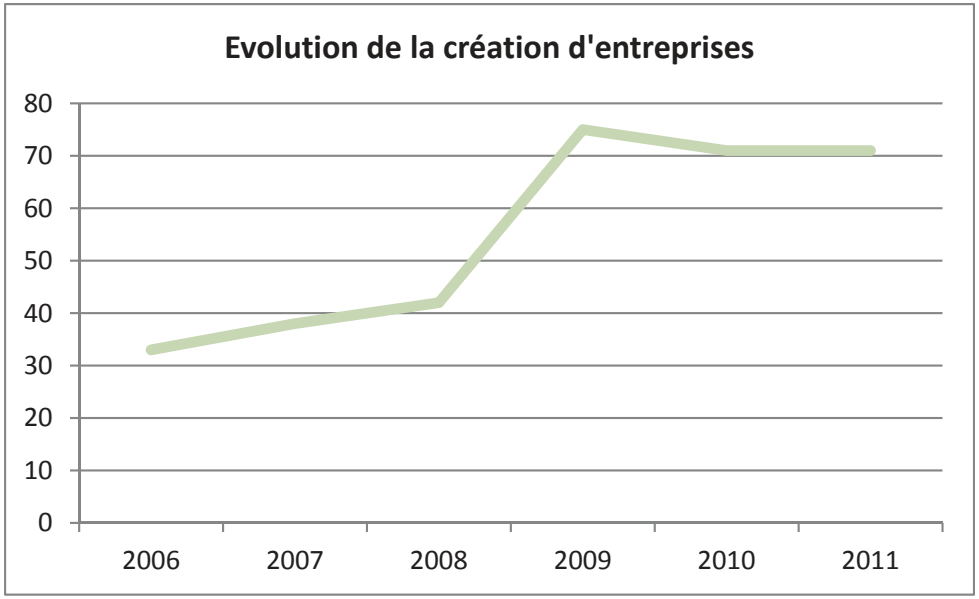

Source : SCOT du Pays des Paillons approuvé 2011

2.7 - Activités économiques

Artisanat*

Evolution de l'activité artisanale depuis 15 ans

	2000		2010		2015	
Alimentation	2	1 %	5	3 %	9	4 %
Bâtiment	61	48 %	99	54 %	135	56 %
Production	34	27 %	34	18 %	27	11 %
Services	31	24 %	47	25 %	70	29 %
TOTAL	128		185		241	

On observe depuis 2000 :
- une augmentation significative des métiers du bâtiment depuis 2000,
- un déploiement des activités de services,
- une stagnation des métiers de production, voir en baisse depuis 2010,
- une évolution croissante et continue des commerces de bouche.

Emplois générés

En 2015, l'artisanat génère sur le territoire communal 214 emplois salariés.

Sur l'ensemble de la commune, 67 entreprises artisanales sont génératrices d'emplois (soit 20% du nombre total d'entreprises artisanales sur la commune) :
- 84% emploient moins de 5 salariés
- 12 % emploient moins de 10 salariés
- 4 % emploient plus de 10 salariés

Les entreprises artisanales qui génèrent le plus d'emplois sur la commune sont : Les ambulance contoises (12 salariés), Le Garage Millo (13 salariés) et la SARL Pean Charpentes (18 salariés).

** Source Chambres de Métiers et de l'Artisanat - Octobre 2015*

Le secteur du bâtiment génère 38% des emplois et reste le secteur dominant en terme de création d'emplois.

Les métiers de bouche sont ceux qui génèrent le moins d'emplois sur la commune (10%).

Ancienneté des entreprises

Entreprises de moins de 3 ans	69
Entreprises entre 3 et 5 ans	32
Entreprises entre 5 et 10 ans	55
Entreprises de plus de 10 ans	97

Au regard de ces données, on constate une certaine stabilité dans les entreprises artisanales de la commune, puisque 38% ont plus de 10 ans, 35 % ont entre 3 et 10 ans et 27% ont moins de 3 ans.

Répartition des entreprises artisanale sur le territoire communal

La commune compte :
- Une quinzaine d'entreprises sur Sclos
- Une vingtaine sur La Vernéa
- Une cinquantaine sur la ZI et ses abords
- Une cinquantaine dans le centre ville
- Une quinzaine au nord est de la commune

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.7 - Activités économiques

Zone d'activités de la Roseyre

La zone d'activités de la Roseyre couvre une surface de 25 ha environ. Elle est implantée de part et d'autre de la RD15, du chemin de la Roseyre et du Paillon de Contes, au Sud du territoire communal.

En décembre 2016, elle recense 61 entreprises et accueille 706 employés.*

Soumise au risque inondation et bordée par des espaces à dominante naturelle, la ZA présente à ce jour peu de disponibilités foncières.
Les enjeux de développement de la zone d'activités portent sur une densification de l'existant, l'amélioration de la desserte, la protection des espaces naturels qualitatifs (Paillon de Contes) et l'amélioration du cadre paysager par la préservation des espaces paysagers limitrophes.

Afin de pérenniser le dynamisme économique à l'échelle communale et communautaire et permettre l'accueil de nouvelles activités, de nouvelle réserves foncières à vocation d'activités artisanales et industrielles doivent être envisagées.

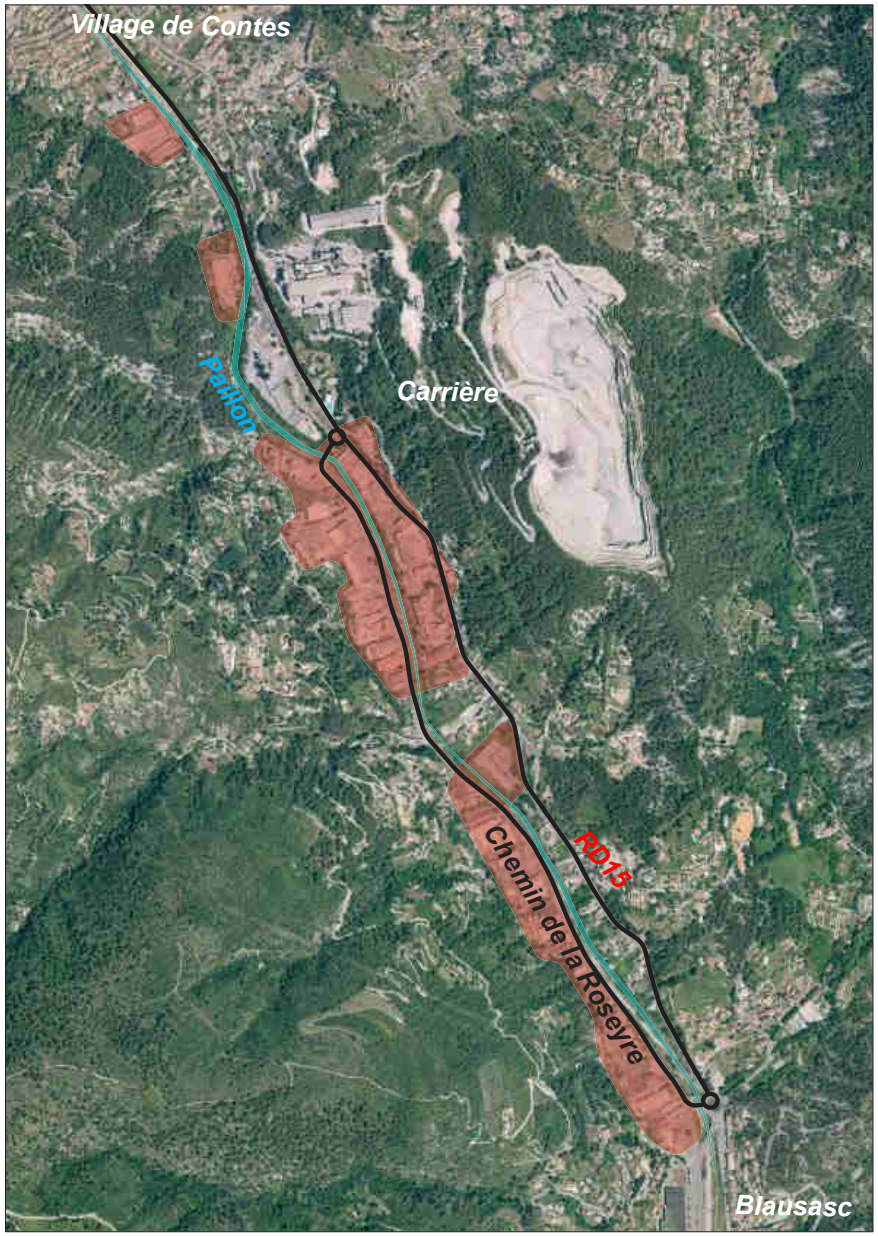

Zone d'activités de la Roseyre sur la commune de Contes

** Source : CCI Nice Côte d'Azur - Décembre 2016*

2.7 - Activités économiques

Tourisme

L'économie touristique s'appuie sur deux points :
- Le patrimoine,
- Les infrastructures d'accueil : hébergements, restauration, information, animation, le tout formant l'attractivité d'un territoire..

Le petit patrimoine bâti rural, témoignage de l'histoire du Pays des Paillons et de son activité (églises, moulins, fortifications, ...) fait partie des points forts de l'économie touristique du territoire intercommunal.

Parmi les attraits touristiques de la commune de Contes, on recense notamment :
- les églises et chapelles,
- le site des moulins,
- la fontaine Renaissance,
- Les ruelles et placettes du village ancien,
- la pierre gravée du Castel,
- le panorama de la place Clémenceau,
- la passerelle du Millénaire,
- le musée des arts et traditions populaires,
- le musée de la vigne et du vin,
- le site naturel d'escalade.

De plus, chaque année en été, le Festival Paioun Ven, organisé par le Comité des fêtes de Contes offre, depuis 1998, des spectacles culturels accessibles à tous. Cette manifestation est soutenue par la municipalité de Contes, mais aussi par le conseil départemental des Alpes-Maritimes, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et des partenaires privés.

Concernant les infrastructures d'accueil touristiques*, la commune de Contes dispose :
- d'un terrain de camping 3 étoiles : la ferme de Riola (50 emplacements classés),
- d'un camp de tourisme : le domaine Ararat (8 locations de meublés et aire de camping d'une capacité de 20 emplacements),
- 20 gîtes et chambres d'hôtes répartis sur le territoire communal,
- 2 hôtels d'une capacité de 12 chambres.

6 restaurants viennent compléter l'offre d'accueil touristique de la commune.

** Source : www.cotedazur-nature.com*

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.8 - Qualité du cadre de vie

La vie associative communale est très dynamique, comprenant une soixantaine d'associations dans les domaines de la culture, du sport, du social, de l'environnement, de la jeunesse et des seniors, ...etc. :

ASSOCIATIONS CULTURELLES :

- ALP'HARMONIA
- ESPACE ART ET CULTURE
- LEI RIBA DOU PAÏOUN
- LES AMIS DE L'ORGUE VALONCINI DE CONTES
- LES AMIS DU MUSEE
- LES MOTS A LA BOUCHE
- LES Z'ARTS DES PAILLONS
- LI COUNTÈS
- LOU PEUY

ASSOCIATIONS SPORTIVES :

- ALMA FLAMENCA
- AMICALE BOULISTE POINTOISE
- ASSOCIATION SPORTIVE DES MEUBLES MOLINELLO
- ASSOCIATION SPORTIVE SCLOS
- AMICALE SPORTIVE VERNÉASQUE
- ASSOCIATION DE COURSES DE CARRIOLES DES A.M. (ACCAM)
- BRIDGE
- BASE BALL CLUB CONTOIS COBRAS
- CERCLE AGRICOLE INDÉPENDANT DE SCLOS
- CERCLE DE L'UNION DE LA VERNÉA
- CLUB CYCLISTE CONTOIS
- CLUB DU SAGITTAIRE
- CLUB MUNICIPAL DE TENNIS
- COMPAGNIE DES ARCHERS DE CONTES
- CONTES UNION CLUB
- ÉTOILE SPORTIVE CONTOISE
- F.C.FELLOW
- LA BOUSSOLE
- LES FOULÉES CONTOISES
- MOTO CLUB JOE BAR CONTOIS
- MOUNTA CALA 4X4
- MUAY THAÏ
- TRINITÉ SPORTS PAILLON BASKET
- UNION BOULISTE CONTOISE
- UNIS-VERS

ASSOCIATIONS SOCIALES :

- AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
- ENFANCE NÉPAL
- FANAMPIANA MADAGASCAR SOLIDARITÉ (FMS)
- SCOUTS GUIDE DE FRANCE
- SERVICE SOCIAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE CONTES

ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT :

- ACME PAYS DES PAILLONS
- AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT
- ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DES PAILLONS
- ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES ARROSANTS
- LES JARDINS SOLIDAIRES
- PAILLONS ENVIRONNEMENT
- SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE

ASSOCIATIONS JEUNESSE :

- ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (FCPE)
- OFFICE COMMUNAL DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (O.C.J.C.)

ASSOCIATIONS SÉNIORS :

** Source : ville-contes.fr*

2.8 - Qualité du cadre de vie

- CLUB DES AINÉS
- L'ÂGE D'OR CONTOIS

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES :

- ACPG/CATM
- SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR
- SOUVENIR FRANÇAIS
- UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

ASSOCIATIONS HABITAT :

- ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU VALLON DU TUARTS
- ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LES LOCATAIRES DES HLM
- ASSOCIATIONDES PROPRIETAIRES DU CASTELLAR
- ASSOCIATION ROSEYRE BARBAN

3 - BILAN SOCIO-ÉCONOMIQUE

Population communale

- Une augmentation de la population de + 0.9 %/an entre 2007 et 2012,
- Une croissance de la population dûe à un solde migratoire positif,
- Une population jeune mais une tendance au vieillissement de la population,
- Une population majoritairement composée de ménages avec famille avec en moyenne 2.5 personnes/ménage.

Population active et emplois

- Une population d'actifs et d'actifs occupés qui augmente légèrement. En 2012 : 75.7 % d'actifs dont 70.6 % d'actifs occupés,
- Une majorité d'employés, ouvriers et professions intermédiaires (80.2 %),
- Un nombre d'emplois sur place en augmentation : 2 171 emplois sur la commune en 2012,
- Des actifs résidants qui travaillent majoritairement en dehors de la commune (68.1 %),
- Deux secteurs d'activités prédominants : commerces, transports, services divers et administration publique, enseignement, santé et action sociale.

Logements

- Un parc de logements composé majoritairement de résidences principales (87.5%),
- Un nombre de résidences secondaires en baisse : 5,4 % du parc de logements en 2012,
- 220 logements vacants en 2012 soi 7,1 % du parc de logements de Contes,
- Une majorité de logements individuels malgré une hausse du logement collectif,
- Des habitations spacieuses : 3.9 pièces/logement en moyenne,
- Une majorité de propriétaires dans les résidants contois,
- Un retard important dans la production de logements sociaux au vu de la loi SRu et Duflot.

Flux

- Des mouvements migratoires conséquents vers Nice principalement,
- La voiture largement privilégiée dans les modes de transports,
- Un service de transports collectifs routier développé.

Equipements :

- Un niveau d'équipements et de services à la personne conséquent notamment dû au positionnement de la commune au sein du Pays des Paillons,
- Des équipements répartis sur le centre-ville et les hameaux.

Activité économique :

- Un tissu économique dynamique basé sur le secteur des commerces, transports et services divers.

Tourisme : des potentiels non négligeables.

Bilan

Contes est une commune dynamique et attractive de par son cadre de vie, son niveau d'équipements et de services à la personne et son accessibilité. Elle a ainsi fortement évolué et attiré de jeunes ménages actifs avec enfants.
Elle constitue aujourd'hui l'une des trois communes pôle du Pays des Paillons.

Enjeux

L'évolution de l'urbanisation devra continuer à être maîtrisée face à la dynamique résidentielle afin de préserver le cadre de vie communal.
Il faudra également veiller à ce que les projets entrepris répondent aux besoins de la population actuelle et future.
Des solutions alternatives à la voiture devront être encouragées.
Le dynamisme économique local devra être maintenu.

CHAPITRE 2

ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME, PLANS ET PROGRAMMES

1 - RAPPEL DE LA COMPATIBILITÉ ET DE LA PRISE EN COMPTE DU PLU

Le rapport de présentation expose et décrit l'articulation et les rapports de compatibilité ou de prise en compte du PLU avec les plans et programmes mentionnés aux articles L.131-4 et L.131-5 du Code de l'Urbanisme.

Toutefois, selon les dispositions de l'article L.131-7, en l'absence de SCOT, le PLU est compatible avec les documents énumérés aux 1° à 10° de l'article L.131-1 et prend en compte les documents énumérés à l'article L.131-2.
Le territoire de Contes n'est pas concerné par les dispositions de cet article. En effet, le SCOT de la Communauté de COmmunes du Pays des Paillons a été approuvé le 29 Juin 2011 et est en cours de révision.
Néanmoins, quelques plans et programmes mentionnés aux articles L.131-1 et L.131-2 n'ont pas été étudiés dans le SCOT de la CCPP en raison de son approbation antérieure à leur élaboration. De ce fait, bien que la compatibilité du PLU de Contes sera essentiellement justifiée au vu du SCOT du Pays des Paillons, la liste des plans et programmes est détaillée et complétée :

Ainsi, le PLU de la commune de Contes doit être compatible avec les éléments suivants :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Paillons
- Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes-Maritimes
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée
- Les objectifs de gestion des risques inondation définis par le Plan de Gestion des Risques inondations du bassin Rhône Méditerranée.

La commune de Contes doit également prendre en compte les éléments suivants :

- Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

La commune de Contes doit également prendre en considération les éléments suivants :

- Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)
- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
- Plan Climat Territorial des Alpes-Maritimes (PCT)
- Plans régionaux et départementaux de gestion des déchets
- Plan Départemental de Protection des Forets contre l'Incendie des Alpes- Maritimes (PDPFI)
- Charte de développement durable de l'agriculture et de la forêt des Alpes- Maritimes
- Contrat de rivière des Paillons
- Périmètre d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)
- Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) des Alpes-Maritimes
- Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Enfin, d'autres études techniques en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement doivent être mentionnées : faune/flore, risques naturels, agriculture, sites archéologiques, eau et milieux aquatiques, zonage d'assainissement, ouvrage de collecte et de traitement des eaux usées, élimination des déchets, espaces naturels et urbains...

** Dans sa rédaction en vigueur au 31.12.2015 (décret du 28.12.2015, article 12)*

2 - DOCUMENTS POUR LESQUELS UN RAPPORT DE COMPATIBILITÉ EST EXIGÉ

2.1 - Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Paillons (SCOT)

Le projet de SCoT du Pays des Paillons a été adopté le 13 octobre 2010 et approuvé le 29 Juin 2011. Une révision du SCOT a été engagée en 2015.

Le SCoT du Pays des Paillons porte sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, composée de treize communes : Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Contes, Drap, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et Touët-de-l'Escarène, Coaraze.*

Le SCOT est composé de :

- Un rapport de présentation qui, après avoir rappelé l'articulation du SCoT avec les documents de rang supérieur, comprend le diagnostic et l'état initial de l'environnement établis sur le Pays des Paillons, une évaluation des effets sur l'environnement du SCoT ainsi que les mesures éventuelles proposées pour réduire ces effets et l'explication des choix opérés pour établir le Projet d'Aménagement et Développement Durable et le Document d'Orientations Générales ; il comprend également un résumé non technique de l'ensemble de ces éléments,
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les objectifs qui guideront les politiques d'aménagement et de développement du pays des Paillons jusqu'en 2020,
- Un Document d'Orientations Générales qui constitue la traduction réglementaire des objectifs du PADD sous la forme de prescriptions, préconisations et recommandations dont doivent tenir compte tous les documents de rang inférieur au SCoT.

Le PLU de la commune de Contes devra donc être compatible avec le SCoT du Pays des Paillons.

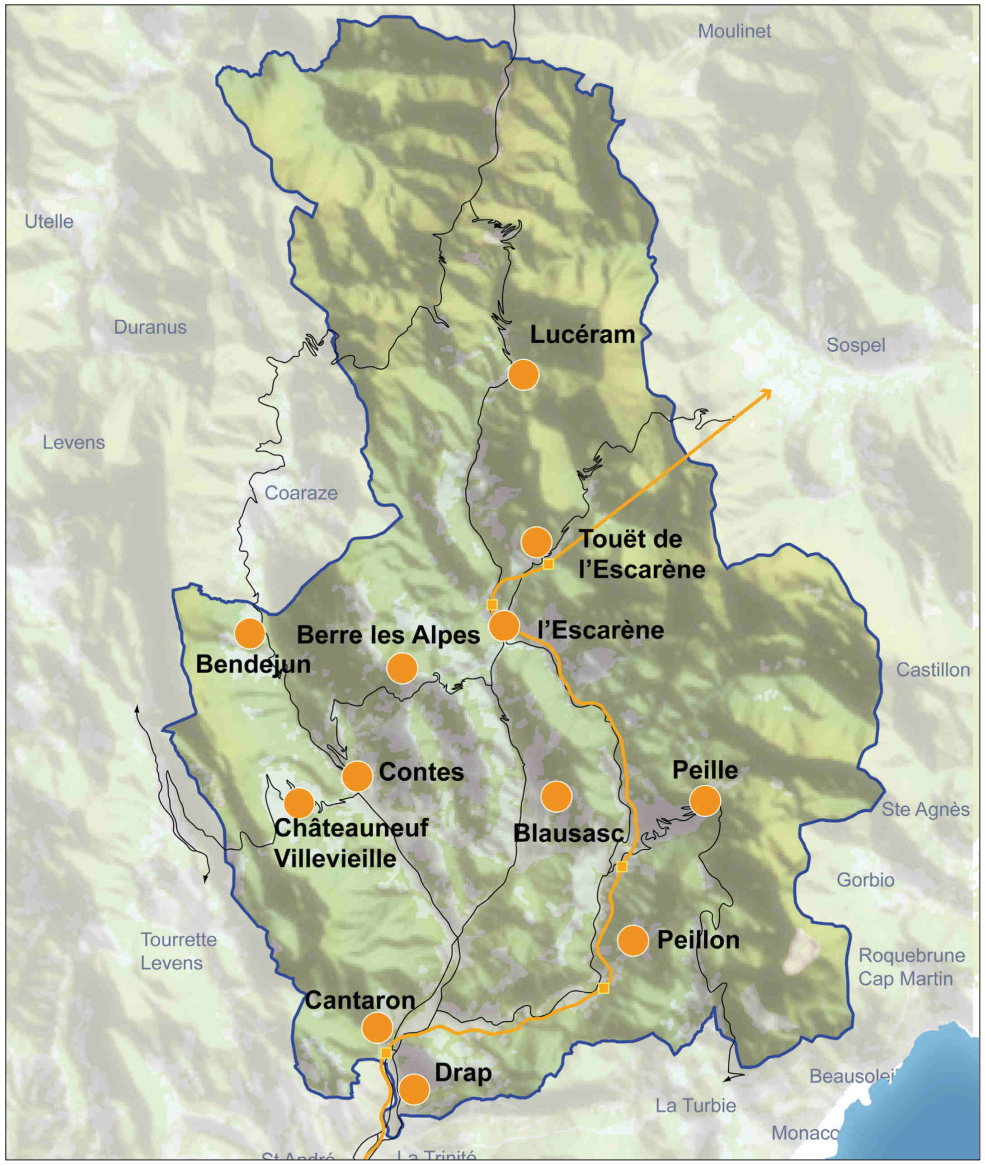

Le périmètre du SCOT du Pays des Paillons approuvé en 2011

**Le 1er janvier 2014, la commune de Coaraze a rejoint ce groupement - Les données du SCOT du Pays des Paillons n'incluent pas la commune de Coaraze.*

Source : SCoT du Pays des Paillons, approuvé le 28.09.11

2 - DOCUMENTS POUR LESQUELS UN RAPPORT DE COMPATIBILITÉ EST EXIGÉ

2.1 - Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Paillons (SCOT)

Diagnostic

Un territoire « naturellement » compartimenté : la topographie du Pays des Paillons, creusé par le réseau hydrographique, et l'omniprésence de la nature conduisent à restreindre l'occupation humaine aux vallées où se juxtaposent, parfois avec difficultés, habitat, activités et infrastructures.

Un territoire « singulier », qui présente de nombreuses particularités vis-à-vis du département :

- Un territoire dans la bande côtière mais hors zone urbaine littorale,
- Une dynamique démographique particulière, avec un afflux migratoire significatif et une population qui reste jeune,
- Un tourisme « vert » et « intelligent » embryonnaire, à 15 minutes de la Riviera,
- Un tissu industriel encore dynamique dans un département tertiaire,
- Un habitat individuel majoritaire.

Un territoire fortement lié à Nice :

- Près de 10 % des paillonnais de 2006 habitaient Nice cinq ans auparavant,
- Plus de 40 % des actifs travaillent à Nice, ce qui contribue à engorger aux heures de pointe le réseau routier d'accès à Nice (car les autres modes de transport sont peu valorisés).

Un urbanisme extensif :

- Avec des documents de planification anciens qui favorisent la dispersion de l'habitat,
- Des paysages qui peuvent s'en trouver ponctuellement dégradés.
- Des atouts majeurs et des contraintes fortes : la proximité de la nature, sur quoi repose, en grande partie, l'attractivité du territoire, en encadre aussi le développement dans le respect de l'environnement et des paysages et la prise en compte des risques d'incendie, de mouvements de terrains et d'inondations.

État initial de l'environnement

Le Pays des Paillons, par sa configuration géographique à l'interface entre les Alpes Niçoises et le littoral méditerranéen, traversé par les Paillons de Contes et de l'Escarène, présente une **très forte sensibilité environnementale**.

On y trouve ainsi des **milieux naturels remarquables et des ressources naturelles nombreuses et stratégiques pour le territoire mais également pour le département, voire la région**. La ressource en eau est abondante et exploitée mais on ne connaît pas sa vulnérabilité. Cette ressource est un enjeu pour le Pays mais aussi à l'échelle InterSCoT.

Les ressources en matériaux font l'objet d'une exploitation traditionnelle, via des carrières, en lien avec les cimenteries (Lafarge et Vicat) et une carrière d'extraction de matériaux située sur la commune de la Turbie, en limite du périmètre du SCoT du Pays des Paillons, qui approvisionnent toute la région mais également d'autres pays. Ces activités représentent un poids économique important.

Par sa proximité avec l'agglomération niçoise et la qualité de son cadre de vie, le Pays des Paillons fait l'objet d'une **pression d'urbanisation très importante depuis plus de deux décennies**. Cela s'est traduit par une forte consommation de l'espace par l'urbanisation, avec un mitage important dans la partie Sud du territoire. En corollaire, sont apparus des problèmes de plus en plus aigus de circulation et donc de pollution atmosphérique, de dégradation des espaces naturels, des paysages et du cadre de vie, ainsi qu'une nouvelle pression sur les ressources. Cette pression s'exerce surtout sur la partie la plus aval du territoire, en remontant le long des plaines des cours d'eau.

Dans le même temps, le territoire est **contraint par des risques naturels importants**, qu'il s'agisse des inondations par les crues à caractère torrentiel des Paillons, des glissements de terrains nombreux ou des risques de feux de forêt.

Source : SCoT du Pays des Paillons, approuvé le 28.09.11

2 - DOCUMENTS POUR LESQUELS UN RAPPORT DE COMPATIBILITÉ EST EXIGÉ

2.1 - Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Paillons (SCOT)

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Objectifs généraux du PADD

- Maintenir et développer l'économie : vivre et travailler au Pays :
  - Soutenir les entreprises existantes,
  - Diversifier l'économie locale,
  - Créer des logements pour actifs.
- Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité valorisant l'identité du Pays des Paillons :
  - Développer les services à la population,
  - Répondre à la demande de logements,
  - Protéger l'environnement.
- Organiser les déplacements :
  - Développer les transports alternatifs,
  - Aménager les routes, voiries, espaces de stationnement permettant l'intermodalité.

Objectifs quantifiés

- Créer des emplois (1 500 emplois nouveaux entre 2006 et 2020).
- Ralentir la croissance démographique (plafond de 26 250 habitants en 2020, soit « seulement » 2 100 habitants supplémentaires par rapport à 2006, c'est-à-dire l'accueil de 150 nouveaux habitants par an).
- Diversifier la production de logements (modifier la structure de la production de logements sur le Pays, ainsi que les densités de construction).

Document d'Orientations Générales

Structurer et organiser le territoire - Proximité et dynamisme

- Thème 1 : Adapter l'urbanisme
  - Rechercher et privilégier des formes urbaines moins consommatrices d'espace et d'énergie
  - Privilégier le développement urbain en fonction des infrastructures de transport en commun et des réseaux
  - Développer les services de proximité dans toutes les communes et conforter l'intercommunalité dans les pôles de Contes, Drap et L'Escarène pour les équipements et services d'intérêt communautaire

Sauvegarder le capital naturel et paysager - Reconnaissance et gestion équilibrée

- Thème 2 : Protéger l'environnement
  - Préserver et valoriser les forêts, massifs et espaces pastoraux
  - Prendre en compte les corridors écologiques, la trame verte, les milieux et les espaces naturels remarquables
  - Préserver les paysages remarquables
  - Garantir la pérennité de la trame bleue
  - Mettre en place des espaces tampons pour promouvoir les alternances ville/espace naturel
  - Conforter les espaces agricoles
  - Favoriser l'intégration paysagère des axes de déplacements, entrées de villes et zones d'activités
  - Préserver l'identité architecturale des sites, des villages et de leurs socles
  - Préserver les espaces paysagers sensibles
  - Protéger et valoriser le patrimoine bâti
- Thème 3 : Prévenir les risques
  - Prendre en compte les PPR, prévenir le risque incendie et intégrer le risque sismique
  - Développer une culture de la prévention du risque
  - Mesurer et limiter l'impact des entreprises à risques
  - Participer à l'amélioration de la qualité de l'air

Source : SCoT du Pays des Paillons, approuvé le 28.09.11

- Diminuer les nuisances sonores
- Poursuivre une gestion durable des déchets

• Thème 4 : Préserver et gérer les ressources

- Préserver et pérenniser la ressource en eau (quantité et qualité)
- Promouvoir les économies en eau et l'utilisation des énergies renouvelables
- Gérer la ressource minérale

Améliorer la qualité de vie - Habitat, services et déplacements

• Thème 5 : Promouvoir un habitat de qualité pour tous

- Favoriser une production de logements suffisante, diversifiée et équilibrée
- Veiller à la qualité des aménagements et promouvoir le renouvellement urbain

• Thème 6 : Développer l'offre de proximité

- Privilégier l'implantation des commerces et services de proximité dans les coeurs de villages
- Favoriser une offre en équipements de loisirs, sports, culture en respectant l'équilibre entre caractère communal et intercommunal
- Améliorer les déplacements et privilégier l'utilisation des transports en commun
- Implanter et valoriser les pôles d'échanges
- Adapter la voirie
- Favoriser l'économie et l'emploi - Attractivité et projets structurants

• Thème 8 : Conforter les activités et soutenir leur développement

- Conforter les zones d'activités existantes
- Créer de nouvelles zones d'activités
- Susciter et promouvoir une activité économique diversifiée et l'implantation d'entreprises
- Conforter et développer la filière médico-sociale
- Développer le tourisme
- Promouvoir une agriculture adaptée au territoire

• Thème 9 : Prévoir des aménagements et équipements structurants

- Prévoir et prendre en compte l'implantation des grands équipements et projets structurants
- Les sites définis comme stratégiques pour le territoire.

Source : SCoT du Pays des Paillons, approuvé le 28.09.11

2 - DOCUMENTS POUR LESQUELS UN RAPPORT DE COMPATIBILITÉ EST EXIGÉ

2.1 - Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Paillons (SCOT)

Concernant plus particulièrement la commune de Contes :

La commune de Contes est identifiée comme l'une des trois communes pôles de la CCPP supportant ainsi un fort enjeu de développement urbain au niveau de la vallée du Paillon de Contes.
Ce secteur à enjeu de développement urbain permettra, outre le développement de l'urbanisation, de maintenir et conforter l'économie et l'emploi via la cimenterie, les zones d'activités existantes et le site stratégique de développement et d'aménagement identifié sur le secteur de la Pointe.

La commune de Contes dispose d'un capital naturel et paysager important :

- des espaces naturels à préserver,
- des espaces-tampons entre les secteurs urbains Sclos de Contes/la Vernéa, et la Vernéa/ la Pointe,
- des espaces paysagers sensibles au niveau de la route de Chateauneuf-Villevieille et du socle du village ancien,
- de nombreux espaces à vocation agricole potentielle ou à conserver disséminés sur l'ensemble du territoire comunal ,
- le vieux village comme éléments du patrimoine local à protéger,
- implantation d'une déchetterie communautaire sur le territoire communal.

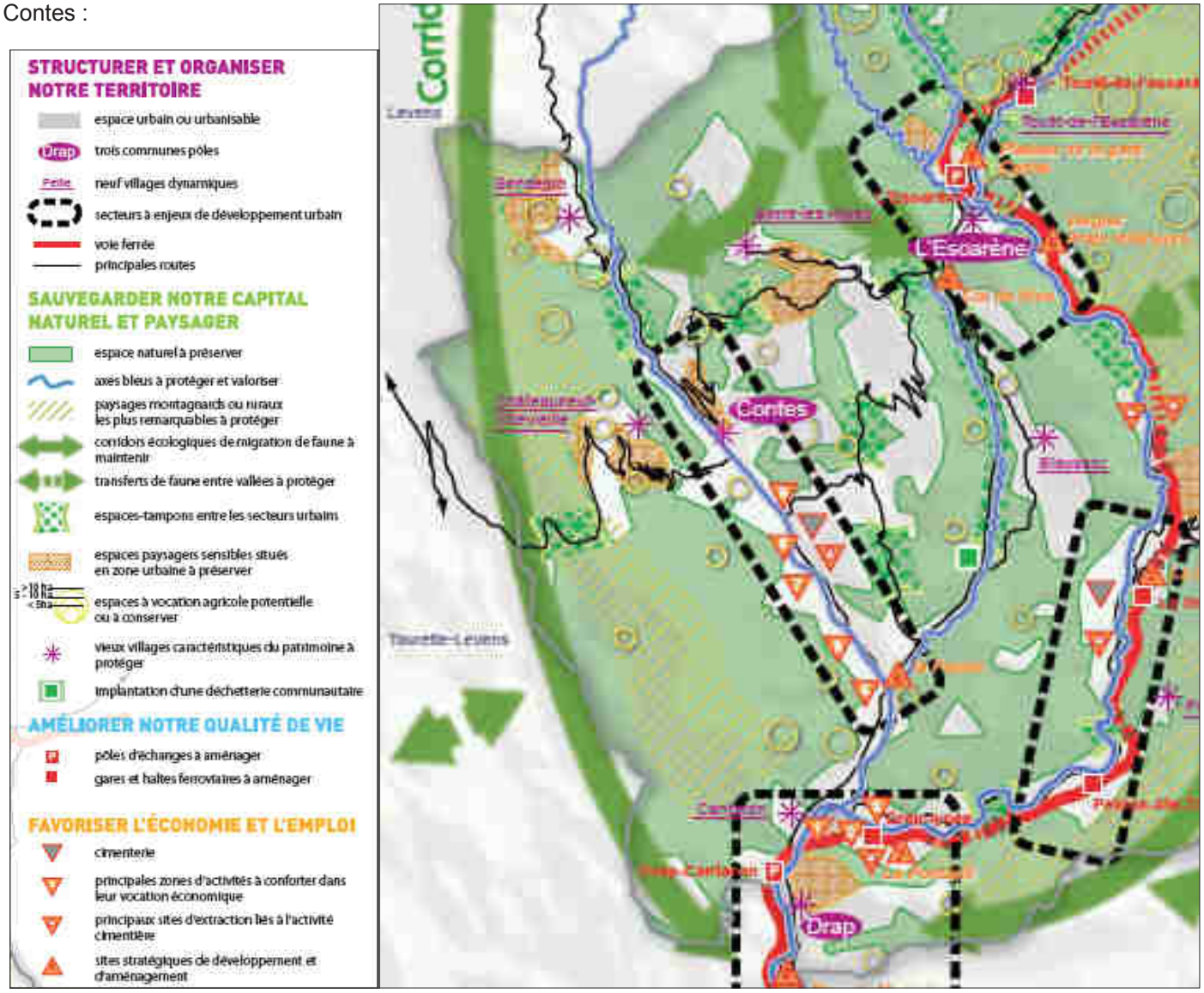

Les orientations du SCOT du Pays des Paillons
Zoom sur la commune de Contes

Source : SCoT du Pays des Paillons, approuvé le 28.09.11

2 - DOCUMENTS POUR LESQUELS UN RAPPORT DE COMPATIBILITÉ EST EXIGÉ

2.2 - Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes-Maritimes

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes-Maritimes a été approuvée par décret le 2 décembre 2003. Elle fixe les orientations fondamentales et les principaux objectifs de l'État.
La DTA précise également les modalités d'application de la loi Montagne et exprime les orientations qui doivent contribuer à « réduire les dysfonctionnements et à favoriser une croissance maîtrisée et un développement équilibré, respectueux du cadre et de la qualité de vie des habitants du département ».

La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes reprend et spatialise les orientations des lois d'Aménagement et d'Urbanisme (notamment la « loi Littoral » et la « loi Montagne ») sur le département, suivant un découpage territorial en deux grandes entités :

- La « Bande côtière », comprenant le secteur « Littoral » soumis à l'application de la loi éponyme (16 communes), le secteur « Moyen Pays » (62 communes) incluant la « Frange Sud de la zone Montagne », composée de 32 communes soumises à application de la loi Montagne.
- Le « Haut Pays ».

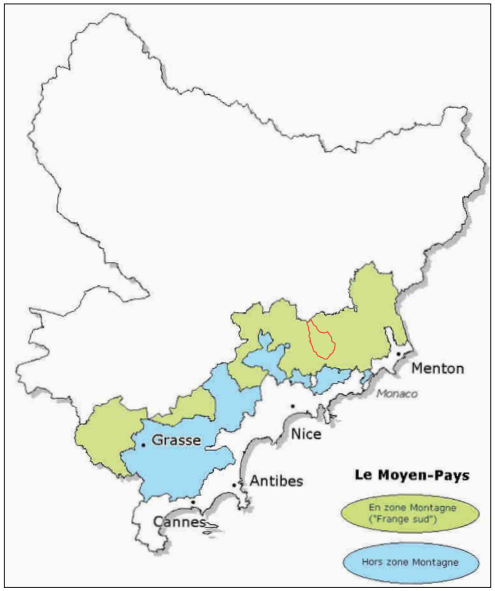

La commune de Contes est identifiée comme appartenant à la «Frange Sud de la zone de Montagne».

Source : DTA des Alpes-Maritimes, 2003

La DTA poursuit les objectifs généraux suivants :

- Conforter le positionnement de la Côte d'Azur en améliorant la qualité des relations et en confortant les « pôles d'excellence »,
- Maîtriser le développement urbain de l'ensemble azuréen, tout en répondant aux besoins présents et futurs, prévenir les déséquilibres sociaux et spatiaux,
- Préserver et valoriser un cadre patrimonial d'exception : prise en compte des risques naturels, préservation des paysages, des espaces et milieux naturels, pérennisation des activités agricoles et gestion de la question du cycle de l'eau, des déchets et des nuisances.

Concernant la Frange sud de la zone Montagne, bien qu'elle soit divisée en plusieurs unités géographiques différenciées, elle est marquée par de nombreux facteurs communs qui fondent ses particularités géographiques, notamment :

- La proximité de la mer et des grands pôles urbains de l'agglomération,
- Une altitude assez faible,
- Le grand cadre paysager de l'agglomération,
- Une activité agricole en déclin,
- Une très forte dynamique démographique,
- Un habitat de faible densité, largement dominant.

<u>Les orientations pour l'aménagement et le développement de la Frange sud de la zone Montagne</u>

Les espaces naturels représentent plus de 80 % de la superficie de la Frange sud de la zone Montagne. Ils comprennent les principaux espaces, paysages et milieux naturels remarquables ou caractéristiques du patrimoine de ce secteur, le grand cadre paysager et les principales terres nécessaires au maintien des activités agricoles, pastorales et forestières.

Dans ces espaces naturels sont également admis le confortement des hameaux, des groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, des aménagements touristiques compatibles avec la vocation naturelle de ces espaces,

ainsi que la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics d'intérêt général, dans le respect de la qualité environnementale de ces espaces.

De plus, dans un souci de gestion économe de l'espace, les extensions de l'urbanisation dans la Frange sud de la zone Montagne doivent s'effectuer prioritairement dans les secteurs déjà équipés, au moins partiellement. Cependant, de nouveaux espaces pourront accueillir, en dehors des espaces naturels, des aménagements urbains (activités, habitat, équipements) représentant un enjeu à l'échelle de l'agglomération et identifiés comme tels, notamment dans les schémas de cohérence territoriale et ce, afin de satisfaire les besoins liés à la croissance de l'agglomération.

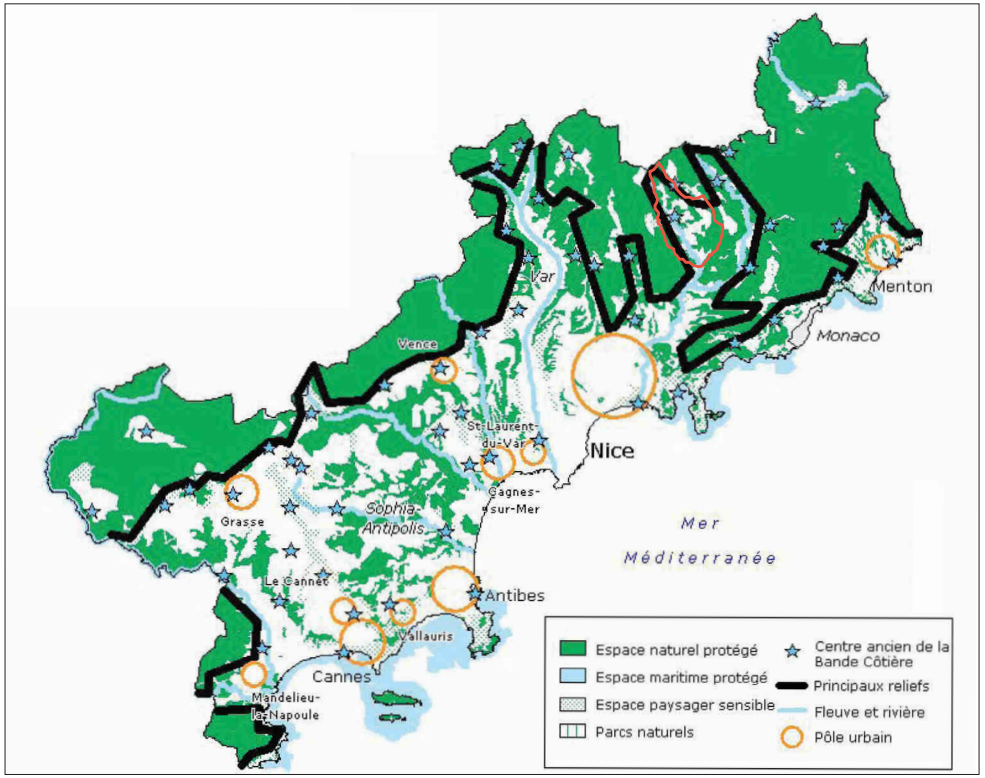

Les espaces naturels et paysages de la Frange Sud de la zone Montagne

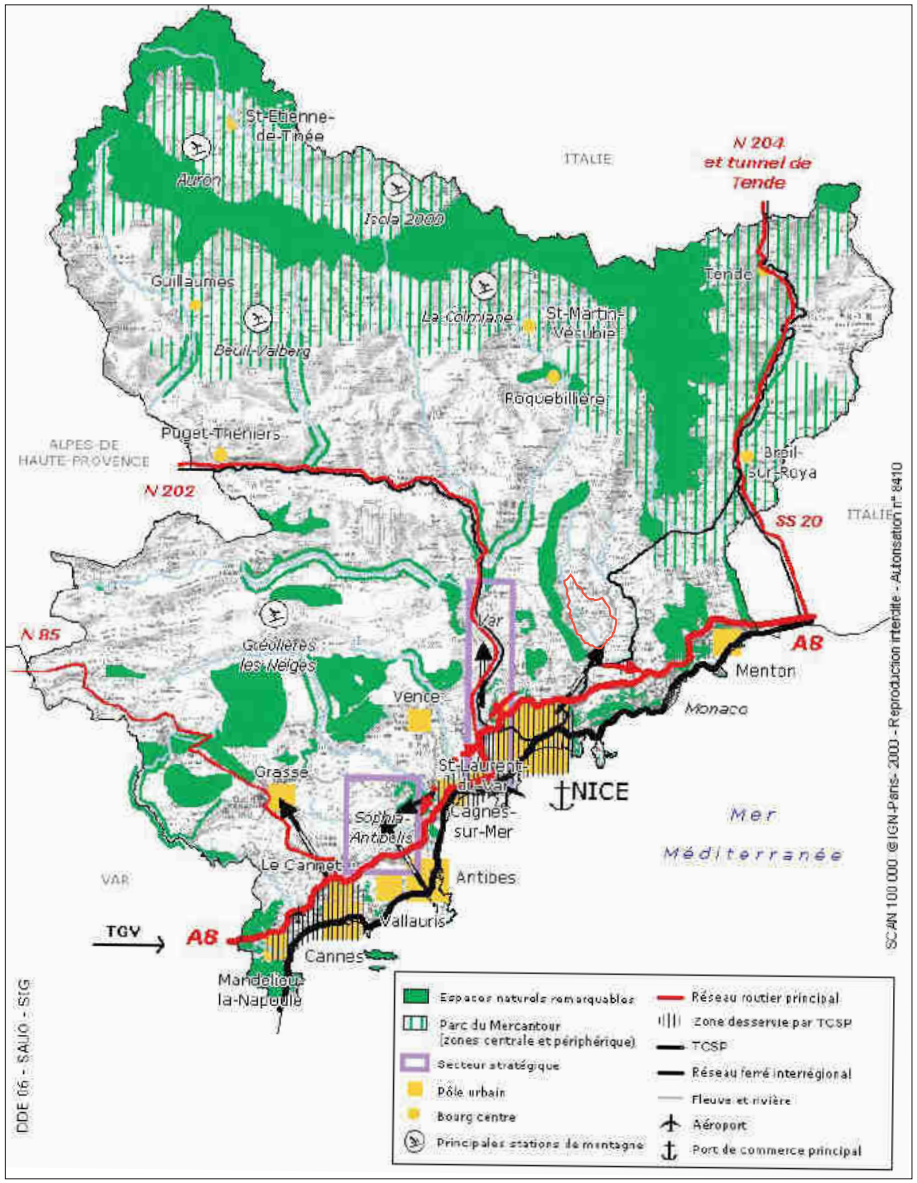

Les objectifs généraux de la DTA des Alpes-Maritimes

Source : DTA des Alpes-Maritimes, 2003

LES MODALITÉS D'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI MONTAGNE

La DTA fixe les modalités d'application de la loi Montagne pour la Frange sud de la zone Montagne, et plus particulièrement pour :

- Les espaces, paysages et milieux les plus remarquables,
- Les espaces agricoles et pastoraux,
- Les espaces, paysages et milieux caractéristiques,
- Les secteurs urbanisés et leurs extensions.

S'agissant de la commune de Contes, sont concernés :

En tant que terres agricoles et pastorales à préserver :

- celles qui sont actuellement utilisées et nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation locaux : cultures oléicoles, horticoles, élevage extensif…
- celles dont l'abandon, par sa durée, n'a pas modifié leur vocation initiale et qui peuvent être mises en valeur moyennant quelques aménagements facilement réalisables.

Ne peuvent y être admises que les constructions liées et nécessaires aux exploitations agricoles, oléicoles et pastorales mettant en valeur au moins une unité de référence au sens de l'article L 312-5 du code rural.

En tant qu'espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard :

- **Le vieux village**, dont le patrimoine bâti doit être sauvegardé et amélioré et les caractéristiques architecturales et volumétriques prises en compte dans tout aménagement nouveau,
- **Le socle du village**, ainsi que les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains, doivent être protégés,
- **Les oliveraies**, lorsqu'elles ne bénéficient pas d'une préservation au titre de 'économie agricole, doivent faire l'objet de mesures spécifiques de protection : les constructions, lorsqu'elles sont admises, doivent être implantées de manière à limiter le nombre d'oliviers qu'il est nécessaire de supprimer ou de transplanter,
- **La structure des restanques et murs de pierre sèche** qui sculptent les versants doit rester prédominante dans la perception du paysage,
- **Les espèces floristiques ou faunistiques remarquables** doivent être protégées en application des directives ou législations en vigueur.

Source : DTA des Alpes-Maritimes, 2003

En tant que secteurs urbanisés et leurs extensions :

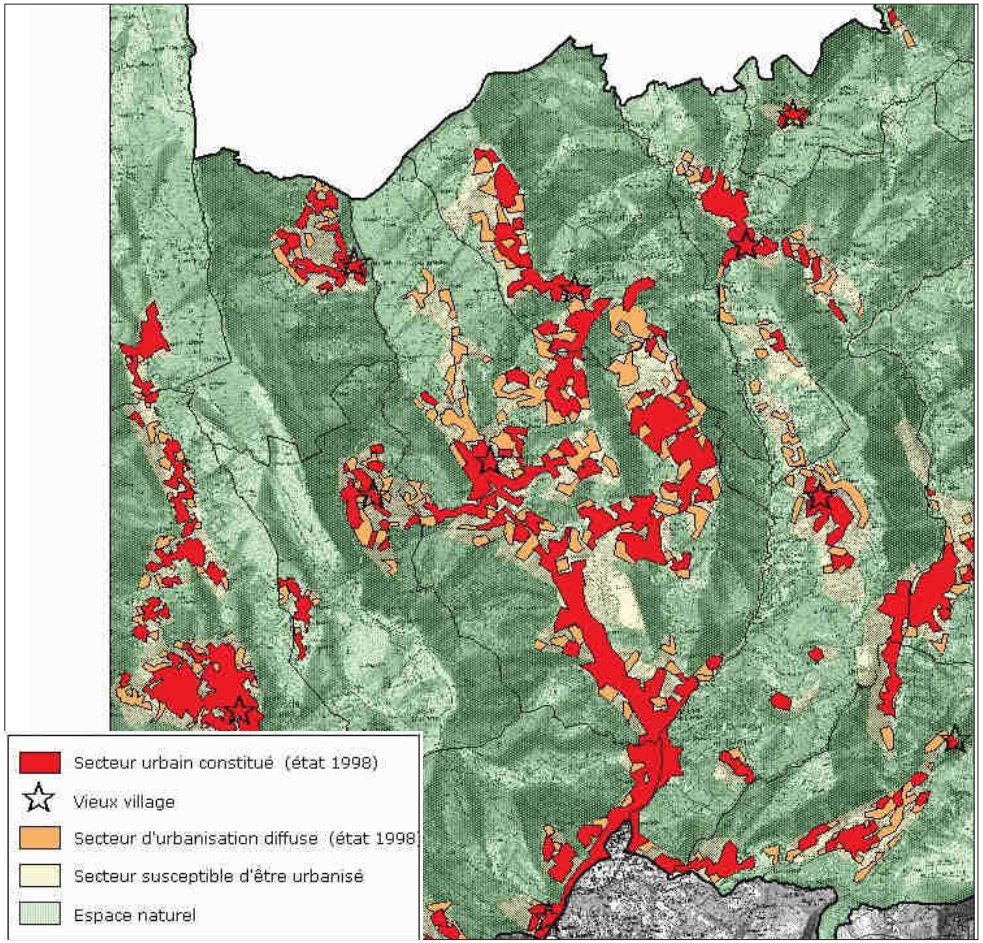

Gestion de l'urbanisation de la DTA des Alpes-Maritimes

- **Les bourgs et villages sont constitués de « vieux villages » et de quartiers nouveaux**, intégrant les hameaux, groupes de constructions traditionnelles et groupes d'habitations, qui comprennent un nombre significatif de maisons très proches les unes des autres. Ces « secteurs urbains constitués » peuvent être densifiés en l'absence de contraintes paysagères spécifiques,
- **Les secteurs d'urbanisation diffuse.** Situés dans les mêmes unités de site que les secteurs urbains constitués et limités par les espaces naturels, ce sont des secteurs où s'est développé un habitat de faible densité – 2 à 4 maisons à l'hectare –. Ils pourront être confortés et, le cas échéant, leurs densités seront définies soit en fonction de la capacité des équipements existants ou à renforcer afin d'utiliser leur capacité résiduelle de façon optimale, soit en tenant compte des dispositions applicables aux espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.
- **Les secteurs susceptibles d'être urbanisés**. Également situés dans les mêmes unités de site que les « secteurs urbains constitués » et limités par les espaces naturels, ils se développeront, lorsque la capacité d'accueil des « secteurs urbains constitués » et des secteurs d'urbanisation diffuse s'avérera insuffisante pour satisfaire les besoins de la population présente et de la croissance attendue.

L'extension de l'urbanisation devra tenir compte de la préservation :

- Des terres agricoles ou pastorales constituant un enjeu dans les systèmes d'exploitation locaux,
- Des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

Source : DTA des Alpes-Maritimes, 2003

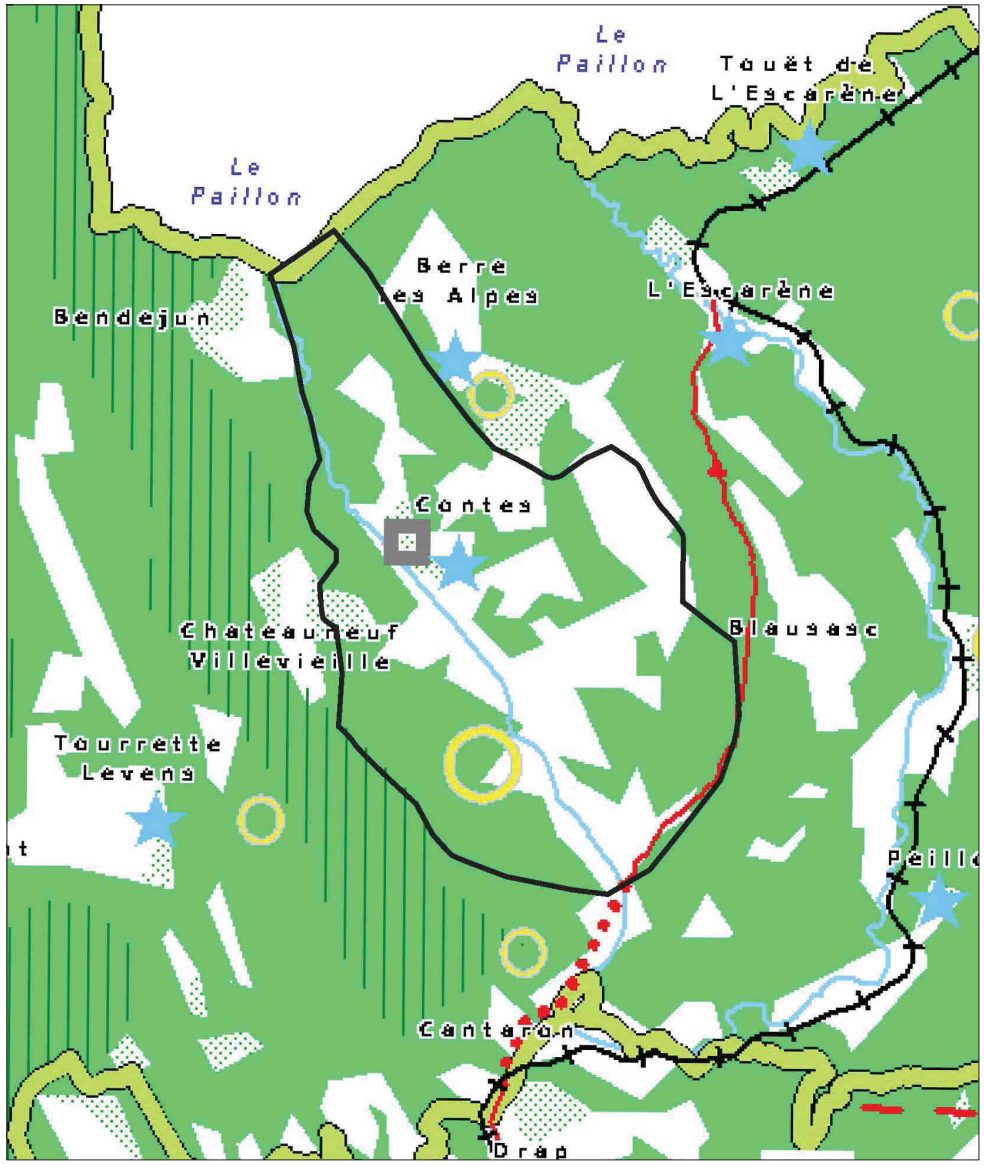

Les espaces à préserver et à valoriser au titre de la DTA des Alpes-Maritimes sur la commune de Contes

Source : DTA des Alpes-Maritimes, 2003

2 - DOCUMENTS POUR LESQUELS UN RAPPORT DE COMPATIBILITÉ EST EXIGÉ

2.3 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin, mis en oeuvre par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, instaurant l'eau et les milieux aquatiques comme fragiles et communs à tous.

La commune de Contes appartient au bassin hydrographique du SDAGE Rhône-Méditerranée. Le PLU doit être compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE.

Le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée de 2016-2021 est entré en vigueur le 20 novembre 2015.
Il fixe, pour une période de 6 ans, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux.

Le SDAGE 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales :

1. ***S'adapter aux effets du changement climatique***
2. ***Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité***
3. ***Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques***
4. ***Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement***
5. ***Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau***
6. ***Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé***
7. ***Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides***
8. ***Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir***
9. ***Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques***

Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions sont opposables au projet de PLU de Contes.

Source : SDAGE 2016-2021

2 - DOCUMENTS POUR LESQUELS UN RAPPORT DE COMPATIBILITÉ EST EXIGÉ

2.4 - Plan de Gestion des Risques Inondations du bassin Rhône Méditerannée (PGRI)

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est l'outil de mise en œuvre de la directive inondation. En encadrant et optimisant les outils actuels existants (PPRi, PAPI,...), le plan de gestion recherche une vision stratégique des actions à conjuguer pour réduire les conséquences négatives des inondations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée avec une vision priorisée pour les territoires à risque important d'inondation (TRI). **La commune de Contes fait partie du TRI « Nice-Cannes-Mandelieu ».**

Les 5 grandes objectifs à l'échelle du bassin Rhône-méditerranée :

- **G01.** Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
- **G02**. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- **G03**. Améliorer la résilience des territoires exposés
- **G04**. Organiser les acteurs et les compétences
- **G05.** Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Le PGRI contient des dispositions communes à l'ensemble des TRI. Celui-ci constitue un socle d'action pour l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques inondation.

Les objectifs pour le TRI-« Nice-Cannes-Mandelieu » sont les suivants :

G01 :

- 1.1. Poursuivre l'élaboration et la révision des Plans de Prévention des Risques Inondations et initier la réflexion sur les Plans de Prévention des Risques Littoraux
- 1.2. Intervenir de manière collective pour mettre fin aux aménagements en zone inondable par une organisation à tous les niveaux
- 1.3. Renforcer les moyens de l'État pour l'instruction et le contrôle des autorisations d'aménagement dans les zones inondables
- 1.4. Intégrer le risque lié aux ouvrages de protection hydraulique existants dans les documents d'urbanisme (EDD, gestion des débordements…)
- 1.5. Préserver et valoriser les fonctionnalités écologiques et hydrauliques des vallons dans l'aménagement (cartographie, bandes de recul, sentiers de sensibilisation…)
- 1.6. Initier des démarches de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments et les équipements sensibles et stratégiques

G02 :

- 2.1. Limiter le ruissellement à la source
- 2.2. Poursuivre la sécurisation des digues
- 2.3. Finaliser le recensement et les diagnostics des ouvrages hydrauliques
- 2.4. Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone protégée
- 2.5. Favoriser la rétention dynamique des écoulements
- 2.6. Identifier les zones d'expansion de crue et les espaces de mobilité des cours d'eau et les réserver dans les documents d'urbanisme
- 2.7. Favoriser l'écoulement des eaux en crue par une gestion de la ripisylve en cohérence avec les enjeux écologiques
- 2.8. Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux en amont des projets visant la protection des inondations

G03 :

- 3.1. Poursuivre l'expérimentation RDS
- 3.2. Mutualiser les outils d'anticipation et d'alerte
- 3.3. Capitaliser et valoriser les retours d'expériences des événements (site Internet)
- 3.4. Développer les systèmes d'information rapide et massive des populations résidentes et touristiques en cas d'événements majeurs
- 3.5. Achever prioritairement la couverture des communes en Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et favoriser les Plans Inter Communaux de Sauvegarde (PICS)
- 3.6. Mettre en œuvre des exercices de simulation de crise
- 3.7. Développer les réserves communales

- 3.8. Identifier les infrastructures nécessaires à l'intervention des secours en cas de crise

G04 :

- 4.1. Animer un comité de pilotage de la stratégie locale
- 4.2. Mettre en place des « référents inondation » au sein des différents organismes
- 4.3. Accompagner la mise en place de la GEMAPI

G05 :

- 5.1. Réaliser un guide de gestion des eaux pluviales
- 5.2. Améliorer la connaissance des phénomènes de submersion marine
- 5.3. Intégrer et approfondir la connaissance apportée par le cartographie DI dans la prévention et la gestion des risques à l'échelle communale
- 5.4. Développer la culture du risque à travers des actions de sensibilisation et de communication auprès des populations et des ERP (DICRIM, repères de crues…)
- 5.5. Rendre accessible l'information sur les risques (NTIC, réseaux sociaux…)
- 5.6. Informer les citoyens sur les moyens de protection des personnes et des biens (PFMS, POMS…)

3 - DOCUMENTS POUR LESQUELS UNE PRISE EN COMPTE EST EXIGÉE

3.1 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique Provence-Alpes-Côte d'Azur (SRCE PACA)

Introduites dans la loi Grenelle I et traduites dans la loi Grenelle II, la trame verte et la trame bleue sont des facteurs de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire en France. Elles contribuent à la préservation et la restauration de la biodiversité et prennent en compte les changements climatiques.
Il s'agit de « raisonner en termes de maillage et de fonctionnalité des écosystèmes à une très large échelle spatiale, intégrant d'une part la mobilité des espèces et dans une moindre mesure des écosystèmes, mais aussi la biodiversité ordinaire ».

La trame verte et la trame bleue est mise en oeuvre au moyen d'outils d'aménagement, et notamment par un document-cadre intitulé « Schéma Régional de Cohérence Écologique » et définit à l'article L.371-3 du Code de l'Environnement.

Avec pour objectif premier de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques, le SRCE :

- Identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- Identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- Propose des outils adaptés pour la mise en oeuvre de ce plan d'action.

Lancé fin 2011, le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région PACA a été arrêté par le préfet de Région le 26 novembre 2014. Ce document devrait être approuvé après enquête publique.

Les éléments de la trame verte et bleue régionale représentent 61 % du territoire de Provence Alpes Côte d'Azur. Les grandes continuités de la région PACA ont été rattachées à 5 grands ensembles : milieux forestiers, milieux semi-ouverts, milieux ouverts, zones humides et eaux courantes. A ces 5 sous-trames, s'ajoute une composante spécifique littorale.
Pour une meilleur lisibilité, la région a été découpée en plusieurs unités biogéographiques, selon leurs caractéristiques naturelles.

La commune de Contes est intégrée dans l'unité « Littoral Côte d'Azur », pour laquelle il est mentionné :

- Au niveau de la composante verte : Les continuités forestières sont très fragmentées. Les principales pressions qui s'exercent sont notamment une très forte urbanisation de la partie littorale et un réseau dense d'infrastructures autoroutière (A8) et routière.
- Au niveau de la composante bleue : Les réservoirs d'eaux courantes sont majoritairement constitués par un ensemble de fleuves côtiers tels que la Brague, le Loup, la Cagne, etc., d'un état de fonctionnalité dégradé voire très dégradé en raison notamment du nombre d'obstacles. Les milieux rivulaires et les zones humides sont également présents, de façon fragmenté, en bordure du Var, de la Brague ou de la Cagne.

Par croisement entre les éléments de la trame verte et bleue et des indicateurs de pressions, trois types d'objectifs ont été définis :

- Les éléments de la TVB subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale. C'est à dire que sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux.
- Les éléments de la TVB pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une recherche de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.
- Les autres éléments de la TVB issus des choix particuliers d'intégrer des espaces complémentaires et sur lesquels des outils de protection ou de gestion existent déjà. Ce parti pris permet dans cette première période du SRCE d'orienter les priorités d'actions vers les espaces cités au deux premiers alinéas.

Pour y parvenir, un plan d'action stratégique a été élaboré. Quatre actions déclinées en 19 orientations constituent la partie opposable du plan d'action du SRCE.

Orientation stratégique 1 : Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisation et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des

réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques.

Action 1 : Construire la trame verte et bleue à l'échelle du PLU
Action 2 : Maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables
Action 3 : Transcrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de remise en état des continuités grâce aux sous-trames identifiées dans le SRCE
Action 4 : Développer de nouvelles formes urbaines et gérer les espaces de respiration
Action 5 : Mettre en cohérence et assurer la continuité dans le temps des politiques publiques territoriales
Action 6 : Mettre en oeuvre le SDAGE
Action 7 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
Action 8 : Concevoir et construire des projets d'infrastructures et d'aménagement intégrant les continuités écologiques
Action 9 : Assurer une gestion des infrastructures et des aménagements compatibles avec les enjeux de préservation des réservoirs de biodiversité
Action 10 : Améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes

Orientation stratégique 2 : Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques.

Action 11 : Mettre en oeuvre une animation foncière territoriale pour une mobilisation ciblée des outils fonciers
Action 12 : Assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité
Action 13 : Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture
Action 14 : Développer et soutenir des pratiques forestières favorables aux continuités écologiques

Orientation stratégique 3 : Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture.

Action 15 : Développer les connaissances et l'organisation des données
Action 16 : Ouvrir le champ de la recherche, du développement et de l'expérimentation sur de nouvelles solutions
Action 17 : Accroître les compétences par la création d'outils et développer un « réflexe » de prise en compte systématique de la biodiversité et de la question des fonctionnalités
Action 18 : Créer des modes opératoires « facilitants » pour les porteurs de projets d'infrastructures et d'aménagement
Action 19 : Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité

Orientation stratégique 4 : Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins.

Le PLU de Contes sera compatible avec les objectifs, actions et orientations assignées aux éléments de la trame verte et bleue régionale définit dans le SRCE PACA.

3 - DOCUMENTS POUR LESQUELS UNE PRISE EN COMPTE EST EXIGÉE

3.1 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique Provence-Alpes-Côte d'Azur (SRCE PACA)

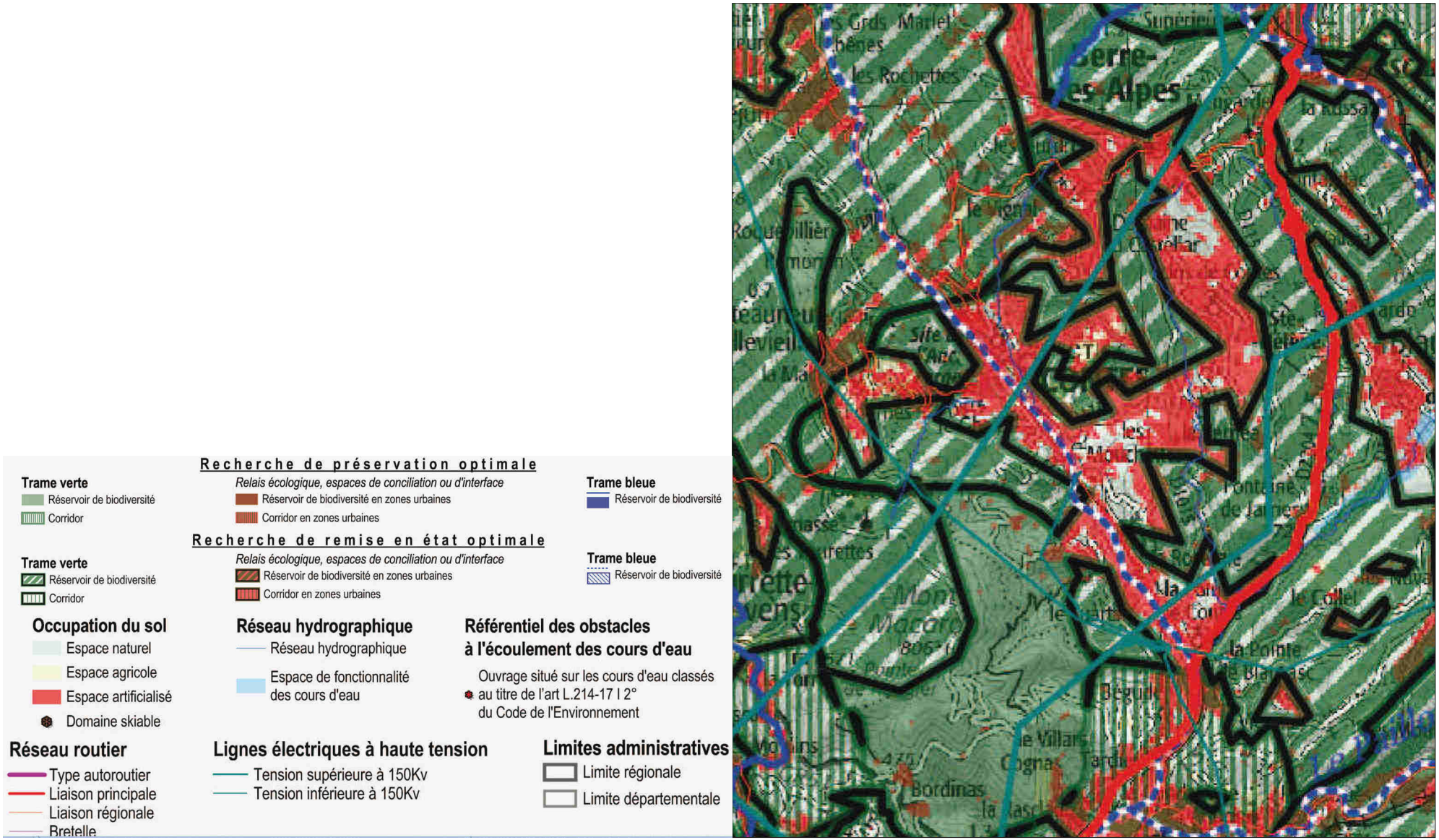

Les objectifs assignés aux éléments de la trame verte et bleue régionale sur la commune de Contes

Source : SRCE PACA, Juillet 2014

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.1 - Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) introduit dans l'article 23 de la loi Grenelle 2 aborde les problématiques connexes du climat, de l'énergie et de la qualité de l'air. Il agrège ainsi des documents de planification plus spécifiques : Plan Régional de la Qualité de l'Air instauré par la loi Laure et schéma régional des énergies renouvelables prévu par la loi Grenelle 1. Le schéma régional éolien lui est annexé.
Son objectif est de définir les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 – 2050 en matière de réduction des gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE fixe :
- les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter,
- les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique,
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière d'économie d'énergie,
- d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables aux horizons 2020 et 2050.

Le projet de Schéma Régional Climat-Air-Énergie a été approuvé par le conseil régional lors de la séance du 28 juin 2013 et arrêté par le préfet de région le 17 juillet 2013.

Les objectifs stratégiques du Schéma Régional Climat-Air-Énergie définis aux horizons 2020, 2030 et 2050 traduisent la volonté de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de s'inscrire dans une perspective de transition énergétique permettant l'atteinte du facteur 4 en 2050, c'est-à-dire la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990. L'atteinte de cet objectif résulte de la combinaison de deux facteurs :
- un effort soutenu de maîtrise de la demande en énergie : la consommation d'énergie régionale baisse de moitié entre 2007 et 2050,
- un développement important des énergies renouvelables qui couvrent en 2050 les 2/3 de la consommation énergétique régionale.

Pour parvenir à ces objectifs ambitieux, 46 orientations transversales, sectorielles ou thématiques sont déclinées. Les deux premières orientations transversales concernent directement le Plan Local d'Urbanisme puisqu'il est préconisé de mettre en oeuvre les axes stratégiques du Schéma Régional Climat-Air-Énergie à une échelle locale par les Plans Climat Energie Territoriaux d'une part, de lutter contre l'étalement urbain par les documents d'urbanisme et de planification d'autre part.

Sur cette deuxième orientation en particulier, le Schéma Régional Climat-AirÉnergie énumère les enjeux suivants à destination des documents d'urbanisme, des documents thématiques et des politiques d'aménagement :
- inverser la tendance à l'étalement urbain et la périurbanisation en favorisant la densification des zones mixtes bien desservies;
- limiter l'artificialisation des espaces naturels et agricoles;
- limiter les besoins de déplacement grâce à une meilleure mixité fonctionnelle;
- travailler sur les formes urbaines afin de pouvoir favoriser les modes doux et proposer des transports en commun de qualité;
- favoriser le dialogue entre les acteurs de l'urbanisme et des transports (notamment à travers les contrats d'axe);
- permettre le développement local d'énergies renouvelables et des réseaux de chaleur;
- intégrer l'enjeu des consommations d'énergie du bâti dans les documents d'urbanisme (rénovation et construction neuve);
- assurer une cohérence entre les enjeux d'urbanisme et l'adaptation au changement climatique;
- diminuer l'exposition de la population à la pollution de l'air.

Le PLU de Contes devra être en cohérence avec les orientations du SRCAE de la région PACA.

Annexé au Schéma Régional Climat-Air-Énergie, le Schéma Régional Éolien de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été arrêté par le préfet le 28 septembre 2012. Il identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.1 - Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)

éolienne, compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

D'après ce schéma, le territoire de la commune de Contes est généralement favorable à l'étude de projets éoliens mis à part dans le centre urbanisé de la commune.
Cette zone est toutefois susceptibles d'être soumise à un ou plusieurs enjeux et/ou contraintes pouvant impacter les possibilités et les conditions d'implantation d'éoliennes.

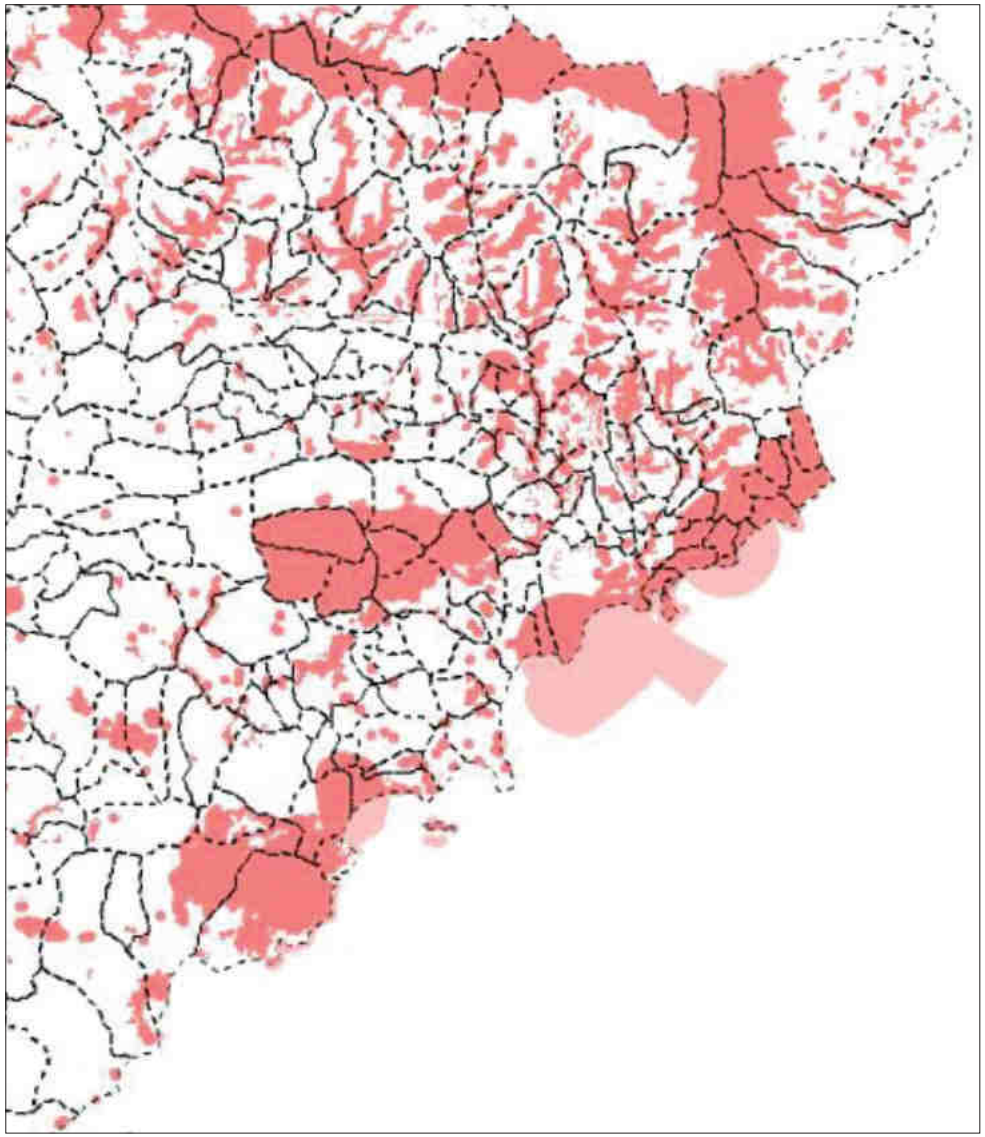

Zone favorable au développement de l'énergie éolienne

Source : SRCAE PACA - Schéma Régional Eolien - Septembre 2012

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.2 - Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA06)

Les Plans de Protection de l'Atmosphère sont également issus de la loi LAURE.
Ils visent à réduire de façon chronique les pollutions atmosphériques, notamment celles susceptibles d'entraîner un dépassement des objectifs de qualité de l'air retenus par le PRQA. Ils fixent ainsi les mesures de protection applicables à la zone considérée. Cette zone correspond à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants ou à des zones où les valeurs limites en niveau de concentration en polluants dans l'atmosphère sont dépassées ou risquent de l'être.

Le dispositif des plans de protection de l'atmosphère est régi par le Code de l'Environnement (articles R.222-13 à R.222-36). Les plans de protection de l'atmosphère rassemblent les informations nécessaires à l'inventaire et à l'évaluation de la qualité de l'air de la zone considérée.

Pour améliorer la qualité de l'air des Alpes-Maritimes, un premier plan de protection de l'atmosphère a été adopté en mai 2007. Toutefois, des dépassements persistent. Face à ce constat, le PPA des Alpes-Maritimes a été révisé et approuvé le 6 Novembre 2013.
Il énumère les principales mesures préventives et correctives d'application temporaire ou permanente, qui peuvent être prises pour atteindre les objectifs nationaux. Il rassemble également les informations nécessaires à l'établissement du plan : diagnostic, éléments cartographiques, inventaire des émissions, etc., ainsi que les modalités des procédures d'urgence en cas de dépassement des seuils d'alerte.

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.3 - Plan Climat Territorial des Alpes-Maritimes

Le Département des Alpes-Maritimes a adopté en novembre 2010 un **Plan Climat Territorial.**

Le département des Alpes-Maritimes est un département très dynamique et attractif ayant une activité économique majoritairement tirée par le tourisme. Les Alpes-Maritimes offrent une qualité de vie reconnue grâce à son riche patrimoine naturel, ses 300 jours de soleil par an, ses 115 km de côtes et de plages et ses 8 stations de ski… Si le dynamisme démographique est réel, la population azuréenne est vieillissante : plus de 280 000 personnes ont plus de 60 ans et plus d'un tiers de la population de plus de 15 ans est retraitée. Le développement économique induit une urbanisation croissante, notamment autour des grandes villes du littoral méditerranéen.

Cette dynamique du département a des répercussions à plusieurs niveaux :

- Près de la moitié des actifs travaillent dans une commune différente de leur lieu de résidence, créant un trafic important,
- L'attrait touristique du département a nécessité la création de nombreuses infrastructures de transport et de logements, avec l'augmentation en conséquence des consommations énergétiques ; la préoccupation énergie ne commençant que depuis peu à être prise en compte dans ces projets,
- L'urbanisation rapide s'est faite au détriment des espaces naturels : en 20 ans, 20% des espaces naturels de la bande côtière ont été urbanisés…

L'enjeu actuel, dans une perspective globale de développement durable, est alors de concilier, d'une part, la préservation des richesses naturelles du territoire et de la qualité de vie, d'autre part, le développement des activités économiques, avec une meilleure répartition sur l'ensemble du département .

Dans ce contexte, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, au travers ses différents champs d'action, a la possibilité, à son échelle, d'oeuvrer en faveur du développement durable.

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.4 - Plans régionaux et départementaux de gestion des déchets

La loi du 15 juillet 1975 modifiée par celles du 13 juillet 1992 et du 2 février 1995 prévoit, pour atteindre les objectifs de protection de l'environnement, des plans fixant le cadre du traitement (élimination/valorisation) des différentes catégories de déchets :

- un plan national d'élimination des déchets radioactifs,
- des plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS),
- des plans régionaux d'élimination des déchets d'activités de soins (PREDAS),
- des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA),

On peut également citer d'autres plans imposés par la réglementation communautaire : les plans de gestions départementaux des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics, un plan national d'élimination des appareils contenant des PCB.

Ces plans ont pour objectif d'orienter et de coordonner les actions à mener par les pouvoirs publics et les organismes privés en vue de satisfaire aux objectifs et principes de la loi, à savoir :

- la prévention et la réduction des déchets à la source,
- la bonne adéquation entre les besoins et les unités de traitement,
- le respect du principe de proximité en limitant les transports de déchets,
- la valorisation des déchets par réemploi, recyclage matière, valorisation organique et énergétique,
- la concertation entre les acteurs concernés,
- l'information du public.

Les plans régionaux

Le Plan Régional d'élimination des Déchets Industriels a été approuvé par le préfet de région le 23 Mai 2007.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PRPGDD) et son rapport environnemental ont été approuvés le 12.12.2014 par le Conseil Régional. Ce plan comporte des objectifs en cohérence avec la réglementation en vigueur, le PEDMA, etc...

Ainsi, le plan d'action du PRPGDD vise à :

- Produire le moins de déchets possible et réduire leur nocivité,
- recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant toute autre modalité de traitement,
- traiter localement et dans les meilleurs délais les déchets résiduels dans les installations de traitement existantes et dans les installations nouvelles, en utilisant les meilleures techniques disponibles.

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé le 1er août 1996.
Il concerne les déchets dangereux et prend en compte :

- les déchets industriels dangereux (ex-spéciaux),
- les dispositifs de stockage des déchets ultimes en fonction des dispositions réglementaires,
- les Déchets Dangereux Diffus et les Déchets Dangereux des Ménages en ce qui concerne les besoins de traitement identifiés.

Les principaux objectifs du PREDIS de la région PACA sont :

- Assurer l'adéquation entre les besoins et les capacités de traitement, après évaluation des flux de production actuels et prévisibles,
- Promouvoir la création d'au moins un centre de stockage, anciennement appelé - décharge de classe 1, pouvant accueillir les DIS et les déchets ultimes pour toute la région PACA,
- Mettre en oeuvre le principe de proximité pour la localisation et l'utilisation des centres de traitement qui apparaîtront nécessaires (incidence sur les déchets importés),
- Veiller à une bonne information des partenaires concernés et des populations locales, tout en assurant les concertations souhaitables.

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins (PREDAS) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé par arrêté préfectoral du 6 janvier 1997 pour une durée de 10 ans.

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.4 - Plans régionaux et départementaux de gestion des déchets

En application du décret du 3 février 1993, et de la circulaire 93-22 du 25 février 1993, les déchets qui relèvent du plan régional sont les déchets «à risques» d'activités de soins. Les déchets d'activités de soins sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.

Les plans départementaux

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) des Alpes-Maritimes.

Un premier plan a été adopté le 19.11.2004. Une révision de ce plan a été engagée en 2008. L'Assemblée départementale a approuvé le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Alpes-Maritimes et son évaluation environnementale le 20 décembre 2010.

Le PDEDMA concerne : les ordures ménagères, les encombrants ménagers, les boues de stations d'épuration, les déchets ménagers dangereux pour leur collecte, les déchets non dangereux les mâchefers d'incinération, les REFIOM (inventaire des flux).

Le PDEDMA fixe cinq objectifs départementaux :

- Réduire les quantités d'ordures ménagères de 36 kg/hab/an à l'horizon 2015 et de 52 kg/hab/ an à l'horizon 2020,
- Réduire la nocivité des déchets, en écartant les déchets dangereux des ménages et des entreprises des ordures ménagères ;
- Orienter vers les filières de recyclage matière et organique 45 % des déchets ménagers et assimilés (qui relèvent du service public) en 2015,
- Tendre vers la stabilisation des encombrants par des actions de prévention (ressourceries, maîtrise des déchets verts…) et améliorer leur valorisation,
- Diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles de 465 kg/hab/an à 425 kg/hab/an en 5 ans, et à 375 kg/hab/an en 10 ans.

Le Plan de Gestion des Déchets de chantier du Bâtiment et des Travaux Publics.

Conformément à la circulaire du 15 février 2000, le Plan Départemental de gestion et d'élimination des déchets de chantier du BTP a été approuvé par une charte cosignée le 11 juillet 2003 par le Préfet des Alpes-Maritimes, le président du Conseil Général des Alpes-Maritimes et les présidents de la Fédération Départementale du BTP et de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du département.

La charte de bonne gestion des déchets du BTP précise les principes et les objectifs selon lesquels les signataires conviennent de s'engager et d'unis leurs efforts, en vue de mettre en oeuvre une politique d'élimination et de valorisation des déchets des chantiers.

Pour cela, les signataires s'engagent à favoriser l'installation des plates-formes de traitement dans sites adaptés et leur exploitation dans le respect de la réglementation.

Les collectivités locales pourront également examiner les possibilités de synergie avec les équipements destinés aux déchets ménagers (déchetteries notamment), existants ou projetés.

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.5 - Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie des Alpes-Maritimes (PDPFCI)

Approuvé par arrêté préfectoral du 27 avril 2009, il donne les axes prioritaires de l'État et de ses principaux partenaires (Conseil général, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Office National des Forêts, Comités Communaux Feux de Forêt, ...) afin d'améliorer la prévention et la lutte contre les incendies pour une période de 7 ans.
Ce plan départemental a été prolongé pour une durée de 3 ans depuis le 27 Avril 2016, par arrêté préfectoral n°2016-223.

Les actions de coordination de la politique de la prévention des incendies ainsi que les Plans de Prévention des Risques Incendies de Forêt, sont menées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Les axes de prévention et de lutte sont les suivants :
- la surveillance estivale,
- les équipements de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) et travaux de prévention,
- la connaissance de l'équipement de DFCI,
- la régularisation des ouvrages (mise en place de servitudes pour pérenniser les ouvrages).

Il s'agit donc de :
- poursuivre l'activité d'écobuage – brûlage de végétaux sur pieds et des feux d'hiver,
- renforcer l'application du débroussaillement obligatoire (Obligations Légales de Débroussaillement - OLD),
- informer et sensibiliser à l'emploi du feu,
- élaborer le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF).

Le PLU prendra en compte les axes de prévention et de lutte du PDPFI.

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.6 - Charte de développement durable de l'agriculture et de la forêt des Alpes-Maritimes

Avec le Grenelle de l'Environnement, le « Plan Barnier Objectif Terres 2020 » et l'ensemble des politiques et programmes mis en place dans les Alpes-Maritimes, la question de l'avenir de l'agriculture et de la forêt dans le département se pose dans de nouveaux termes, ceux du développement durable.

L'agriculture et la production forestière ont fortement décliné depuis les années 50. Néanmoins, elles restent au coeur des nouveaux défis économiques, alimentaires et écologiques auxquels la société d'aujourd'hui doit faire face et qui appellent à des nouveaux modèles de développement des territoires.

Dans ce contexte, il apparaît important pour le département de proposer et de mettre en place une stratégie de développement durable de l'agriculture et la forêt concertée avec l'ensemble des acteurs concernés.

Cette stratégie a été élaborée à la suite d'un vaste travail de concertation mené sous l'égide d'un comité de pilotage composé de personnes qualifiées représentatives des principales parties intéressées de l'agriculture et de la forêt dans les Alpes-Maritimes. Ce comité, après analyse des attentes exprimées par les différents acteurs, a arrêté une stratégie de développement durable de l'agriculture et de la forêt dans le département afin de la présenter lors des assises de l'agriculture et de la forêt qui se sont déroulées à Nice le 15 octobre 2010.

Cette stratégie se compose d'un diagnostic partagé, qui permet de préciser le cadre dans lequel s'est inscrite la réflexion présidant son élaboration, d'un ensemble de propositions d'orientations à mettre en place indiquant les grands axes de développement qui doivent être poursuivis, d'une charte énumérant les engagements à prendre pour y parvenir ainsi que d'un plan d'actions déclinant concrètement la conduite à tenir pour atteindre ces objectifs. Les quatre piliers de la stratégie de développement durable :

- créer une synergie entre les activités agricoles et forestières et leur territoire par une démarche forestière volontariste;
- inscrire l'agriculture et la forêt au coeur de leur environnement;
- construire les bases d'une croissance économique durable;
- promouvoir un mode de développement solidaire.

La charte de développement durable de l'agriculture et de la forêt des Alpes-Maritimes

Les signataires de la stratégie s'engagent à tenir des engagements dans de nombreux domaines. Les 28 engagements portés par la charte ont pour but de donner aux activités agricoles et forestières de nouvelles perspectives de développement fixant des objectifs clairs articulés autour des axes suivants :

- un axe territorial dont l'objectif principal est la mise en place d'un dispositif de maîtrise du foncier agricole;
- un axe environnemental qui repose sur le développement de pratiques respectueuses de l'environnement et celui du développement d'énergies renouvelables;
- un axe économique avec pour double objectif d'adapter l'offre à la demande et d'augmenter la valeur ajoutée des productions locales s'articulant autour d'un accroissement des capacités de transformation, d'une valorisation de la production à travers la promotion des produits locaux, du développement des circuits courts, ou encore de la création d'une plate-forme collaborative euroméditerranéenne de recherche, d'innovation, de développement et de formation;
- un axe social qui couvre les questions de formation, d'emploi et de logements.

Le plan d'actions qui fait suite à la charte de développement durable de l'agriculture et de la forêt est constitué d'un ensemble de fiches thématiques qui ont été élaborées en vue de répondre aux enjeux prioritaires identifiés lors de la phase diagnostic et qui crée le coeur de la stratégie de la charte.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Contes devra prendre en compte les mesures énoncées dans cette charte. Il contribuera ainsi à la préservation du potentiel des terres agricoles et à la mise en valeur des espaces fonciers agricoles et forestiers.

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.7 - Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) des Alpes-Maritimes

Le développement de la société numérique représente un enjeu de modernité et d'attractivité essentiel. Cela représente également un enjeu de compétitivité stratégique pour les Alpes-Maritimes, territoire de hautes technologies et d'innovations, pour ses entreprises comme ses administrations. Aujourd'hui, 80 % de l'économie française est concernée par le numérique.

Le déploiement du très haut débit pour tous constitue donc l'un des plus grands chantiers d'infrastructures à venir.
La Commission Européenne a lancé en 2010 le programme « Europe 2020 » dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Les objectifs retenus par l'Agenda Numérique 2020 sont les suivants : en 2013, le haut débit (2 Mbit/s) pour tous les Européens ;en 2020, accès à 30 Mbit/s pour tous, avec 100 Mbit/s pour au moins 50 % des ménages.

La France a fait de ces objectifs une de ses priorités. Le Programme National Très haut débit, définit par le gouvernement en juin 2010, vise *« du très haut débit le plus vite possible sur l'ensemble du territoire national »*. Ce programme s'appuie sur un triple découpage du territoire national, qui reflète les opportunités et contraintes de déploiement des réseaux optiques :

- La zone très dense (ZTD), très rentable du fait de sa densité et d'une forte proportion d'immeubles collectifs. 8 communes en ZTD sont recensées dans les Alpes-Maritimes ;
- La zone dite « moyennement dense », qui concerne les territoires où, malgré la diminution de la densité, l'initiative privée reste possible à la condition d'être mutualisée. Dans les Alpes-Maritimes, 56 communes sont inscrites dans cette zone ;
- La zone dite « non dense » ou zone d'initiative publique : il n'existe par sur ces territoires d'équilibre économique pour un déploiement de la fibre optique sur des financements privés.

Les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) trouvent leur fondement dans la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, introduite dans l'article L.1425-2 du Code Général des Collectivités Publiques.

Ces schémas *« recensent les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifient les zones qu'ils desservent et présentent une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné ».*

Le SDTAN est un outil de cadrage, qui prévoit le déploiement du très haut débit sur un territoire. Il est inscrit dans une perspective de planification à l'horizon de 10 à 15 ans. **Ce document doit être pris en compte dans les PLU.** Les dispositions relatives aux communications électroniques comprises dans la loi Grenelle II de juillet 2010, conduisent à intégrer les orientations des SDTAN dans les PLU.
Les documents d'urbanisme constituent une opportunité pour anticiper, préparer et faciliter l'aménagement numérique des territoires, notamment par les prescriptions qu'ils permettent de définir pour la viabilisation de nouveaux secteurs d'urbanisation. Il s'avère ainsi essentiel de ne pas dissocier les perspectives et objectifs de planification et d'aménagement du territoire de la réalité de l'état et des capacités des réseaux de communications électroniques existants, comme de leurs propres perspectives d'évolution.

Le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique des Alpes-Maritimes (SDDAN 06) a été approuvé par le Conseil Général en juin 2013.

Les 5 priorités d'aménagement numérique sont les suivantes :

1. Desservir les derniers foyers et entreprises inéligibles à l'ADSL
2. Favoriser la montée en débit pour permettre à l'ensemble des foyers et entreprises de disposer d'un débit minimum de 2 Mbit/s
3. Desservir en très haut débit les zones d'activités
4. Desservir en très haut débit les bâtiments publics (hôpitaux, écoles, mairies, police et gendarmerie…)
5. Permettre le développement du dégroupage.

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.8 - Contrat de rivière des Paillons

Situé dans le département des Alpes-Maritimes, le Paillon est un fleuve côtier typiquement méditerranéen. Après avoir pris naissance dans les Préalpes Niçoises, le Paillon traverse l'agglomération niçoise avant de se jeter dans la Méditerranée.

Le contrat de rivière des Paillons a été signé le 25 octobre 2010. L'objectif global de ce contrat est de mettre en place, en cohérence avec la Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE, un plan de gestion global et durable permettant de rendre compatible ces enjeux humains avec la préservation et la pérennité de la ressource et des milieux naturels.
Le périmètre du contrat de rivière comprend 20 communes situées dans les Alpes-Maritimes. Cela représente 97,2 % du bassin versant des Paillons.

Le Paillon est composé de cinq affluents principaux. La commune de Contes est intégrée au bassin versant du Paillon de Contes.
De direction nord-sud, le Paillon de Contes rejoint le précédent au pont de Peille. Il prend sa source sur la commune de Lucéram au pied du col Saint Roch à 850 m d'altitude. D'une longueur de 19 km environ, le Paillon de Contes est un cours d'eau naturel sur sa partie amont. A partir de Contes, il est artificialisé par des endiguements et le passage de la Pénétrante dans son lit. Il possède deux affluents importants : la Garde et la Vernéa.

Enjeux :
- Améliorer la gestion des inondations,
- Améliorer la qualité de l'eau sous tous ses aspects,
- Restaurer le lit et les berges,
- Protéger les ressources souterraines,
- Créer des aménagements récréatifs et paysagers,
- Informer et sensibiliser.

Objectifs
- Améliorer la qualité de l'eau,
- Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel,
- Assurer la protection contre les crues,
- Contribuer à la gestion de la ressource en eau,
- Coordonner, sensibiliser et évaluer le Contrat de rivière.

Des fiches actions ont été établies sur l'ensemble des communes.

Concernant la commune de Contes, les actions suivantes ont déjà été réalisées :
- Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de Drap,
- Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dan la traversée de Contes

Les actions programmées sont les suivantes :
- Résorber les pollutions industrielles,
- Etude préalable pour la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes,
- Réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes,
- Franchissabilité du seuil n°2 à Contes,
- Etude et diagnostic des travaux de sécurisation de la digue de Contes,
- Gestion du transport solide, campagne topographique

Enfin, le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) des Paillons a été approuvé par deux avis :
- L'avis du Comité de bassin RM le 14 février 2013,
- Et l'avis de la commission nationale mixte inondation le 27 mars 2013.

4.9 - Périmètre d'Appellation d'Origine Controlée (AOC) et Périmètre d'Indication Géographique Protégée (IGP)

AOC

Le territoire communal est totalement inclus dans deux périmètres d'Appellation d'Origine Contrôlée (statut FR – français) ou d'Appellation d'Origine Protégée (statut CE – européen) :

- Périmètre AOC - AOP « Olive de Nice » par décret du 20 avril 2001,

- Périmètre AOC -AOP « Huile d'olive de Nice » par décret du 26 novembre 2004.

En conséquence, selon les dispositions de l'article L.112-3 du Code Rural, il convient de consulter, en cas de réduction de terres agricoles, l'institut national des appellations d'origine avant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

IGP

Depuis le 15 Février 2007, le territoire communal est inclus dans le périmètre de l'Indication Géographique Protégée (IGP) de «l'agneau de Sisteron».

Le territoire est également inclus dans le périmètre de l'IGP «Vin de pays des Alpes-Maritimes».

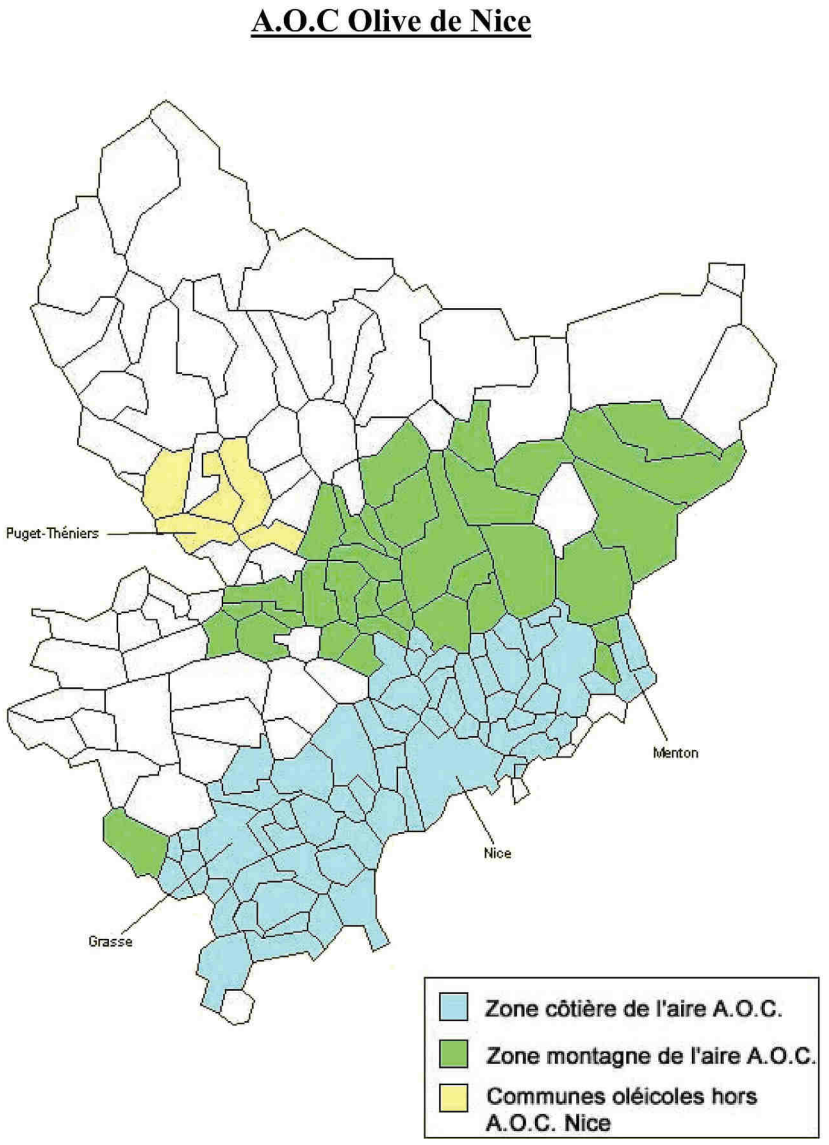

Périmètres AOC dans les Alpes-Maritimes

4 - AUTRES PLANS ET PROGRAMMES À CONSIDÉRER

4.10 -Servitudes d'Utilités Publiques

Le PLU de la commune de Contes devra respecter l'ensemble des servitudes d'utilité publique communiquées par l'Etat.
Ces servitudes, affectant l'utilisation du sol, sont une limite au droit de propriété instituées par des actes spécifiques en fonction de législations particulières. Elles ont pour but notamment de préserver le fonctionnement de certains équipements publics, le patrimoine culturel ou naturel, ainsi que la salubrité et la sécurité publiques.

Le territoire de la commune de Contes est concerné par les servitudes d'utilité publique suivantes :

- **A5** - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement

- **A8** - Protection des bois, forêts et dunes

- **AC1** - Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques :
    - Monuments classés : fontaine publique place de la République et ancienne forge de la Laouza,
    - Monuments inscrits : église paroissiale Sainte-Marie (Chateauneuf Villevieille), église parroissiale Sainte-Marie-Madeleine et ensemble des moulins de La Laouza.

- **AS1** - Servitudes relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales : forage du Pilon et forage de la Sagna (Cantaron).

- **I4** - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

- **PT3** - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

- **PM 1** - Risques naturels - Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation, de mouvements de terrain et de séismes (PPR).

- **PT2 -** Télécommunications - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

- **PT3 -** Télécommunications - Etablissement, entretien et fonctionnement des lignes et installations de télécommunication.

- **T7 -** Relations aériennes.

5 - ÉTUDES TECHNIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les spécificités naturelles et urbaines et les sensibilités paysagères concernant le territoire communal sont décrites dans la partie 2 « État initial de l'environnement » du présent document.

Espaces naturels et urbains

Inventaire départemental des paysages

Ce document a été élaboré en juin 1997, dans le cadre d'une étude menée par la Direction Régionale de l'Environnement et la Direction Départementale de l'Équipement.

Le territoire de la commune de Contes a été identifié comme appartenant à la famille des Préalpes Niçoises marquée par un relief prononcé creusé par des torrents capricieux et des versants structurés en terrasses et plus précisément dans l'entité paysagère du bassin des Paillons. Cette entité est particulièrement sensible de par les espaces urbains installés en fond de vallées, un fort impact des constructions sur les pentes perturbant la perception des reliefs, la vulnérabilité des cours d'eau, et l'omniprésence des risques naturels.

- ***Sites archéologiques***

Conformément aux dispositions du Code du Patrimoine (livre V, art L.522-4), les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux peuvent saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

En dehors de ces dispositions, toute découverte fortuite de vestige archéologique devra être signalée immédiatement à la Direction régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Service régional de l'Archéologie) et entraînera l'application du code du patrimoine (livre V, titre III).

L'article R.111-4 du Code de l'Urbanisme stipule que *« le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature, par sa localisation et ses caractéristiques, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques. »*

Monuments historiques

La commune de Contes comprend plusieurs sites :

- Monuments classés : fontaine publique place de la République et ancienne forge de la Laouza,
- Monuments inscrits : église paroissiale Sainte-Marie (Chateauneuf Villevieille), église parroissiale Sainte-Marie-Madeleine et ensemble des moulins de La Laouza.

Autour des monuments historiques, un périmètre de 500 mètres s'applique, où toutes les demandes de permis de construire, de modifications des sols, doivent faire l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Elements patrimoniaux

En application des dispositions de l'article L.151-19 du code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme peux identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

Faune et flore

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologiques, Faunistiques et Floristiques

Trois ZNIEFF terrestres sont identifiées sur le territoire communal :

- ZNIEFF 06-119-100 - Type II - Forêt de Blausasc
- ZNIEFF 06-121-100 - Type II - Mont Macaron-Mont de l'Ubac
- ZNIEFF 06-131-100 - Type II - Forêt de Lucéram

Risques naturels

La commune de Contes est soumise aux risques naturels suivants :

- Inondations
- Mouvements de terrain
- Séismes

3 - ÉTUDES TECHNIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) a été approuvé le 17.11.1999.
Une révision partielle de ce plan a été approuvée le 12.11.2010.
Un Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrains et séismes a été approuvé le 12.11.1999.
La commune de Contes se trouve en zone de sismicité moyenne (n°4).

PARTIE 2 -

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PARTIE 2

1 - OCCUPATION GÉNÉRALE DES SOLS

1.1 - Grands types d'occupation des sols

Contes est une commune péri-urbaine sur laquelle l'urbanisation s'étend largement notamment à l'Est par extension à partir du noyau villageois. L'urbanisation récente s'est faite sous la forme d'habitat individuel, généralement isolé, sur les coteaux et le long de la route départementale 15 et du Paillon de Contes, zone où se situe une importante zone industrielle et commerciale comprenant la cimenterie Lafarge. En 2006, les espaces urbanisés représentent 550 ha soit 28 % de la surface communale. Les terroirs agricoles (hors «Surfaces Toujours en Herbe») très réduits (81 ha) concernent des oliveraies sur coteaux. De part et d'autre de la vallée du Paillon de Contes, le territoire est recouvert de forêts de feuillus (chênes verts, chênes pubescents, mimosas et chataigniers par endroit) et de conifères (pins d'Alep et pins maritimes) relativement morcellées. Les autres espaces naturels caractérisés par une végétation arborée et arbustive en mutation prédominent sur la totalité du territoire. Les milieux naturels représentent 1313 ha soit 68 % de la surface communale.

Les résultats chiffrés ci-dessus ont été calculés à partir des données de l'occupation du sol 2006 du CRIGE PACA (carte ci-contre), données produites à l'échelle régionale à partir d'images satellites. Ces bases de données régionales ne sont qu'une représentation généralisée de l'occupation du sol et les contraintes de géométrie ne permettent pas une vision exhaustive des éléments de surface du territoire cartographié.

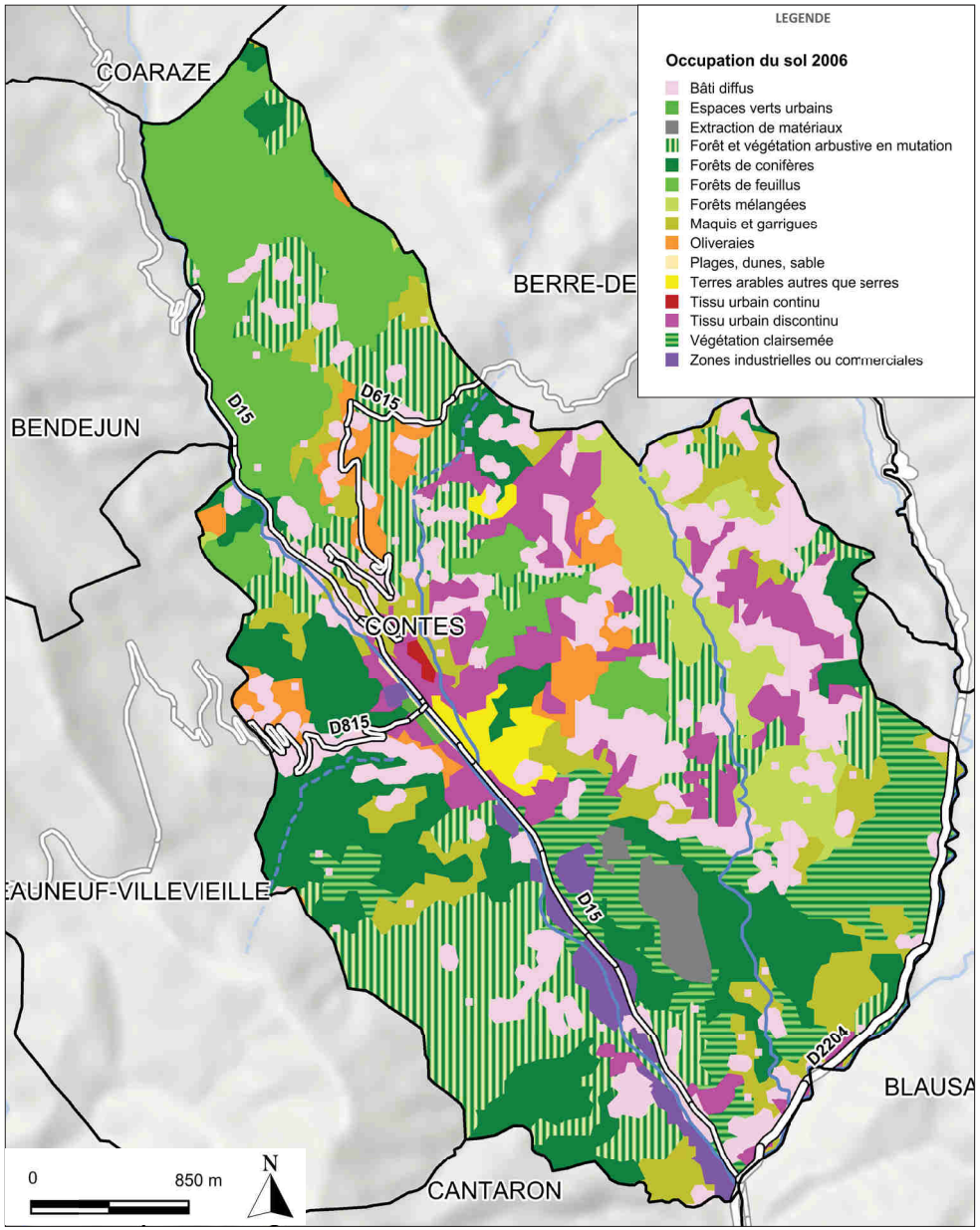

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

1 - OCCUPATION GÉNÉRALE DES SOLS

1.2 - Grandes tendances d'évolution de l'occupation des sols

La carte ci-contre a été réalisée d'après le données d'occupation du sol de 1999 et de 2006 du CRIGE PACA. Ces bases de données ne sont qu'une représentation généralisée de l'occupation du sol et les contraintes de géométrie ne permettent pas une vision exhaustive des éléments de surface du territoire cartographié. L'extension urbaine de 2012 est issue d'un travail de numérisation d'après photo-interprétation réalisé dans le cadre de la présente étude.

Comme de nombreuses communes du Pays des Paillons, Contes a vu une forte modification de son occupation des sols depuis une trentaine d'années. L'urbanisation s'est largement étendue essentiellement sous la forme d'un habitat pavillonnaire diffus se répandant sur les coteaux et les fonds de vallons. Sur Contes, l'extension urbaine s'est effectuée au détriment des espaces naturels et des terres agricoles maraîchères.Grâce à une politique de relance de l'oléiculture dans les années 70/80 (aides du Conseil général à la réhabilitation des olivaies) puis du maintien de l'activité par la mise en commun d'outils de travail et de production (moulins), des parcelles peu exploitées ont été remises en culture permanente. Ces remises en culture concernent principalement des olivaies incluses dans le bâti et de petits propriétaires fonciers.Concernant les espaces naturels, la tendance est à la fermeture des paysages correspondant à la transformation des milieux à végétation arbustive ou herbacée (ouvert) en forêt (fermée). Cette transformation, en plus de ses conséquences paysagères, accentue les risques d'incendies.

Les grands principes d'aménagement et de protection au titre de la Loi Montagne n'ont pas toujours été respectés sur le territoire communal. En effet, une partie de l'urbanisation nouvelle s'est étendue en périphérie des hameaux existants. Quelques parcelles de terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ont été grignotées par de l'habitat diffus. Les paysages caractèristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ont été fortement modifiés par l'extension urbaine de ces dernières années.
L'occupation des sols de la commune de Contes s'explique très largement par la combinaison des composantes physiques et biologiques du territoire et par les transformations anthropiques importantes survenues lors des périodes récentes notamment en lien avec le développement urbain récent.

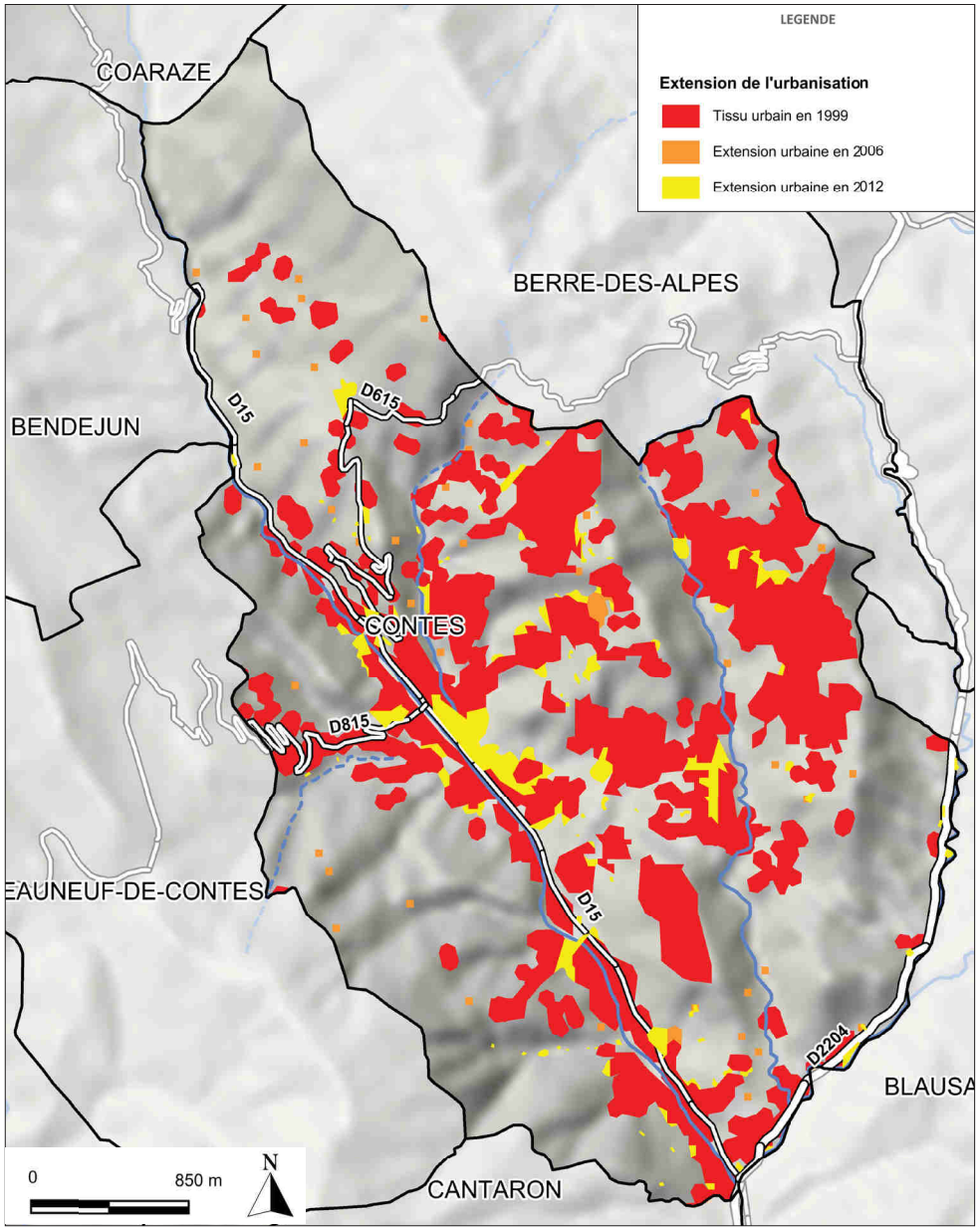

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

2 - COMPOSANTES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

2.1 - Organisation topographique

La commune s'inscrit dans un paysage de vallée structuré par la topographie et le Paillon de Contes (affluent du Paillon). La commune est dominée au Sud par le Mont Macaron (800 m) et au Nord par le Mont Férion (1400 m). Le relief est accidenté avec de fortes dénivellations. Les lignes de crêtes sont orientées du Sud vers le Nord. Les altitudes de la commune varient de 130 m pour la Pointe et aux environs de 500 m pour Sclos.

Le territoire communal se divise en quatre grandes unités morphologiques :

- la zone Nord représentée par un grand versant où affleurent d'épais bancs de grès,
- la zone Est représentée par deux grands versants de flysch recouverts de colluvions : Sclos de Contes et Castellar - Baous,
- la zone Ouest, en rive droite du Paillon, constituée par le versant en pente raide du mont Macaron (800 m) et de la Pointe de redon où dominent les calcaires argileux du crétacé,
- la zone méridionale où affleurent, d'une part les calcaires argileux et les marnes de l'eocène caractérisés par des secteurs dénudés d'intense érosion («bad-lands»), d'autre part les calcaires argileux du Crétacé que forment diverses colluvions (en particulier le Mont Pincalvin), largement modifiées par l'exploitation des usines Lafarge.

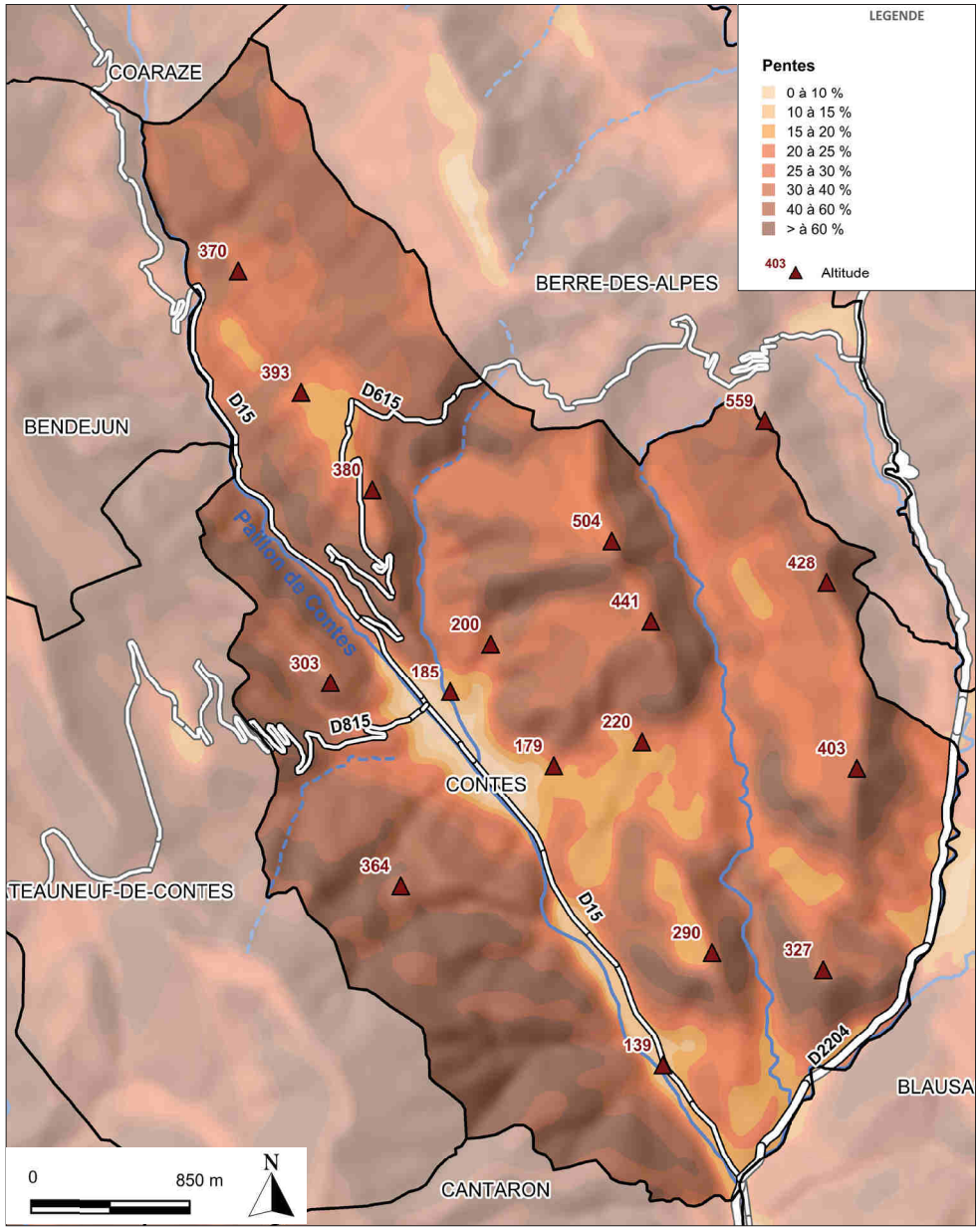

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

2 - COMPOSANTES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

2.2 - Structure géologique

Les formations géologiques présentes sur le territoire fondent largement la morphologie de la commune. Ainsi, les formations de roches dures à base de gros bancs de grès gris blanchâtre à grains de quartz de tailles très variables avec des feldspaths et des micas, dans un ciment calcaire peu abondant. Quelques horizons marneux, passant au faciès flysch noir micacé, se rencontrent assez fréquemment.

Le Paillon incise indifféremment ces formations de grès et une barre de calcaires marneux et de marno-calcaires à l'origine d'un resserrement de la vallée en aval (secteur des Mouchettes). Les alluvions se sont répandues en un placage modeste dans l'ensemble de la vallée sur toute la traversée de la commune.

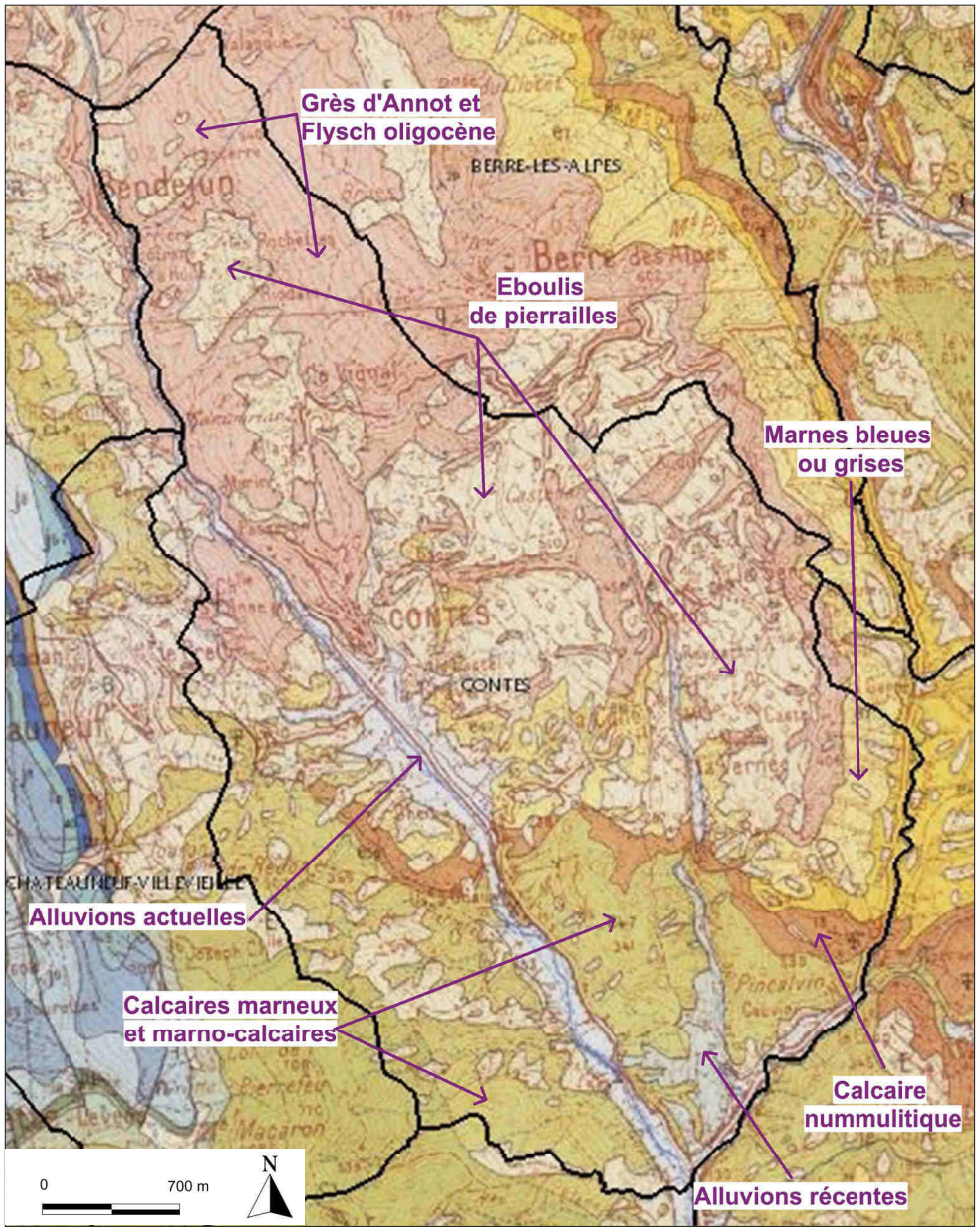

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

2 - COMPOSANTES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

2.3 - Hydrogéologie

Les reliefs calcaires qui recouvrent une grande partie du bassin versant des Paillons représentent un impluvium important qui fait de ce bassin un potentiel hydrogéologique majeur dans les Alpes-Maritimes. L'aquifère jurassique des Préalpes niçoises (FRDG175) est de loin le plus important et a amené l'Agence de l'Eau RMC à le classer comme masse d'eau souterraine stratégique.
Le territoire communal fait partie de l'emprise de deux masses d'eaux souterraines affleurantes et d'une masse d'eau sous couverture. Elles sont identifiées dans le SGADE Rhône Méditerranée Corse 2016-2021 de la manière suivante :

Les masses d'eau affleurantes (cf.Carte ci-dessous)

La masse d'eau FRDG419 : « Formations variées du Crétacé au Tertiaire des bassins versants du Paillon et de la Roya »
Cette nappe d'eau souterraine recouvre la quasi-totalité de la commune. Il s'agit d'un aquifère compartimenté et complexe, lié à la nature très diverse des formations géologiques concernées. Les formations carbonatées et gréseuses constituent les principaux niveaux aquifères. Les études ont mis en évidence l'existence d'une multiplicité de systèmes indépendants.
Ces nappes d'eaux souterraines se rechargent à partir d'impluvium, par infiltration à partir des cours d'eau, et pertes. Les eaux s'infiltrent au niveau des cours d'eau temporaires et se retrouvent au niveau de sources multiples au contact avec les terrains marno-calcaires du Crétacé. Ces sources, souvent perchées et offrant généralement de faibles débits, peuvent fournir localement des débits plus importants. Ces sources sont parfois clairement liées à des failles ou des contacts anormaux, mais la plupart du temps sont masquées par des formations superficielles (éboulis ou alluvions) qui interviennent comme aquifères relais.
Cette masse d'eau étant constituée d'une multiplicité de systèmes indépendants, les connaissances sont essentiellement locales, et essentiellement limitées à la partie superficielle. La ressource apparaît de bonne qualité, quoique très vulnérable à la pollution comme aux sécheresses. Un potentiel plus important, qui serait en outre moins vulnérable, existe peut-être en profondeur. Cette masse d'eau présentait en 2015 de bons états quantitatif et chimique. De ce fait, dans le SDAGE 2016-2021, elle ne fait pas l'objet d'un report d'atteinte de l'objectif après 2015.

La masse d'eau FRDG386 : « Alluvions des basses vallées littorales des Alpes-Maritimes (Siagne, Loup et Paillon) »
Cette masse d'eau s'étend sur une superficie de 33 km². Il s'agit d'un corridor alluvial des Paillons depuis Contes en amont jusqu'à la mer, sur la commune de Nice. Cet aquifère correspond au remplissage alluvial caillouteux et limoneux du Paillon. Il se présente sous la forme d'une nappe d'accompagnement en lien étroit avec le régime de la rivière.
Cette masse d'eau présente un intérêt écologique majeur. Mais son maintien repose très largement sur les relations et les échanges privilégiés qui existent entre les cours d'eau et les nappes alluviales, ce qui s'exprime sur un double plan qualitatif et quantitatif. D'un point de vue qualitatif, la principale contrainte est posée par les risques de contamination des cours d'eau, susceptibles de se répercuter sur la qualité des nappes alluviales. D'un point de vue quantitatif, il s'agit dans ce cas des limites de prélèvement dans les nappes alluviales, afin de réduire les baisses de débit des cours d'eau en périodes critiques et d'éviter la genèse d'assecs sur des tronçons plus ou moins importants.
Cette masse d'eau est désignée comme ressource stratégique pour l'AEP dans le SDAGE. Elle représente l'une des masses d'eau les plus contributives de la région PACA en termes de prélèvements.
Cette masse d'eau présentait en 2015 de bons états quantitatif et chimique. De ce fait, dans le SDAGE 2016-2021, elle ne fait pas l'objet d'un report d'atteinte de l'objectif après 2015.

La masse d'eau sous couverture

La masse d'eau FRDG175 : « Massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises »
Cette masse d'eau couvre la totalité de la commune. La série stratigraphique de cette masse d'eau est constituée de roches sédimentaires dont les variations d'épaisseur sont très faibles.
L'aquifère karstique jurassique est tectoniquement compartimenté. Cette compartimentation délimite des impluviums dont certains exutoires sont bien

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

connus et d'autres masqués, encore mal connus. Les apports aux alluvions du Paillon sont reconnus ou fortement pressentis.

La majeure partie de la recharge de la masse d'eau provient de l'infiltration des précipitations sur les surfaces d'affleurement des calcaires jurassiques. Il s'agit le plus souvent d'apport diffus mais aussi parfois concentrés vers des points d'absorption privilégiés. Dans les parties sous couverture, la masse d'eau est peu vulnérable aux pollutions de surface.
Cette masse d'eau est désignée comme ressource stratégique pour l'AEP dans le SDAGE ; elle est aussi désignée comme ressource patrimoniale. En effet, cette masse d'eau joue un rôle important pour l'alimentation en eau potable des communes adhérentes du SILCEN, de Cantaron, de Drap et de Peillon. Dans un avenir proche, elle pourrait jouer un rôle important pour l'alimentation en eau potable des communes littorales et de l'arrière pays nicois (Vallée du Paillon).
Cette masse d'eau présentait en 2015 de bons états quantitatif et chimique. De ce fait, dans le SDAGE 2016-2021, elle ne fait pas l'objet d'un report d'atteinte de l'objectif après 2015.

Dans le cadre du Contrat de Rivière des Paillons, une étude hydrogéologique sur les aquifères du bassin versant des Paillons est ménée par le département des Alpes-Maritimes. Cette étude, qui a débuté en septembre 2015, va permettre d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des différents aquifères présents sur l'ensemble du territoire, et notamment sur la masse d'eau stratégique des calcaires jurassiques.

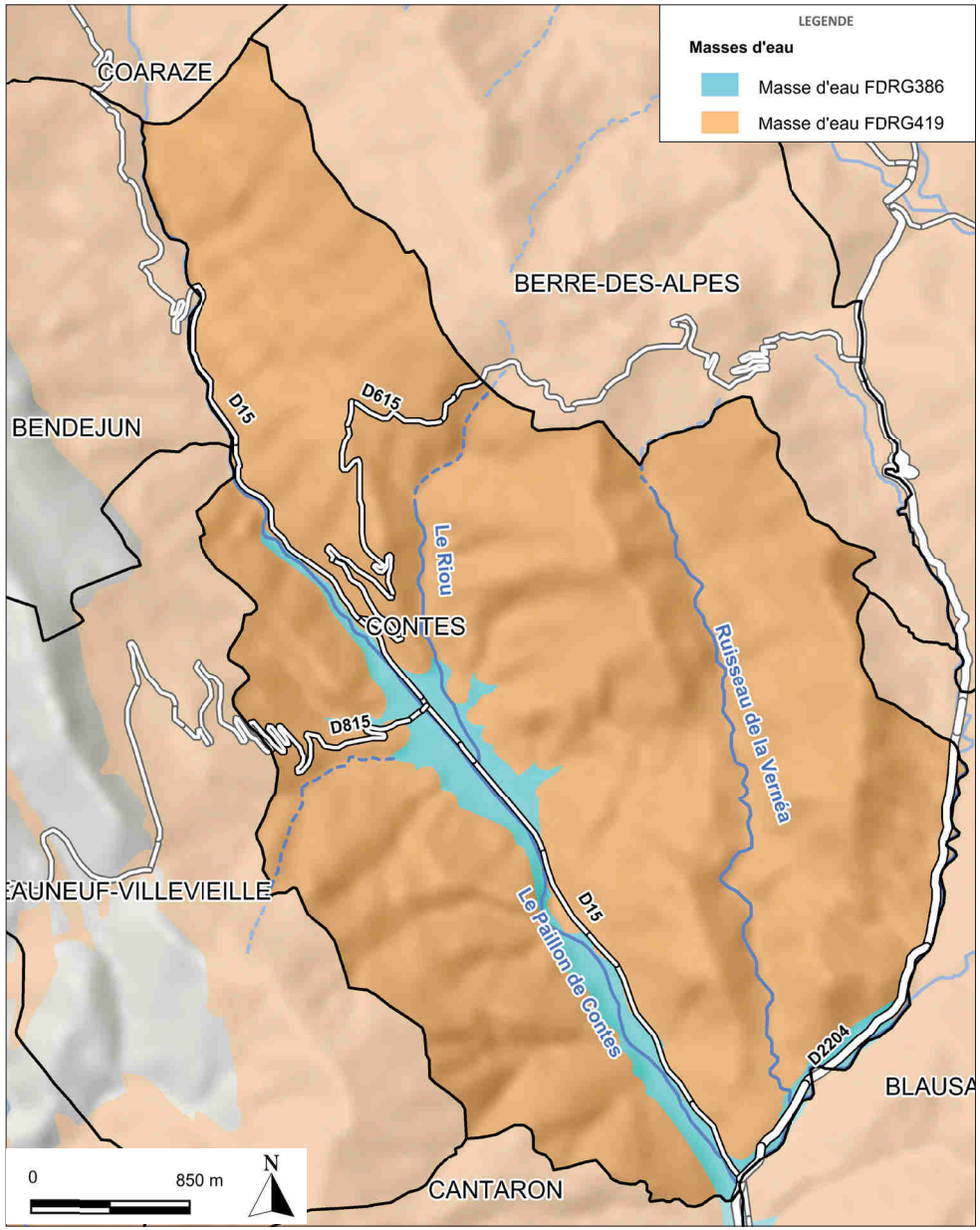

2.4 - Pédologie

- Sur les grès oligocènes qui occupent de grandes surfaces sur la commune mais aussi sur les marno-calcaires du Crétacé supérieur, on trouve essentiellement des sols bruns, parfois un peu acides ou lessivés. Ils possèdent une bonne structure, bien aérée, qui favorise une intense activité biologique. Ce sont des sols relativement riches, plutôt favorables aux activités agricoles
- Dans la plaine du Paillon de Contes, on trouve des sols alluviaux. Ces sols caractérisent les dépôts récents réalisés par la rivière à la faveur des crues. Le plus souvent, ces sols sont pourvus d'une nappe fortement battante (en relation avec les crues et l'étiage du cours d'eau), la texture de ces sols est anisotrope avec une production d'humus modérée. Ces sols alluviaux sont généralement fertiles et faciles à cultiver : ils sont plats, de texture légère, riches en limons et bien alimentés en eau.

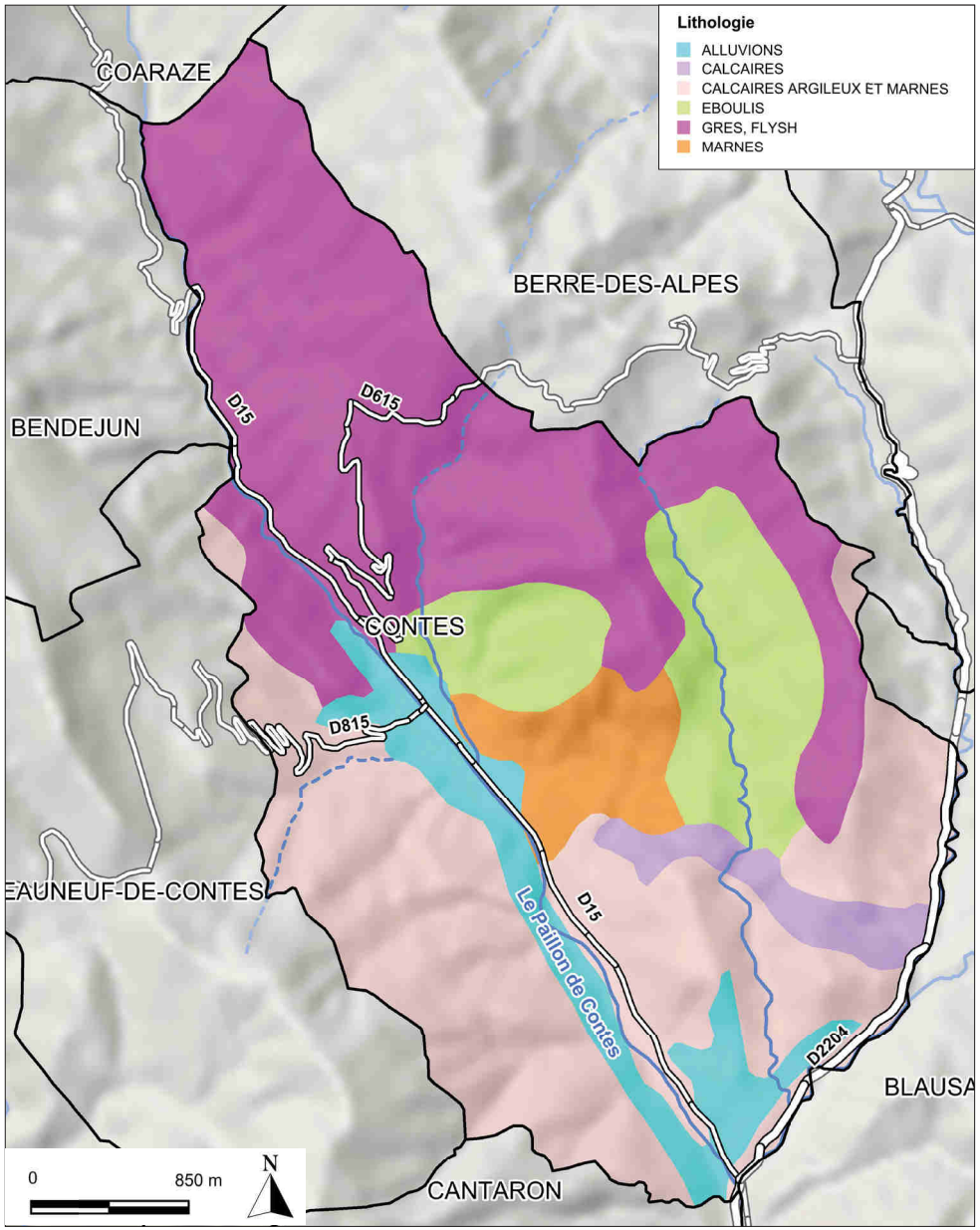

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

2 - COMPOSANTES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

2.5 - Conditions climatiques

La région fait transition entre la plaine littorale typiquement méditerranéenne et le secteur alpin plus au Nord. Ainsi différents profils se détachent en raison du relief contrasté qui caractérise le département.

Températures

Le climat continentalisé se vérifie par une forte amplitude thermique saisonnière (2,5°C en hiver et 21,5°C en août). L'hiver est froid et les températures nocturnes négatives sont fréquentes. Les étés quant à eux sont chauds et secs et ne dépassent pas les 30°C.

Aérologie

Le régime de vents dominant est la brise thermique qui draine, durant la nuit, alternativement d'amont (Nord) vers l'aval (Sud), et inversement le jour.

Ensoleillement

La commune bénéficie d'un bon ensoleillement se situe autour de 1400 à 1500 kWh/m^2/an.

Précipitations

L'air chaud et humide est contraint de s'élever à la hauteur des premiers reliefs montagnards, la rencontre avec l'air froid situé en altitude provoque des précipitations. La situation atmosphérique particulière d'automne peut provoquer des pluies soudaines et abondantes pendant plusieurs jours. Il pleut en moyenne 770 mm par an sur Contes avec quelques rares jours de neige.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

2 - COMPOSANTES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

2.6 - Hydrologie

Le Paillon de Contes

La commune est traversée par le Paillon de Contes qui correspond à l'un des 5 sous-bassins versant des Paillons. Les Paillons drainent un bassin versant de 250 km². Ce bassin versant a la particularité de présenter une alternance entre des étiages extrêmement faibles et persistants pouvant aller jusqu'à l'assec et des crues soudaines et violentes. Le bassin versant est composé de 5 sous-bassins versant dont le Paillon de Contes. De direction nord-sud, le Paillon de Contes rejoint le Paillon de l'Escarène au Plan de Peille. Il prend sa source sur la commune de Lucéram au pied du col Saint Roch à 850 m d'altitude. D'une longueur de 19 km environ, le Paillon de Contes est un cours d'eau naturel sur sa partie amont. A partir de Contes, il est artificialisé par des endiguements et le passage de la Pénétrante dans son lit. Il possède deux affluents importants : la Garde et la Vernéa.
Les écoulements du Paillon de Contes se trouvent directement liés aux précipitations (régime pluvial). En raison d'un déficit hydrique marqué en période estivale, tous les cours d'eau subissent des étiages sévères. Sur la commune les assecs estivaux sont assez réguliers .En revanche, le Paillon réagit très rapidement aux fortes précipitations printanières et automnales, par des crues souvent brutales et importantes.

Point de calcul hydrologique de Contes pour le PPRi		
Superficie du bassin versant en km²	Débit décennal (m³/s) de pointe	Débit centennal (m³/s) de pointe
45.6	**70**	**230**

Entre la pointe de Contes à l'aval et l'amont du centre urbain, le débit centennal est estimé à 230m³/s.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

Les cours affluents du Paillon

On observe différentes configuration de réseau hydrographique pour les affluents du Paillon : des ruisseaux, des ravins profonds et des vallons.
Le Riou est un ruisseau qui se jette dans le Paillon au droit de la passerelle de Barella en aval de la cascade. La capacité du lit mineur est faible. Les débordements sont généralisés pour un évènement centennal. Ce cours d'eau draine une surface de 370 ha. Le débit centennal a été estimé à son embouchure dans le Paillon à 32m³/s. Les ruisseaux de la Garde et la Vernéa présentent la même configuration que le Riou : le lit majeur est encaissé, limitant l'extension de la zone inondable et la pente modérée limite leur activité torrentielle.
Un réseau de ravins, parallèles entre eux, rejoint le Paillon après avoir incisé les marnes du Priabonien supérieur. Ces ravins se jettent directement dans le Paillon dans des secteurs encaissés à forte pente. Certains drainent des surfaces importantes (Tuarts, Pierrefeu, Touron).

2.6 - Hydrologie

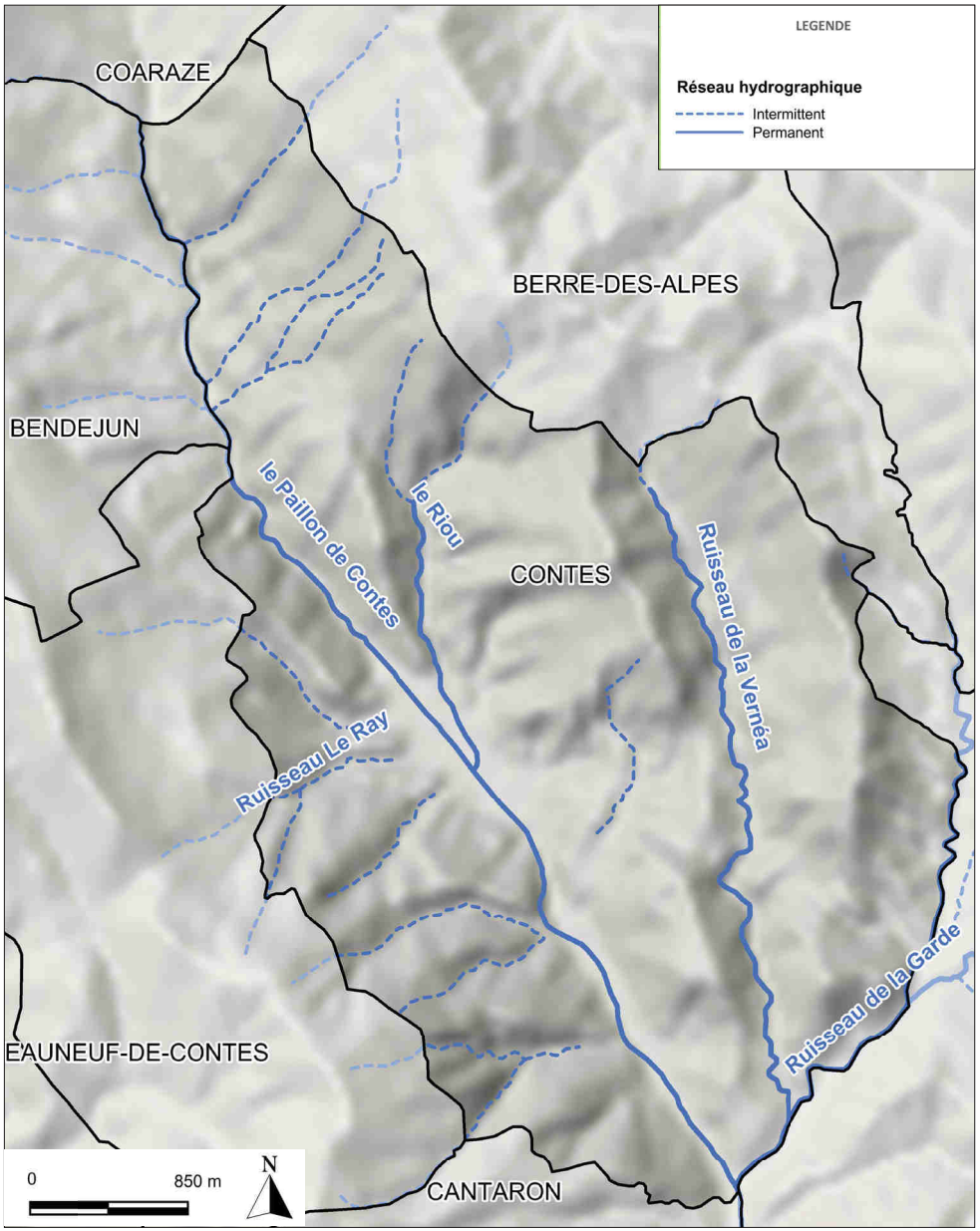

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

3 - COMPOSANTES BIOLOGIQUES DU TERRITOIRE

3.1 - Grands ensembles naturels

Sur le territoire communal, on peut observer différents grands ensembles biologiques en lien avec la topographie, la géologie, l'exposition, la pédologie :

- Le compartiment mésoméditerranéen sur calcaires et grés en adret jusqu'à 700m d'altitude qui comporte sur les calcaires des futaies de pin d'Alep, pin maritime, taillis de chêne vert, chêne pubescent ; sur les marnes des futaies de pin d'Alep et de pin noir (reboisement RTM) ; sur les grès des futaies de pin maritime, taillis de chêne vert ;
- Le compartiment supraméditerranéen également sur calcaire et marne de 0 à 900 m en ubac et au-delà de 700m en adret. Sur substrat calcaire, on y observe des futaies de pin sylvestre, des taillis d'ostrya, des érables à feuilles d'obier, des chênes pubescents ; sur substrat marneux des futaies de pin sylvestre, de pin noir (reboisement RTM) ; sur les grès des futaies de pin maritime, pin sylvestre, taillis de chêne pubescent, ostrya, châtaignier ;
- Le compartiment alluvial en fond de vallée sur les alluvions est constitué de ripisylves à saule, peuplier blanc, aulne glutineux, frêne oxyphylle, orme champêtre, ostrya.

Cela se traduit par la présence des milieux naturels suivants :

- Des milieux forestiers diversifiés ;
- Des milieux ouverts à garrigues correspondants au stade de dégradation des milieux forestiers ;
- La ripisylve du Paillon.

Les milieux forestiers

Les milieux forestiers sont présents sur tout le territoire. Ils représentent la couverture biologique la plus importante du territoire communal avec 50 % de la surface et une forte diversité d'essences forestières. Il s'agit surtout de forêts de conifères (14 %), de feuillus (13 %), de forêts et végétation arbustive en mutation (17 %) et dans une moindre mesure de forêts mélangées (5 %).

Les garrigues

Les milieux ouverts à garrigues recouvrent une part importante des espaces naturels de la commune. Il s'agit pour l'essentiel, de formation arbustive de garrigues basses assez dense et de formations mixtes plus clairsemées. Ces formations occupent soit les anciennes zones agricoles aujourd'hui abandonnées ou les zones ayant fait l'objet de feux de forêt et en cours de revégétalisation. Ce type de milieu représente seulement 8 % du territoire.

La ripisylve

On observe la présence sous la forme de lambeaux épars d'une végétation rivulaire (ripisylve) le long du Paillon. Quelques espèces dominantes donnent à la ripisylve sa physionomie et ses caractères biologiques. Le peuplier blanc est peu représenté, le saule blanc quant à lui est très présent ainsi que l'aulne glutineux et le frêne oxyphylle. Les travaux de chenalisation du cours d'eau et l'occupation humaine, au plus près de la rivière, expliquent la faible représentativité de cette ripisylve le long du Paillon. Des espèces invasives tendent à se développer au détriment de la végétation rivulaire sous la forme de placage plus ou moins important (cannes de Provence, Ailante (faux vernis du Japon), Robinier-Faux-Acacia). Les atterrissements sont recouverts de formations herbacées.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

3 - COMPOSANTES BIOLOGIQUES DU TERRITOIRE

3.1 - Grands ensembles naturels

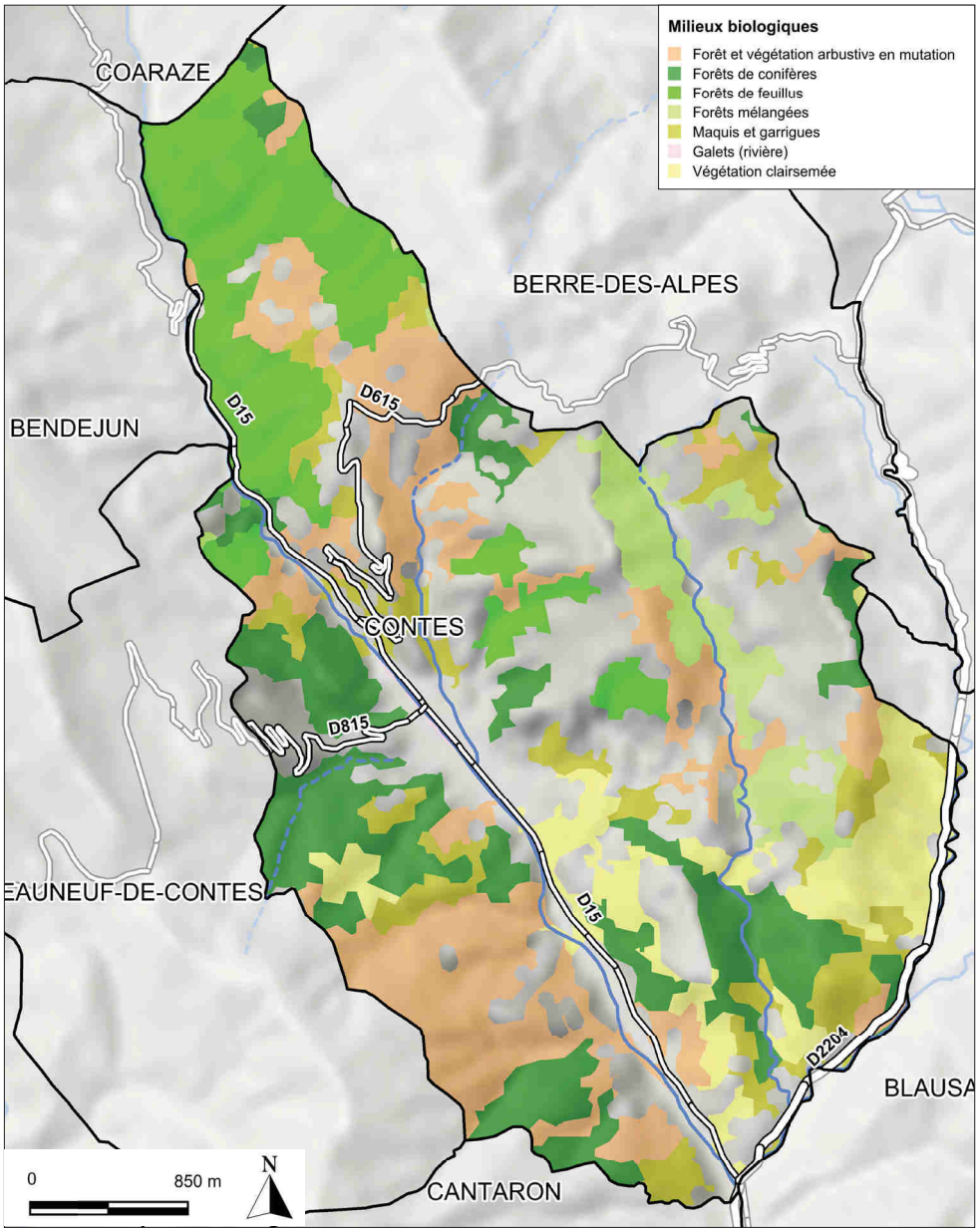

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

3.2 - Principales espèces animales et végétales

Faune

Les observations entreprises notamment dans le cadre du programme national SILENE et du programme régional LPO (faune PACA) ont mis en évidence la présence de différentes espèces animales sur la période 1997-2012. Ces observations n'ont pas de valeurs d'exhaustivité mais permettent une vision d'ensemble pour les grands milieux naturels présents sur la commune.

Forêts de conifères

Groupe animal	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Oiseau	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore	Nat	DO I
Oiseau	*Pyrrhula pyrrhula*	Bouvreuil pivoine	Nat	-
Oiseau	*Circaetus gallicus*	Circaète Jean le Blanc*	Nat	DO I
Oiseau	*Accipiter nisus*	Epervier d'Europe	Nat	-
Oiseau	*Parus major*	Mésange charbonnière	Nat	-
Oiseau	*Aegithalos caudatus*	Mésange à longue queue	Nat	-
Oiseau	*Phylloscopus collybita*	Pouillot véloce	Nat	-
Oiseau	*Dryocopus martius*	Pic noir	Nat	DO I
Oiseau	*Regulus ignicapilla*	Roitelet à triple bandeau	Nat	-
Oiseau	*Serinus serinus*	Couleuvre d'Esculape	Nat	-
Insecte	*Euchorthippus elegantulus*	Serin cini	Nat	-
Mammifère	*Scurius vulgaris*	Ecureuil roux	Nat	-

Bondrée apivore

Forêts de feuillus

Groupe animal	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Oiseau	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore	Nat	DO I
Oiseau	*Circaetus gallicus*	Circaète Jean le Blanc*	Nat	DO I
Oiseau	*Garrulus glandarius*	Geai des chênes	-	-
Oiseau	*Parus major*	Mésange charbonnière	Nat	-
Oiseau	*Parus caeruleus*	Mésange bleue	Nat	-
Oiseau	*Phylloscopus collybita*	Pouillot véloce	Nat	-
Mammifère	*Scurius vulgaris*	Ecureuil roux	Nat	-

Pouillot véloce

Forêts mélangées

Groupe animal	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Oiseau	*Accipiter gentilis*	Autour des palombes*	Nat	-
Oiseau	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore	Nat	DO I
Oiseau	*Circaetus gallicus*	Circaète Jean le Blanc*	Nat	DO I
Oiseau	*Erithacus rubecula*	Rougegorge familier	Nat	-
Mammifère	*Scurius vulgaris*	Ecureuil roux	Nat	-

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

3.2 - Principales espèces animales et végétales

Garrigues ouvertes				
Groupe animal	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Oiseau	*Cuculus canorus*	Coucou gris	Nat	-
Oiseau	*Sylvia atricapilla*	Fauvette à tête noire	Nat	-
Oiseau	*Falco tinnunculus*	Faucon crécerelle	Nat	-
Oiseau	*Apus apus*	Martinet noir	Nat	-
Oiseau	*Turdus merula*	Merle noir	-	-
Oiseau	*Columba palumbus*	Pigeon ramier	-	-
Oiseau	*Fringilla coelebs*	Pinson des arbres	Nat	-
Oiseau	*Picus viridis*	Pic vert	Nat	-
Oiseau	*Carduelis chloris*	Verdier d'Europe	Nat	-
Reptile	*Malpolon monspessulanus*	Couleuvre de Montpellier	Nat	-
Insecte	*Maniola jurtina*	Myrtil	-	-
Insecte	*Tettigonia viridissima*	Grande Sauterelle verte	-	-

Zones humides et bords de rivière				
Groupe animal	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Oiseau	*Egretta garzetta*	Aigrette garzette	Nat	DO I
Oiseau	*Motacilla cinerea*	Bergeronnette des ruisseaux	Nat	-
Oiseau	*Cinclus cinclus*	Cincle plongeur	Nat	-
Oiseau	*Ardea cinerea*	Héron cendré	Nat	-
Insecte	*Boyeria irene*	*Aeschne paisible*	-	-
Insecte	*Onychogomphus uncatus*	Gomphe à crochets	-	-
Insecte	*Libellula depressa*	Libellule déprimée	-	-
Reptile	*Natrix natrix*	Couleuvre à collier	Nat	-

Myrtil

Aigrette garzette

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

3.2 - Principales espèces animales et végétales

Falaises rocheuses et éboulis				
Groupe animal	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Oiseau	*Ptyonoprogne rupestris*	Hirondelle de rochers	Nat	-
Oiseau	*Circaetus gallicus*	Circaète Jean le Blanc*	Nat	DO I
Oiseau	*Corvus corax*	Grand corbeau	Nat	-
Oiseau	*Monticola solitarius*	Monticole bleu	Nat	-
Oiseau	*Phylloscopus collybita*	Martinet à ventre blanc	Nat	-
Reptile	*Malpolon monspessulanus*	Couleuvre de Montpellier	Nat	-

Couleuvre de Montpellier

Milieux agricoles				
Groupe animal	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Oiseau	*Cuculus canorus*	Coucou gris	Nat	-
Oiseau	*Carduelis carduelis*	Chardonneret élégant	Nat	-
Oiseau	*Accipiter nisus*	Epervier d'Europe	Nat	-
Oiseau	*Caprimulgus europaeus*	Engoulevent d'Europe	Nat	DO I
Oiseau	*Hirundo rustica*	Hirondelle rustique	Nat	-
Oiseau	*Upupa epops*	Huppe fasciée	Nat	-
Oiseau	*Apus apus*	Martinet noir	Nat	-
Oiseau	*Turdus merula*	Merle noir	-	-
Oiseau	*Columba palumbus*	Pigeon ramier	-	-
Oiseau	*Fringilla coelebs*	Pinson des arbres	Nat	-
Oiseau	*Picus viridis*	Pic vert	Nat	-
Oiseau	*Luscinia megarhynchos*	Rossignol philomèle	Nat	-
Oiseau	*Carduelis chloris*	*Verdier d'Europe*	Nat	-
Reptile	*Malpolon monspessulanus*	Couleuvre de Montpellier	Nat	-

Engoulevent d'Europe

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

3.2 - Principales espèces animales et végétales

Flore

Suivant les grands milieux naturels présents sur la commune, on peut citer quelques-unes des espèces que l'on rencontre fréquemment.

Milieux forestiers				
Famille	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Renonculacée	*Helleborus foetidus*	Hellébore fétide	-	-
Renonculacée	*Clematis vitalba*	Clématite vigne blanche	-	-
Araliacée	*Hedera helix*	Lierre grimpant	-	-
Cannabacée	*Humulus lupulus*	Houblon grimpant	-	-

Milieux ouverts de garrigues				
Famille	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Fabacée	*Genista pilosa*	Genêt poilu	-	-
Fabacée	*Genista cinerea*	Genêt cendré	-	-
Cupressacée	*Juniperus phoenicea*	Genévrier de Phénicie	-	-
Cupressacée	*Juniperus communis*	Genévrier commun	-	-
Fabacée	*Ononis natrix*	Bugrane jaune	-	-

Genévrier de Phénicie

Zones humides et bords de rivière				
Famille	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Asteraceae	*Eupatorium cannabinum*	Eupatoire chanvrine	-	-
Rosacea	*Geum urbanum*	Benoite commune	-	-
Orchidaceae	*Gymnadenia conopsea*	Orchis moucheron	-	-
Rosacea	*Alchemilla vulgaris*	Alchemile vulgaire	-	-
Potamogetonaceae	*Groenlandia densa*	Potamot dense	-	-
Rosacea	*Filipendula ulmaria*	Filipendule commune	-	-
Apiaceae	*Angelica sylvestris*	Angelique des bois	-	-

Orchis moucheron

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

3.2 - Principales espèces animales et végétales

Falaises rocheuses et éboulis				
Famille	Espèces reconnues	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes
Lamiaceae	*Ballota frutescens*	Ballote buissonnante	PACA	-
Campanulaceae	*Campanula bononiensis*	Campanule de Bologne	-	-
Lamiaceae	*Stachys heraclea*	Epiaire d'Héraclée	-	-
Crassulaceae	*Umbilicus rupestris*	Nombril de Vénus	-	-
Saxifragaceae	*Saxifraga paniculata*	Saxifrage paniculée	-	-
Crassulaceae	*Sedum acre*	Orpin âcre	-	-

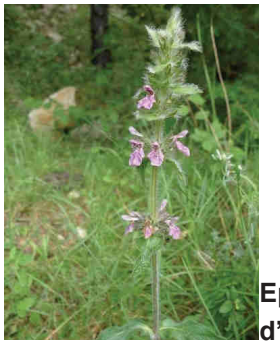

Epiaire d'Héraclée

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

3 - COMPOSANTES BIOLOGIQUES DU TERRITOIRE

3.3 - Principaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Les continuums écologiques (ou réservoirs écologiques) correspondent à des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Quatre grands types de continuums ont été identifiés, à partir des divers habitats en présence, sur la commune.

Le continuum forestier comprend ainsi les milieux suivants :
- Les forêts de conifères,
- Les forêts de feuillus,
- Les forêts mélangées.

Le continuum de milieux ouverts et semi-ouverts qui regroupe :
- La végétation arbustive en mutation,
- Les maquis et les garrigues,
- La végétation clairsemée.

Le continuum agricole comprend l'ensemble des parcelles agricoles.

Le continuum aquatique correspond aux cours d'eau.

La préservation de ces grands continuums et notamment le maintien des différents échanges qui existent entre les habitats et les espèces passent par l'identification des corridors écologiques qui facilitent les migrations et les déplacements. Cette identification et la préservation de ces corridors se traduisent dans le cadre des PLU par la mise en place d'une trame verte et bleue (cf. 7.1.).

La carte suivante est extraite du SRCE PACA qui identifie les principaux corridors écologiques de la région. Il apparait que la forêt de Lucéram ainsi que le versant oriental du Mont Macaron sur la commune de Contes sont des réservoirs de biodiversité qui participent de la Trame verte.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

De même, le Paillon de Contes avec son espace de fonctionnalité qui correspond à la plaine alluviale participe de la trame bleue. On ne distingue pas de corridor écologique terrestre sur la commune. Il faut souligner les ruptures des continuités liées aux nombreux seuils qui sont des obstacles à l'écoulement du cours d'eau.

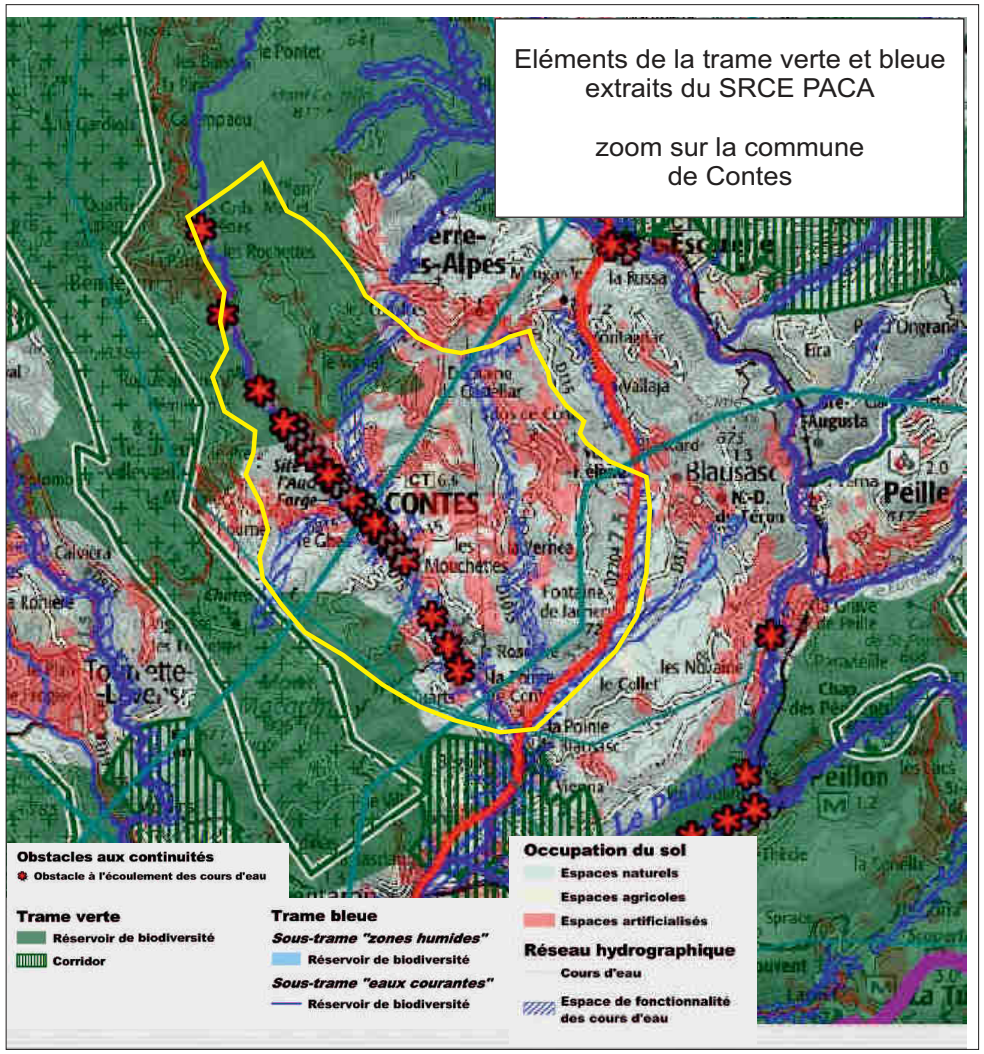

4 - RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

4.1 - Ressources en eau

Ressource et qualité des eaux superficielles

Masse d'eau «Le Paillon de Contes» (FRDR12100)

De direction Nord-sud, il prend sa source à Coaraze à 850 m d'altitude et à une longueur de 19 km. Il possède deux petits affluents : le ruisseau de la Garde et de la Vernéa. La surface de son bassin versant est de 74,6 km². Son régime hydraulique est très irrégulier, avec des variations extrêmes entre les débits de crues et d'étiage, liées aux pentes importantes des bassins versants en grande partie très imperméables (marnes).

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC), la Direction de l'Environnement et de la Gestion des Risques du Conseil général des Alpes-Maritimes réalise en régie le suivi de la qualité des cours d'eau du département. L'année 2012 fut consacrée au suivi des Paillons et notamment à la masse d'eau du Paillon de Contes.
De manière générale, la qualité des eaux du Paillon de Contes est bonne et les stations situées en amont semblent indiquer que le haut bassin est encore préservé de toute atteinte anthropique. Toutefois, cette bonne qualité des eaux est ponctuellement altérées par les rejets domestiques et industriels, notamment avec des déversements sauvages le long de la zone industrielle de Contes.

Les cartes ci-contre issues des campagnes de suivi de la qualité des cours d'eau de 2005 et 2012 menées par le Conseil général 06, nous renseignent sur les résultats des mesures de la qualité des eaux.

QUALITE DES EAUX superficielles et souterraines (Source : *SDAGE RMC*)			
Situation en 2009		Objectif 2015	
Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique
Bon	Bon	Bon	Bon

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

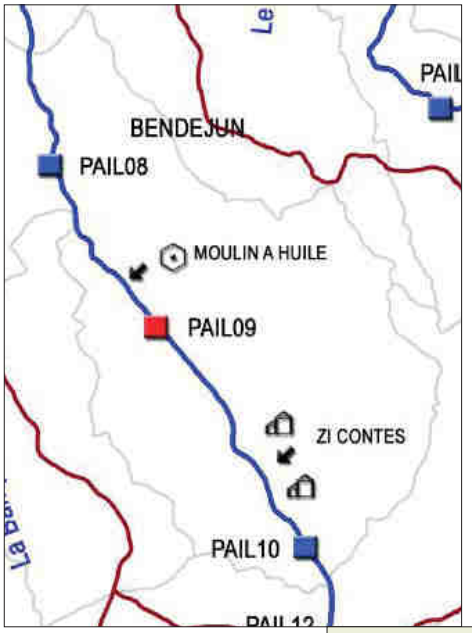

Etat écologique en 2005 -
Campagne CG06

Etat écologique en 2012 -
Campagne CG06

- Mauvais
- Médiocre
- Moyen
- Bon
- Très bon
- Non enregistré

Extrait Synthèse 2012 -
Campagne CG06

Année 2012	Masse d'eau	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	Hydromorphologie	ETAT ECOLOGIQUE
PAIL02 (06700220)	FRDR10459		NC									
PAIL04 (06700240)	FRDR10459		NC									
PAIL06 (06700260)	FRDR12100		NC									
PAIL06B (06700265)	FRDR12100		NC									
PAIL07 (06700270)	FRDR12100		NC									
PAIL08 (06700280)	FRDR12100		NC									
PAIL10 (06700290)	FRDR12100		NC									
PAIL12 (06700320)	FRDR12100		NC									

4 - RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

4.1 - Ressources en eau

Ressource et qualité des eaux souterraines

Sur le territoire communal, il est référencé trois masses d'eau identifiées (cf. Chapitre 2.3) dans le SDAGE RMC 2016-2021 :

- **La masse d'eau FRDG419 : « Formations variées du Crétacé au Tertiaire des bassins versants du Paillon et de la Roya »**
- **La masse d'eau FRDG386 : « Alluvions des basses vallées littorales des Alpes-Maritimes (Siagne, Loup et Paillon) »**
- **La masse d'eau FRDG175 : « Massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises »**

Ces masses d'eau présentaient en 2015 de bons états quantitatif et chimique. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'un report d'atteinte de l'objectif après 2015 dans le SDAGE 2016-2021.

La protection et la gestion concertée de la ressource en eau

Depuis 2009, Le bassin versant des Paillons fait l'objet d'un projet de Contrat de Rivière. Ce dernier est un outil pertinent pour la mise en oeuvre des SDAGE et des programmes de mesures approuvés en 2009 pour prendre en compte les objectifs et dispositions de la directive cadre sur l'eau. C'est un programme d'actions volontaire et concerté sur cinq ans.

Les objectifs du contrat de rivière sont :
- améliorer la qualité de l'eau (Volet A),
- restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel (Volet B1),
- assurer la protection contre les crues (Volet B2),
- contribuer à la gestion de la ressource en eau (Volet B3),
- coordonner, sensibiliser et évaluer le contrat de rivière (Volet C).

La commune de Contes est concernée tout particulièrement par les volets B1, B2 et B3. Les fiches «action» du contrat de rivière, qui concernent la commune de Contes, sont annexées au présent rapport.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

Dans ce cadre, diverses actions ont déjà été engagées et parmi elles, le raccordement des eaux usées de Bendejun au système d'assainissement de Contes, action qui a participé à l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux.

Plusieurs études ont été engagées dans le cadre du Contrat de Rivière des Paillons et notamment le «Plan d'objectifs de restauration et d'entretien de la végétation des Paillons» en 2003. Cette étude a permis de recenser et de caractériser la morphologie et la dynamique générale des cours d'eau, la ripisylve, les éléments ponctuels (érosion des berges, zones vulnérables aux débordements en crue, les décharges et dépôts sauvages...). Par tronçon homogène, des objectifs ont été définis en fonction de la nature et du niveau de priorité des enjeux et de l'état des peuplements rivulaires, de leur potentiel, de leurs défauts qualitatifs ou quantitatifs. On peut citer comme exemple le lieu dit «Les Mouchettes» où les objectifs sont «de limiter l'enfoncement du lit, éviter le sur-engravement, lutter contre les décharges sauvages et les érosions, améliorer l'aspect esthétique et prévenir la chute d'arbres sénescents».

Egalement dans le cadre du Contrat de Rivière des Paillons, une étude hydrogéologique sur les aquifères du bassin versant des Paillons est ménée par le département des Alpes-Maritimes. Cette étude, qui a débuté en septembre 2015, va permettre d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des différents aquifères présents sur l'ensemble du territoire, et notamment sur la masse d'eau stratégique des calcaires jurassiques. Cette étude débouchera sur des mesures de gestion à l'échelle du bassin versant des Paillons et sur des délimitations des zones à préserver dans les documents d'urbanismes.

La commune de Contes est membre de trois structures intercommunales qui interagissent sur le bassin versant des Paillons :
- Le Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP) créé en 1996 qui a pour vocation la prévention contre les inondations et la mise en valeur du milieu et du paysage. Il est le mandataire du Contrat de Rivière.
- Le Syndicat Intercommunal des cantons de Levens, Contes, l'Escarène et Nice (SILCEN) créé en 1935 qui a pour vocation l'étude des dossiers concernant la construction des réseaux et gestion d'eau potable et d'assainissement.

4 - RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

4.1 - Ressources en eau

- Le Syndicat Intercommunal de traitement des eaux usées (SICTEU) créé en 1966 qui a pour vocation la construction de toute installation nécessaire au traitement des eaux usées.

L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune provient essentiellement des ressources en eau souterraines par pompages sur les forages du Pilon dans les calcaires éocènes et de la Sagna du SILCEN dans l'aquifère jurassique.

La ressource «de l'avenir» se trouve dans l'aquifère karstique du jurassique. Cette aquifère prend la forme d'un croissant aux extrémités duquel se positionnent ses principaux impluviums : la chaîne du Férion, à l'Ouest, et le plateau Tercier, à l'Est. En temes quantitatifs, la ressource en eau potable du Pays des Paillons n'est donc pas menacée.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

4 - RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

4.2 - Ressources minérales

Le Schéma Départemental des Carrières des Alpes-Maritimes a été approuvé le 4 mai 2001 et est actuellement en cours de réactualisation. Il a pour but de recenser les gisements, les activités existantes ainsi que l'encadrement du développement des activités d'extraction de minéraux autant que la reconversion des sites.

Sur la commune de Contes, on recense une carrière de marne exploitée par Lafarge Ciment au lieu-dit « Pimian ». Cette production est utilisée dans l'industrie. Elle permet l'exploitation de 500000 tonnes/an. Cette exploitation arrive à échéance en juillet 2017.Elle s'accompagne d'une station de broyage, concassage. Cette carrière est installation classée pour l'environnement qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 27/10/1989.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

4 - RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

4.3 - Ressources en énergie

Dans le cadre de l'adoption au niveau européen du « paquet-énergie climat » la France s'est engagée à satisfaire à l'horizon 2020, 23% de part d'énergie produit par des sources renouvelables dans sa consommation d'énergie finale. Sur la commune de Contes les énergies renouvelables présentes sur le territoire communal sont :

- Solaire : l'irradiation solaire est modérée mais intéressante,
- Eolien : gisement faible et installations impossibles,
- Géothermie :
- Biomasse végétale : les forêts.

Energie solaire

Le département dispose d'un ensoleillement moyen de plus de 2 800 heures par an. L'irradiation solaire de la commune de Contes est cependant modérée du fait de l'encaissement de la vallée. L'irradiation varie ainsi de 1400 à 1500 kWh/m²/an. Les habitations sont pour la plupart installées sur les versants ouest, les plus ensoleillés. Ainsi l'énergie solaire peut-être valorisée en électricité, généralement grâce à la technologie photovoltaïque, ainsi qu'en chaleur (chauffage ou eau chaude sanitaire) grâce aux panneaux thermiques sur les toitures des bâtiments.

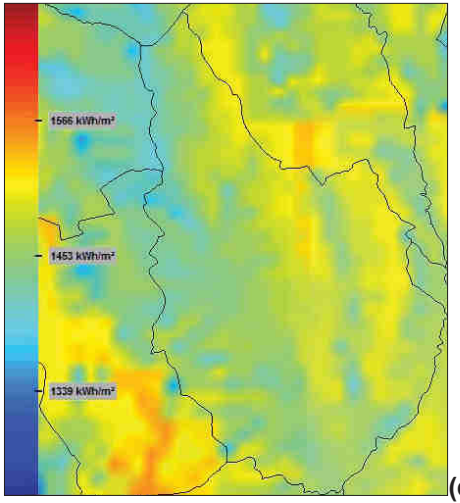

Irradiation annuelle globale (en kWh/m²/an) - *Atlas solaire PACA*

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

Energie éolienne

L'énergie éolienne peut être de deux ordres de grandeur : le petit éolien (moins de 10 mètres) également appelé éolien domestique, peut être installé au cœur des zones habitées. Le grand éolien (entre 50 et 150 mètres de hauteur) doit être implanté dans des « champs éoliens », à au moins 500 mètres des habitations.
Sur la commune de Contes, le relief ne permet pas une qualité et une vitesse des vents correctes à une hauteur de 10 mètres. La densité énergétique y est inférieure à 100W/m². A une hauteur de 80 mètres, les conditions ne sont pas plus favorables. A ce gisement peu propice au développement des éoliennes s'ajoute des contraintes liées à la Loi Montagne et aux servitudes. L'implantation des éoliennes, de plus de 50m de hauteur, à moins de 500m des habitations et des zones futures d'habitations est interdite. Il en est de même dans un périmètre de 500 m autour des monuments historiques. Par conséquent, le secteur ne figure pas comme zone préférentielle de développement éolien dans le Schéma Régional de l'Eolien Terrestre de PACA.

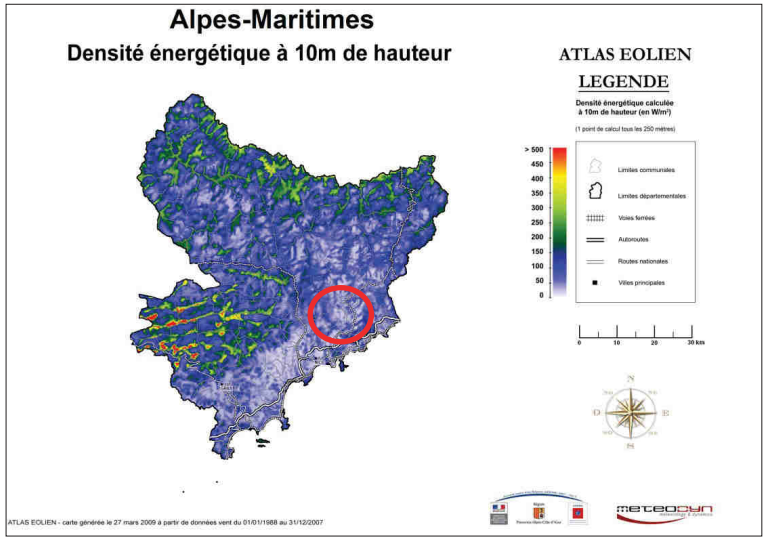

Densité énergétique à 10 m de hauteur

Atlas éolien PACA

4.3 - Ressources en énergie

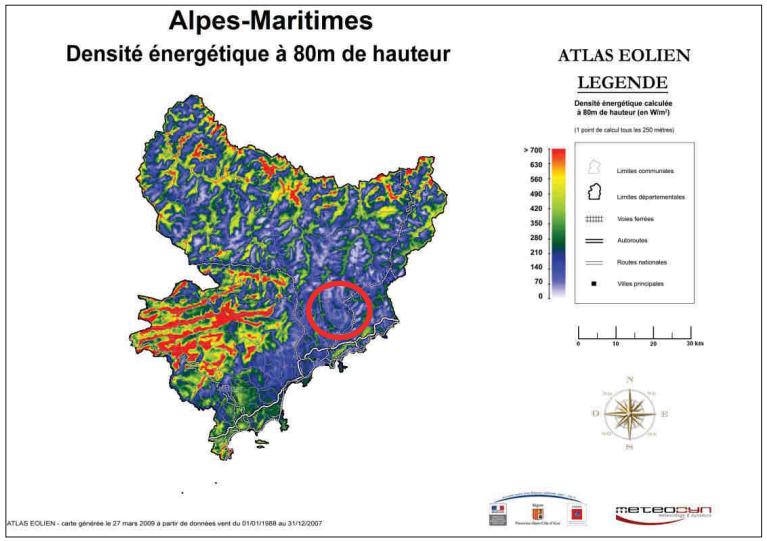

Densité énergétique à 80 m de hauteur

Atlas éolien PACA

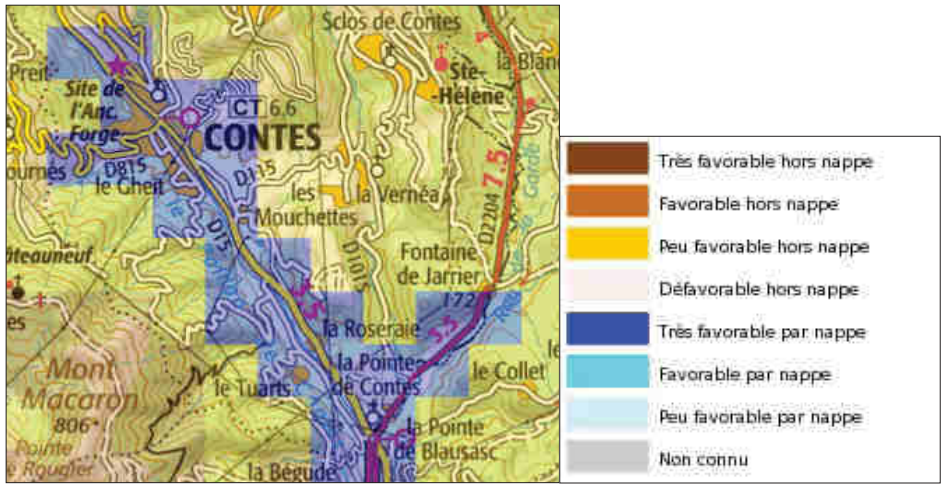

Potentiel géothermique sur la commune de Contes -

Géothermie-perspectives

Géothermie

Selon l'étude régionale de potentiel géothermique menée par le BRGM , la géothermie « en nappe » est particulièrement favorable dans la vallée, où se concentre la majeure partie des habitations. Un débit moyen de 230 m³/h pourrait être prélevé puis réinjecté dans la nappe des « alluvions récentes des Paillons » afin de récupérer, grâce à une pompe à chaleur, la chaleur détenue par l'eau. En effet, la température moyenne de la nappe serait de 14°C, été comme hiver. La profondeur de prélèvement est modérée: en moyenne 23 mètres.
Le reste de la commune (versants et crêtes) présente des ressources « peu favorables » en géothermie hors nappe.

Biomasse végétale

Les Alpes-Maritimes sont le département de PACA où le potentiel mobilisable est le plus important, à égalité avec les Alpes-de-Haute-Provence avec 400 MWh/an, soit 25% du potentiel régional. Cependant, le département est pour le moment celui où le volume d'exploitation forestière est le plus faible, y compris pour le bois de feu.
On recense sur la commune 17 entreprises travaillant dans l'exploitation et/ou la transformation du bois pour 86 salariés. En revanche, il n'existe aucune entreprise travaillant dans la sylviculture et l'exploitation forestière. La politique suivie par le Conseil Départemental 06, la Région PACA et l'ADEME est d'aider la filière d'approvisionnement en plaquettes à se structurer.
La biomasse combustible ou méthanisable provenant de l'agriculture est quasi-inexistante.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

4 - RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

4.4 - Ressources forestières

Les résultats de l'Inventaire Forestier National, dont le dernier passage dans le département remonte à 1996, permettent de détailler la composition forestière du territoire communal. La commune est constituée principalement de résineux et de feuillus. La ressource forestière comprend les forêts et les végétations arbustives en mutation, les forêts de feuillus, les forêts mélangées et les maquis et garrigues. Cette ressource ne fait pas partie du régime forestier géré par l'Office National des Forêts.

La propriété forestière sur la commune est assurée en totalité par des propriétaires privés pour une surface de 1140 ha.

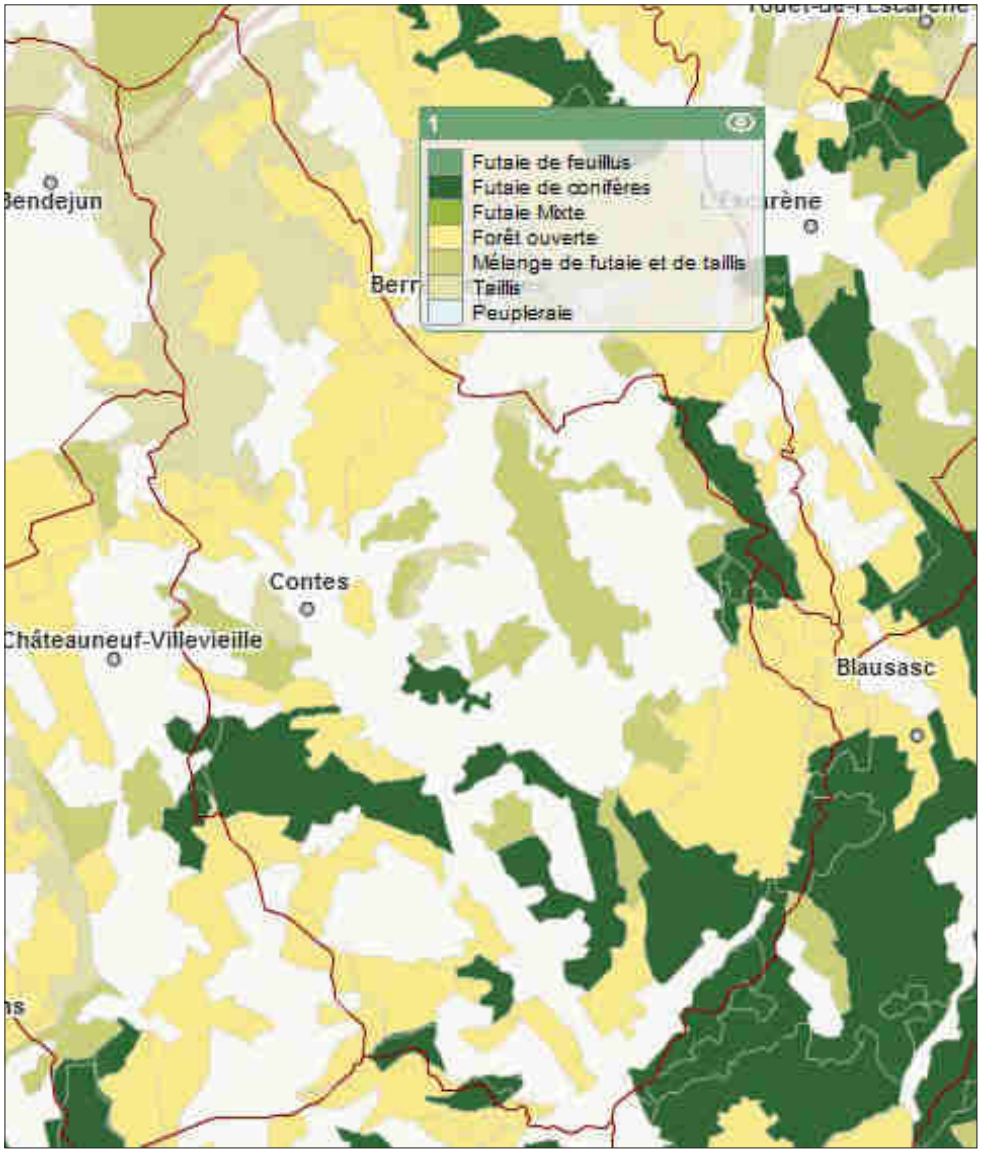

Types de peuplements forestiers sur la commune de Contes -
Inventaire Forestier National (1996)

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

4 - RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

4.5 - Ressources agricoles

Au recensement agricole de 2010, on comptait sur la commune 59 exploitations agricoles pour une surface agricole utilisée de 523 ha, pour une population active agricole de 124 personnes. La majorité des terres agricoles sont en Surface Toujours en Herbe (STH*) à faible productivité. Il s'agit de parcours, landes peu productives, Ces surfaces en herbe ont essentiellement vocation à être pâturées. Une partie de la superficie est souvent occupée par une végétation ligneuse ou semi-ligneuse. Ces surfaces sont très peu utilisées actuellement. La principale production effective sur la commune est l'arboriculture et notamment l'oléiculture très présente. Cette production fait l'objet d'une Appellation d'Origine Protégée : AOP « Olives de Nice ».

**Surface Toujours en Herbe : surface de l'ensemble des prairies permanentes d'une exploitation agricole*

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

4 - RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

4.6 - Ressources piscicole et cynégétique

D'après le schéma départemental de gestion Cynégétique, le chevreuil est présent sur la commune. Il occupe la plupart des milieux naturels et agricoles disponibles sans distinction. Il fait l'objet d'un plan de chasse. Le Chevreuil demeure la deuxième espèce de grand gibier après le sanglier par le nombre d'individus prélevés. Chassé essentiellement en battue, le Chevreuil intéresse un grand nombre de participants. A ce titre, l'espèce revêt un intérêt tout particulier pour les chasseurs. Le nombre de chevreuils attribués se situe entre 1 à 10 par an sur la commune.
Le sanglier est une espèce sédentaire, qui est classé nuisible sur plusieurs communes du sud du département dont la commune de Contes. Une réglementation spécifique y est appliquée pour concilier chasse et régulation de l'espèce. Il a été prélevé entre 10 et 80 sangliers par an sur la période 2001-2006.
Parmi la petite faune sédentaire, on trouve sur la commune uniquement le lièvre d'Europe. Le lapin de garenne n'est, semble-t-il, plus présent. Le Renard est la seule espèce qui occupe pratiquement toutes les communes du département dont Contes à l'exception du centre des agglomérations.

Dans le cadre de l'étude hydrobiologique et qualité des eaux du bassin des Paillons de 2012, sept espèces de poissons ont été observées : le barbeau méridional, l'anguille, la truite fario, le blageon, le vairon, le chevesne et la blennie fluviatile. Dans le secteur du Paillon de Contes, le peuplement reste largement dominé par le barbeau méridional. La présence de l'anguille, du blageon et du chevesne reste anecdotique. Il faut souligner la présence de l'écrevisse à pattes blanches sur le Paillon de Contes, absente en 2005 lors de la précédente étude et qui s'étend à nouveau, en lien notamment avec l'amélioration probable de la qualité du milieu (disparition des rejets de Bendejun).

Etude hydrobiologique et qualité des eaux du bassin des Paillons (2012)

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

5 - RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

5.1 - Risques

Incendies de forêt

La commune ne fait pas l'objet d'un plan de prévention du risque incendie de forêt. Néanmoins la commune est concernée par ce risque comme le signale la base nationale qui recense les incendies de forêt. Sur Contes, on dénombre 103 incendies sur la période 1973-2013 qui ont affectés 126,83 ha. Les principaux ont concerné une dizaine d'hectares en 1973, 1975, 1985 (15ha), 1990 (20ha). Depuis les années 2000, les incendies sont moins nombreux et affectent de toutes petites surfaces.

L'influence conjuguée du climat et de la végétation crée les conditions propices à l'apparition et au développement des incendies. L'analyse spatiale des feux montre qu'ils ont frappé principalement les zones de contact entre milieu urbain et espaces naturels. Les espaces fortement urbanisés connaissent peu de sinistres et ceux-ci restent de faible ampleur. La surface moyenne parcourue par le feu est relativement plus importante en terrain naturel qu'en zone urbaine, ceci s'explique par l'importance de la biomasse végétale, la difficulté d'acheminement des secours et le degré de vigilance moins marqué qu'en zone urbaine.

Le schéma d'aménagement et de gestion des espaces forestiers du Pays des Paillons, établi par l'ONF en 2005, considère que les zones à fort risque d'incendie, c'est à dire les secteurs à forte biomasse inflammable dont la mise à feu pourrait se propager à des enjeux humains, représentent 638 ha sur la commune de Contes.

Le mimosa présent au Nord de la commune (Cf. carte ci-contre) est l'espèce la plus dangereuse en matière de feu de forêt. Sa faculté de produire des rejets de souche et ses pouvoirs germinatifs le rendent particulièrement envahissant. Introduit au début du XXème siècle pour remplacer des cultures d'olivier, il s'est rapidement répandu sur les terrains siliceux de l'étage mésoméditerranéen. Toutefois, sa sensibilité au gel, qui a rapidement conduit au déclin de cette culture, a participé à la difficulté de gestion de cette espèce. En effet, les grands coups de froid qui détruisent des peuplements sur de grandes étendues, génèrent une importante biomasse sèche susceptible de s'enflammer. C'est ce qui s'est produit avec le gel de 1985 suivi par les incendies de 1986.

Il n'existe pas de technique connue permettant d'éradiquer le mimosa : le débroussaillement ne fait que renforcer le pouvoir à rejeter de souche et le bétail ne consomme pas cette espèce. Le travail du sol (décapage, dessouchage) renforce les facultés germinatives des graines présentes dans le sol.

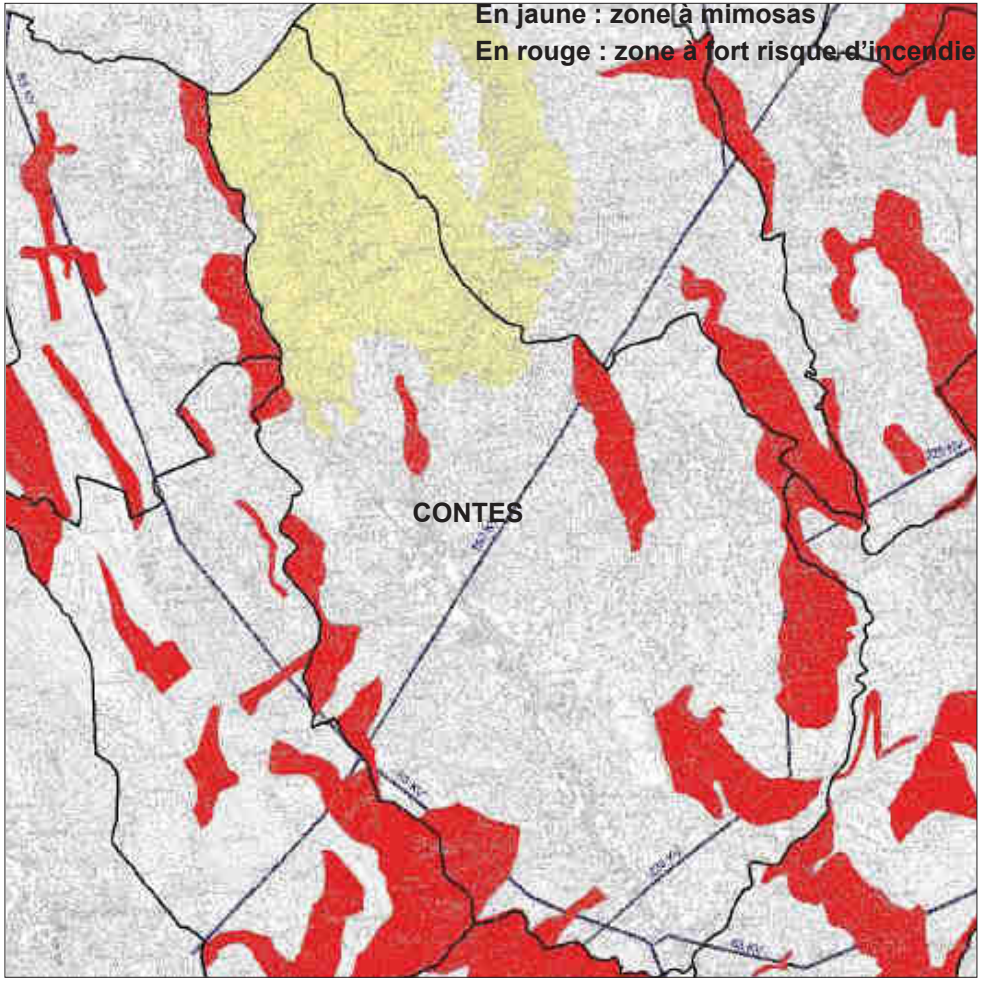

Extrait de la carte des zones à fort risque incendie de Forêt -
Office National des Forêts (2005)

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

5 - RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

5.1 - Risques

Inondations

Deux types de risques ont été distingués dans le bassin du Paillon : le risque torrentiel (crue de nature boueuse avec transport important de matériaux solides) et le risque inondation (crue de nature liquide sans impact dynamique). Parmi les communes du Pays des Paillons, la commune de Contes est la plus exposée au risque torrentiel, du fait de l'importance de son hydrographie et de son développement urbain.

La commune est concernée par un plan de prévention contre les inondations du bassin à risque Paillons – pays niçois qui a été prescrit en février 1986 et approuvé le 17/11/1999. Ce PPRi a fait l'objet d'une révision (approuvée le 12/11/2010) sur la commune relative au secteur de la Maglia. Dans ce secteur en zone bleue exceptionnelle, la nouvelle prescription indique que « la superficie des constructions, installations et exhaussements de sols (notamment accès et parking) pouvant faire obstacle à l'écoulement des eaux sera limitée à 50% de la superficie totale de la partie de l'unité foncière située en zone bleue inondable ».

Sur les autres secteurs identifiés en zone inondable, le risque inondation se décompose en deux types : risque fort (dite zone rouge) et risque modéré (dite zone bleue). Les zones de risque fort sont constituées par des zones d'aléa fort et des zones d'aléa modéré mais soumises à des phénomènes hydrodynamiques importants : zones d'écoulements préférentiels, zones d'expansion des crues, secteurs enclavés, secteurs sensibles aux débordements directs... .

EVALUATIONS DE DEBITS DES COURS D'EAU			
Cours d'eau	Débit décennale de pointe (m^3/s)	Débit centennale de pointe (m^3/s)	Débit centennale du PER de 1988 (m^3/s)
Paillon de Contes	**70**	**230**	**195**

Extrait des débits de crues -

Rapport de présentation du PPRinondation (1999)

En règle générale, les risques se localisent aux exutoires. Les ravins arrivant directement au Paillon sont les plus sensibles. En effet, n'ayant pas l'aspect de rivière, ils sont considérés par les riverains comme de simples ravins et sont souvent encombrés ou construits à leur exutoire. Les ruisseaux «collecteurs» tels que le Riou, la Garde et la Vernéa poseront problème si leurs lits sont le siège de rétrécissements ou d'aménagements.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

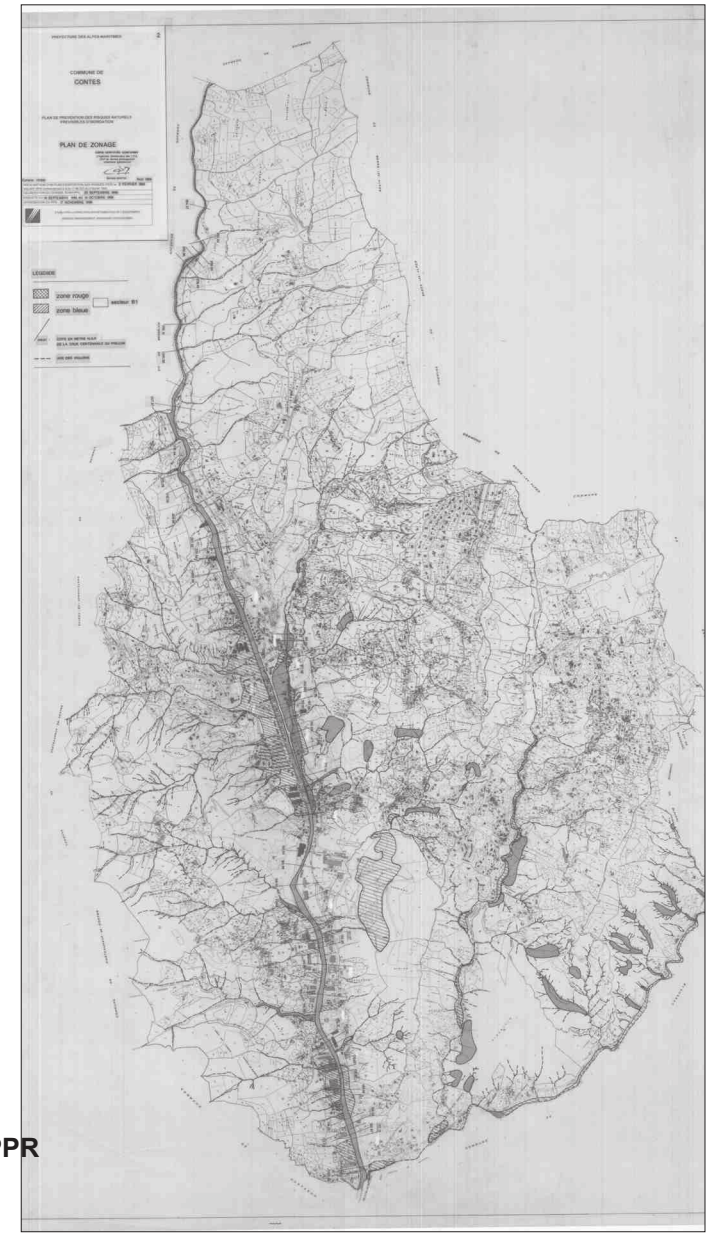

Plan de zonage du PPR Inondation -

Commune de Contes

5 - RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

5.1 - Risques

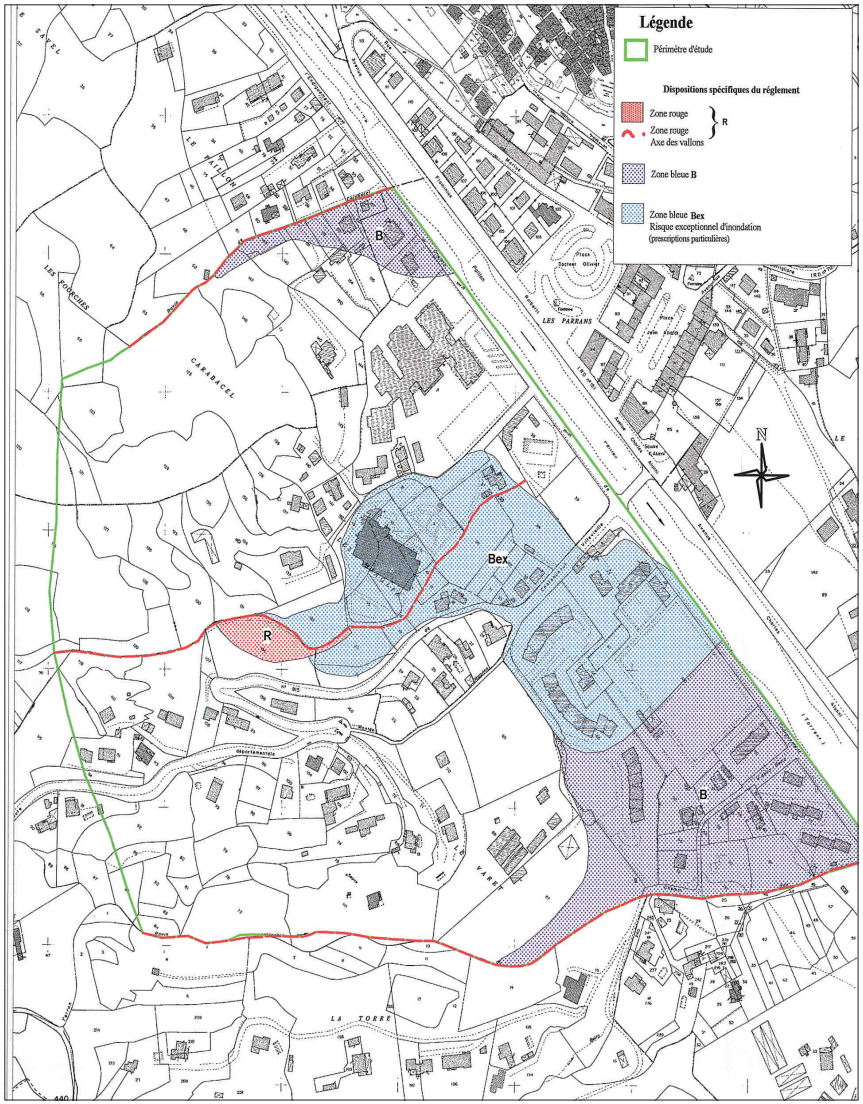

Plan de zonage du PPR Inondation -
Révision N°1 - Secteur vallon de la Miaglia
Commune de Contes

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

Il convient également d'indiquer le récent classement, par arrêté préfectoral n°2015-031 en date du 12/08/2015, du système d'endiguement de Contes en rive gauche du Paillon (de l'amont du village de Contes jusqu'au quartier du Pilon). Cet arrêté classe les digues de la RD 15 et du Riou en catégorie C, au nom du département et au titre des ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations, dont les conséquences concernent une lourde réglementation de gestion des ouvrages. Ce classement implique, entre autres, que le gestionnaire des digues produise une étude de danger, un diagnostic initial de sûreté, des consignes de surveillance, des consignes de crue, un rapport de surveillance et un rapport de visite technique approfondie.

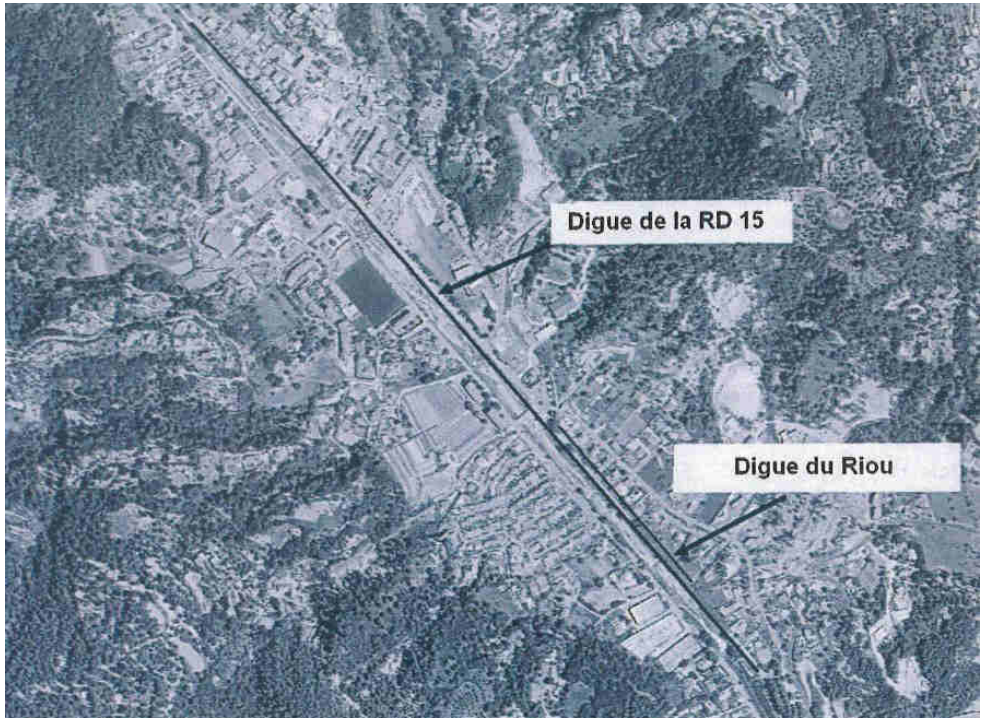

Extrait de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°2015-031 -
Délimitation du système d'endiguement de Contes
Commune de Contes

5 - RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

5.1 - Risques

Mouvements de terrain

Le risque mouvement de terrain se manifeste par des déplacements plus ou moins brutaux du sol et du sous-sol, d'origines naturelles ou résultantes d'activités humaines. Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains qui n'est pas toujours perceptible par l'homme, ils touchent majoritairement les biens. En revanche, les mouvements rapides touchent majoritairement les personnes et ont des conséquences sur les infrastructures, allant de la dégradation à la ruine totale.

La commune est largement concernée par les mouvements de terrain. On recense dans la base de données du BRGM près d'une vingtaine de glissements identifiés, de plus rares effondrements, coulées, éboulements. Les séismes possibles sur la commune influencent sur la majoration des aléas. Contes fait l'objet d'un PPR multirisque, approuvé en novembre 1999, qui prend en compte ce risque. Le PPR a déterminé deux zones :

- Une zone rouge dans lequel les travaux, aménagements ou constructions sont interdites. Seuls sont admis les travaux d'entretiens et de gestions normaux des bâtiments et les travaux destinées à réduire le risque.
- Une zone bleue dans laquelle suivant la nature du mouvement de terrain des interdictions et des prescriptions sont à mettre en œuvre.

Sur le territoire communal, les mouvements de terrain sont répartis en fonction de leur nature (Cf. Carte ci-contre) :

- les éboulements de blocs (Eb) dans les quartiers au Nord-Est de la commune (Le Baus, Naiges, Galla, l'Avalancha) et au Sud (le Collet des Molles),
- les glissements (G) affectent notamment les quartiers de Saint Barthélémy et des versants du village (La Couasta et Cipières-est),
- les ravinements (R) aux quartiers de Pincalvin, Croizelier et l'Adrech de Touarts,
- les reptations (S) aux quartiers de la Sagne, Pierrefeu et le Collet des Molles.

Plan de zonage du PPR
Mouvements de terrain et Séisme -
Commune de Contes

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

5 - RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

5.1 - Risques

Tremblement de terre

Toute la commune est concernée par un risque sismique moyen de niveau 4, aléa modéré (nouveau zonage sismique de la France). La commune fait l'objet d'un plan de prévention multirisque approuvé en novembre 1999 qui prend en compte le risque sismique. La France dispose d'un nouveau zonage sismique (en vigueur depuis le 1er mai 2011) divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante (articles R.563-1 à R.563-8 du code de l'environnement, modifiés par le décret no 2010-1254 du 22 octobre 2010, et article D.563-8-1 du code de l'environnement, créé par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010). Ce nouveau zonage implique des mesures préventives, notamment des règles de construction parasismique, sont appliquées aux ouvrages de la classe dite « à risque normal ». Les ouvrages « à risque normal » sont les bâtiments, installations et équipements pour lesquels les conséquences d'un séisme sont circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat (article R.563-3 du code de l'environnement).
La commune est peu concernée par les ouvrages à « risque spécial » qui regroupent certains équipements et installations, les barrages, les installations classées pour la protection de l'environnement et les installations nucléaires de base. L'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, modifié par l'arrêté du 24 janvier 2011 et l'arrêté du 13 septembre 2013, fixe, dans sa section II, les règles parasismiques applicables aux installations classées dites « à risque spécial ». Ces règles s'appliquent sur la commune pour l'établissement Brenntag classé ICPE régime d'autorisation Seveso seuil bas.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

5 - RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

5.1 - Risques

Risques technologiques et industrielles

La commune est concernée par des risques technologiques ou industriels. Elle compte sur son territoire 10 installations dont un établissement soumis à la directive SEVESO et classé ICPE « seuil bas ».Il s'agit de l'entreprise Brenntag, Cet établissement est implanté depuis 1972 à la Pointe de Contes dans la zone industrielle de Roseyre sur une superficie d'environ 10000 m². Il s'agit de stockage de produits chimiques (alcools, solvants chlorés et non chlorés) constituant un dépôt aérien de liquides inflammables de 1ère et 2ème catégorie (346 m3 en 9 cuves) (et 187 m3 en fûts fermes). Des stockages de chimie minérale sont présents sur le site d'une capacité globale de 190 t. La date du dernier Arrêté Préfectoral est le 27/09/2009 (autorisation préfectorale complétée le 04/01/2013 et le 04/07/2014). Ce classement a été justifié compte tenu du risque potentiel de pollution du Paillon tout proche.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

5 - RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

5.2 - Qualité de l'air et pollution atmosphérique

Depuis 2012, la qualité de l'air dans la région est suivie par un organisme unique nommée Air PACA. Cette association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air a pour objectif le suivi de la concentration et des émissions des différents polluants dans l'air. Une station située sur la commune de Contes aux abords de la RD15 mesure les concentrations en particules, dioxyde d'azote et monoxyde de carbone, en rapport direct avec les émissions de la cimenterie, et en ozone, pollution « de fond » rencontrée en périphérie des agglomérations.
Les émissions des différents polluants présentées ci-dessous sont issues de l'inventaire statistique mené par Air PACA, regroupés dans la base de données Emiprox.

Ozone

L'ozone O_3 résulte de la transformation de polluants émis par les activités humaines (industries, trafic routier…) sous l'effet d'un fort ensoleillement et peut être transporté sur de grandes distances. . Ainsi, la pollution rencontrée à Contes provient principalement des émissions directes d'oxydes d'azote sur l'agglomération niçoise.

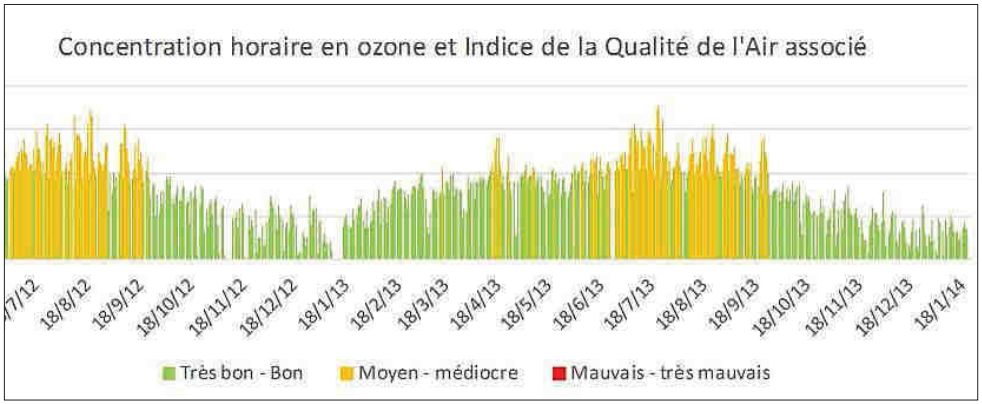

Concentration horaire en ozone - *AirPACA*

L'indice de qualité de l'air relatif à ce polluant est globalement bon à très bon, dans 93% des mesures horaires effectuées entre juin 2012 et janvier 2014. Des pics de pollution menant à un état « moyen » voire « médiocre » ont lieu la plupart du temps en été. Sur cette période, aucun état « mauvais » de la qualité de l'air n'a été mesuré pour l'ozone.

Oxyde d'azote

Les oxydes d'azote sont les précurseurs de la pollution photochimique et de dépôts acides. Ses principaux effets sur la santé occasionnent une altération de la fonction respiratoire chez l'enfant en particulier, une hyper réactivité bronchique chez l'asthmatique et des troubles de l'immunité du système respiratoire. Ce polluant a habituellement pour origine principale les déplacements automobiles. C'est le monoxyde d'azote (NO) qui est émis à la sortie du pot d'échappement, puis oxydé en NO_2. Néanmoins sur Contes, 93% des 450 tonnes d'oxydes d'azote émis proviennent de l'industrie et plus particulièrement de la cimenterie.
Le transport routier reste le deuxième secteur émetteur, à hauteur de 5,5%, suivi par les équipements de chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires (1,5%).
Malgré les très fortes émissions de la cimenterie, les concentrations horaires en dioxyde d'azote sont bien en deçà du seuil des 110 µg/m³. Ainsi sur toute la période de juin 2012 à janvier 2014, l'état de la qualité de l'air relatif à ce polluant est resté « bon à très bon ».

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

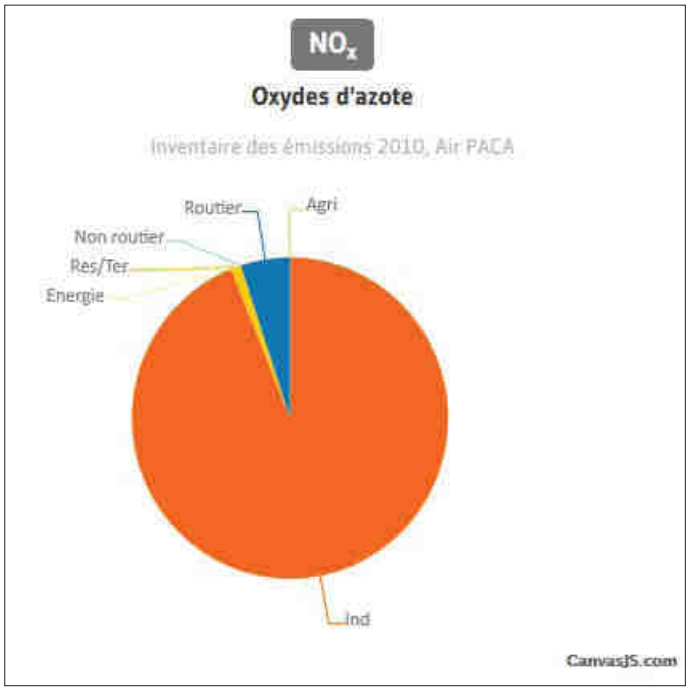

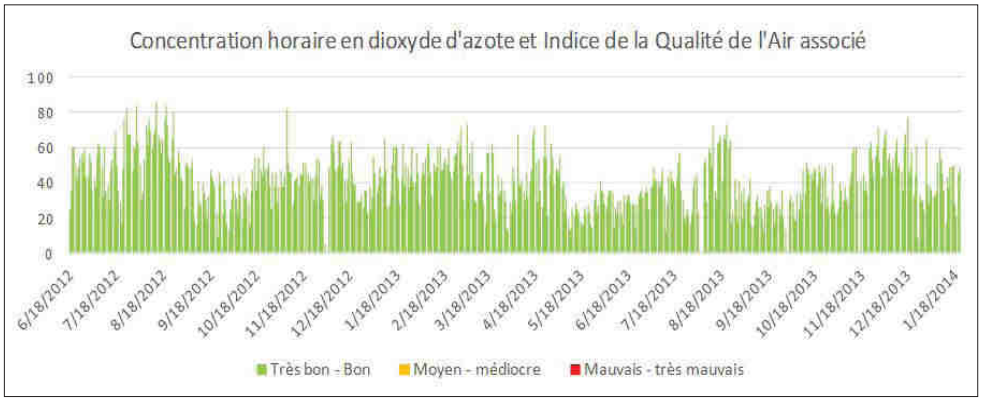

Concentration horaire en dioxyde d'azote - *AirPACA*

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

Dioxyde de carbone

Le dioxyde de carbone (CO_2) représente près de 70% des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique. Il est principalement issu de la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon) et de la biomasse. Dans l'air ambiant, ce polluant n'a pas d'effet direct néfaste pour la santé mais c'est un composé majeur dans les phénomènes d'effet de serre. Les secteurs responsables de la plus grande part de CO_2 émis sont les transports routiers, le résidentiel-tertiaire et l'industrie-énergie. Le CO_2 est un gaz incolore, inodore, plus lourd que l'air, ininflammable et soluble dans l'eau. Sa forte densité le conduit à s'accumuler au niveau du sol. Il peut devenir dangereux dans des atmosphères confinées. Le dioxyde de carbone est toxique en forte quantité dans l'air (concentration supérieure à 9 000 mg/m^3). Une augmentation de l'effet de serre et ses effets prévisibles sur le climat auront des conséquences difficiles à cerner à ce jour sur les écosystèmes.

A Contes, 94% des 229 000 tonnes de CO_2 émis proviennent du secteur industriel.

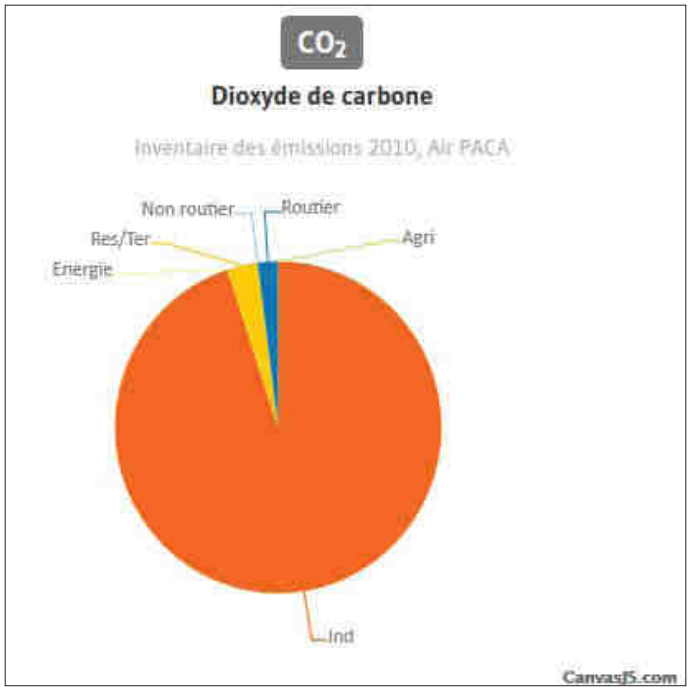

Particules en suspension

Elles sont généralement issues de la combustion des produits pétroliers. Les sources principales en sont donc l'automobile, les bâtiments et l'industrie. Néanmoins à Contes, beaucoup de ces poussières, notamment les plus grosses, proviennent des émanations d'autres procédés de la cimenterie. Leurs effets sur la santé sont une altération de la fonction respiratoire chez l'enfant en particulier, une irritation des voies respiratoires inférieures, des effets mutagènes et cancérigènes et une mortalité prématurée.

A Contes, 72% des particules de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10) sont issues de l'industrie, 22% des secteurs résidentiels et tertiaires et 6% des transports. Pour les particules les plus dangereuses, dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres (PM2,5), l'industrie et les batiments émettent chacun 45% tandis que les transports sont à l'origine des 10% restants.

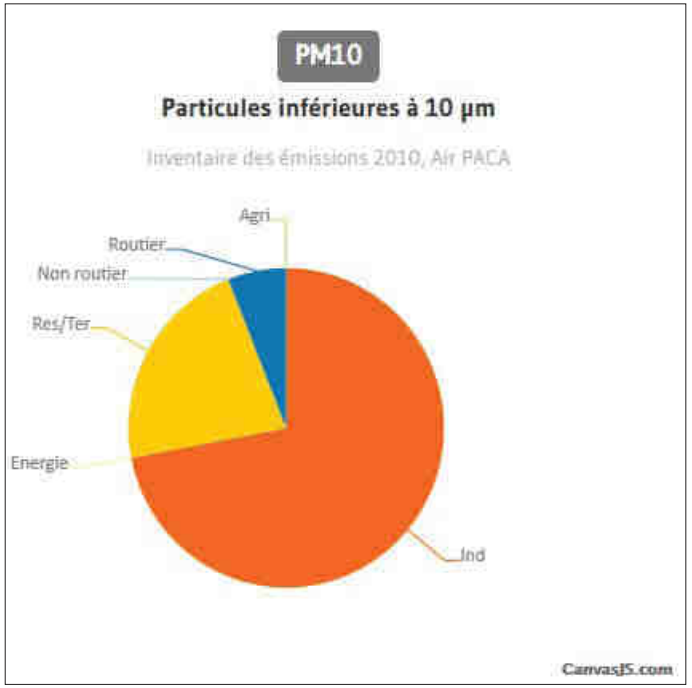

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

5.2 - Qualité de l'air et pollution atmosphérique

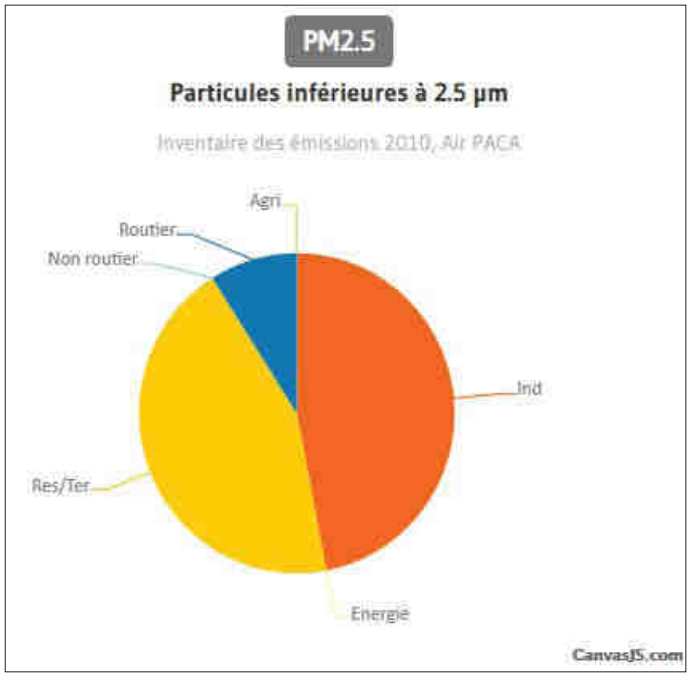

Les concentrations en PM10 à Contes amènent régulièrement l'état de la qualité de l'air à un niveau « moyen » voire « médiocre ». Ainsi sur la période de juin 2012 à janvier 2014, ce fut le cas pour la moitié des jours. Dans 6% des cas, la concentration dépassait même le seuil de « mauvaise » qualité de l'air, fixé à 50µg/m^3. Le cas le plus défavorable a été atteint en avril 2014, avec une concentration de 74µg/m^3.

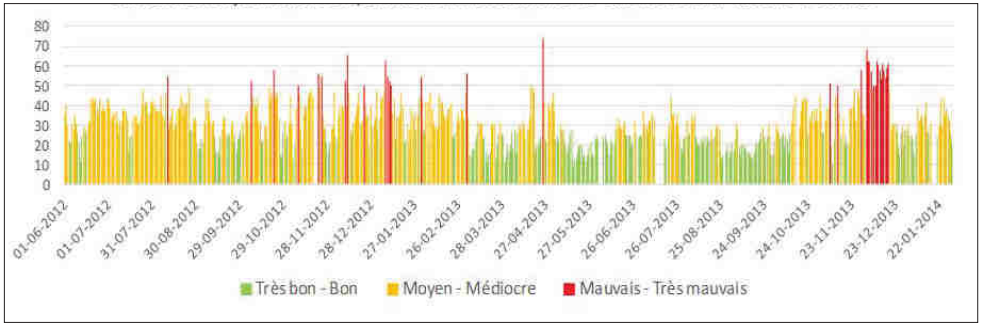

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

Les pics de pollution aux particules ont généralement lieu en hiver, lorsque les conditions climatiques ne permettent pas une circulation et évacuation des poussières émises dans la commune. La configuration de la commune en vallée encaissée accentue ce phénomène.

Dioxyde de soufre

Le dioxyde de soufre est à craindre en présence d'humidité, lorsqu'il forme l'acide sulfurique, responsable de gênes respiratoires et de crises d'asthme plus fréquentes chez les personnes sensibles. De plus, le dioxyde de soufre contribue au phénomène des pluies acides, qui dégradent la pierre, les matériaux et la végétation. Le SO^2 est généralement marqueur de l'activité industrielle. C'est très largement le cas à Contes, où 99% du dioxyde de soufre est émis par le secteur industriel, en premier lieu la cimenterie. Ces 156 tonnes représentent 20% des émissions du département, mais seulement 0,26% des émissions de la région. Cela montre l'importance des émissions industrielles à Contes, qu'il faut tout de même relativiser face à des régions bien plus industrielles, telles que l'étang de Berre.

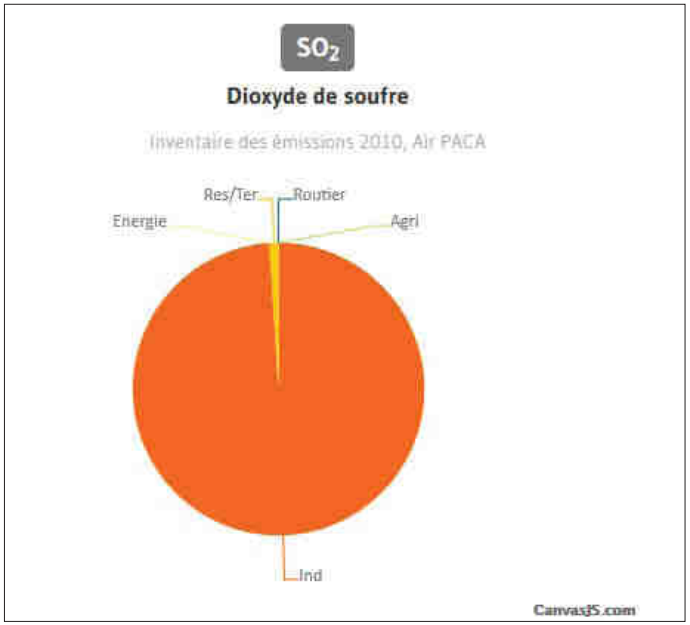

5 - RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

5.3 - Ambiance sonore

Dans chaque département, le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de logements et les prescriptions techniques de nature à les réduire. Les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent, sont reportés dans les documents d'urbanisme des communes concernées. Le tableau ci-dessous indique la largeur de la bande dite « affectée par le bruit » de part et d'autre de la voie considérée.

Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
Catégorie 1 La plus bruyante	300 m
Catégorie 2	250 m
Catégorie 3	100 m
Catégorie 4	30 m
Catégorie 5	10 m

Sur la commune de Contes, les routes concernées par une zone de bruit sont :

- la RD 15 entre la Pointe de Contes et l'agglomération de Contes (en catégorie 3 et catégorie 4 dans l'entrée de la Pointe de Contes)
- la RD 2204 dans la traversée de la Pointe de Contes (en catégorie 2)

La carte ci-contre a été réalisée à partir de la cartographie relative à la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres des Alpes-Maritimes (Arrêté préfectoral n°2016-112 du 18 Août 2016).

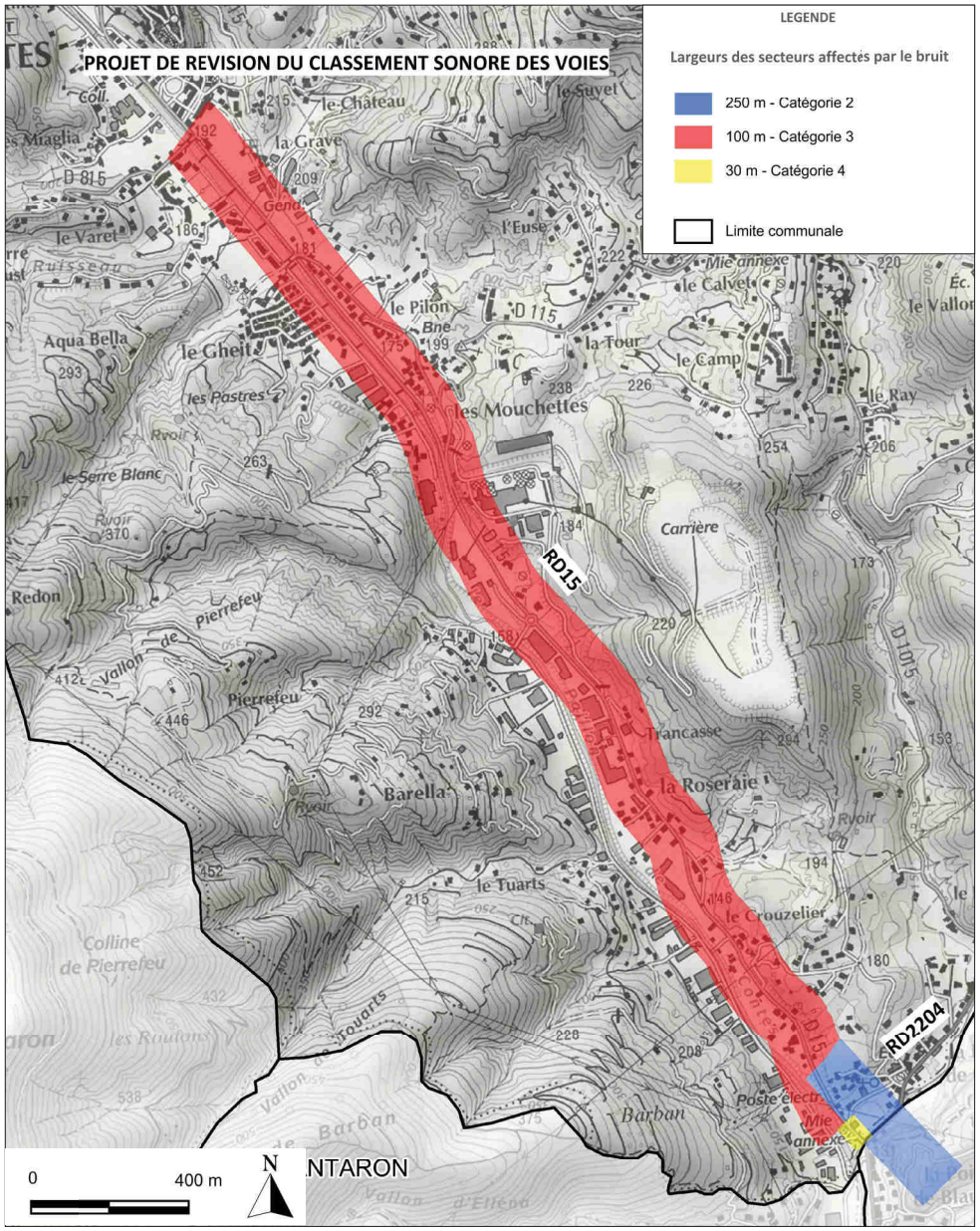

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

5 - RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

5.4 - Pollution des sols

Concernant la pollution des sols d'origine industrielle, il existe des inventaires historiques régionaux d'anciens sites industriels et activités de service réalisés dans les différents départements. Cette base de données (Basias) recense tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Sur la commune, 18 sites en ont été répertoriés comme activités potentiellement polluantes. Deux établissements sont inventoriés comme toujours en activité, il s'agit de la société ESSO (PAC0602605) et la société Brenntag (PAC0604514).

Deux sites sont recensés dans la base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués), il s'agit de :

- Société de Compactage Niçois (Ex LPA) au quartier La Roseyre. L'activité exercée aujourd'hui (récupération de ferrailles) n'est pas à l'origine de la pollution. Au 31/05/2005, le suivi de la qualité des eaux souterraines ne montre aucun impact. Ce site ne nécessite plus d'action de la part de l'administration et va basculer dans BASIAS.

- Société Brenntag Côte d'Azur, Pointe de Contes. L'activité exercée (stockage de produits chimiques) est à l'origine de la pollution. Le dernier suivi en date du 17/10/2011 ne fait état d'aucune pollution des eaux souterraines.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

5 - RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

5.5 - Pollution lumineuse

La luminosité, en conditions anormales, peut être une source de nuisances lorsqu'elle devient gênante, ou une réelle source de pollution lorsqu'elle affecte la santé humaine ou les écosystèmes. Parmi les phénomènes de nuisances ou de pollutions lumineuses, peuvent être recensés :

- La sur-illumination faisant référence à l'utilisation excessive de lumière. Elle peut être la conséquence de l'utilisation de matériels d'illumination non appropriés, d'une mauvaise conception de locaux, ou d'un mauvais placement des luminaires. Elle peut être également caractérisée par l'illumination de locaux en dehors des moments où cette illumination est nécessaire (absence de régulation horaire appropriée de l'éclairage, éclairage nocturne décoratif des bâtiments publics…..) ;
- L'éblouissement, gêne visuelle due à une lumière trop intense ou à un contraste trop intense entre des zones claires et sombres. Il peut être simplement gênant, handicapant ou aveuglant selon l'intensité de la lumière, voire constituer un danger sur la route ;
- La luminescence nocturne du ciel, causée par la lumière émise en direction du ciel par les éclairages non directionnels en milieu urbain ;
- La lumière intrusive, lumière non désirée ou non sollicitée qui pénètre la nuit dans un logement, un jardin, une serre, etc. à partir de l'extérieur.

Les principales sources de pollution proviennent de l'éclairage public, des enseignes lumineuses et de l'éclairage des habitations. L'éclairage également par les phares des véhicules sur les routes à trafic dense (notamment la D15) est une source non négligeable de pollution lumineuse notamment pour la faune avoisinante. Comme de nombreuses communes péri-urbaines, on observe un halo de pollution lumineuse important qui affecte une grande partie du territoire.

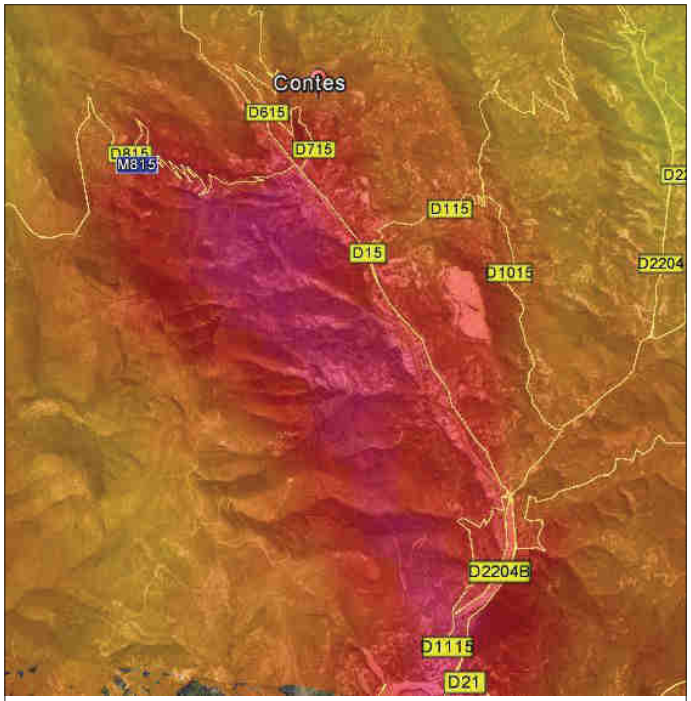

Pollution lumineuse par ciel normal - *GRESAC*

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

6 - COMPOSANTES PATRIMONIALES

6.1 - Histoire de la commune

Les origines

Contes est sans doute l'un des plus vieux village de l'arrière pays niçois, mais son origine reste à ce jour incertaine : il est probable qu'il s'agisse au départ d'un oppidum ligure disposé sur le piton rocheux dominant la vallée, Lou Cuorn, place stratégique. Le village appartient à la catégorie des Castellum ligures.

Une inscription romaine du IIème siècle mentionnerait pour la première fois le village : « vicus continus ». De l'histoire qui suit, nous ne savons pratiquement rien, jusqu'à la mention « Contenes » citée dans une charte datée de 1057, et la construction de l'abbaye de Saint-Pons, au IXème siècle, qui reçoit en fief la quasi totalité des terres de la vallée du Paillon. On peut cependant imaginer que, pendant cette longue période, le village fut relativement épargné.

A cette époque, quittant le piton rocheux, totalement dénué d'eau, une partie des villageois s'installa dans la vallée du Paillon. L'oppidum ne fut pas abandonné pour autant mais conservé comme refuge pour les hommes et les animaux en cas de menace. A l'époque post-carolingienne, et comme cela est souvent le cas à cette époque, Contes se décomposait donc en deux parties : le Castrum, sur l'emplacement de l'oppidum ligure et le Villum, sur la rive droite du Paillon.

Le développement du Villum

Les riches archives de la commune permettent de mieux connaître l'histoire du village à partir du XIIème siècle :

1108 : le fief de Contes est pacé sous la juridiction du chapitre cathédral de Nice
1267 : charte communale fixant les rapports et les servitudes entre le comté de Provence et la communauté contoise
1482 : la population, après avoir acquis les droits seigneuriaux en 1471, prête solennellement serment au comté de Savoie. L'administration du village est assurée par un conseil élu, un parlement (assemblée de citoyens) et un baile sous la tutelle directe du duc de Savoie. A la fin du XVème siècle, le village de Contes s'est donc essentiellement développé sur la rive droite du Paillon. On y trouve alors une église paroissiale, et plusieurs moulins à huile. Hélas, le 9 octobre 1530, à la suite de pluies extrêmement violentes, une crue terrible du Paillon ravage la vallée, formant un lac artificiel qui engloutit et ensevelit totalement sous plusieurs mètres de terre, de roches et de débris le bas-village, son église médiévale, ses moulins et ses habitants, détruisant incidemment toute trace architecturale moyenageuse.

Le castrum

La population se replia alors vers le Castrum. Une église fut reconstruite et repris le vocable de Sainte-Marie-Madeleine. En 1466, la commune avais acquis les droits féodaux sur la source de Riodam et l'avait canalisée jusqu'à l'éperon. Une citerne fut construite à l'emplacement actuel de la fontaine Renaissance. Cette dernière, à deux étages, fut érigée en 1587 sur la place de la République, devant l'Eglise, comme symbole de l'arrivée de l'eau au Castrum. Suite à ces évènements, des constructions apparaissent en dehors des remparts « trans la villa ». En 1645, par exemple, un artisan potier installe ses fours à la Pignatière (en dehors des remparts). En dépit des épidémies, qui font à Contes aussi leurs ravages, la population continue à se développer. On trouve dans le village une boucherie, deux fours à pain, un moulin à farine, le moulin à huile de la Laouza, le moulin à huile Saint-Roch, un moulin à fer…

L'église paroissiale Sainte-Marie-Madeleine de 1575 fut l'objet de nombreux remaniements en 1666 lors de la construction du choeur et de l'intégration de la tour et des remparts du XIIIème siècle pour en faire un clocher. Elle contient :

Un retable du XVIème siècle de Marie-Madeleine dont le prédelle est attribué à Bréa
Le retable du rosaire daté du XVIIème siècle en noyer sculpté et doré
La toile est du XVIIème siècle, le décor italianisant, et l'ofèvrerie et les ornements sacerdotaux sont à situer entre les XVIème et XVIIème siècles. Aujourd'hui, il ne subsiste de ce passé médiéval que quelques traces : les vestiges de l'enceinte, du chemin de ronde, la poterne (petite porte intégrée discrètement dans une fortification et

Source : site internet de la commune de Contes

permettant de sortir ou d'entrer dans le château à l'insu de l'assiégeant.). Une partie du château est conservée dans une propriété privée.

En 1700 la commune confirme sa seigneurie en se donnant le titre de « comtesse ». Elle connut un grand développement au XVIIIe siècle grâce à la construction de la route Nice-Coni. En 1792, le ralliement provisoire du comté de Nice à la révolution est marqué par la révolte des Barbets.

Le rattachement à la France

En 1860, le rattachement du comté de Nice à la France fut voté à l'unanimité. La commune qui comptait 1600 habitants connut alors un essor remarquable. Le village fut désenclavé grâce à l'arrivée de la première route carrossable jusqu'à Contes, puis La Vernéa et enfin Sclos. L'obligation de l'enseignement public entraîna la construction des écoles, l'endiguement du Paillon,

l'électrification, l'eau potable… Depuis, le vieux village a pris l'aspect que nous lui connaissons. Peu à peu, des constructions réapparaissent dans la vallée (1871 : création de la place de la Grave). Déja en 1884, l'usine à chaux et ciments de Contes comptait plus de 200 ouvriers et environ 300 en 1914. L'usine, en transformant les journaliers en ouvriers, modifia totalement les groupes socio-économiques de la vallée et permit, notamment, l'ouverture d'une ligne de tramway entre Nice et Contes.

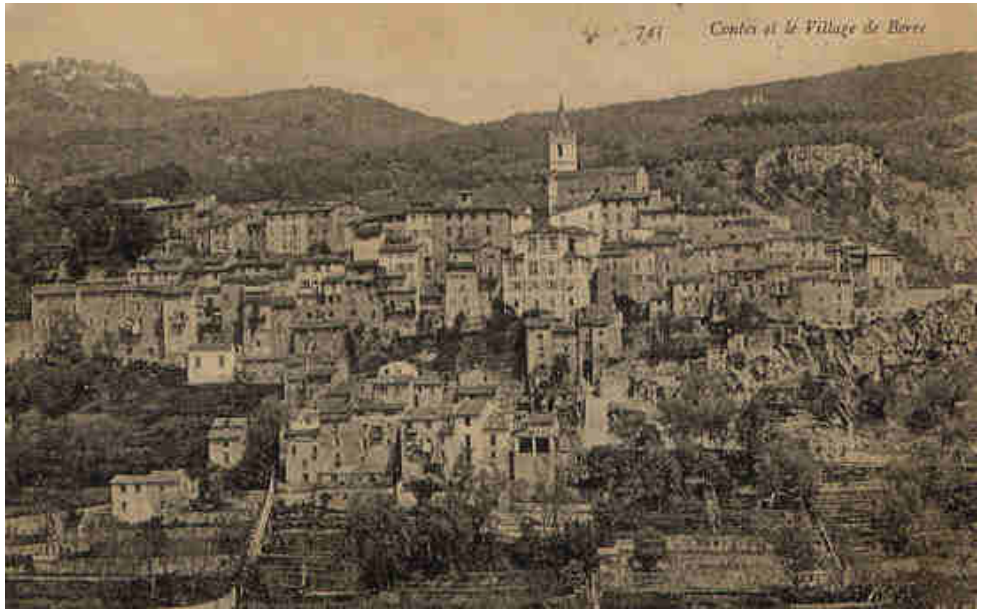

Source : site internet de la commune de Contes

6 - COMPOSANTES PATRIMONIALES

6.2 - Monuments historiques

Des édifices peuvent faire l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques lorsqu'ils présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Sont classés ou inscrits au titre de la loi du 31 décembre 1913 modifiée et codifiée par les articles L.126-1, R.421-16 et R.442-2 du code de l'Urbanisme les monuments suivants :
La commune de Contes comprend plusieurs monuments classés ou inscrits :

- Monuments classés : fontaine publique place de la République - 7.11.1906- et ancienne forge de la Laouza -28.05.1979-,
- Monuments inscrits : église paroissiale Sainte-Marie (Chateauneuf Villevieille) - 03.02.1928 -, église parroissiale Sainte-Marie-Madeleine - 01.06.1943 - et ensemble des moulins de La Laouza -29.12.1992-.

La servitude de protection des monuments historiques implique des limitations au droit d'utiliser le sol et notamment une consultation du service chargé des monuments historiques dans tous les cas visés par la loi du 31 décembre 1913 modifiée, en particulier :

- l'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification, si le ministre chargé des monuments historiques n'y a donné son consentement (article 9);
- l'immeuble inscrit ne peut être modifié sans avoir avisé le ministre chargé des monuments historiques de l'intention et indiqué les travaux envisagés (article 2);
- la création de terrains de camping, de stationnements isolés de caravanes sont interdits, sauf dérogation accordée par l'autorité compétente.

L'étendue de la servitude est de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques.

6 - COMPOSANTES PATRIMONIALES

6.3 - Sites archéologiques

L'article R.111-4 du Code de l'Urbanisme prévoit que le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature, par sa localisation et ses caractéristiques, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques.

Conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux peuvent saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Les autorités compétentes pour autoriser les travaux relevant du code de l'urbanisme peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique sont elles ont connaissance.

La carte archéologique ci-contre reflète l'état de connaissance au 2 Décembre 2014. De plus, toutes les autorisations d'urbanisme concernant les terrains situés à l'intérieur des périmètres des zones de présomption de prescriptions archéologiques, définies par arrêté préfectoral n° 06 083-2008 en date du 23 Septembre 2008 devront être transmis aux services de la préfecture de région afin que puissent être prescrites les mesures archéologiques préventives.

06 048 0001	CONTES / Eglise paroissiale / Gallo-romain / Bloc ouvragé
06 048 0002	CONTES / Le Vignal / Sépulture / Gallo-romain
06 048 0003	CONTES / Lou Castel de Contes / Age du bronze / Bloc Omé
06 048 0004	CONTES / Chapelle Saint-Joseph de la Miséricorde / Chapelle / Période récente
06 048 0005	CONTES / Four de la Garde / Epoque indéterminée / Four
06 048 0006	CONTES / Eglise paroissiale Sainte-Marie-Madeleine / Le village / Eglise / Epoque moderne
06 048 0007	CONTES / Moulins à huile et à farine / Le Martinet / Epoque moderne
06 048 0008	CONTES / Ancienne forge du Laouzet / Le Martinet / Epoque contemporaine
06 048 0009	CONTES / Fontaine / Place de l'église / Epoque moderne
06 048 0010	CONTES / Chapelle Saint-Roch / Chapelle / Période récente

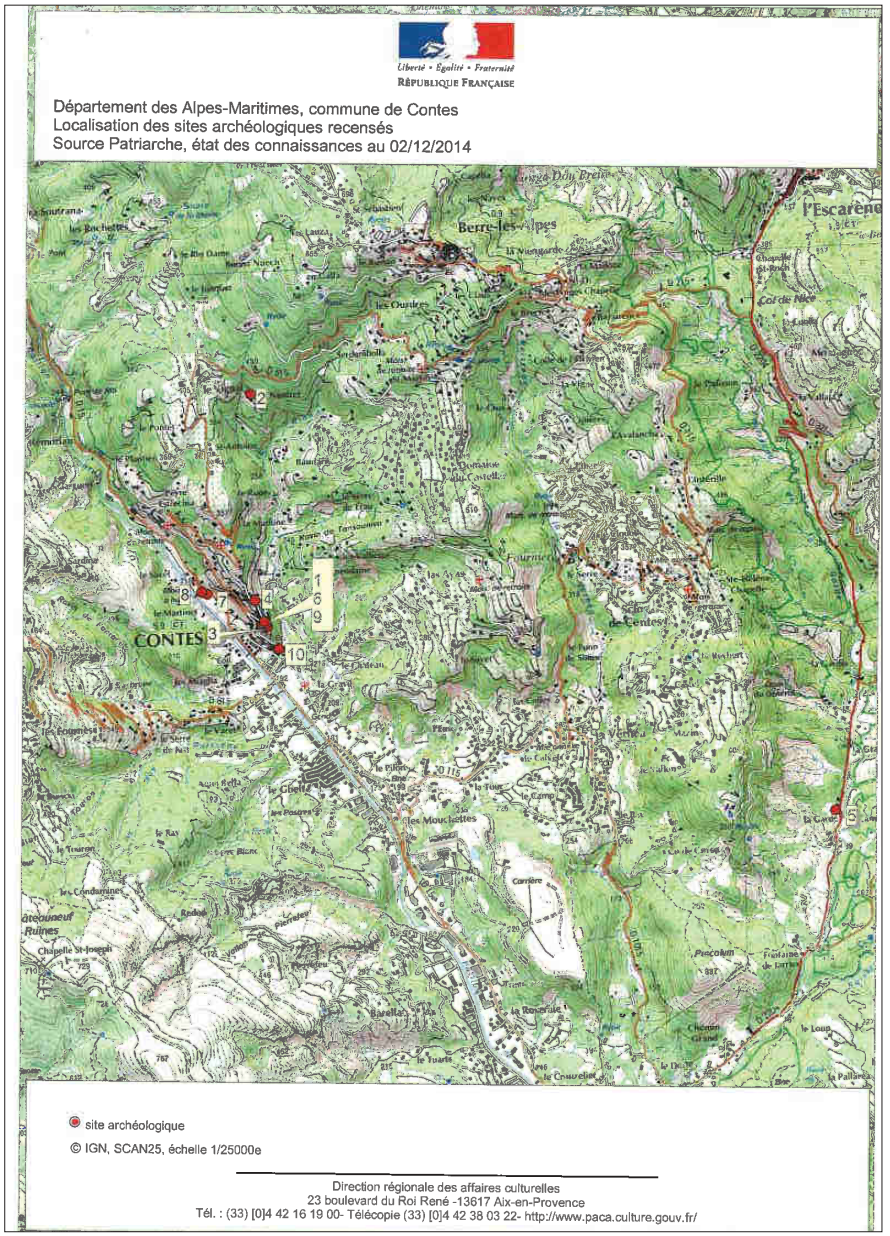

Sites archéologiques recensés sur la commune de Contes

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Biodiversité

Préservation du patrimoine naturel

Sur la commune il existe un certain nombre de mesures prises pour la préservation du patrimoine naturel et des espèces qui contribuent au maintien de la biodiversité et dont le PLU doit prendre en compte. On distingue différents zonages d'inventaire, de protection et de conservation qui concerne le territoire de la commune :

- Le zonage d'inventaire, se traduit au travers des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ce sont des portés à connaissance inventoriant les espèces présentes dans une zone donnée ;
- Le zonage de conservation, qui se traduit au travers des sites Natura 2000, c'est-à-dire des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive Habitats et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive Oiseaux ;
- Le zonage de protection, qui se traduit principalement au travers des parcs naturels (nationaux, régionaux ou départementaux), des réserves naturelles (nationales ou régionales), des réserves biologiques, des réserves de biosphère, des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), des sites classés et des sites inscrits, des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées,... .

Une ZNIEFF est un espace particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant un milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. On distingue les ZNIEFF de type I et de type II.

Les ZNIEFF de type I correspondent à des sites particuliers généralement de taille réduite. Elles correspondent à des enjeux très fort de préservation voire de valorisation des milieux naturels rares, remarquables ou typiques, qualifiés de « déterminants ». Les ZNIEFF de type II correspondent à des ensembles géographiques généralement importants incluant souvent des ZNIEFF de Type I.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe, elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. La loi de 1976 sur la protection de la nature impose cependant aux PLU de respecter les préoccupations environnementales et interdit aux aménagements projetés de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées.

ZNIEFF de type I

Sur Contes, il n'existe pas de ZNIEFF de type I.

ZNIEFF de type II

Trois ZNIEFF de type II sont inventoriées sur le territoire de Contes : « Mont Macaron-Mont de l'Ubac », « Forêt de Lucéram » et « Forêt de Blausasc».

- « ***Forêt de Blausasc*** » (Identifiant national : 06-119-100). Le massif de la Forêt de Blausasc est parcouru de cours d'eau qui ont creusé de nombreux vallons dans ce massif. Les marnes érodées sont recouvertes de Pin d'Alep et de garrigues à romarin. Ces milieux sont actuellement en extension car ils sont favorisés par les incendies récurrents. Les garrigues à romarin appartiennent principalement au Fumano-Rosmarinetum, dans les zones les plus thermophiles et au Dorycnio-Aphyllanthethum dans les endroits plus froids. Seule espèce déterminante citée dans la zone : l'Orchis papillon (Orchis papilionacea subsp. expansa). Trois espèces animales d'intérêt patrimonial, l'une d'entre elles étant une espèce déterminante, ont été recensées dans ce secteur. Il s'agit de deux rapaces diurnes nicheurs, l'Autour des palombes, rapace forestier remarquable, d'affinité médioeuropéenne, affectionnant les grands massifs forestiers avec des clairières jusqu'à 2 000 m. d'altitude, avec un couple nicheur probable localement, et le Circaète Jean-le-blanc, rapace remarquable d'affinité méridionale, au régime alimentaire ophiophage, dont un couple niche localement de manière certaine. Quant aux Invertébrés patrimoniaux, mentionnons la présence du Fourmilion géant (Palpares libelluloides), espèce méditerranéenne déterminante dite « sensible » mais plutôt commune de Névroptères Myrméléontidés, propre aux endroits herbeux et ouverts, chauds et pas trop secs, aux coteaux ensoleillés, aux friches et maquis plutôt clairs.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

De ces trois espèces déterminantes, Seul le circaète a été observé sur la commune.

- «**Mont Macaron - mont de l'Ubac**» (Identifiant national : 06-121-100). Ces massifs sont constitués des groupements végétaux appartenant à l'étage méditerranéen. Quelques lambeaux d'ostryaies supraméditerranéennes sont présents aux expositions les plus fraîches. Le Pin mésogéen forme de vastes peuplements. Parmi les espèces patrimoniales des Alpes Maritimes, on note par exemple une importante station de Diss (Ampelodesmos mauritanicus) au Mont Reboisat. Deux espèces animales d'intérêt patrimonial, toutes remarquables, ont été inventoriées localement. Il s'agit d'un rapace diurne nicheur, le Circaète Jean-le-blanc, rapace remarquable d'affinité méridionale, au régime alimentaire ophiophage, dont un couple niche localement de manière certaine, et d'un passereau nicheur d'affinité méridionale, en régression en France à l'heure actuelle, le Bruant ortolan, espèce remarquable xérothermophile des milieux ouverts et semi-ouverts, secs et ensoleillés, parsemés d'arbres et de buissons, d'affinité méridionale, en nette régression en France depuis 1950, jusqu'à 1300 m. d'altitude.
- «**Forêt de Lucéram**» (Identifiant national : 06-131-100). Il s'agit d'une belle zone montagneuse au relief très marqué et comprise entre les altitudes extrêmes de 350 à 1450 m environ. La couverture végétale est essentiellement forestière et rattachée dans sa plus grande partie aux étages sub-méditerranéens et montagnards. Des formations sylvatiques climaciques sont présentes aux étages montagnards et subalpins. On atteint ici la limite orientale de la hêtraie provençale. Il existe une hêtraie rélictuelles à Luzules et à Myrtilles localisée à la Baisse de la Cabanette. Le Chêne chevelu (Quercus cerris) et le Faux chêne liège (Quercus crenata) atteignent ici les limites occidentales de leurs aires de répartition. Parmi les autres éléments patrimoniaux, signalons la Vesce noirâtre (Vicia melanops) ou l'Inule chageante (Inula bifrons). Cette zone dispose d'un patrimoine faunistique assez intéressant puisqu'il est composé de 18 espèces animales patrimoniales avec 3 déterminantes. Chez les Mammifères, signalons la présence notable du Cerf élaphe, plutôt forestier, présent jusqu'à 2 500 m d'altitude, et de deux chauves- souris, le Vespère de Savi, espèce remarquable rupicole et montagnarde d'affinité méridionale, et la Noctule de Leisler, espèce remarquable arboricole et forestière, relativement fréquente, présente jusqu'à 2 200 m d'altitude. En ce qui concerne les Oiseaux nicheurs, parmi les espèces les plus intéressantes: le Bondrée apivore, rapace forestier remarquable, d'affinité médioeuropéenne, recherchant les forêts claires de feuillus et les mosaïques de milieux boisés et de milieux ouverts, le Circaète Jean-le-blanc, rapace remarquable d'affinité méridionale, au régime alimentaire ophiophage, l'Autour des palombes, rapace forestier remarquable, d'affinité médioeuropéenne, affectionnant les grands massifs forestiers avec des clairières jusqu'à 2 000 m d'altitude, la Huppe fasciée, espèce remarquable de milieux semi-ouverts, d'affinité méridionale, en diminution aujourd'hui, Bruant ortolan, espèce remarquable xérothermophile des milieux ouverts et semi-ouverts, secs, ensoleillés, parsemés d'arbres et de buissons, jusqu'à 1 300 m d'altitude, d'affinité méridionale. Les Poissons d'eau douce sont ici représentés par le Blageon, poisson remarquable et grégaire des cours d'eau à fonds graveleux, et le Barbeau méridional, poisson remarquable d'affinité méridionale, lié aux cours d'eau clairs et bien oxygénés à débit rapide sur substrat de graviers, tous deux protégés au niveau européen. Les Batraciens locaux comprennent notamment quant à eux le Spélerpès brun, également appelé Hydromante, espèce remarquable peu abondante à répartition très localisée en région P.A.C.A., endémique franco-italien recherchant les milieux humides, frais et ombragés (forêts, grottes, cavernes, éboulis) de 0 à 2400 m. d'altitude. Quant aux Invertébrés patrimoniaux, le cortège local comprend les espèces suivantes de Lépidoptères : l'Hespérie de l'Abutilon ou Hespérie du Sida (*Pyrgus sidae occiduus*), espèce remarquable d'Hespériidés Pyrginés, d'affinité méditerranéenne orientale, vivant dans les milieux ouverts et herbeux, les prairies fleuries jusqu'à 1 500 m, la Piéride du Sainfoin ou Piéride de Duponchel (Leptidea duponcheli), espèce méditerranéenne remarquable, des régions montagneuses de moyenne altitude, en limite d'aire occidentale en région P.A.C.A., l'Alexanor (Papilio alexanor), espèce déterminante et vulnérable de Papilionidés, peu abondante, d'affinité méditerranéo-montagnarde et propre aux régions accidentées et ensoleillées jusqu'à 1 700 m. d'altitude, qui est en limite d'aire en région P.A.C.A., la Zygène cendrée (*Zygaena rhadamanthus*), Zygénidé déterminant assez rare et vulnérable, d'affinité méridionale et de répartition ouest-méditerranéenne, notamment lié aux boisements clairs de

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Biodiversité

chênes pubescents et de hêtres jusqu'à 2 000 m. d'altitude, la Zygène de la Vésubie (Zygaena brizae vesubiana), sous-espèce déterminante dite « vulnérable » de Zygénidés, endémique des Alpes du sud franco-italiennes, localisée en région P.A.C.A. à quelques stations situées dans les trois départements alpins (04, 05, 06), où elle fréquente les pelouses xérophiles et mésoxérophiles, l'Ecaille chinée (Euplagia quadripunctaria), espèce remarquable d'Arctiidés, d'affinité méridionale, protégée au niveau européen, des bois clairs et lieux chauds, ensoleillés et rocailleux sur substrat calcaire, souvent à proximité de l'eau, et la Laineuse du Prunellier (Eriogaster catax), Lasiocampidé remarquable, menacé et en régression, localisé et jamais commun, protégé au niveau européen, fréquentant les forêts de feuillus, les lisières et clairières des forêts, les coupes forestières, les pentes broussailleuses, les prairies sylvatiques à recouvrement herbacé important, les landes xérothermiques.

La carte ci-contre localise les trois ZNIEFF précédemment décrites.

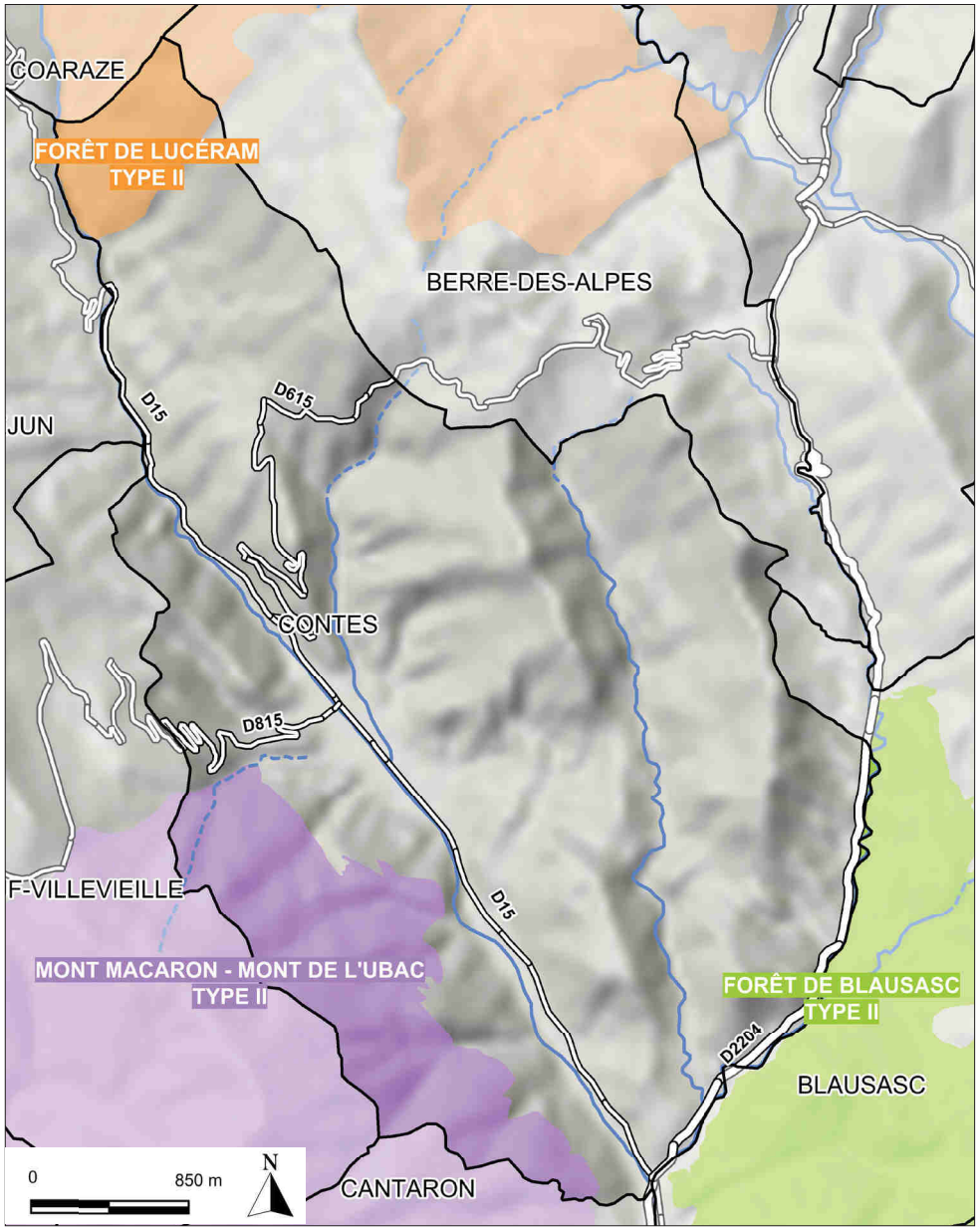

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Biodiversité

Les Sites Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels d'importance communautaire pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau cohérent d'espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau abrite des habitats naturels d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique du continent européen et dont l'objectif est de « mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité ». Ce réseau s'appuie sur deux directives « Oiseaux » et « Habitats ».

- Le but principal de la Directive Habitats est de favoriser la biodiversité par le maintien, voire la restauration dans un état de conservation favorable des habitats naturels ainsi que des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Celles-ci sont issues des sites potentiels inventoriés appelés pSIC (proposition de site d'intérêt communautaire) puis site d'intérêt communautaire (SIC) une fois approuvé.
- La Directive Oiseaux vise à la conservation de l'avifaune sauvage en Europe, avec les Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui s'appuient sur l'inventaire scientifique des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Après une validation nationale, les sites Natura 2000 sont proposés à la commission européenne pour intégrer le réseau. Les sites font ensuite l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB), document d'orientation et de gestion élaboré sous la responsabilité des collectivités territoriales, en partenariat avec les gestionnaires et usagers du territoire, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature, et les représentants de l'Etat.

Il n'a été recensé aucun site Natura 2000 sur la commune de Contes.

Préservation des espèces

Les inventaires de la base de données SILENE mise à jour en février 2015 recense sur le territoire communal :

- 968 espèces végétales dont 23 protégées (listes nationales et régionale)
- 117 espèces animales dont 93 protégées (listes nationales et régionale)

Faune

Sur les 117 espèces animales, on dénombre :

- 3 amphibiens (Spélerpès de Strinati, Rainette méridionale, Crapaud persillé) ayant un statut de protection national
- 24 invertébrés dont aucun ne bénéficie de statut de protection national
- 1 mammifère (sanglier) protégé au niveau national
- 79 oiseaux dont 68 ayant un statut de protection national (les plus observés étant le Pinson des arbres, l'Hirondelle de fenêtre, la Circaète Jean-le-blanc, le Moineau domestique, la Mésange bleue, le Rougegorge familier)
- 11 reptiles dont 10 protégés au niveau national avec notamment la Couleuvre de Montpellier, la Vipère aspic, la Tortue d'Hermann, le Lézard des murailles et le lézard vert occidental et la Tarente de Maurétanie.

Flore

Parmi les espèces végétales observées et protégées, on peut citer : *Anemone coronaria L.*(protection nationale), *Orchis provincialis Balb.*(protection nationale), *Ophrys bertolonii subsp.* (protection nationale), *Ampelodesmos mauritanicus* (protection nationale et liste rouge), *Leucanthemum virgatum* (liste rouge), *Aira provincialis Jord.* (liste rouge).

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Biodiversité

Préservation de la trame verte et bleue

La perte de biodiversité est considérée aujourd'hui comme une des menaces environnementales majeures, non seulement à l'échelle internationale, mais également à l'échelle nationale. La Trame Verte et Bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement, qui vise à limiter l'érosion de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. L'intégration des continuités écologiques dans le PLU sous la forme de l'établissement d'une trame verte et bleue (TVB) s'inscrit dans le projet global d'aménagement du territoire.

La Trame Verte et Bleue est ainsi constituée de réservoirs de biodiversité (milieux forestiers, ouverts, humides…) et de corridors écologiques (couloirs de déplacement empruntés par la faune et la flore) qui les relient. Le tout représente un maillage d'espaces naturels. La protection de ces espaces favorise le maintien de la diversité des habitats et garantit l'accomplissement du cycle de vie des espèces, ainsi que la mise à disposition des milieux assurant leur libre circulation.

La caractérisation d'une trame verte et bleue repose sur l'identification :

- des réservoirs de biodiversité, qui correspondent aux grands ensembles de milieux favorables au déplacement des espèces identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région PACA. Ces réservoirs doivent être ensuite adaptés à l'échelle communale.
- des corridors écologiques et de leur fonctionnement, qui dépend des types de milieux et des espèces présentes. Ces corridors doivent permettre les échanges écologiques entre les réservoirs. Le SRCE de la région PACA identifie les grands corridors à l'échelle régionale. Il s'agira ensuite de repérer à l'échelle communale les petits corridors à partir de la nature de l'occupation du sol tout en évaluant le potentiel de franchissabilité et de perméabilité pour les espèces.

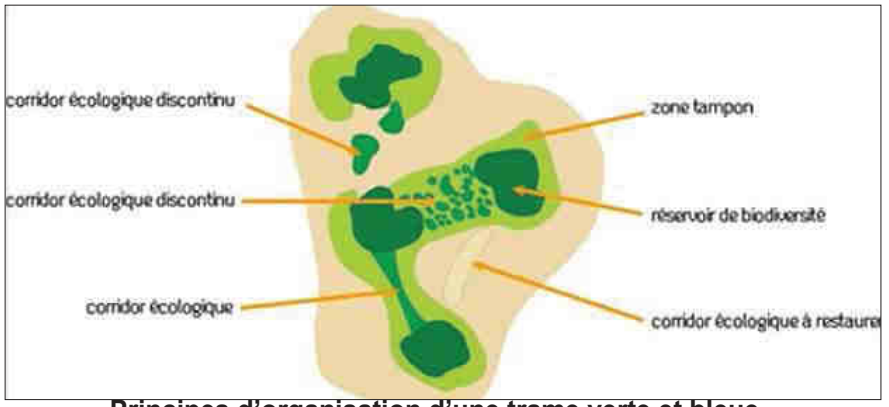

Principes d'organisation d'une trame verte et bleue

L'identification des réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité peuvent être identifiés à partir des zonages environnementaux existants (tout particulièrement les cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles, zones relevant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, réserves biologiques, cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés, zones humides d'intérêt environnemental particulier) mais également sur la base d'autres espaces importants pour la biodiversité (sites Natura 2000, parcs naturels régionaux, sites classés, sites classés, bois et forêts classés comme forêt de protection…) qui contribuent aux continuités écologiques à l'intérieur et à proximité du périmètre d'étude.

Cette identification des réservoirs de biodiversité s'appuie sur le SRCE PACA. Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région PACA est le document régional qui identifie la Trame Verte et Bleue régionale. Ce nouvel outil d'aménagement co-piloté par l'Etat et la Région a été adopté en séance plénière régionale le 17 octobre 2014. L'arrêté préfectoral est imminent. Les modalités de mise en œuvre et les fondements sont aujourd'hui encadrés par le Décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012.et par les Orientations Nationales TVB (Décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Biodiversité

D'après la base de données SIG du SRCE mise en ligne sur le site de la DREALPACA depuis février 2015, les éléments de la trame verte et bleue présents sur la commune de Contes ont pu être cartographiés (voir carte ci-contre).
Le SRCE PACA recense sur la commune des réservoirs de biodiversité à milieux majoritairement boisés associés à des milieux ouverts.
Sur ces réservoirs ont été assignés deux types d'objectifs :

- A remettre en bon état : il s'agit de réservoirs subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale en favorisant la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux
- A préserver : ce sont des réservoirs pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une recherche de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

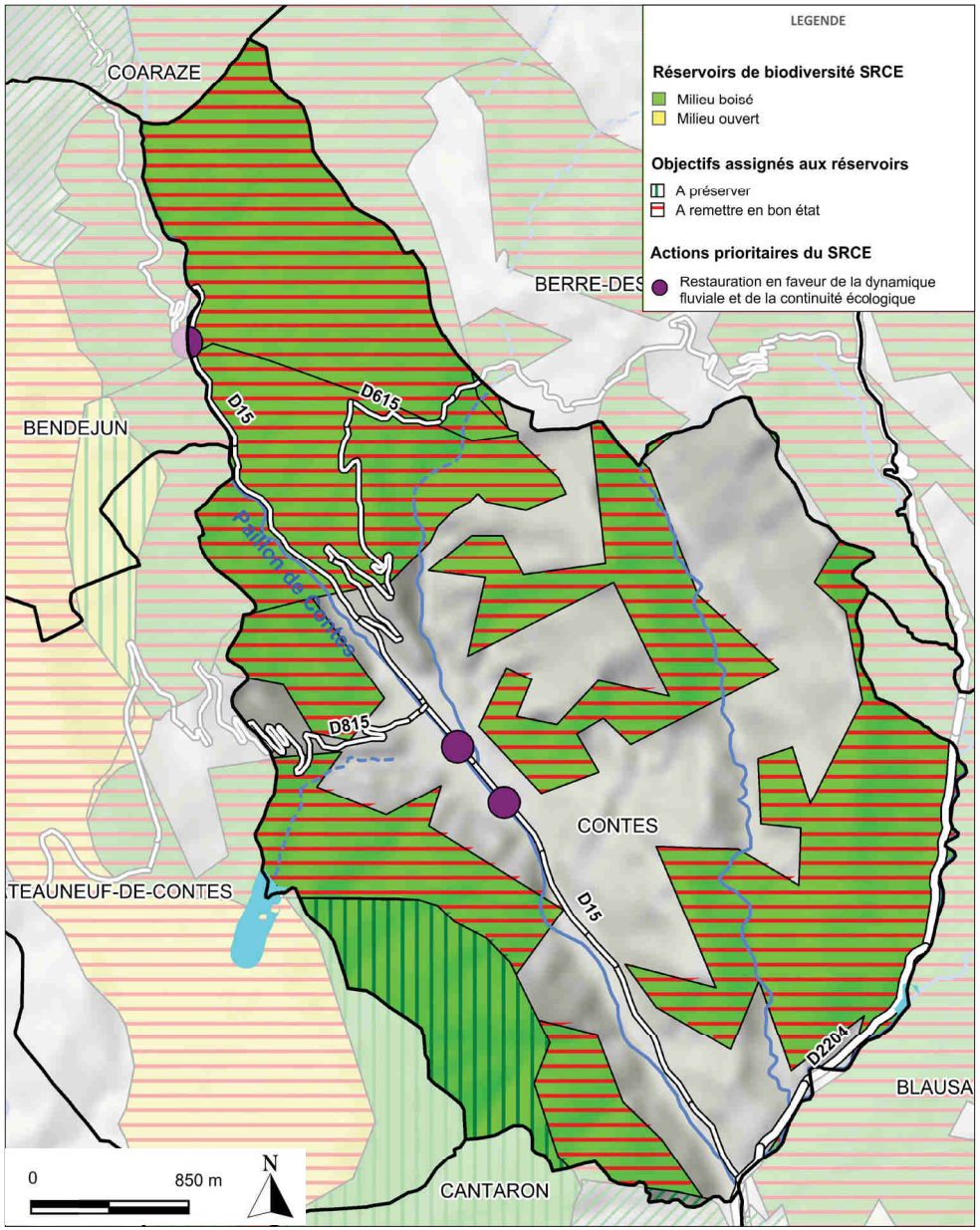

Au regard des réservoirs de biodiversité et suivant les sous-trames correspondantes, les espèces animales (espèces indicatrices) de cohérence nationale pour la TVB retenues en PACA susceptibles d'être présentes sur la commune sont les suivantes :

Espèces indicatrices retenues		
	Dénomination	**Capacité de dispersion**
Milieux Forestiers et ouverts	*Le Cerf élaphe*	30 km
	La Couleuvre d'Esculape	500 m
	La Diane	5 km
	Pélodyte ponctué	300 m
	Le Petit rhinolophe	10 km
	Le Venturon Montagnard	
	Le Nacré de la Filipendule	5 km

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Biodiversité

L'échelle maximale d'utilisation du SRCE étant du 100 000ème, l'identification des réservoirs de biodiversité sur Contes a nécessité un travail d'ajustement du zonage SRCE à l'échelle communale à partir des photographies aériennes de 2014 (carte ci-contre).

L'identification des éléments de fragmentation des continuités écologiques

On peut observer trois grandes causes de fragmentation d'origine anthropique affectant les continuités écologiques :

- l'extension urbaine, qui concerne surtout le long de la route départementale 15 et du Paillon de Contes ainsi que les coteaux, où le mitage par de l'habitat diffus des espaces naturels est important ;
- la présence d'infrastructures de transports et d'équipements structurants, qui se concentrent surtout dans la vallée pour les infrastructures les plus importantes ;
- les ouvrages hydrauliques comme les seuils, les épis, les enrochements, etc. représentent des obstacles aux déplacements de la faune aquatique.

Suivant l'importance de ces équipements, leur nature, leur configuration, leur secteur d'implantation, le trafic pour les infrastructures de transports, leur effet barrière est variable. A cela, il faut ajouter d'autres types d'obstacles comme la pollution lumineuse, le bruit qui accompagnent les villes et les activités industrielles et génèrent des perturbations pour la faune, la flore et les habitats, participant ainsi également à la fragmentation des continuités écologiques.

Pour chacune de ces discontinuités, une évaluation de leur perméabilité a été effectuée. La perméabilité des zones construites varie selon la densité du tissu urbain : plus celui-ci sera dense et plus la circulation des espèces sera compromise. Concernant le réseau routier, la perméabilité a été abordée sous deux angles :

- la possibilité pour les espèces animales de franchir la voirie, selon l'importance de la route (en tenant compte du type de voirie et de la largeur de voie) ;
- les perturbations écologiques générées par les routes à leurs abords.

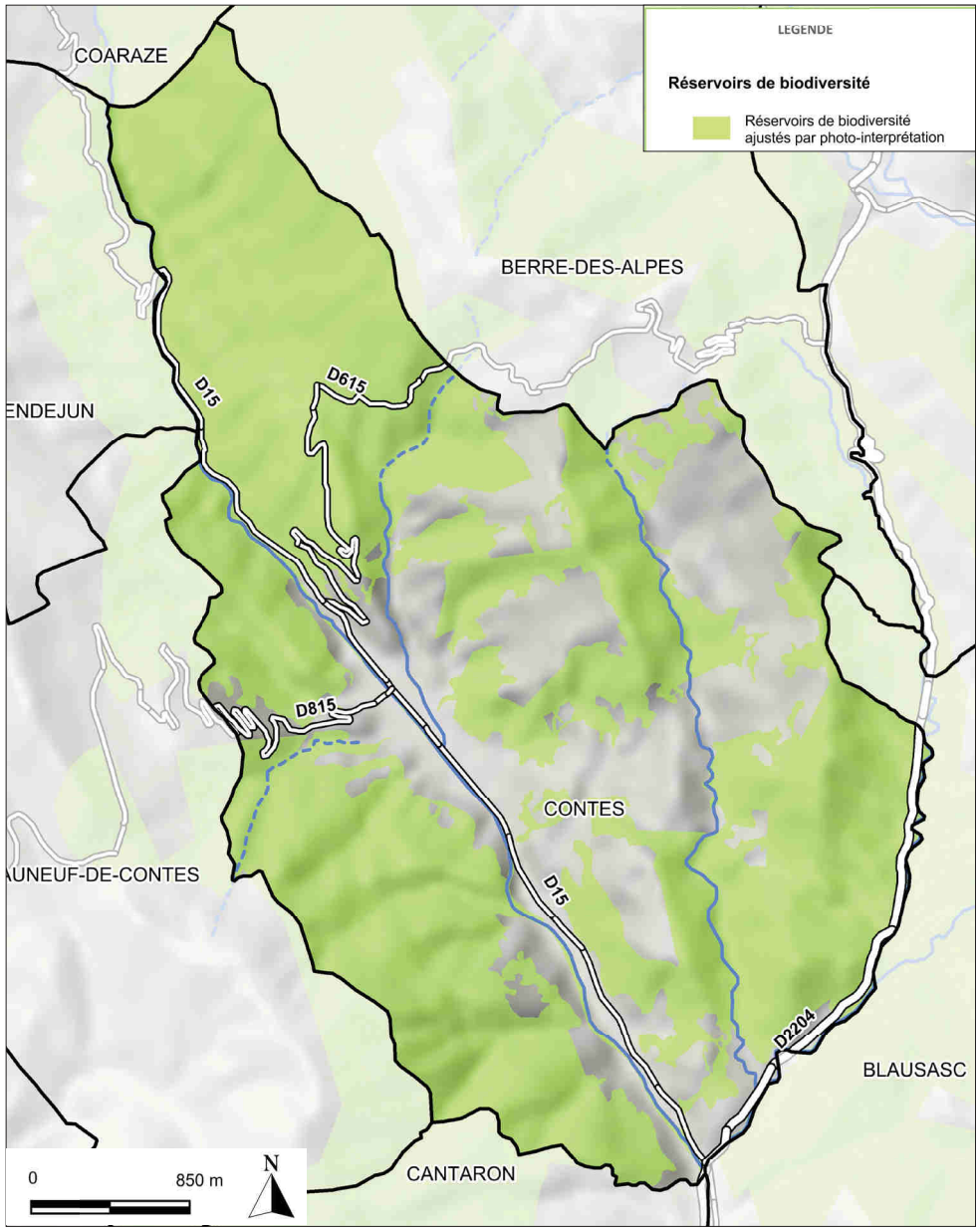

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7.1 - Biodiversité

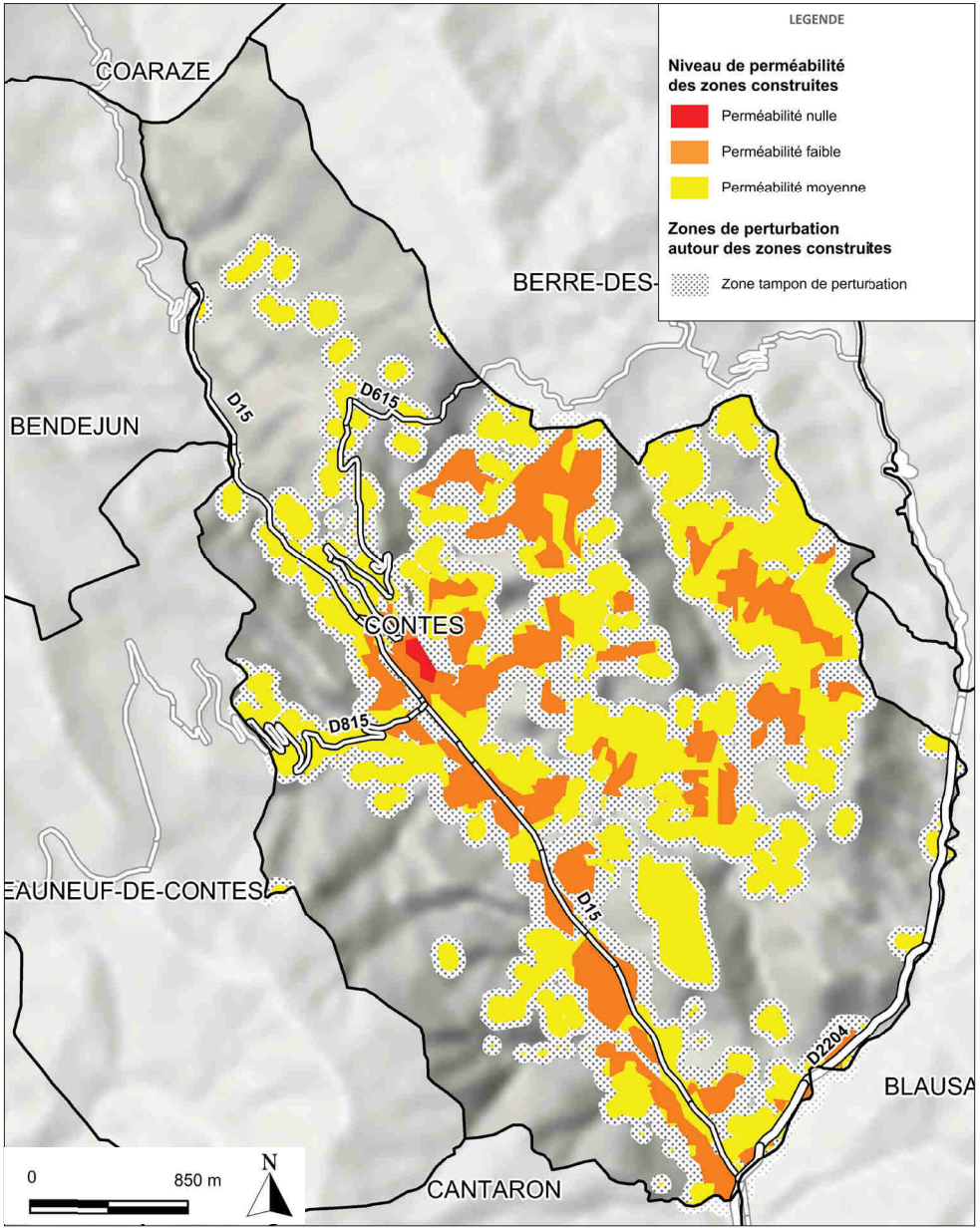

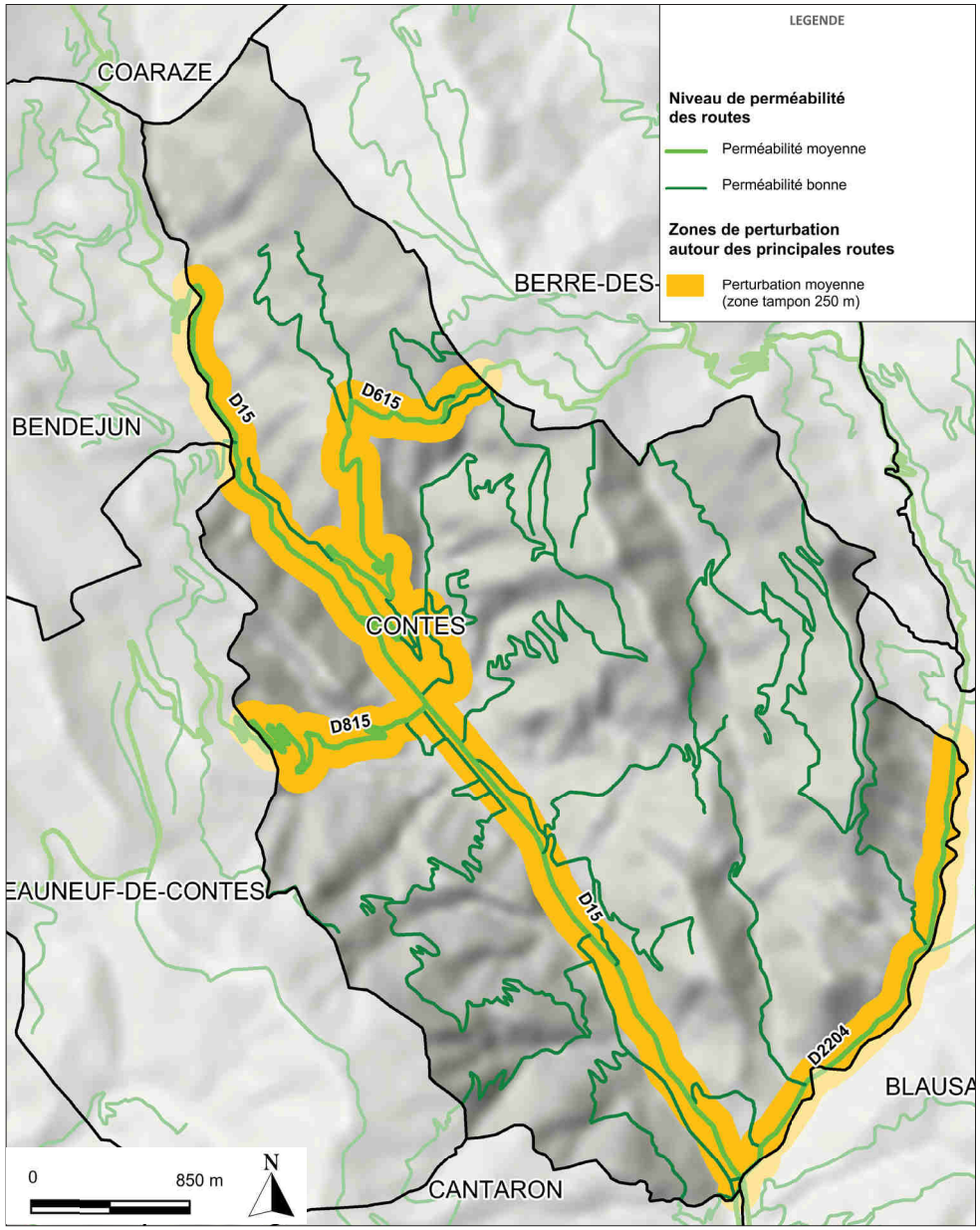

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7.1 - Biodiversité

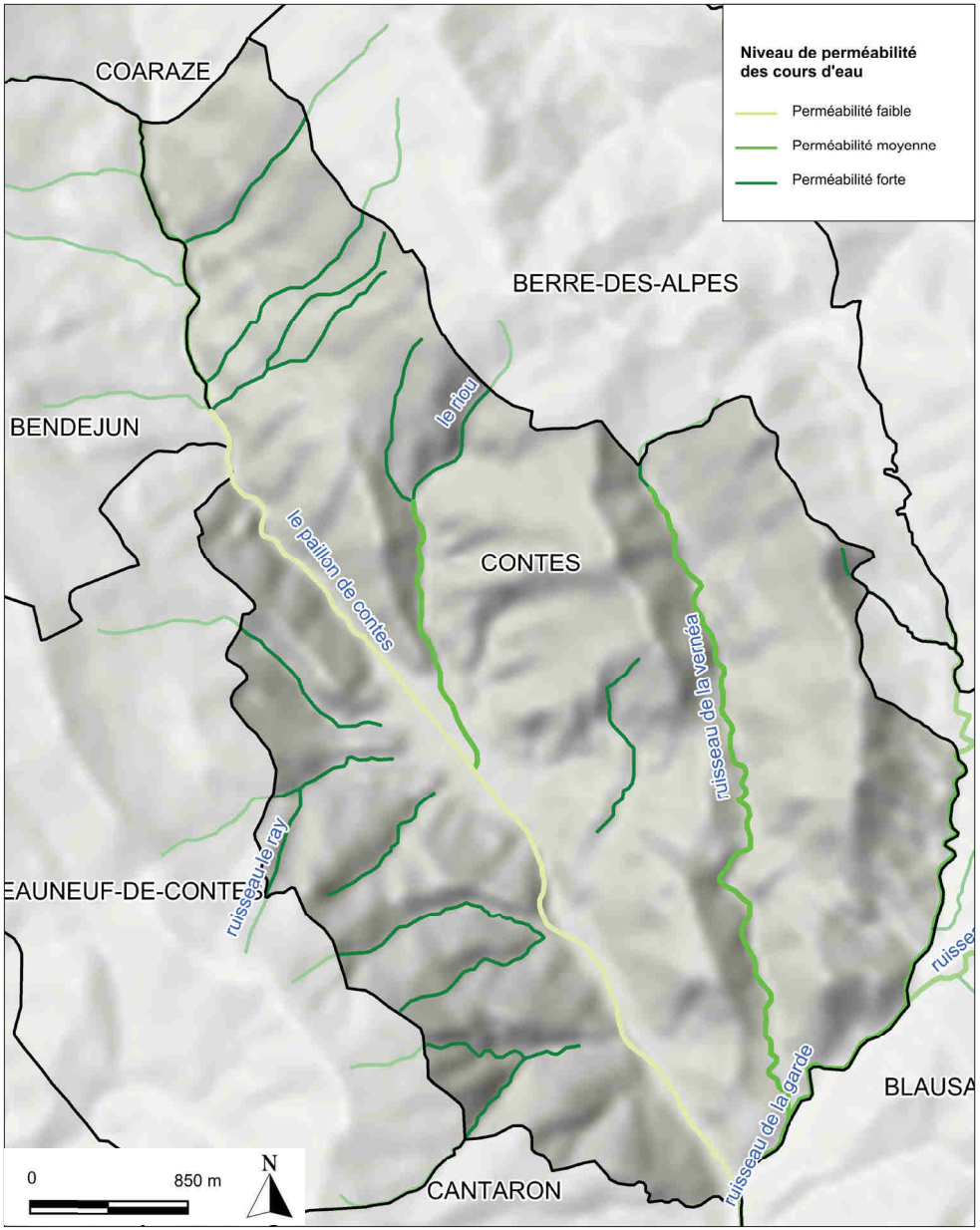

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

L'identification des corridors écologiques

A partir de l'identification des réservoirs de biodiversité et par croisement avec les discontinuités et perturbations générées par les activités et l'occupation du sol, il est possible de localiser les principaux corridors écologiques du territoire communal, permettant d'assurer les liaisons entre les milieux de nature similaire et favoriser ainsi les échanges écologiques.

Ces corridors peuvent être de nature terrestre ou aquatique et leur fonctionnalité diffère selon qu'ils sont continus, fragmentés ou rompus :

- un corridor est fonctionnel si aucun obstacle ne vient perturber sa continuité,
- un corridor est fragmenté si un petit obstacle se dresse pour la franchissabilité des espèces (réseau routier de perméabilité moyenne à bonne, cours d'eau de perméabilité moyenne…) ou si le continuum est légèrement fragmenté (cas courant des ripisylves par exemple),
- un corridor est rompu si le continuum est segmenté en raison d'un obstacle à la franchissabilité des espèces (réseau routier faiblement perméable à imperméable, cours d'eau faiblement perméable à imperméable…).

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Biodiversité

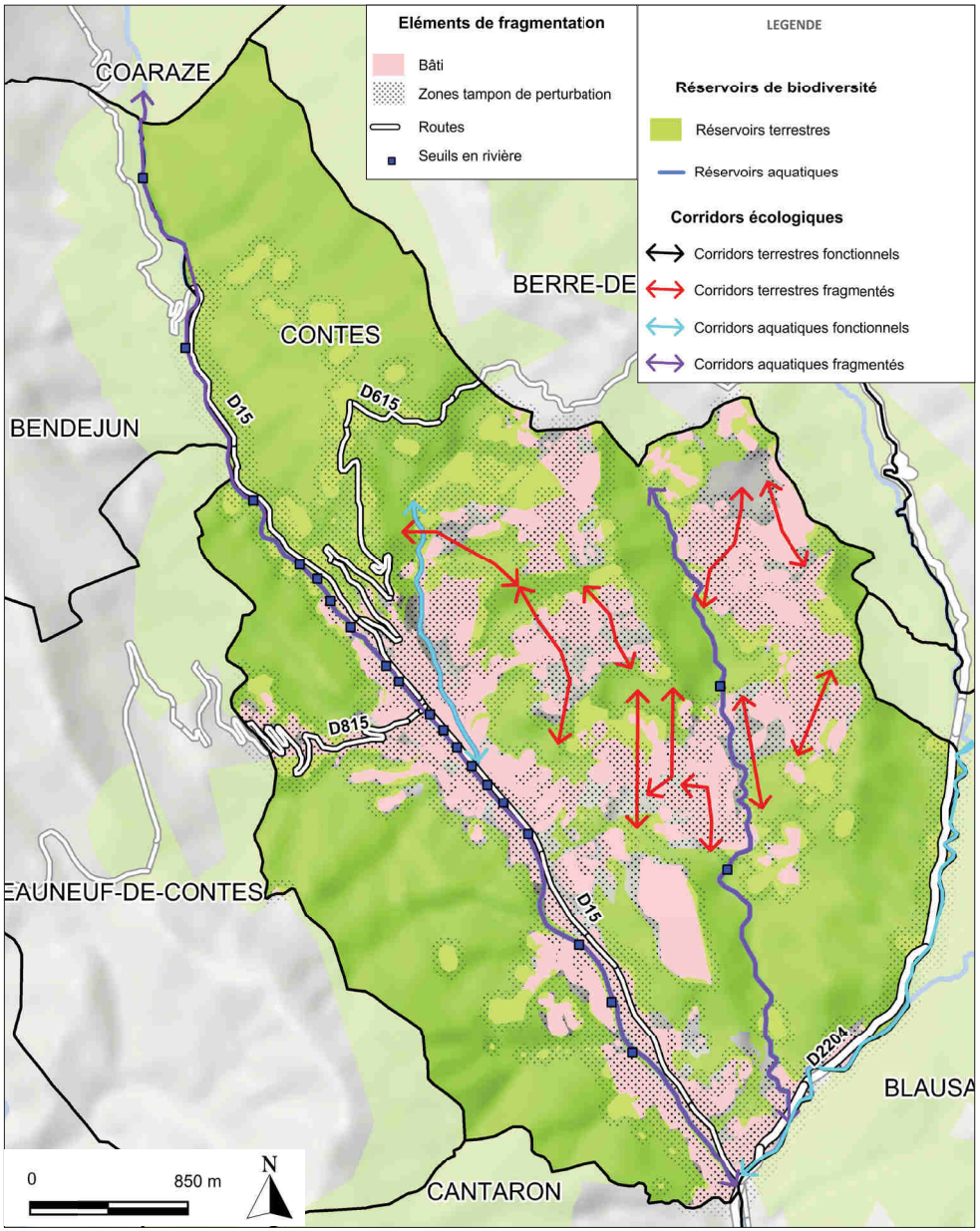

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

La commune de Contes possède des corridors terrestres et aquatiques. Ces corridors sont majoritairement peu ou pas fonctionnels. Cette fragmentation s'explique par le mitage urbain, les réseaux de transport, les zones d'activités le long de la route départementale 15 et les 21 seuils (enrochements, déversoir, radier de pont) en rivière qui viennent perturber la continuité des corridors.

Cette identification fait l'objet en annexe d'une analyse affinée à une échelle adaptée pour son intégration dans le zonage du PLU.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.2 - Consommation énergétique

Rappel des objectifs du Grenelle de l'environnement

La loi Grenelle 2, n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, a apporté plusieurs objectifs relatifs à la consommation énergétique. Ses principaux apports sont les suivants :

- un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques en luttant contre l'étalement urbain, en mettant en place des normes techniques favorisant les gains d'énergie et l'accélération de la rénovation thermique du parc ancien ;
- le développement des transports collectifs urbains et périurbains ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre en développant les énergies renouvelables ;
- la création des Schéma Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie.

La France, au travers de la mise en place de ces lois s'engage dans une politique forte de réduction des consommations énergétiques avec une diminution de 20% à l'horizon 2020. Cette réduction se décline en objectifs pour les principaux secteurs consommateurs.

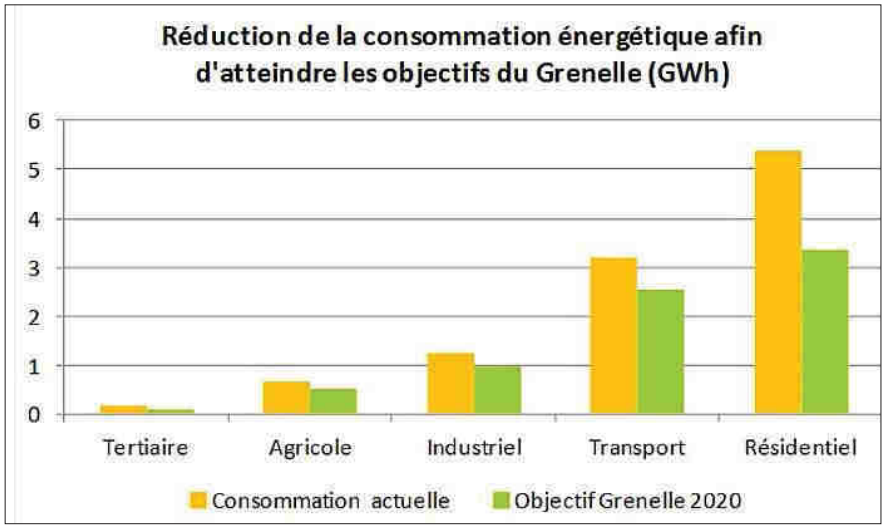

Objectifs du Grenelle pour le territoire national

Afin de respecter les objectifs du Grenelle de l'environnement, le secteur du logement doit faire un effort conséquent afin de diminuer de 38% ses consommations énergétiques. Il en résulte que la diminution doit être d'environ 5,5 GWh pour 2020, soit un objectif de 684 MWh/an à partir de 2012. Le secteur tertiaire doit lui aussi faire des efforts importants pour maîtriser son énergie. Pour atteindre l'objectif de moins 38% en 2020, ce secteur doit diminuer ses consommations de 34 MWh/an, soit 278 MWh en 2020 pour atteindre l'objectif du Grenelle de l'environnement. La consommation et la production énergétique proviennent de la base de données Energ'Air PACA. Les données de consommation d'énergie finale sont exprimées en énergie primaire (énergie brute avant transformation), traduites en tonne équivalent pétrole (tep). La consommation énergétique à l'échelle communale dépend de 5 grands secteurs : le résidentiel, le tertiaire, le transport, l'agriculture et l'industrie.

Consommation énergétique totale de la commune

En 2010, la commune a consommé près 46800 tep (énergie primaire) tous secteurs d'activités confondus. Cela amène à une consommation par habitant de de près de 6,5 tep/an/hab, soit supérieure aux moyennes nationale et départementale et équivalente à la moyenne régionale. Ce ratio s'explique par la forte consommation énergétique de l'industrie, qui avec 35 400 tep/an représente 75% du total communal.

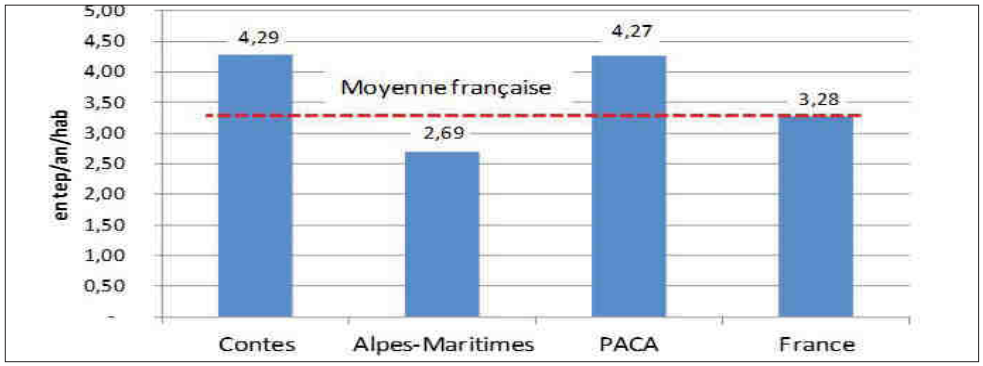

Consommation énergétique totale par habitant - *Energ'air 2010 AIR PACA*

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7.2 - Consommation énergétique

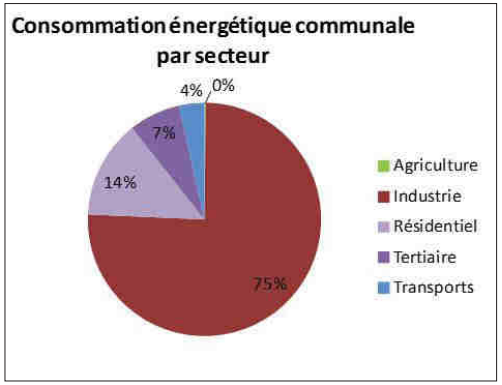

Consommation énergétique communale par secteur

L'énergie la plus consommée sur le territoire de la commune est issue des produits pétroliers (carburants, fioul, pétrole lourd) principalement consommés par l'industrie et les transports. Vient ensuite l'électricité, utilisé par l'industrie et les bâtiments résidentiels et tertiaires.

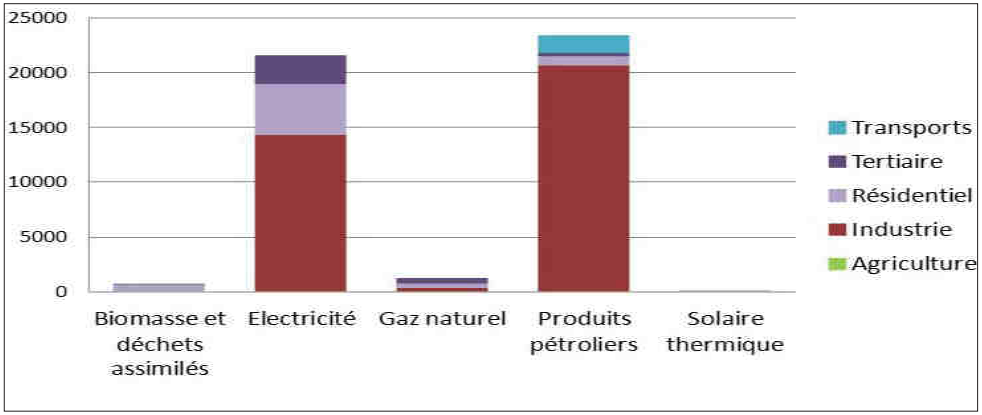

Consommation des différents secteurs par type d'énergie -
Energ'air 2010 AIR PACA

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

Consommation du secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires

Les bâtiments constituent le deuxième secteur le plus consommateur sur la commune, à hauteur de 21% (9600 tep/an). Cette consommation est à relativiser par rapport au nombre d'habitants. Ainsi, un Contois consomme en moyenne 1,3 tep/an dans les bâtiments alors que les moyennes départementale, régionale et nationale sont entre 1,5 et 1,6 tep/an/hab. Cela s'explique en partie par le climat clément du territoire, tant en hiver qu'en été, mais aussi par des activités tertiaires peu développées.

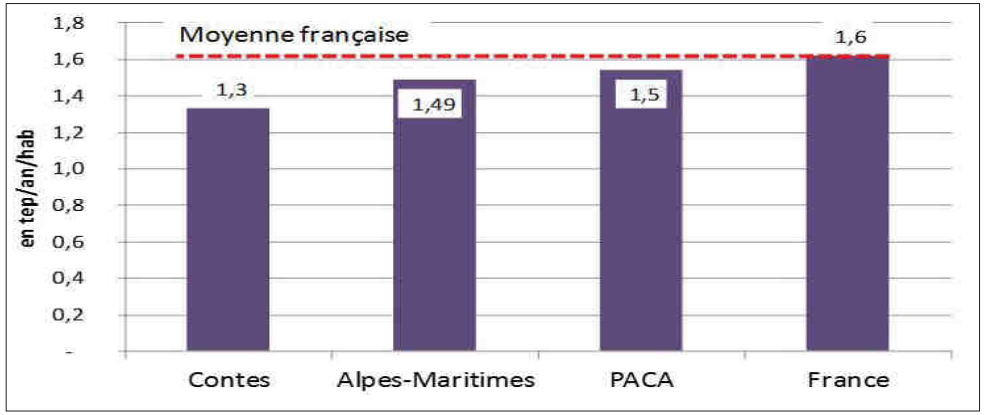

Consommation d'énergie des bâtiments par habitant -
Energ'air 2010 AIR PACA

Le chauffage est le premier poste de consommation des bâtiments, à hauteur de 47%, devant l'électricité spécifique (électroménager, éclairage) et la production d'eau chaude sanitaire. Notons également que selon le dernier recensement de l'INSEE, 52% des logements de Contes sont chauffés à l'électrique, contre 39% dans le département. Le chauffage central (fioul, gaz naturel ou biomasse) équipe 44% des habitations. Enfin, 5% sont chauffés par un le réseau collectif de leur immeuble.

7.2 - Consommation énergétique

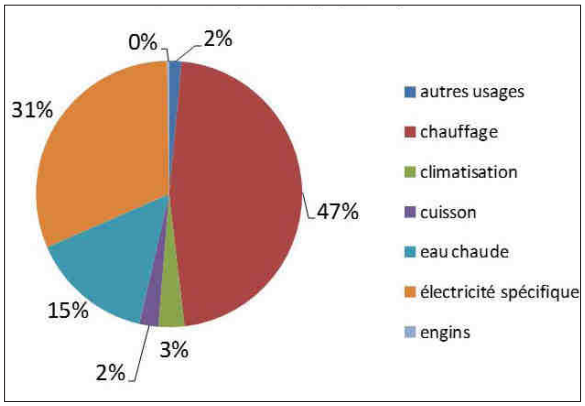

Consommation des secteurs résidentiels et tertiaires par usage (en %)

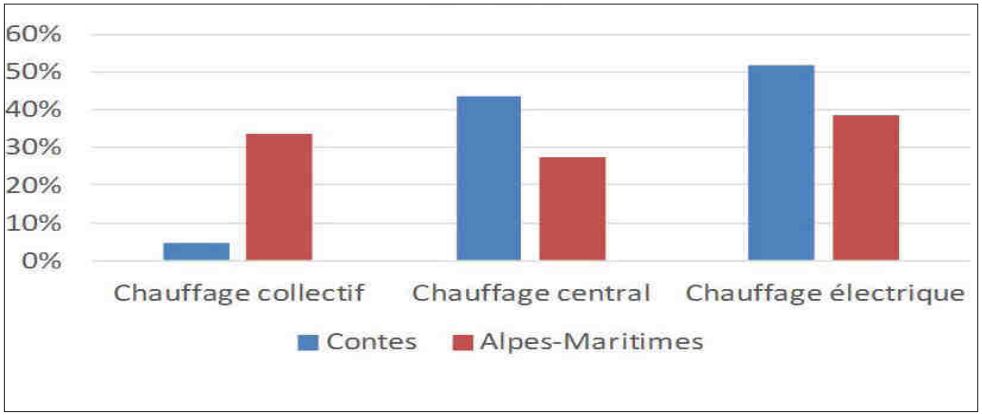

Mode de chauffage des logements -
INSEE 2010

Consommation du secteur des transports

Le réseau routier de la commune est peu développé, ce qui limite l'impact des transports dans le bilan énergétique.
Ainsi, 1650 tep sont consommés chaque année par le secteur des transports, soit 4% du total communal. Le ratio par habitant est faible, de l'ordre de 0,23 tep/an, quand la moyenne nationale est à 0,80. La consommation est évidemment fournie en totalité par le pétrole, en l'absence de transport ferroviaire.
Notons qu'environ 31,9% des actifs travaillent sur la commune, ce qui limite d'autant les déplacements quotidiens de longue distance.

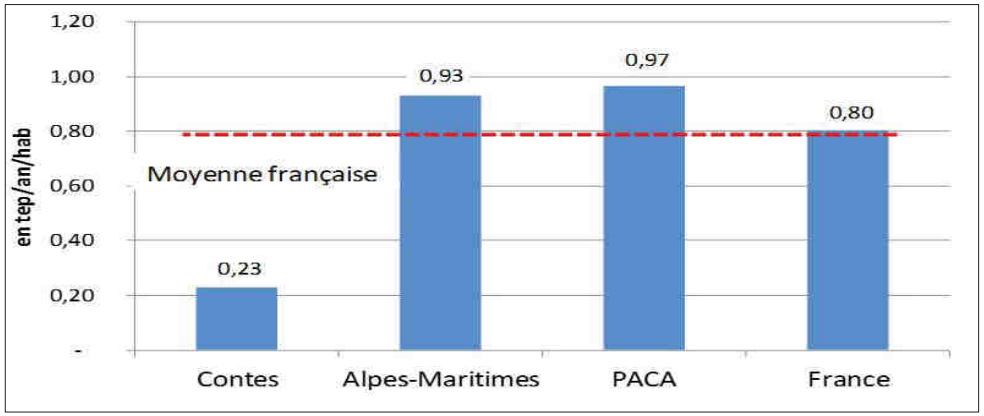

Consommation d'énergie des transports par habitant -
Energ'air 2010 AIR PACA

Consommation du secteur industriel

Le secteur industriel est le plus gros consommateur de la commune, du fait de la présence de la cimenterie. Ainsi, la consommation s'élève à 35 400 tep/an, soit une part communale de 75%. La consommation par habitant dépasse évidemment toutes les normales habituellement observées.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7.2 - Consommation énergétique

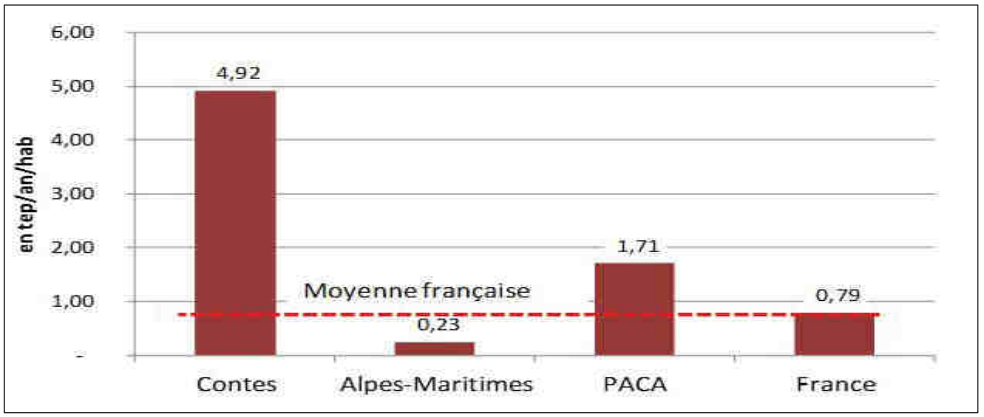

Consommation d'énergie du secteur industriel -

Energ'air 2010 AIR PACA

Les principaux procédés industriels sont la production de chaleur très haute température, fournie principalement par les produits pétroliers, et la force motrice, assurée par l'électricité.

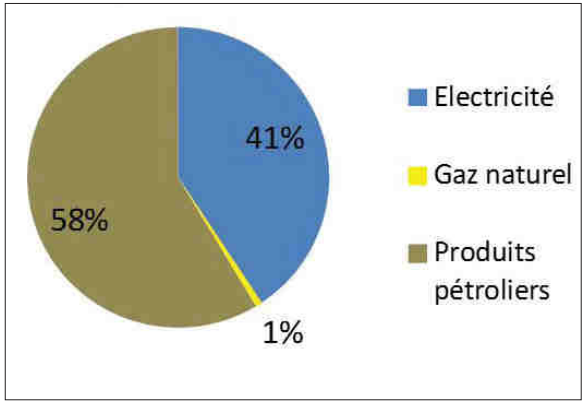

Type d'énergie utilisée dans l'industrie

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

Consommation du secteur agricole

L'agriculture à Contes consomme très peu, moins de 80 tep/an, soit 0,2% du total communal. Les énergies utilisées sont l'électricité, le gaz naturel et les produits pétroliers.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.3 - Réduction des déchets

Rappel des objectifs du plan d'élimination des déchets assimilés des Alpes-Maritimes

Le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) des Alpes-Maritimes a été approuvé le 19 novembre 2004 et révisé le 22 janvier 2010. Il s'agit d'un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, dans le domaine de la valorisation et du traitement des déchets. Ils fixent les objectifs de recyclage et de valorisation à atteindre, définissent à cette fin les collectes à mettre en œuvre et les créations d'équipements, déterminent les échéanciers à respecter et évaluent les investissements correspondants.
Le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PRPGDD) et son rapport environnemental ont été approuvés le 12 décembre 2014 par le Conseil Régional. Ce plan comporte des objectifs en cohérence avec la réglementation en vigueur, et notamment le PEDMA.

Les grands objectifs de ce plan sont :

- Produire le moins de déchets possible et réduire leur nocivité ;
- Recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant tout autre modalité de traitement ;
- Traiter localement et dans les meilleurs délais les déchets résiduels dans les installations de traitement existantes et dans des installations nouvelles, en utilisant des procédés techniques fiables et éprouvés, en cohérence avec les meilleures techniques possibles.

Types de déchet et leur gestion

La collecte et la gestion des déchets ménagers et des encombrants sur la commune de Contes sont prises en charge par la communauté de communes du Pays des Paillons. Les ordures ménagères ainsi que les emballages ménagers recyclables (EMR) et les encombrants sont collectés en régie puis traités à l'extérieur du territoire du Pays.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

Depuis fin 2005, la communauté de communes a engagé plusieurs actions concernant la gestion des déchets ménagers :

- La mise en place du tri sélectif avec l'installation de points d'apports volontaires pour le dépôt d'emballages recyclables (papiers, verre, plastiques...),
- la mise à disposition de composteurs en 2008, 2009, et 2015
- depuis 2013, une campagne de sensibilisation afin de prévenir en amont la quantité de déchets produits, améliorer le tri des déchets et promouvoir la pratique du compostage individuel.

Depuis 2005, la collecte sélective est donc en augmentation du tonnage des déchets triés mais cette progression reste toutefois en-deçà des objectifs du Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) en matière de collecte sélective (en kg/an/hab).

La communauté de communes du Pays des Paillons a décidé d'initier un projet consistant en la réalisation d'une déchetterie intercommunale à Fuon de Jarrier sur la commune de Contes. Cette déchetterie est inscrite au plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Alpes-Maritimes. De façon générale, la déchetterie organisera la collecte et la récupération des déchets. Elle assurera ensuite le choix de la meilleure filière : le recyclage, la valorisation matière, l'incinération ou le stockage dans un centre d'enfouissement.
L'implantation d'une déchetterie à l'échelle intercommunale va permettre de participer à la protection de l'environnement en devenant un maillon des filières de récupération et de valorisation des déchets. Les travaux de construction de cette déchetterie débuteront en octobre-novembre 2015.

Volumes collectés sur la commune de Contes

Les déchets ménagers collectés entre 2013 et 2014 sont respectivement de l'ordre de 2700 à 2800 tonnes par an soit environ 380 kg/an/hab.Cela comprend les ordures ménagères (soit collectées en mélange soit collectées séparément), les déchets occasionnels (encombrants, gravats, ferraille, décets verts....) collectés en déchetterie.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.3 - Réduction des déchets

Par rapport à l'année 2004 où le volume des déchets ménagers mélangés était de 2950 tonnes (soit 444 kg/an/hab), les volumes collectées sont en diminution (- 60 kg/an/hab) et vont donc dans le sens des objectifs du Grenelle de l'Environnement qui fixe une réduction des quantités de déchets d'ordures ménagères de 36 kg/an/hab en 2015 et de 52 kg/an/hab en 2020 suivant le Plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) des Alpes-Maritimes.

Les volumes des déchets collectés en déchetterie (cf.tableau ci-après) pour la commune de Contes sont pour 2013 de 433 tonnes soit 60 kg/an/hab et pour 2014 de 449 tonnes soit 62 kg/an/hab.

Volume (tonnes) de déchets autres que les ordures ménagères			
Année	Encombrants	Ferraille	Gravats sales
2013	**294**	**79**	**60**
2014	**324**	**53**	**42**

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.4 - Assainissement

Réseau d'assainissement

La commune dispose d'un schéma directeur d'assainissement réalisé en novembre 2005 et mis à jour en 2016.

Le réseau d'assainissement de la ville de Contes s'étend sur 48 km.

La carte ci-contre localise le réseau d'assainissement existant et les travaux de raccordement prévus*.

Assainissement collectif*

La commune de Contes est desservie par un réseau de collecte qui rejoint en aval le réseau du SICTEU. Les effluents ainsi collectés sur la commune rejoignent le collecteur intercommunal qui longe le Paillon et sont ensuite conduits vers la station d'épuration de Drap.

La zone raccordée correspond au centre ville, aux hameaux, et à plusieurs quartiers d'habitat pavillonnaire. On y dénombre quelques 2 358 abonnés au service assainissement (donnée 2013), la popultation raccordée est estimée à 5 895 habitants. Le taux de desserte est de 80 %.

Globalement, le réseau fonctionne correctement. Par temps sec (en 2005), les intrusions d'eaux claires parasites dans le réseau sont faibles (18%). Par temps de pluie, la surface active raccordée est estimée en 2016 à 15 000 m^2.

Le réseau d'assainissement collectif de Contes est raccordé à la station d'épuration intercommunale de Drap qui collecte et traite les eaux usées de la commune. Il s'agit d'une filière type biologique par boues activées. Sa capacité d'assainissement s'élève à 20 000 équivalents habitants. La charge maximale en entrée de station enregistrée en 2014 correspond à 13 834 équivalents habitants avec un débit entrant moyen de 1988 m^3/j pour un débit de référence de 3 984 m^3/j.
Le milieu récepteur des eaux traitées est le torrent du Paillon.

**Source : Schéma Directeur d'Assainissement Novembre 2005 mis à jour en 2016*

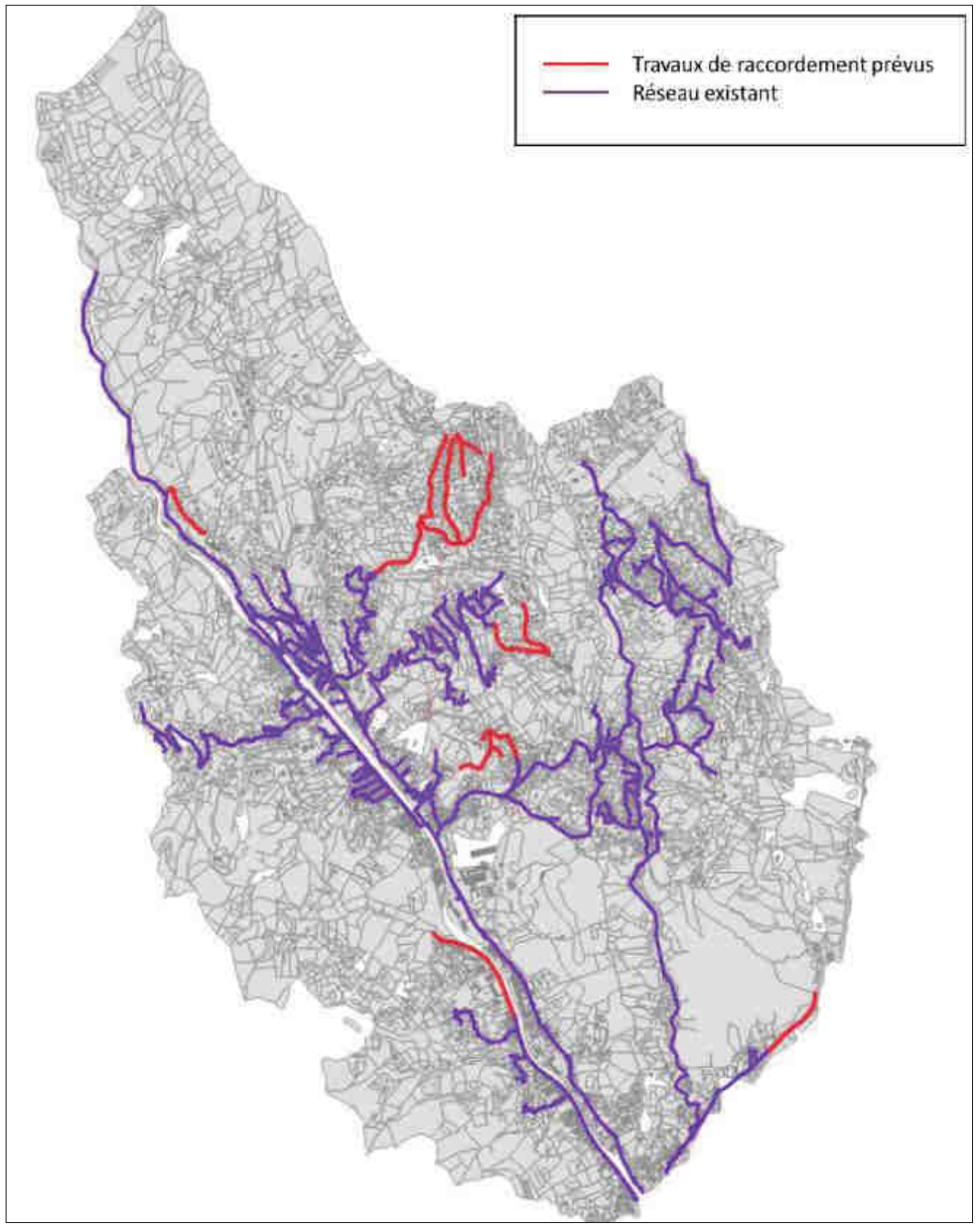

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.4 - Assainissement

Assainissement non collectif

Le syndicat intercommunal en charge de l'assainissement individuel (SILCEN) estime qu'environ 40 % de la population de la communauté de communes du Pays des Paillons ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement collectif. Cette proportion importante est à mettre en relation avec le développement de l'habitat diffus sur le territoire qui complique et renchérit la mise en place de réseaux collectifs. L'assainissement individuel peut poser des problèmes en raison des risques importants d'infiltration et de pollution des eaux souterraines, notamment sur un substrat perméable et lorsque les installations ne sont pas conformes.

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (ci-contre) illustre les potentialités des sols de la commune à accueillir des installations d'assainissement non collectif. La commune de Contes présente des sols majoritairement peu favorables à l'assainissement autonome.

Quatre types de sols ont été identifiés sur la commune :

- Unité de sol **1** (**peu favorable**) : Le Vignerdame, le Castellar (majorité du secteur), La Vernéa, Castel (est), Les Rochettes, Beaudaric, Les Mouchettes, Pincalvin, La Gare
- Unité de sol **3** (**assez favorable**) : La Vignal, Peyre Estrechia, Las Ayas, sud du secteur Castellar,
- Unité de sol **4** (**peu favorable**) : zone alluviale,
- Unité de sol **5** (**assez favorable**) : Castel (est), Sclos de Contes et vallon Destey.

A noter que le raccordement des eaux usées du quartier de Castellar à Contes fait l'objet d'une fiche Action dans le cadre du Contrat de Rivière des Paillons.

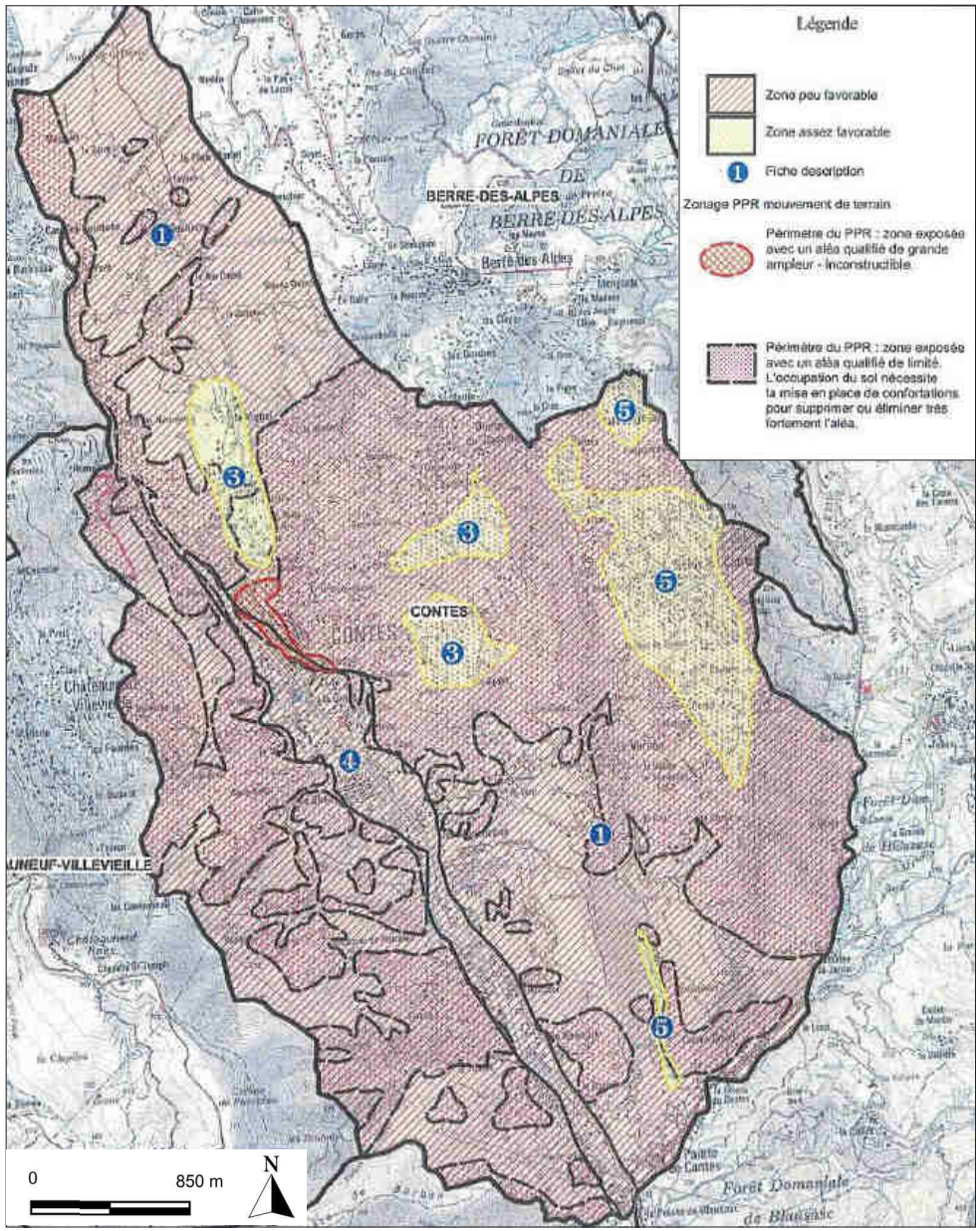

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7.4 - Assainissement

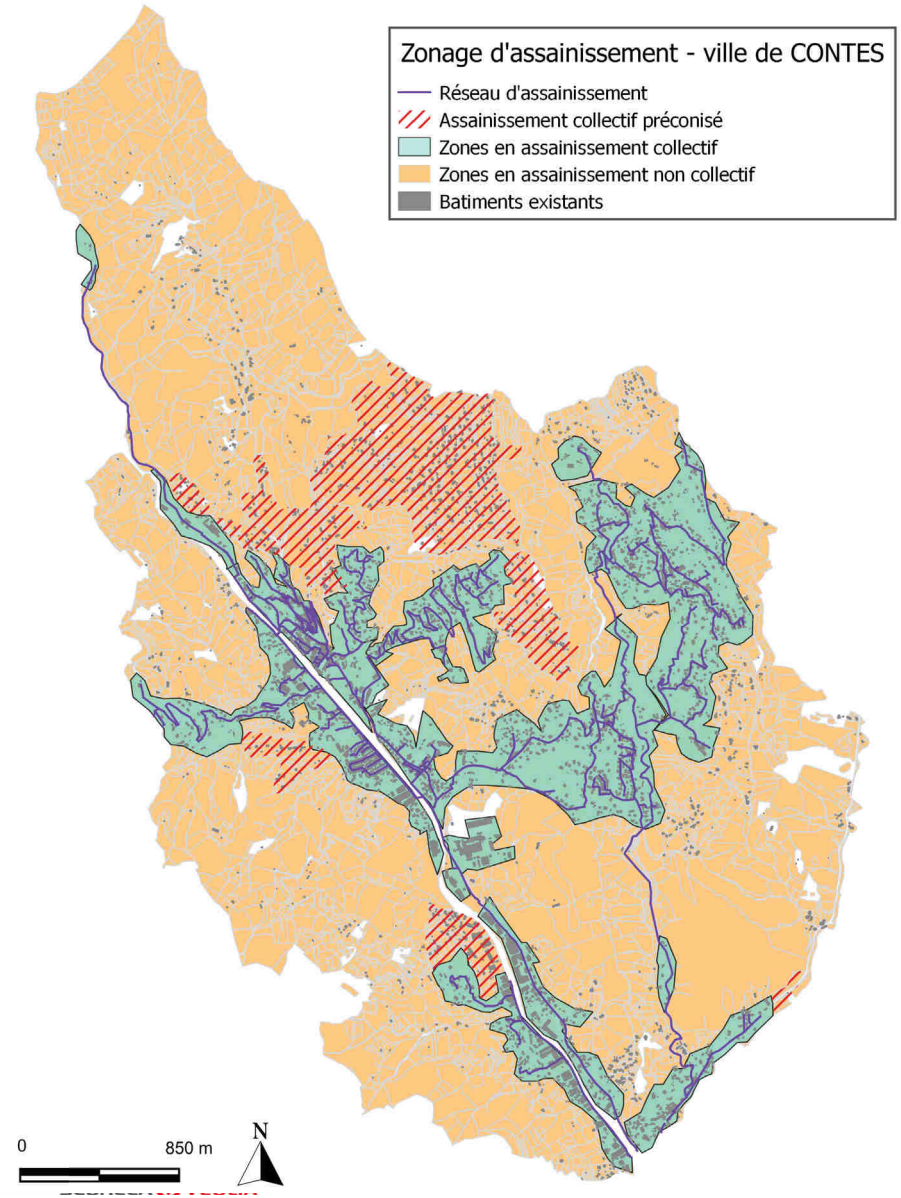

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

La carte ci-contre localise les zones en assainissement collectif et non collectif. Le détail des réflexions qui ont permis d'aboutir à ce zonage figure dans le schéma directeur d'assainissement.

Si tous les quartiers dont le raccordement est préconisé sont raccordés à l'assainissement collectif, une surcharge correspondante à près de 800 EH devra être prise en compte sur la station d'épuration de Drap. Cependant la STEP est à l'heure actuelle en dessous de sa capacité nominale de plus de 1000 EH.

Gestion des eaux pluviales

Hormis le réseau unitaire, la commune ne possède pas de réseau pluvial général. L'écoulement des eaux s'effectue naturellement le long des caniveaux en bordure de voies et par le biais de la présence de nombreux vallons.
Pour les zones urbanisées futures, l'augmentation des surfaces imperméabilisées pourrait entraîner une augmentation des débits de ruissellement. Il faudra envisager la création d'un réseau d'eaux pluviales ayant son exutoire dans les vallons.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.5 - Consommation d'eau

Gestion de l'eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune provient essentiellement des ressources en eaux souterraines par pompages sur les forages du Pilon (aquifère éocène) et de la Sagna.
Un syndicat (le SILCEN) assure l'AEP de manière principale ou complémentaire sur 7 communes. Ce syndicat exploite en particulier le forage de la Sagna (nappe du jurassique) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La capacité autorisée (DUP) de pompage est de 10 000 m³/j
- Ne sont tirés que 1 500 à 2 000 m³/j sur le forage
- Une réserve très importante : la Sagna pourrait alimenter de l'ordre de 25 000 hab à 30 000 habitants.

En complément des eaux du SILCEN, Contes dispose du forage du Pilon, dont les droits de pompage s'élèvent à 50m³/h et qui dessert environ 700 familles.
Globalement la ressource en eau potable est suffisante et dispose de réserve.

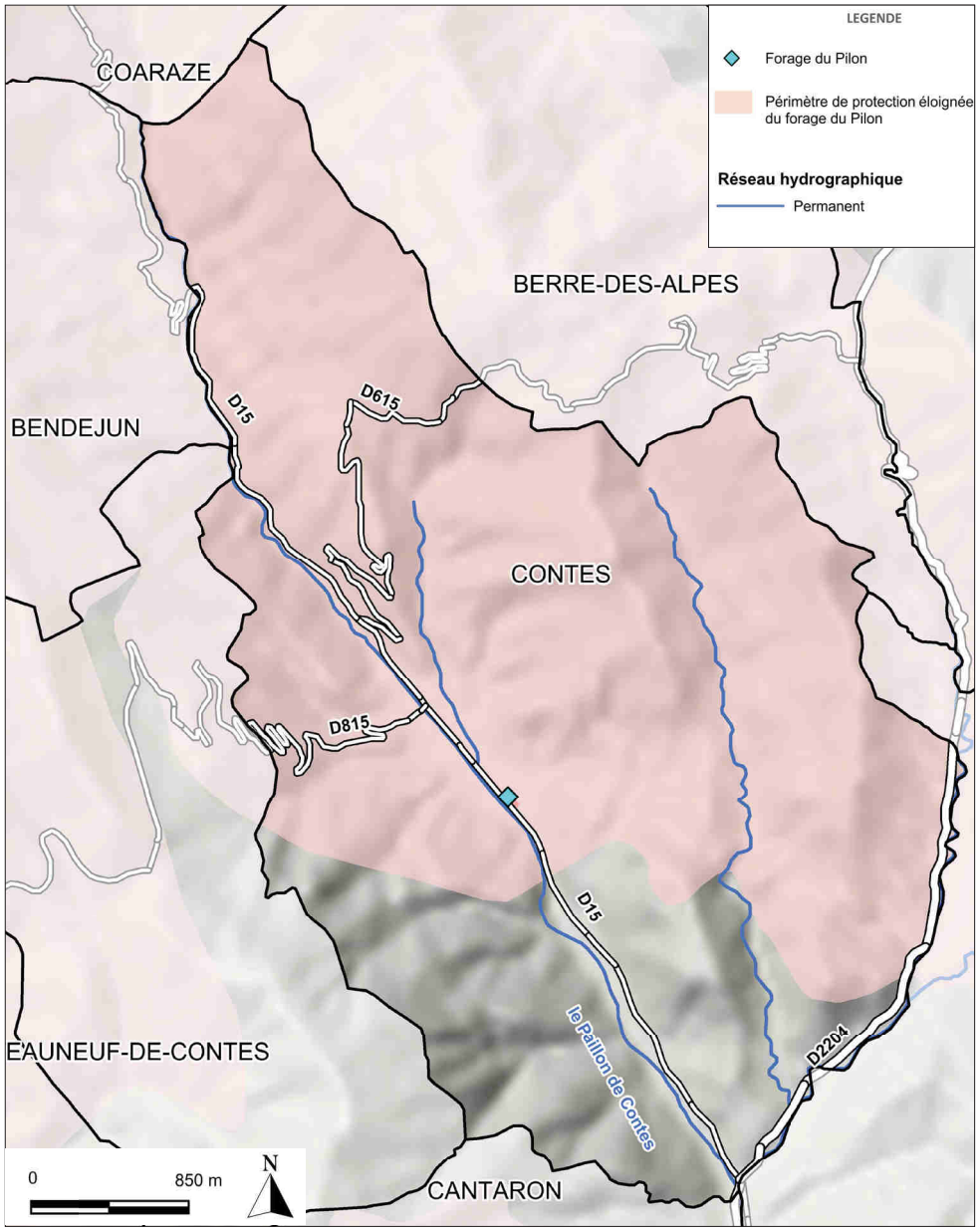

Consommation d'eau potable sur la commune

Les volumes d'eau facturés pour l'année 2014 sont les suivants :

- Forage du Pilon : 89 144 m³
- Forage de la Sagna (SILCEN) : 326 685 m³

En 2014, la commune de Contes a utilisé 1 140 m³ d'eau potable par jour, ce qui représente environ une consommation par jour et par habitant de 160 litres.

La consommation sur la commune est donc supérieure à la moyenne de la consommation nationale (autour de 150 l/jour/hab) mais inférieure à la moyenne régionale (autour de 230 l/jour/hab).

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.5 - Consommation d'eau

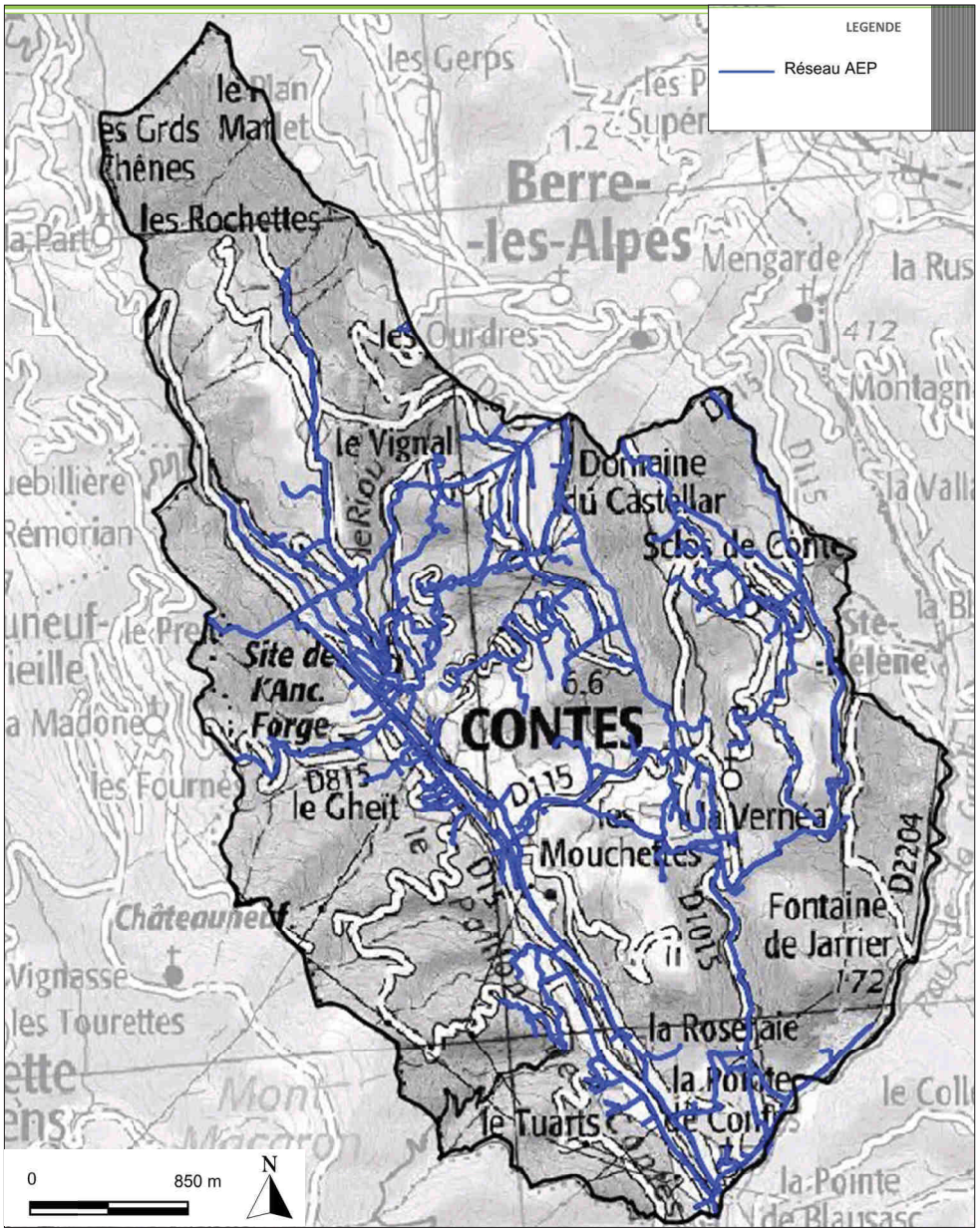

8 - COMPOSANTES URBAINE ET PAYSAGÈRE

8.1 - Structure paysagère

Le paysage du département des Alpes-Maritimes est diversifié et composé de grands ensembles aux caractéristiques, évolutions et enjeux propres. Le paysage de la commune de Contes est inscrit dans le grand paysage des Alpes-Maritimes.

Inventaire départemental des paysages

Ce document a été élaboré en juin 1997, dans le cadre d'une étude menée par la Direction Régionale de l'Environnement et la Direction Départementale de l'Équipement.

Le territoire de la commune de Contes a été identifié comme appartenant à la famille des Préalpes Niçoises et plus particulièrement dans le bassin des Paillons.

Le paysage de cet ensemble se caractérise par :

- Des vallées encaissées, à la géologie chahutée, creusées par les cours d'eau
- Des sommets dépassant les 1 000 mètres.
- Le fleuve du Paillon aux crues brutales, peu à peu corseté, endigué.
- Des pentes abruptes aménagées en terrasses, enfrichées et peu à peu gagnées par des pinèdes.
- Des versants instables en amont, à la végétation dégradée.
- Une pression urbaine de l'agglomération niçoise qui remonte dans les vallées. L'habitat, dispersé, s'éparpille sur les versants ; les fonds de vallée étroits concentrent routes, bâtiments d'activité, extractions de matériaux et logements collectifs.

Des enjeux paysagers ont été definis à l'échelle du département et concernent directement la commune de Contes :

- Préserver les rivières et leurs ripisylves,
- Préserver et mettre en valeur la silhouette forte du village,
- Requalifier la RD 15 et ses abords,
- Requalification de la zone comprenant la carrière,
- Respecter les lignes de crêtes structurantes qui assurent un rôle important dans la perception de l'espace.

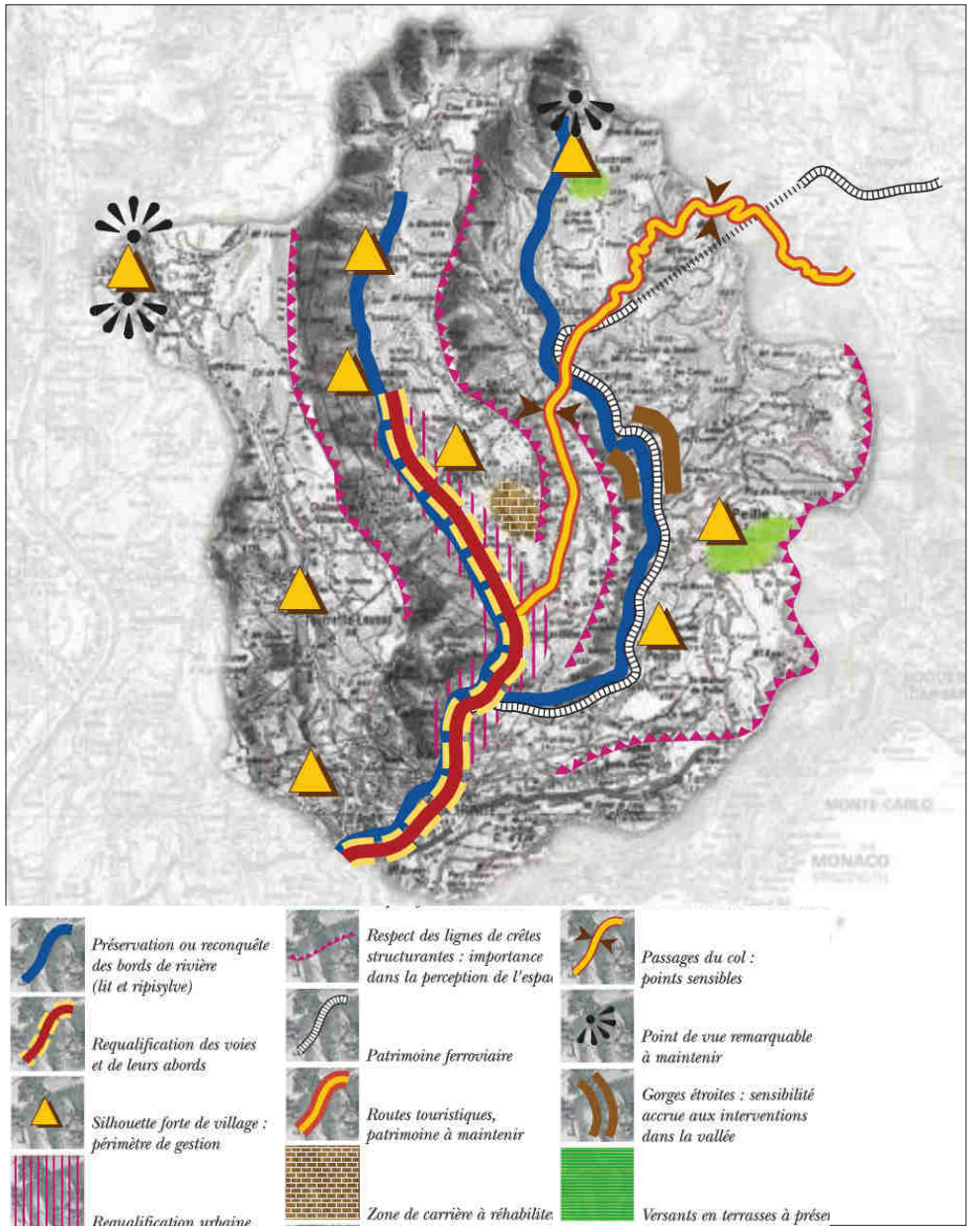

Source : Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes - CG06

8 - COMPOSANTES URBAINE ET PAYSAGÈRE

8.1 - Structure paysagère

Le territoire contois est composé d'espaces naturels et urbains qui caractérisent son paysage et créent son identité :

- le cours d'eau structurant et identitaire du Paillon qui s'écoule du Nord au Sud et traverse le centre-ville et la zone d'activités de Contes, le long de la RD15,
- des reliefs boisés de part et d'autres de la vallée du Paillon,
- des espaces agricoles (culture d'oliviers et restanques) disséminés sur le territoire communal,
- un vaste espace urbanisé structuré en différents pôles : le village, le centre-ville, les hameaux, les zones d'habitats sur les coteaux et les fonds de vallons,
- la carrière et la cimenterie Lafarge,
- la zone d'activités implantée le long de la RD15,
- des routes départementales qui relient les espaces urbains contois entre-eux et aux communes limitrophes.

Au vu du relief, les espaces contois sont fortement perceptibles.
Les principales vues sur le paysage communal se font :

- depuis le village perché vers la vallée du Paillon,
- depuis l'espace de plaine du Paillon vers les versants boisés,
- depuis le Vignal vers les versants du Domaine du Castellar et Las Ayas.

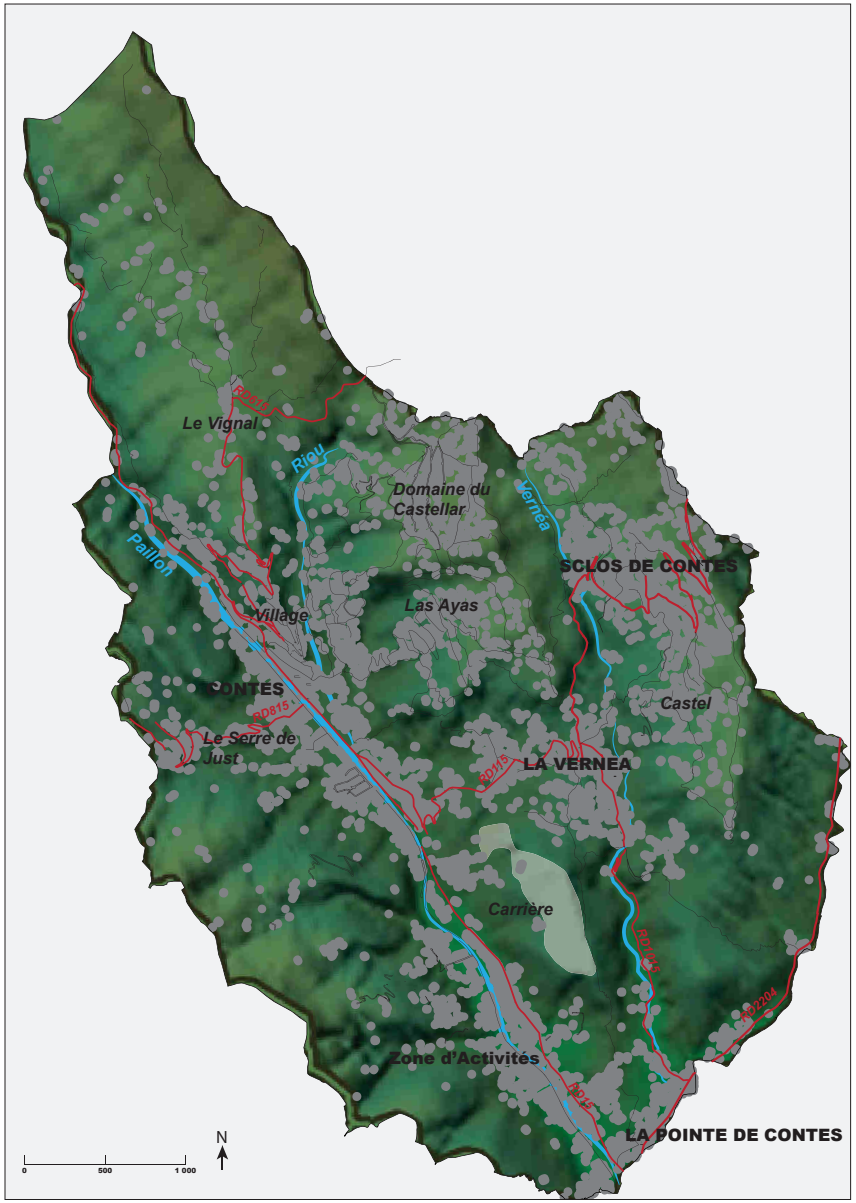

Le paysage communal

8 - COMPOSANTES URBAINE ET PAYSAGÈRE

8.1 - Structure paysagère

L'espace urbanisé de la vallée du Paillon

La silhouette du village

Le Paillon

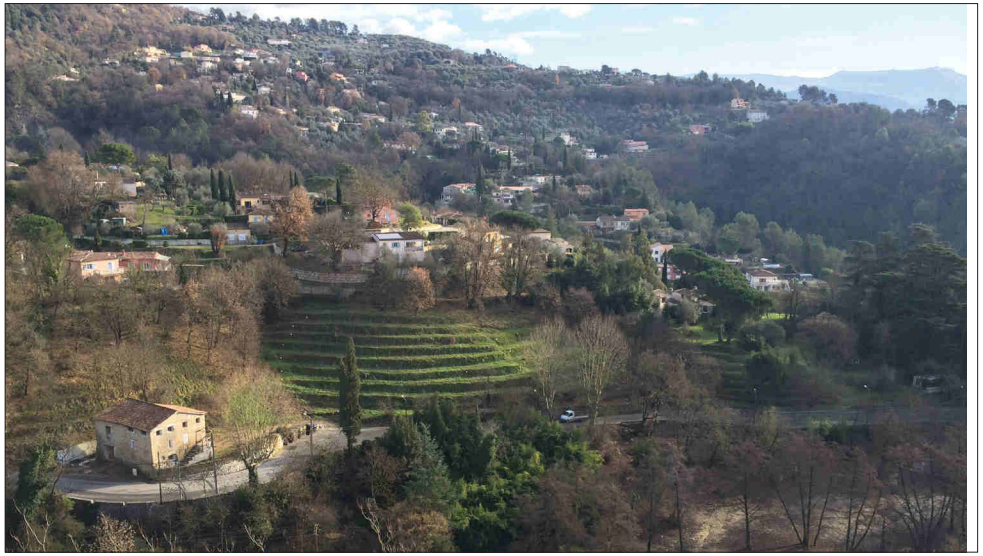

Les espaces naturels et agricoles et les zones d'habitats diffus

8 - COMPOSANTES URBAINE ET PAYSAGÈRE

8.2 - Structure urbaine

Les principales zones urbanisées du territoire communal :

- Le long de la RD 15 :
  - **Le centre ville comprenant le village ancien et ses extensions** ainsi que les principaux services, équipements commerces de la commune,
  - **La zone d'activités** en entrée de ville Sud,

- **Les hameaux** à vocation résidentielle et intégrants des équipements, commerces et services annexes :
  - La Pointe de Contes,
  - La Vernéa,
  - Sclos de Contes.

- Les espaces à vocation résidentielle dans les lieux-dits suivants :
  - Le long de la RD 15, au Nord, en continuité du centre-ville,
  - Le Castellar,
  - Route de Chateauneuf,
  - Las Ayas,
  - Castel,
  - Le Baudaric,
  - Les Vallières,
  - ...

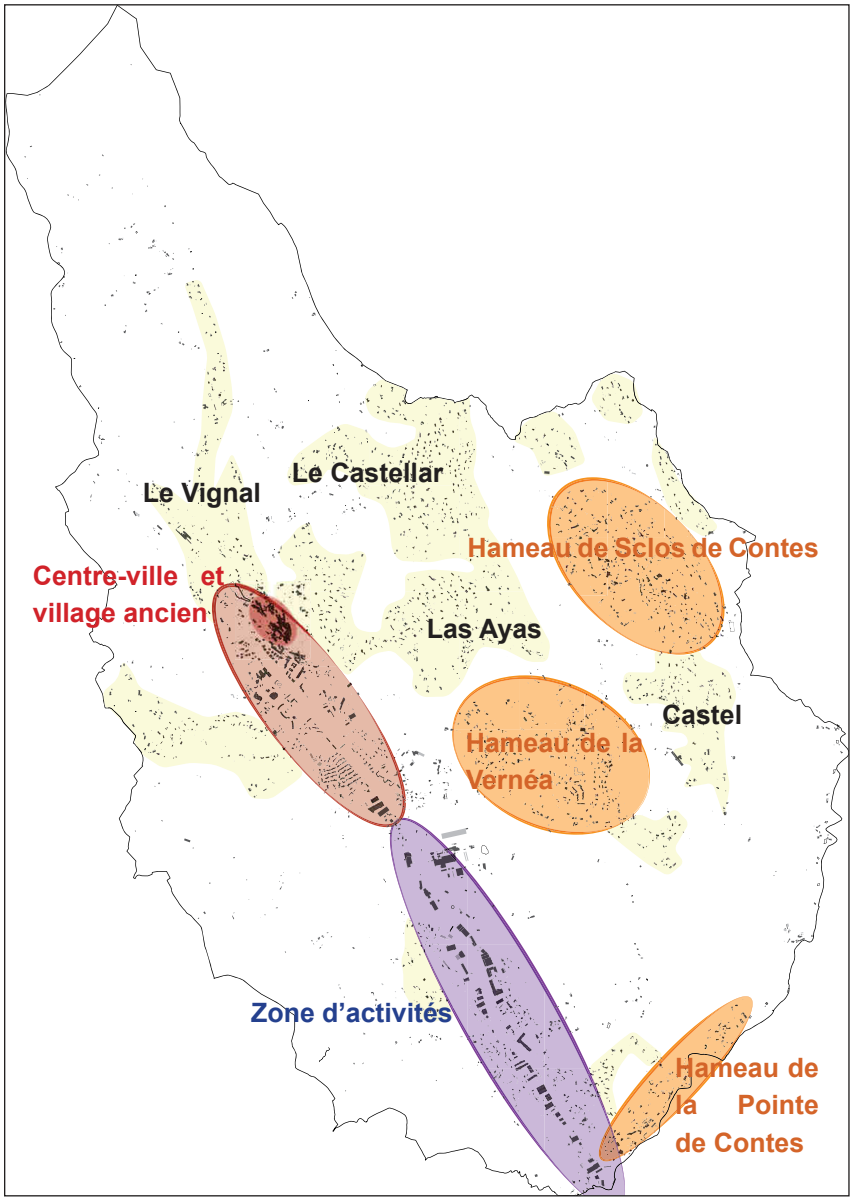

La structure urbaine de la commune de Contes

9 - ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE PAR ENTITÉ

L'analyse environnementale, paysagère et urbaine par entité fait un bilan de l'occupation actuelle du territoire communal sur le plan paysager, urbain et environnemental afin d'en ressortir des enjeux territorialisés et complémentaires à l'échelle d'entités homogènes.

Au regard des caractéristiques urbaines et géographiques, le territoire communal se découpe selon 7 entités :

1 / Le centre-ville de Contes
- Village ancien et extensions le long des voies structurantes,
- Secteur à vocation mixte : habitat, commerces, équipements.

2 / Le hameau de Sclos de Contes
3 / Le hameau de la Vernéa
4 / Le hameau de la Pointe de Contes
- Petit centre ancien,
- Extensions sous forme d'habitat diffus,
- Secteur à vocation mixte à dominante d'habitat.

5 / Zone d'activités
- Secteur à vocation mixte à dominante d'activités,
- Cimenterie et carrière,
- Structure urbaine linéaire le long de la départementale.

6 / Zones résidentielles
- Secteurs à dominante naturelle intégrant de nombreuses constructions,
- Espaces urbains à vocation d'habitat implantés le long de voies secondaires, en frange de l'espace urbain.

7 / Espaces à dominante naturelle
- Secteur incluant les principaux espaces naturels : espaces boisés et agricoles cours d'eau, vallons,
- Présence de quelques constructions isolées.

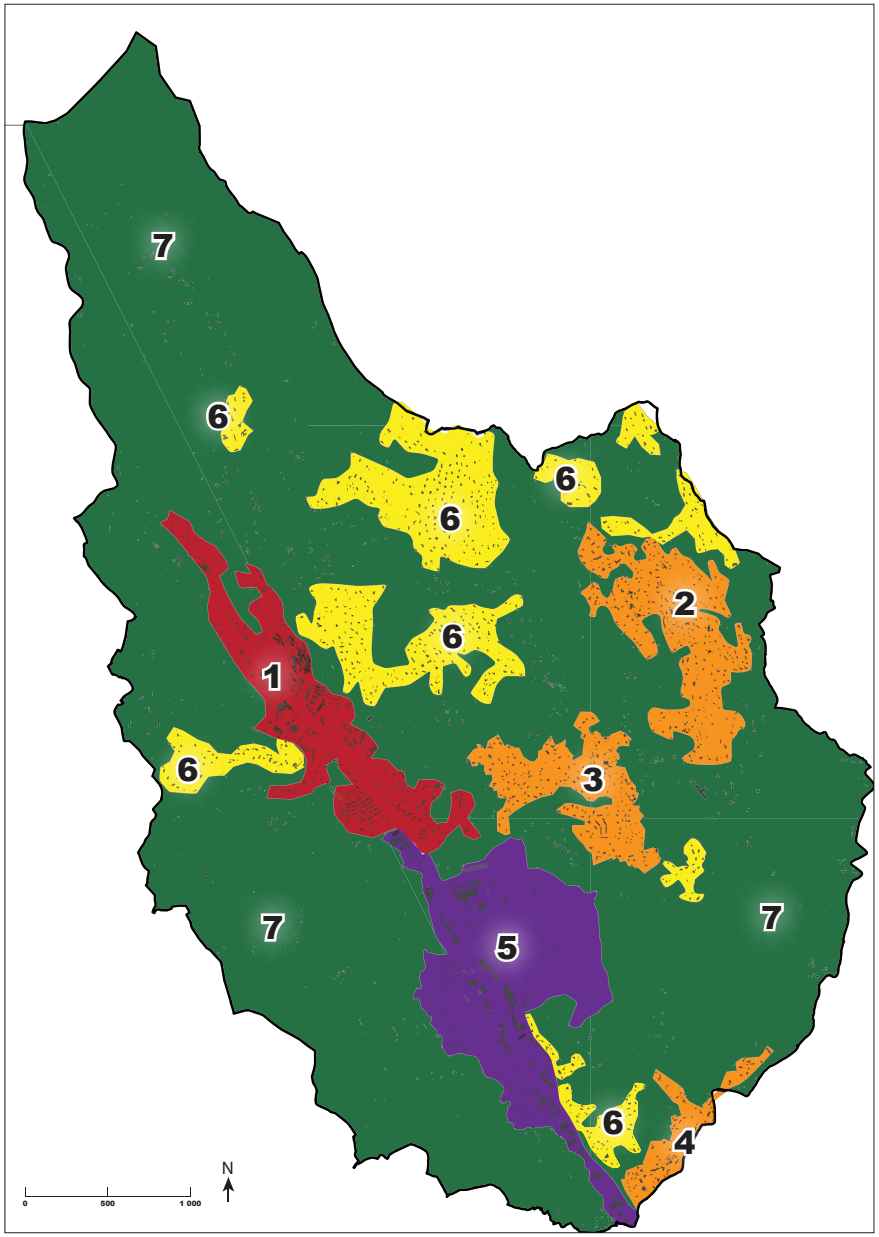

Les entités support de l'analyse urbaine, environnementale et paysagère sur la commune de Contes

9 - ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, URBAINE ET PAYSAGERE PAR ENTITÉS

9.1 - Centre-ville de Contes

Cette entité est constituée du village ancien et des extensions urbaines en première couronne du village intégrant des habitations, les principaux commerces/services et équipements de la commune (mairie, collège, supermarché, ...).

Ce secteur est desservi par la route principale (RD 15) et des routes départementales permettant de relier aisémment le centre-ville de Contes aux communes limitrophes de Chateauneuf-Villevieille, Berre les Alpes, Bendejun et Nice.
De nombreuses liaisons piétonnes sont recensées dans le centre-ville permettant notamment des connections entre le village ancien et les équipements/commerces du centre-ville (ascenceur public, passerelle du Millénaire).

Les zones d'habitats dans ce secteur présentent des typologies variées généralement assez denses (habitats individuels groupés et petits collectifs).

La silhouette du village

La place Ollivier

Vues depuis le village

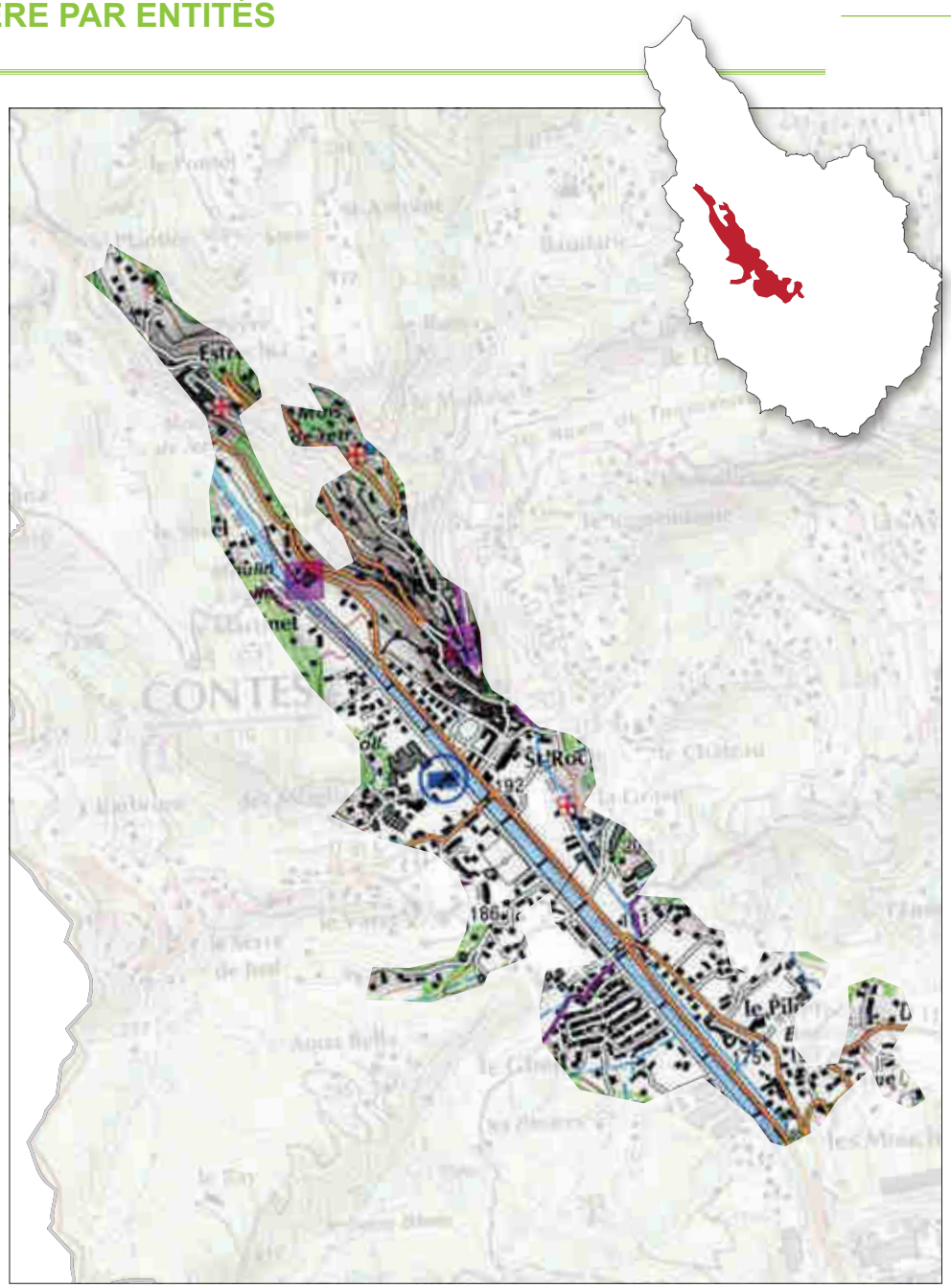

9 - ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, URBAINE ET PAYSAGERE PAR ENTITÉS

9.1 - Centre-ville de Contes

Environnement et biodiversité

Ce secteur urbanisé est traversé du Nord au sud par le Paillon de Contes.
Dans cette zone le cours d'eau est partiellement chenalisé, il est sujet à des assecs réguliers. Il présente un aspect visuel médiocre : une ripisylve quasi-inexistante (quelques atterrissements sont recouverts de formations herbacées) et occasionnellement la présence de déchets et de décharges sauvages. Les principales contraintes recensées concernant le cours d'eau sont : infrastructures routières limitrophes, risque inondation, aucune accessibilité au lit. Dans le cadre du contrat de rivière et en application des dispositions du futur SDAGE, une fiche action (fiche action B124 en annexe) concerne cette problématique afin de mettre en valeur le Paillon de Contes dans la traversée du village.

Ce cours d'eau est identifié dans le SRCE PACA comme réservoir de biodiversité et corridor écologique à remettre en état.
En effet, ce corridor est non fonctionnel de par les nombreux seuils en rivière (10 seuils localisés dans cette entité) qui fragmentent sa continuité écologique. Deux actions prioritaires définies dans le SRCE PACA visent l'effacement ou l'aménagement d'obstacle à l'écoulement (seuil du Pilon et seuil de La Grave 1) afin de restaurer la continuité écologique du cours d'eau. De plus, le contrat de rivière des Paillons a publié une fiche action (fiche action B131 en annexe) concernant l'amélioration de la continuité biologique des Paillons afin de favoriser la circulation et le développement des poissons.
Cette fiche action va dans le sens de l'orientation fondamentale n°6-A du futur SDAGE qui préconise d'agir sur la morphologie et le décloisonnement des milieux aquatiques pour préserver et restaurer leurs fonctionnalités.
De plus, les Paillons sont classés comme zones d'actions prioritaires sur lesquelles des mesures de restauration et de libre circulation de l'anguille devront être proposées (« Règlement anguille » du 18 sept.2007).

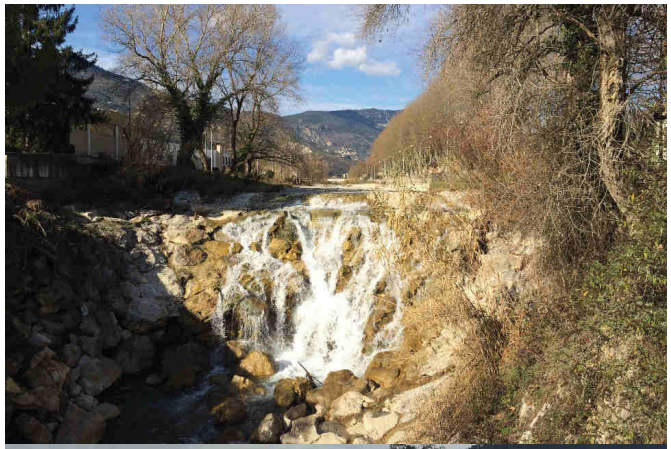

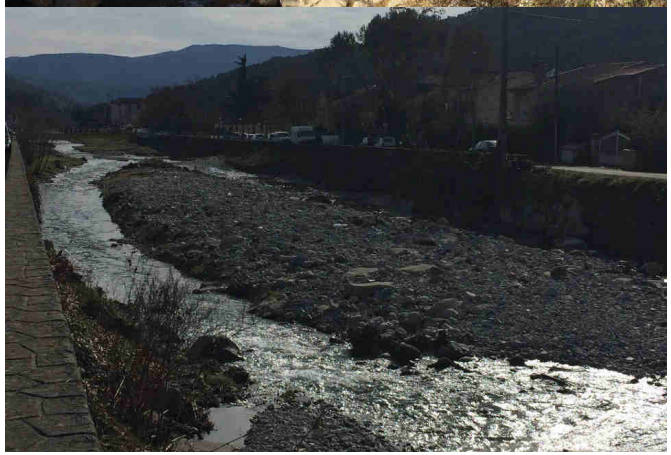

Source : CEREG Territoires

9.1 - Centre-ville de Contes

Environnement et biodiversité

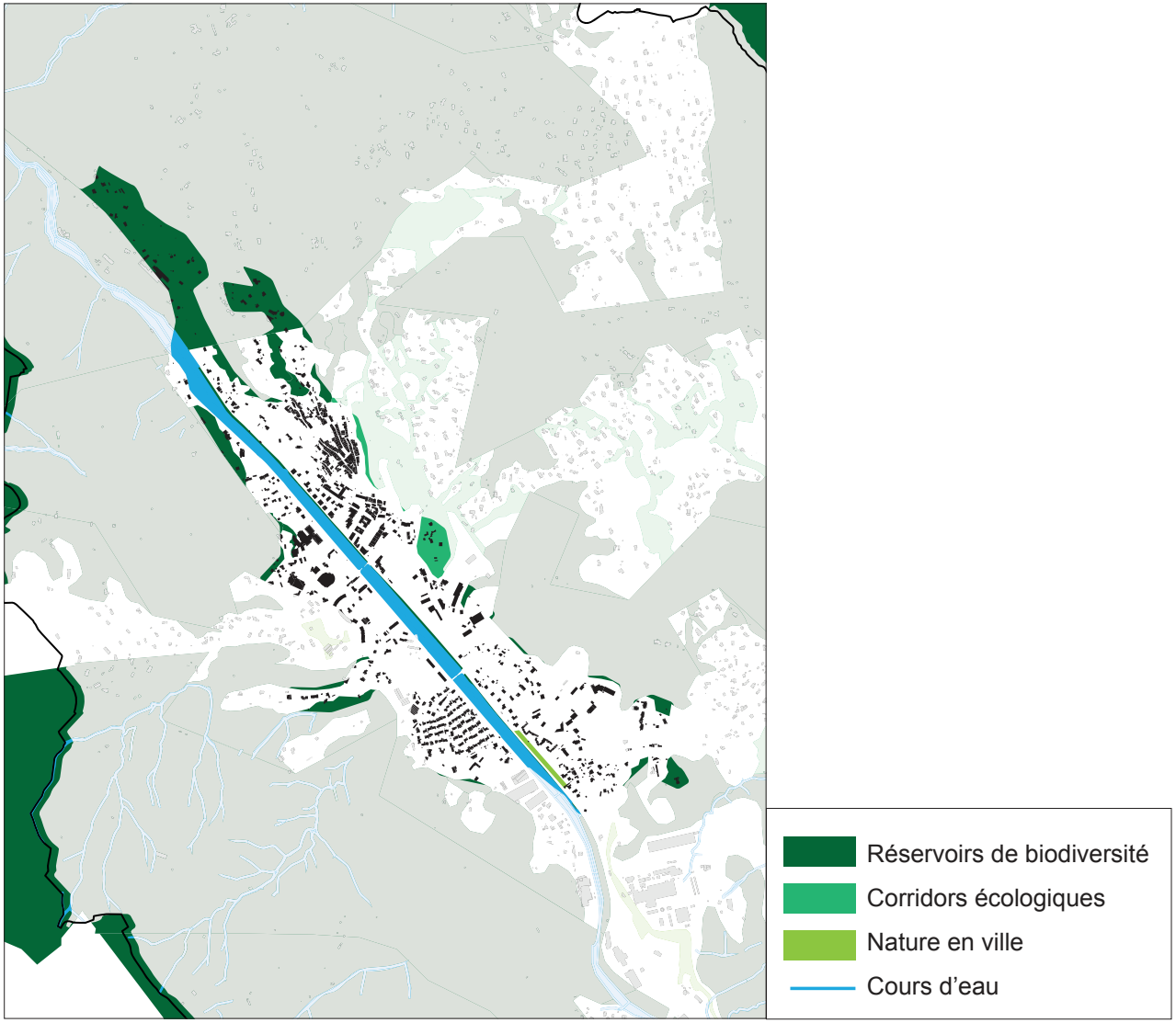

Source : CEREG Territoires

9.1 - Centre-ville de Contes

Voirie et réseaux divers

Secteur desservi par de nombreuses départementales et voies secondaires de capacités suffisantes.

Réseau AEP et assainissement : majoritairement desservi. Le développement du réseau d'assainissement collectif est envisagé dans le Nord du secteur.

Risques

Zone soumise aux risques forts et modérés inondations et mouvements de terrains.

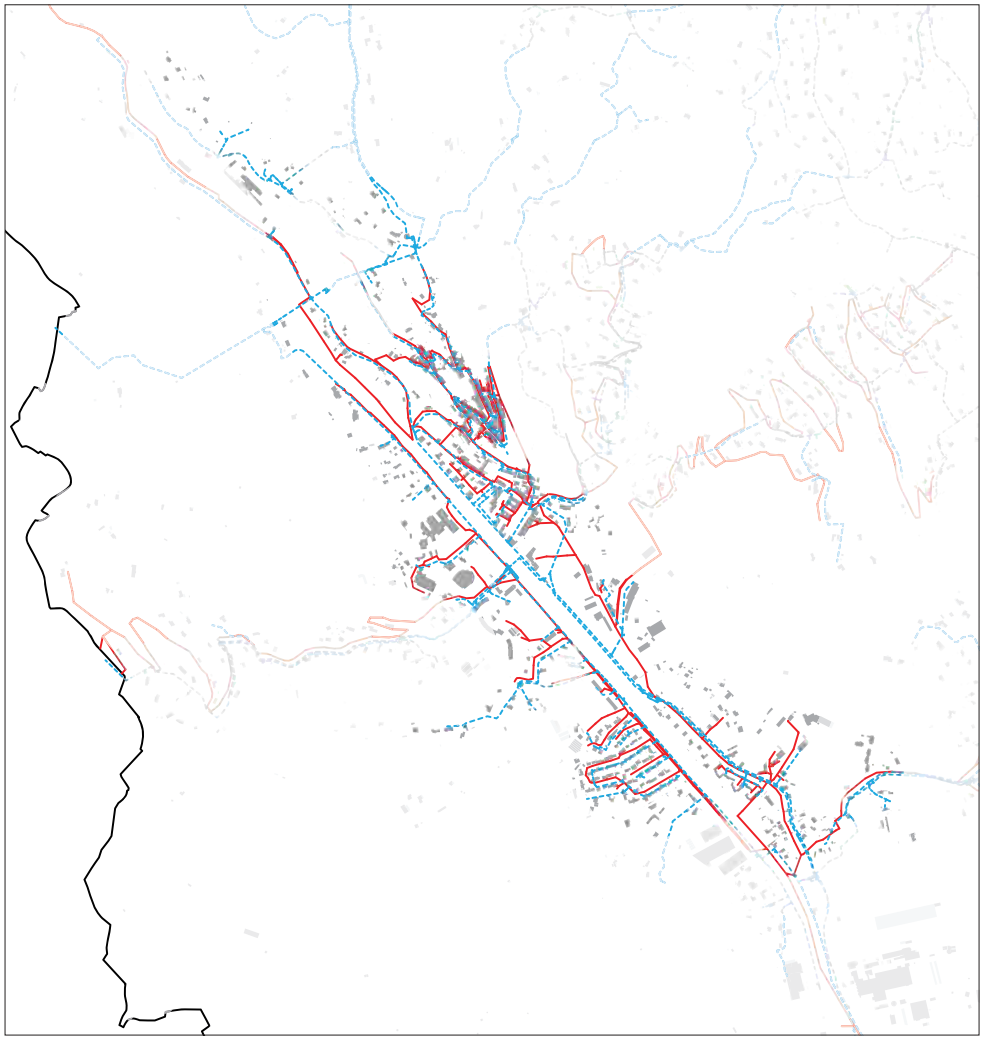

Alimentation en Eau Potable
Assainissement collectif

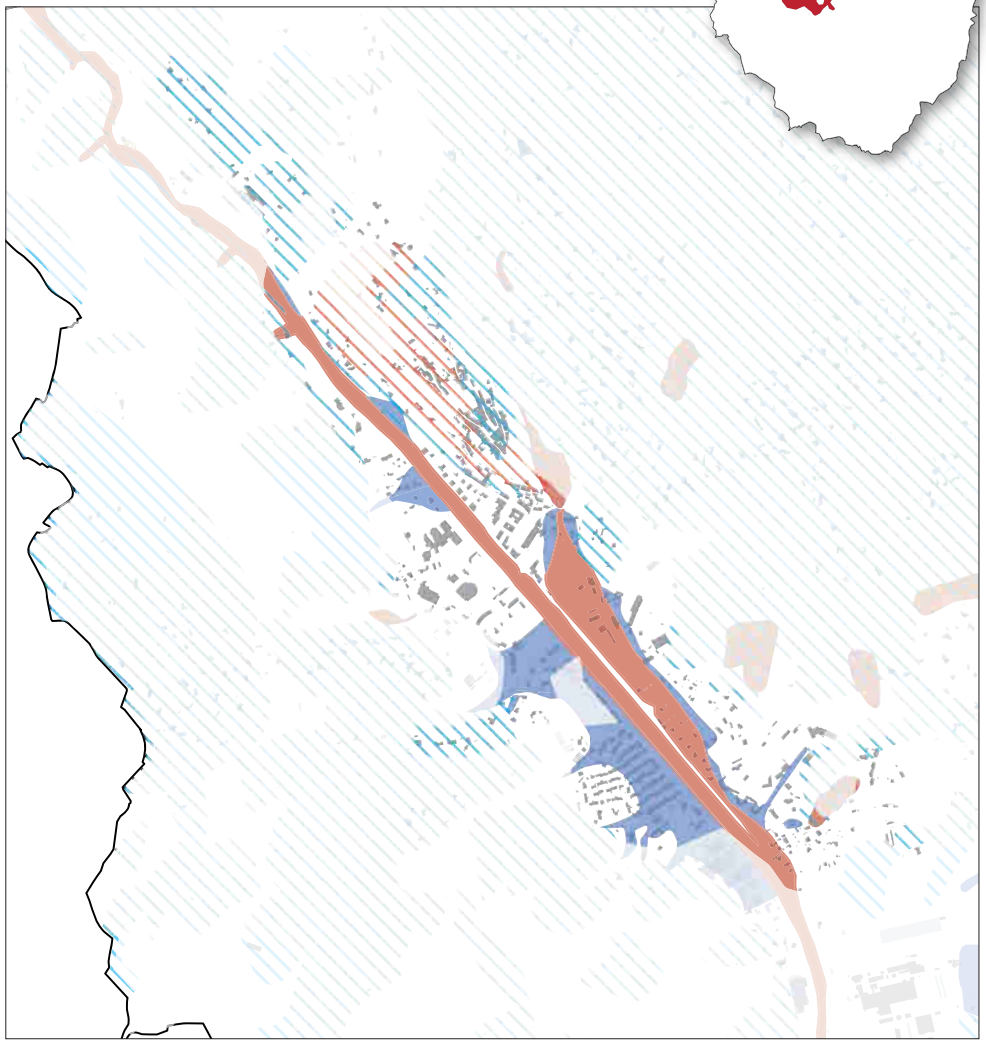

PPRI - risque fort
PPRI - risque modéré
PPR MvT - risque fort
PPRI MvT- risque modéré

9.1 - Centre-ville de Contes

Enjeux et préconisations

- Préserver et mettre en valeur le Paillon,
- Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels,
- Maintenir le rôle de centralité et le dynamisme du centre-ville de la commune,
- Développer l'urbanisation dans les espaces vierges des secteurs constitués tout en préservant des espaces de respiration dans le tissu urbain,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti,
- Réhabiliter les logements vacants et rénover le bâti dégradé,
- Maintenir et conforter les commerces de proximité,
- Maintenir un niveau d'équipements adapté aux besoins,
- Maintenir des liens avec les autres espaces urbanisés de la commune : hameau de Sclos de Contes, la Vernéa et la Point de Contes.

9 - ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, URBAINE ET PAYSAGERE PAR ENTITÉS

9.2 - Hameau de Sclos de Contes

Le hameau de Sclos de Contes se situe à environ 500 mètres d'altitude, à l'Est du territoire communal.

Il s'est constitué le long de la RD 115 et de voies secondaires.

Le hameau présente un tissu urbain constitué de deux secteurs distincts :

- le centre originel composé d'un bâti ancien, d'une place publique, de commerces et d'équipements,
- une urbanisation discontinue et diffuse, majoritairement constituée d'habitations de type R+1, qui s'est formée le long d'axes de communications rejoignant le centre du hameau.

Le hameau de Sclos de Contes intègre de nombreux équipements : école, mairie annexe, église, chapelle, jardin d'enfants, micro-site,...etc.

Centre du hameau

Habitat discontinu

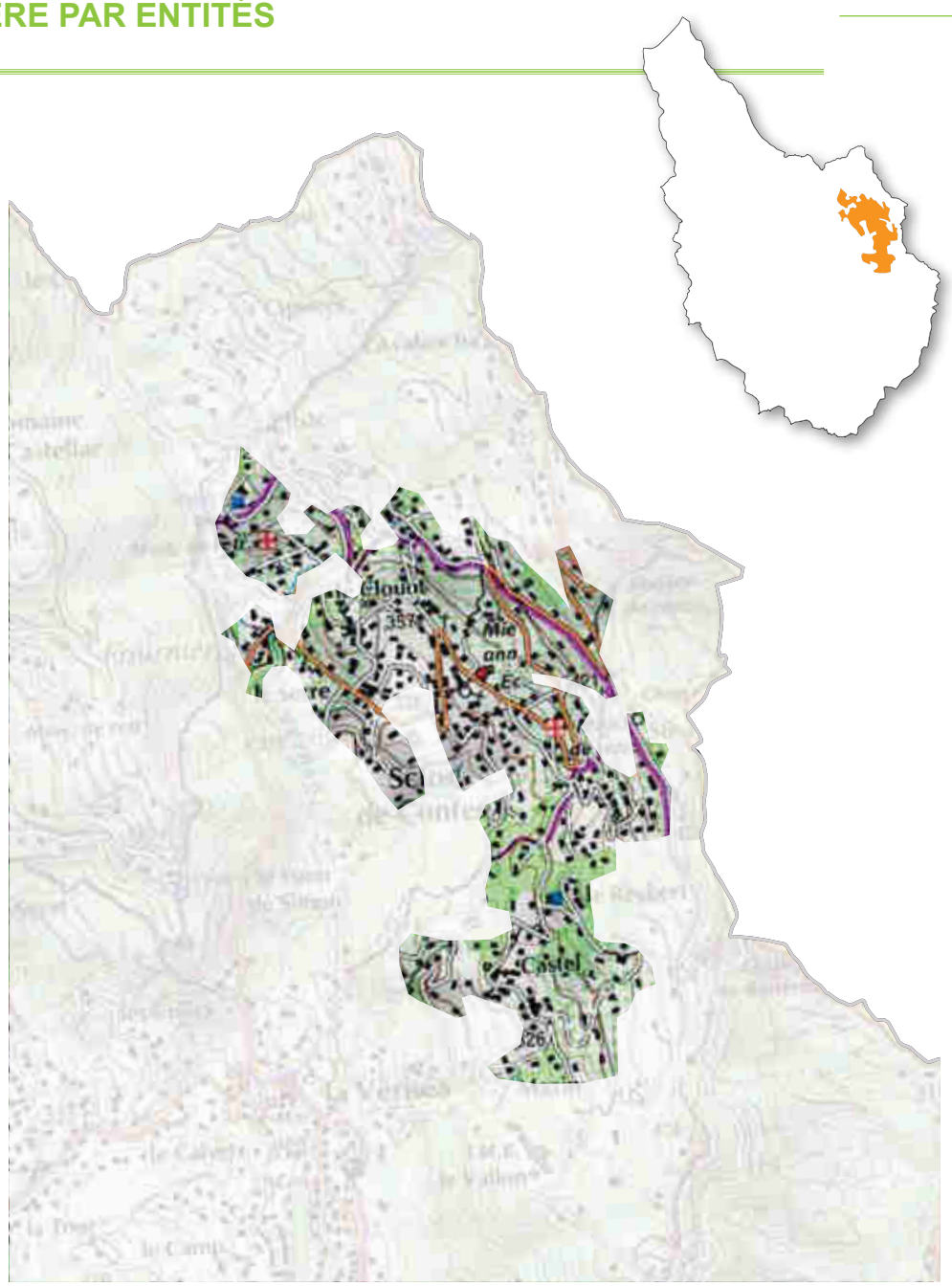

9.2 - Hameau de Sclos de Contes

Environnement et biodiversité

Ce secteur de bas de versant (pentes de 15 à 30%) à dominante urbaine de type pavillonnaire se caractérise par la présence de nombreuses parcelles de vergers (majoritairement des oliviers) en terrasses, d'une végétation de garrigues et arbustives en mutation.
Cet espace n'est pas identifié comme corridor écologique, pour autant les zones de vergers peuvent être des espaces relais pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Les principales espèces, de protection nationale, potentiellement présentes dans les milieux agricoles sont :

- Oiseaux : Coucou gris, Chardonneret élégant, Epervier d'Europe, Engoulevent d'Europe, Hirondelle rustique, Martiner noir, Pinson des arbres, Verdier d'Europe, rossignol philomèle, Pic vert.
- Reptile : Couleuvre de Montpellier

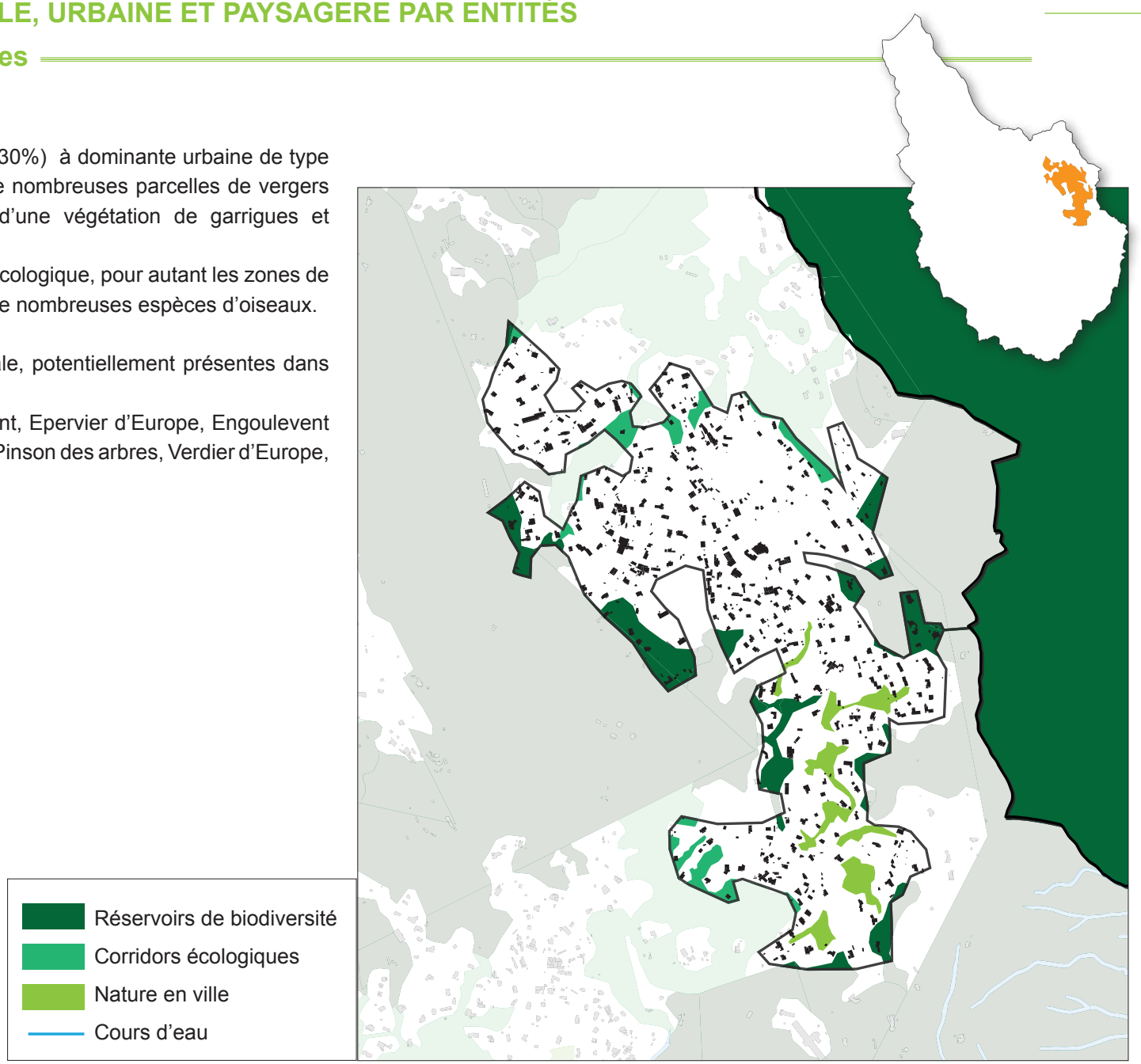

Source : CEREG Territoires

9.2 - Hameau de Sclos de Contes

Voirie et réseaux divers

Desservi par la route départementale RD115 et des voiries communales desservant les habitations.

Desserte AEP et assainissement : secteur desservi.

Risques

Secteur concerné par des risques mouvements de terrains.

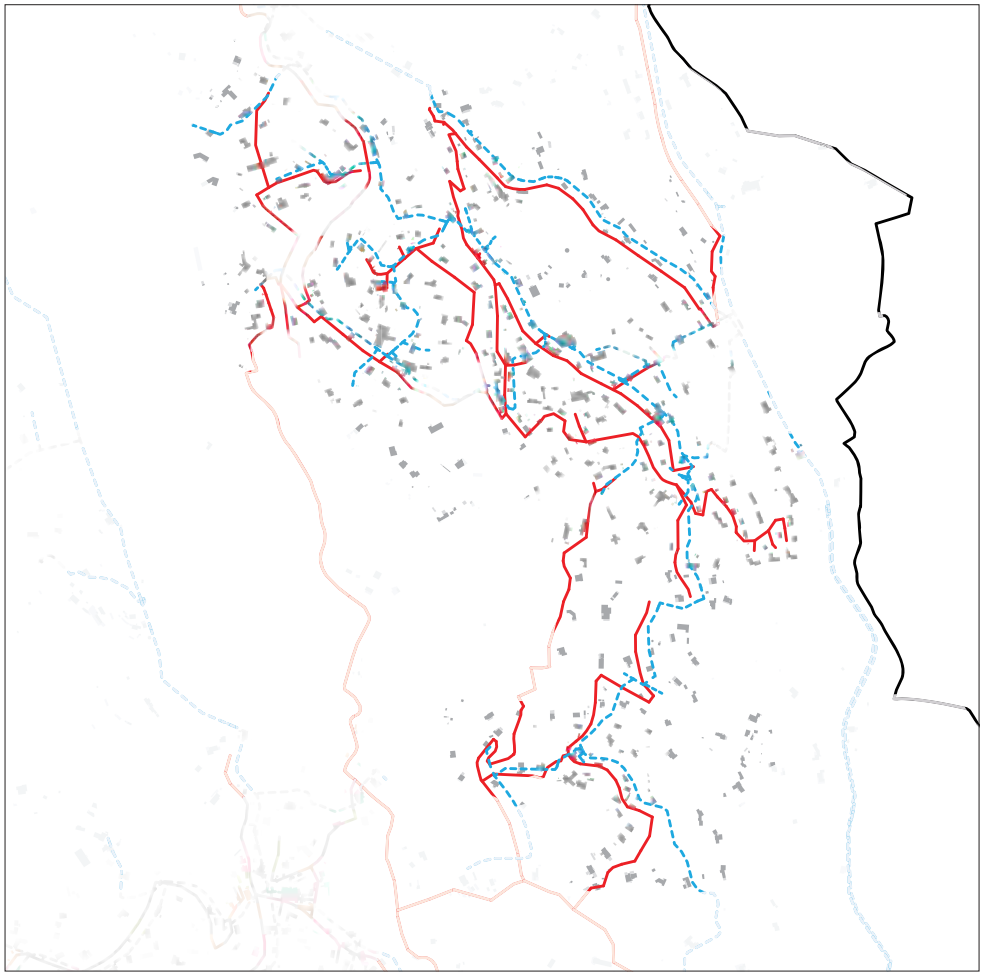

Alimentation en Eau Potable

Assainissement collectif

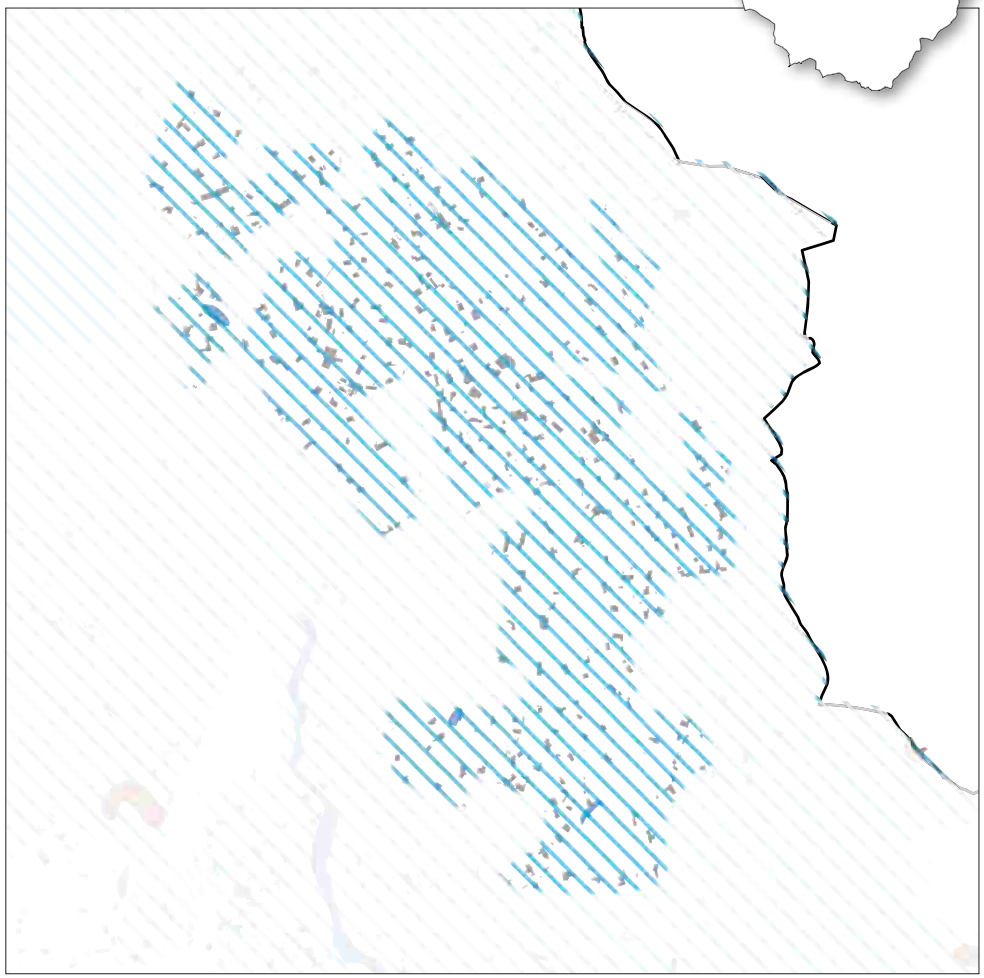

PPRI - risque fort

PPRI - risque modéré

PPR MvT - risque fort

PPR MvT- risque modéré

9.2 - Hameau de Sclos de Contes

Enjeux et préconisations

- Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels,
- Assurer une desserte (AEP, assainissement, voirie) adaptée aux besoins,
- Maintenir la qualité du cadre de vie et du paysage,
- Limiter l'urbanisation aux limites actuelles,
- Conforter l'urbanisation en comblant les espaces vierges dans les secteurs d'habitats constitués tout en préservant des espaces de respiration,
- Préserver le dynamisme du centre du hameau par des espaces publics de qualité et le maintien des commerces/services/équipements,
- Développer des liens piétons entre les secteurs d'habitations et le centre dynamique du hameau,
- Conserver des liens avec le centre-ville de Contes.

9.3 - Hameau de la Vernéa

Ce secteur s'est constitué le long des routes départementales RD 115 et RD 1015 et de voies secondaires. Il se situe entre le centre ville de Contes et le hameau de Sclos de Contes.

Le hameau est constitué de trois formes urbaines distinctes :

- le hameau originel qui s'est créé au croisement des deux routes départementales. Il est composé d'un bâti ancien dense et intégre un espace public (place Castelli), des commerces, services et équipements. Il présente une forme urbaine dense en R+1/R+2. Les principaux équipements sont la mairie annexe, l'église, le cimetière, l'école et le micro-site.
- une zone d'habitat présentant un tissu urbain discontinu principalement composé d'habitat individuel en R+1 et qui s'est formé en continuité de ce noyau urbain dense, le long des voies de communication,
- une zone d'habitat individuel plus dense, de type habitat individuel groupé, au niveau du lieu-dit «Le Camp».

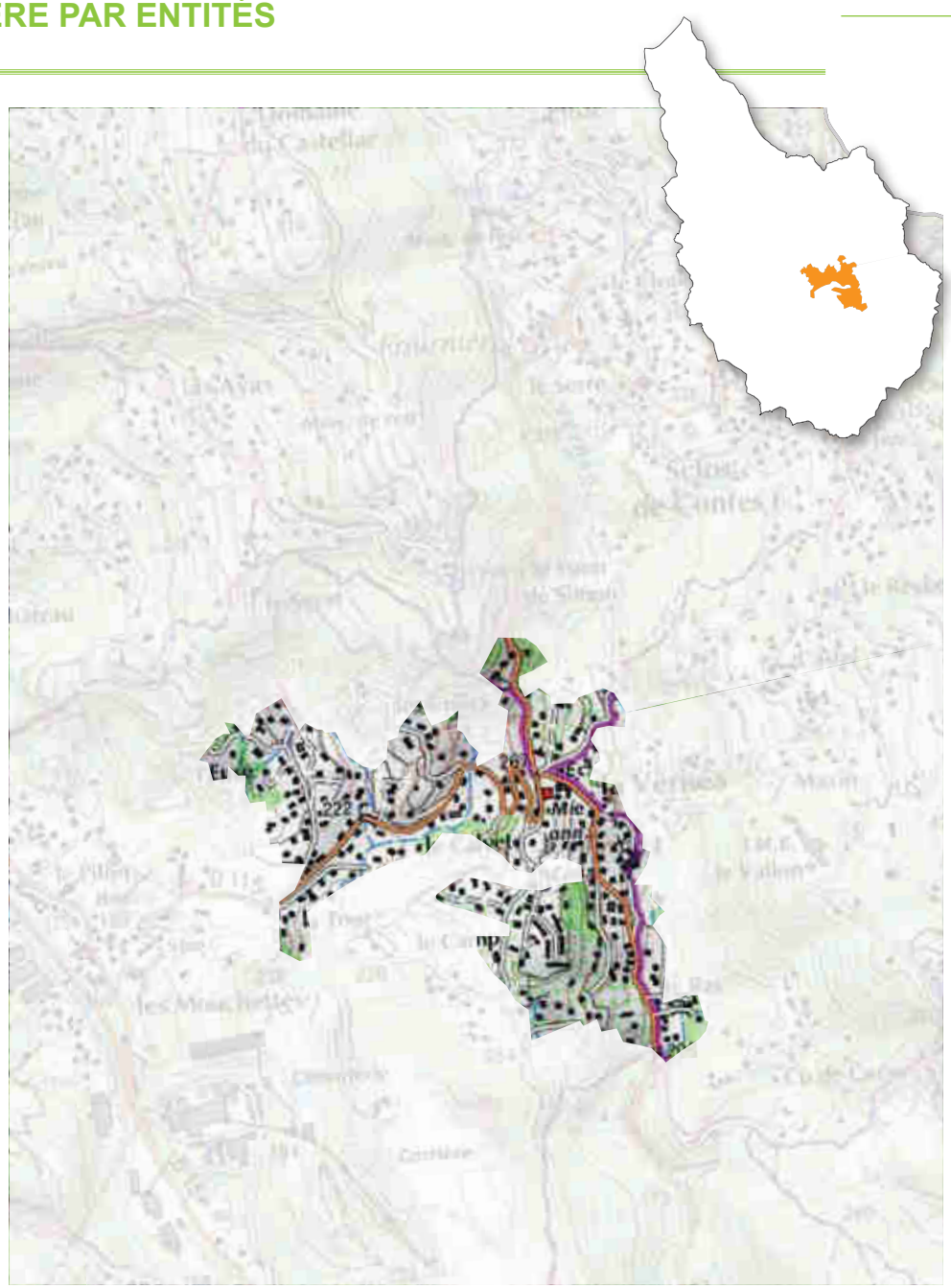

Centre du hameau

Le Camp

9.3 - Hameau de la Vernéa

Environnement et biodiversité

Ce secteur de bas de versant (pentes de 15 à 30%) est occupé par de l'habitat diffus plus ou moins dense. On observe de nombreuses parcelles de vergers (oliviers) en terrasses et des ilots de forêts témoignant d'une végétation de garrigues fragmentée par le mitage urbain.

A l'est du lieu dit « Le Camp » un cordon boisé constitue un espace de nature en ville à préserver pour son rôle de corridor écologique qu'il peut jouer.

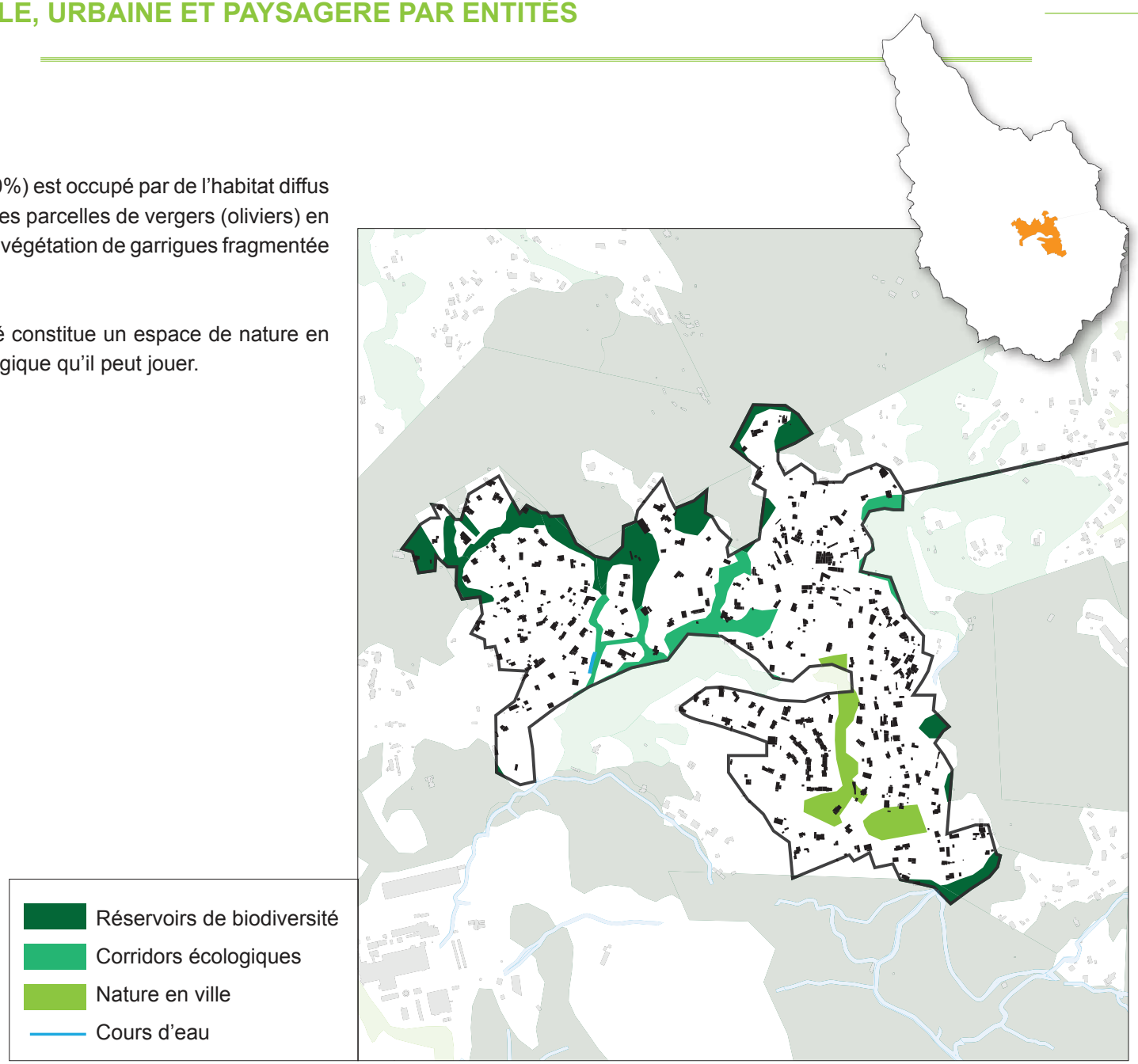

Source : CEREG Territoires

9.3 - Hameau de la Vernéa

Voirie et réseaux divers

Le secteur est desservi par les routes départementales RD 115 et RD 1015 ainsi que par des voies secondaires.

Desserte AEP et assainissement : secteur desservi.

Risques

Le secteur est soumis aux risques inondations et mouvements de terrains.

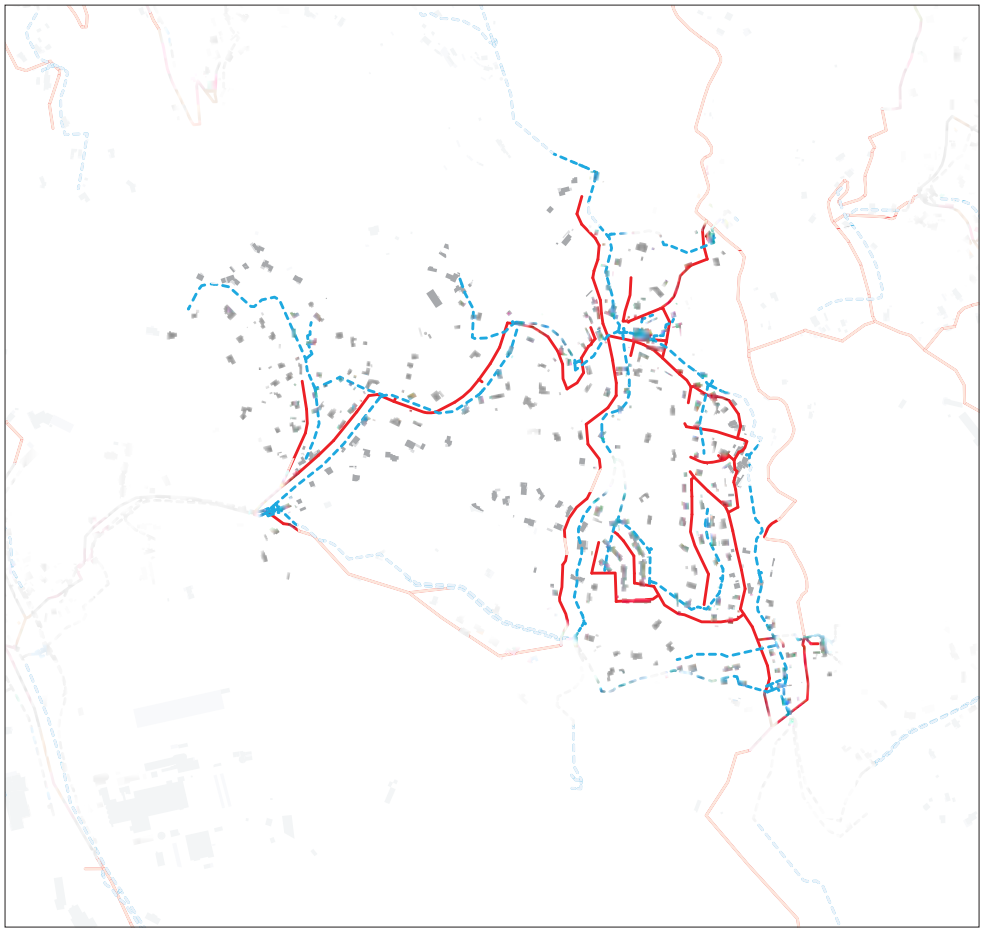

Alimentation en Eau Potable

Assainissement collectif

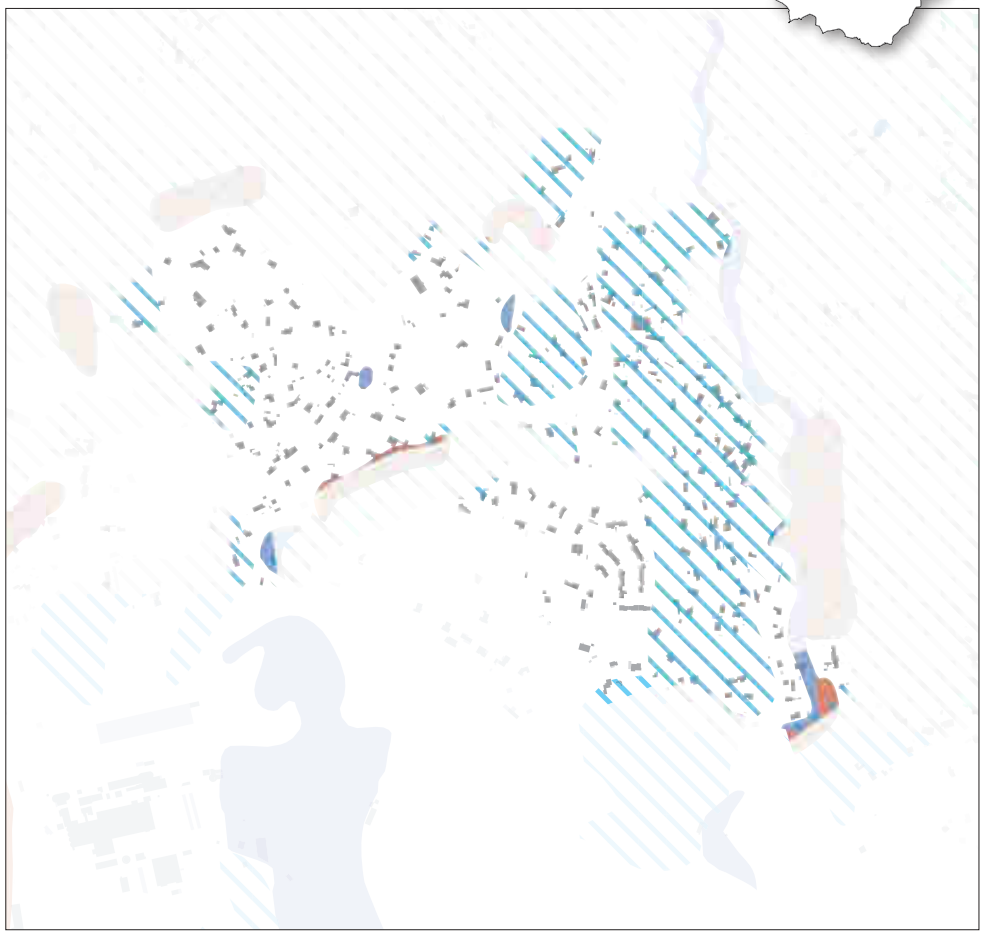

PPRI - risque fort

PPRI - risque modéré

PPR MvT - risque fort

PPR MvT- risque modéré

9.3 - Hameau de la Vernéa

Enjeux et préconisations

- Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels,
- Assurer une desserte (AEP, assainissement, voirie) adaptée aux besoins,
- Maintenir la qualité du cadre de vie et du paysage,
- Limiter l'urbanisation aux limites actuelles,
- Conforter l'urbanisation en comblant les espaces vierges dans les secteurs d'habitats constitués tout en préservant des espaces de respiration,
- Préserver le dynamisme du centre du hameau par des espaces publics de qualité et le maintien des commerces/services/équipements,
- Développer des liens piétons entre les secteurs d'habitations et le centre dynamique du hameau,
- Conserver des liens avec le centre-ville de Contes.

9 - ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, URBAINE ET PAYSAGERE PAR ENTITÉS

9.4 - Hameau de la Pointe de Contes

Ce secteur se situe en limite Sud du territoire communal, le long de la RD 2204.

L'urbanisation s'est constituée le long de la route départementale. Les constructions, sont majoritairement implantées de manière discontinue le long des voies.
Le centre du hameau se distingue par une forme urbaine plus dense et les équipements, commerces et services qui y sont implantés : école, mairie annexe, cimetière, commerces, église, tennis...etc.

Centre du hameau

Habitat discontinu le long des voies

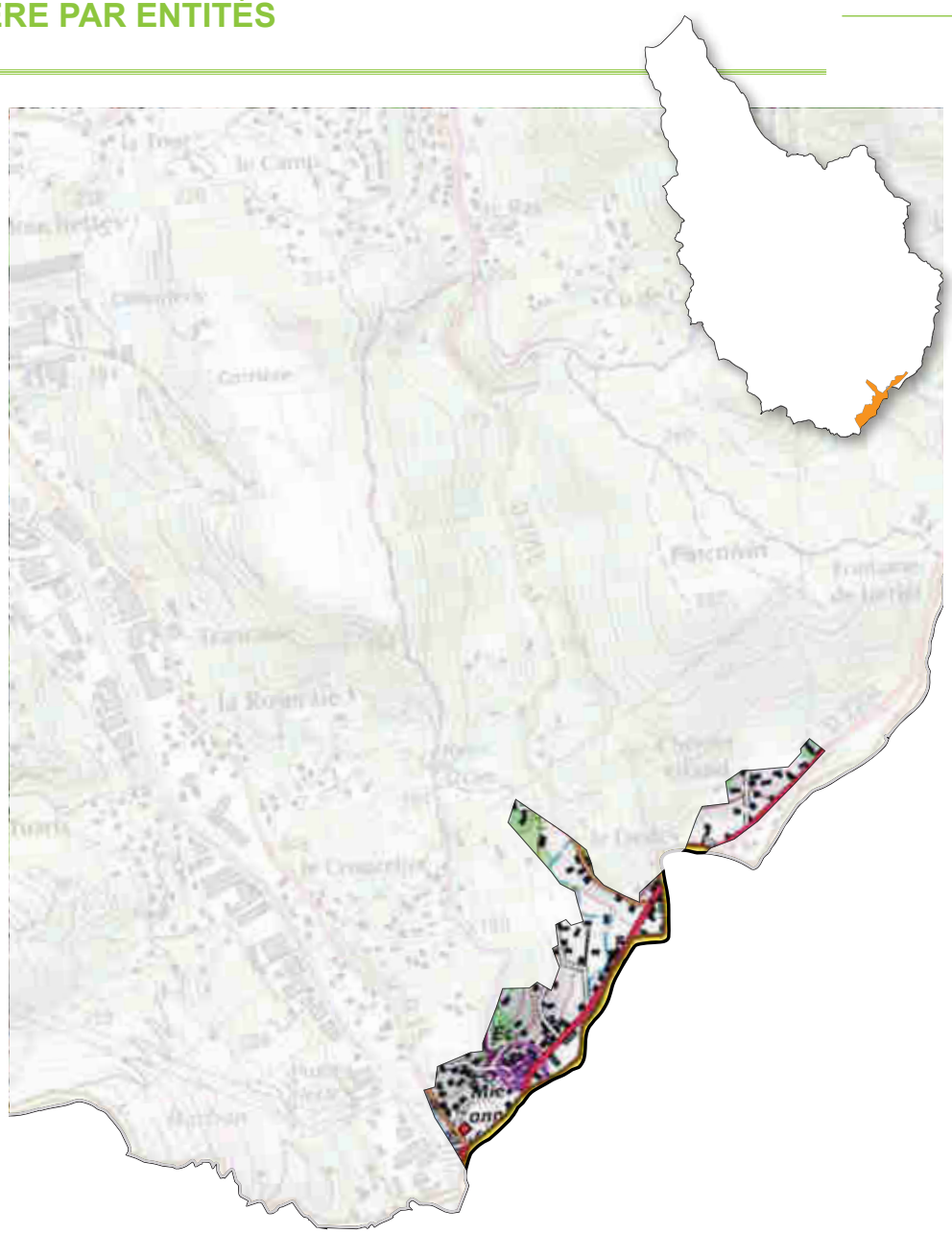

9.4 - Hameau de la Pointe de Contes

Environnement et biodiversité

Ce secteur est délimité au sud par le ruisseau de La Garde et son affluent le ruisseau de La Vernéa. Une ripisylve assez dense, constituée majoritairement de saules, peupliers blancs, aulnes glutineux, frênes oxyphylle, ormes champêtre, ostryas, borde les rives de ces cours d'eau.
Ces deux cours d'eau et leurs ripisylves font partie de la trame bleue du territoire communal en tant que réservoirs de biodiversité et corridors écologiques pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Les principales espèces, de protection nationale, potentiellement présentes dans les zones humides et bords de rivière sont :

- Oiseaux : Aigrette garzette, Bergeronnette des ruisseaux, Cincle plongeur, Héron cendré
- Reptile : Couleuvre à collier

Les principales espèces végétales que l'on rencontre fréquemment dans les zones humides et bords de rivière sont : Eupatoire chanvrine, Benoite commune, Orchis moucheron, Alchemile vulgaire, Potamot dense, Filipendule commune, Angélique des bois

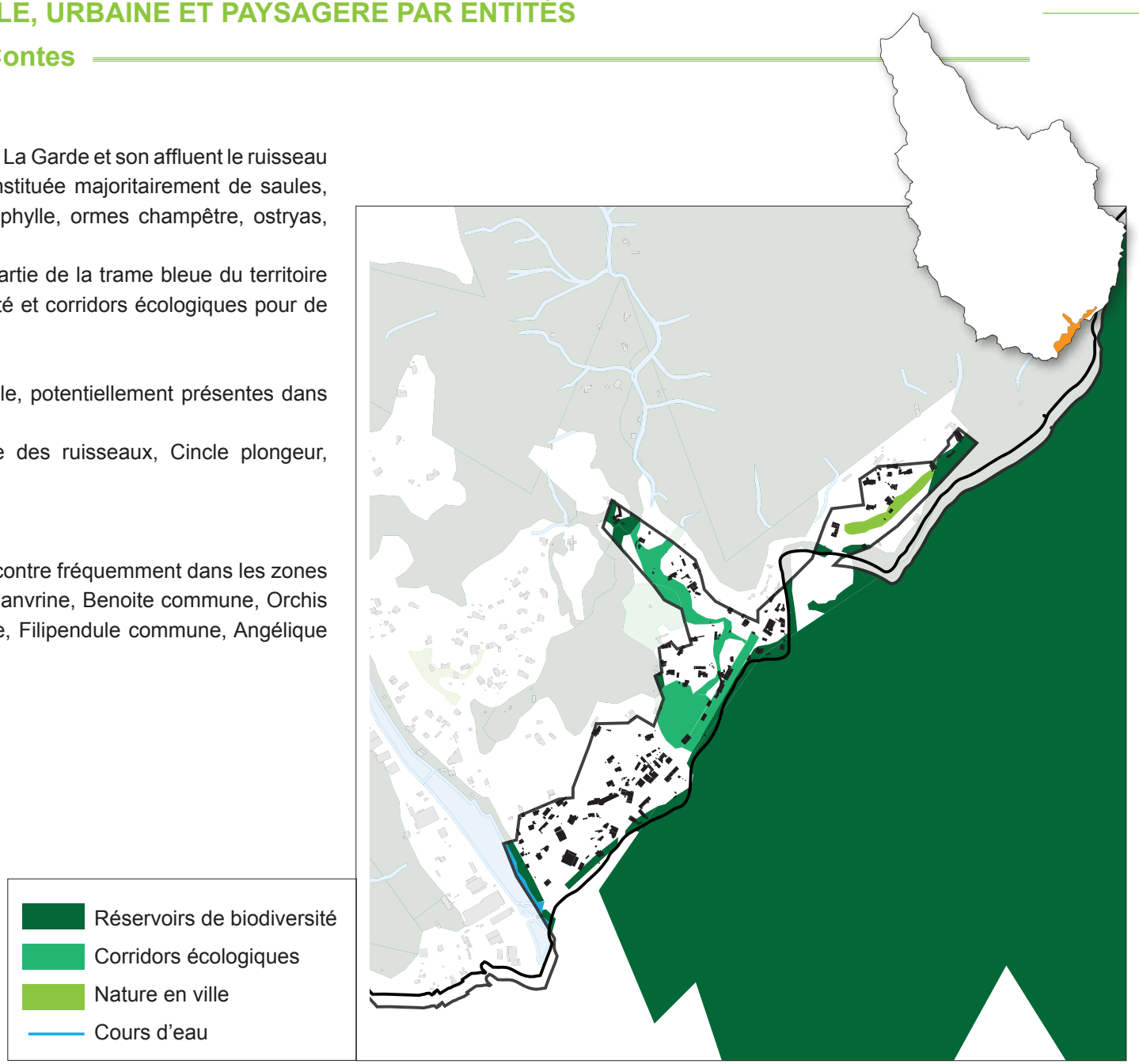

Source : CEREG Territoires

9.4 - Hameau de la Pointe de Contes

Voirie et réseaux divers

Desserte par la RD 2204 et les voiries communales.

Desserte AEP et réseau assainissement : totalité du secteur.

.

Risques

Secteur soumis à des risques inondations.

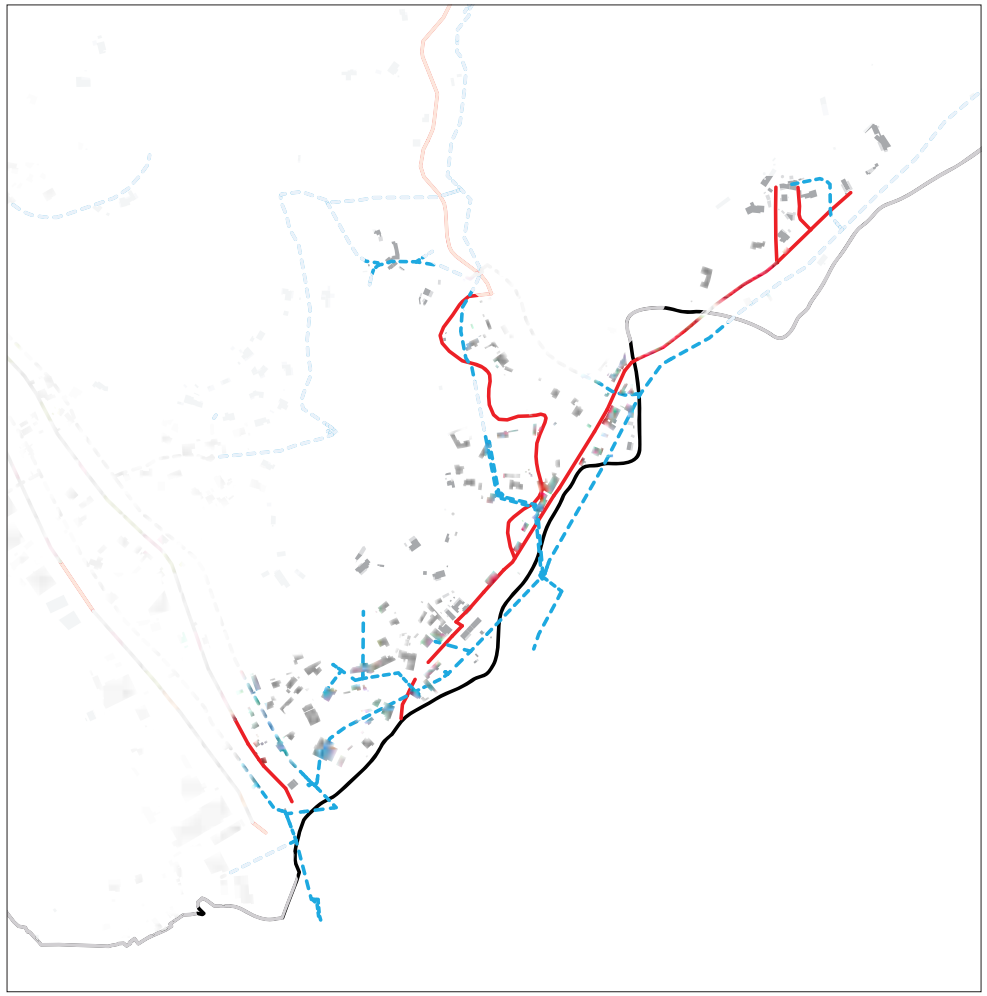

Alimentation en Eau Potable

Assainissement collectif

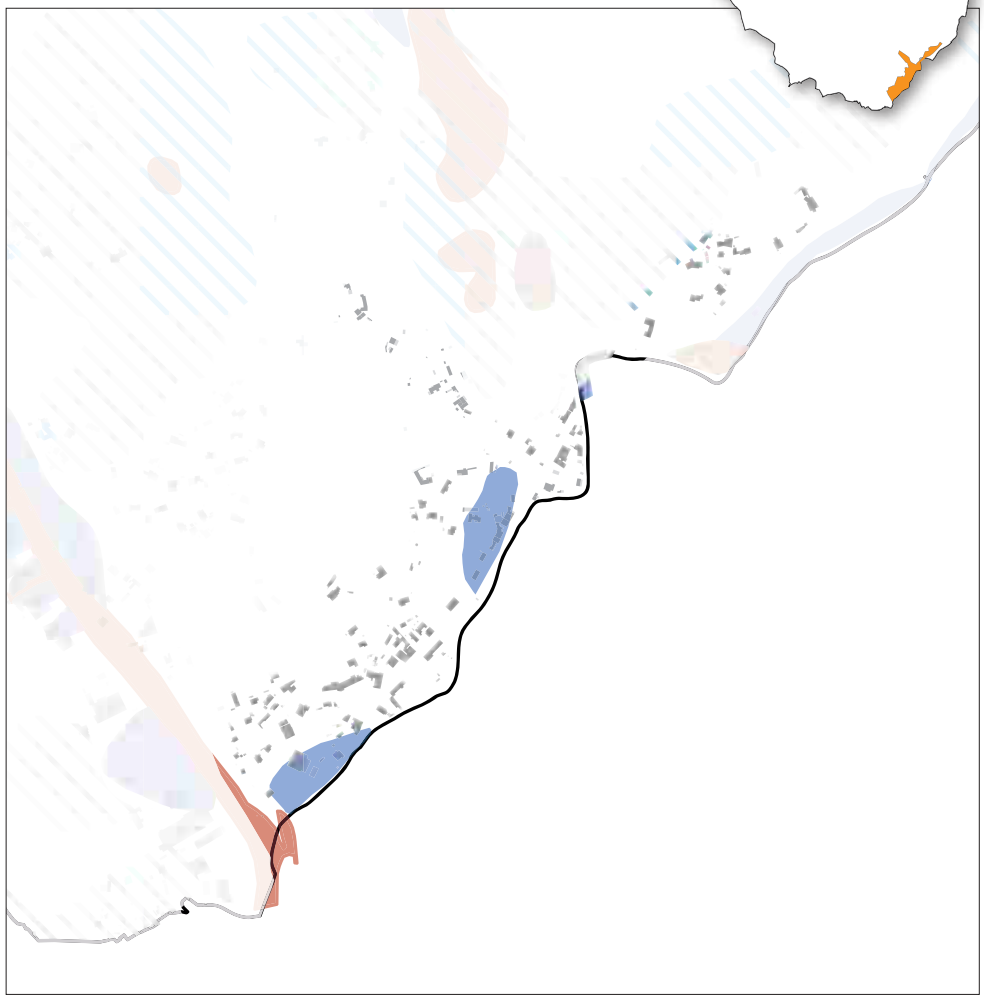

PPRI - risque fort

PPRI - risque modéré

PPR MvT - risque fort

PPR MvT- risque modéré

9.4 - Hameau de la Pointe de Contes

Enjeux et préconisations

- Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels,
- Assurer une desserte (AEP, assainissement, voirie) adaptée aux besoins,
- Maintenir la qualité du cadre de vie et du paysage,
- Limiter l'urbanisation aux limites actuelles,
- Conforter l'urbanisation en comblant les espaces vierges dans les secteurs d'habitats constitués tout en préservant des espaces de respiration,
- Préserver le dynamisme du centre du hameau par des espaces publics de qualité et le maintien des commerces/services/équipements,
- Développer des liens piétons entre les secteurs d'habitations et le centre du hameau,
- Conserver des liens avec le centre-ville de Contes.

9.5 - Zone d'activités

Ce secteur se situe en entrée de ville Sud du territoire communal, le long de la RD 15 et du Paillon.
Il regroupe de nombreuses activités et notamment la cimenterie et la carrière de Contes.

Ce secteur présente des constructions sous forme de hangars et entrepôts peu perceptibles depuis la RD15 notamment de par l'écran végétal formé par la ripisylve du Paillon.

Des espaces d'habitations se sont constitués de part et d'autre de la zone d'activités sous forme d'habitat diffus entre le Paillon et la route départementale et le long de voies secondaires.

Zone d'Activités et habitat diffus (Barella)

Zone d'Activités / Paillon / RD15 / Zone d'habitat

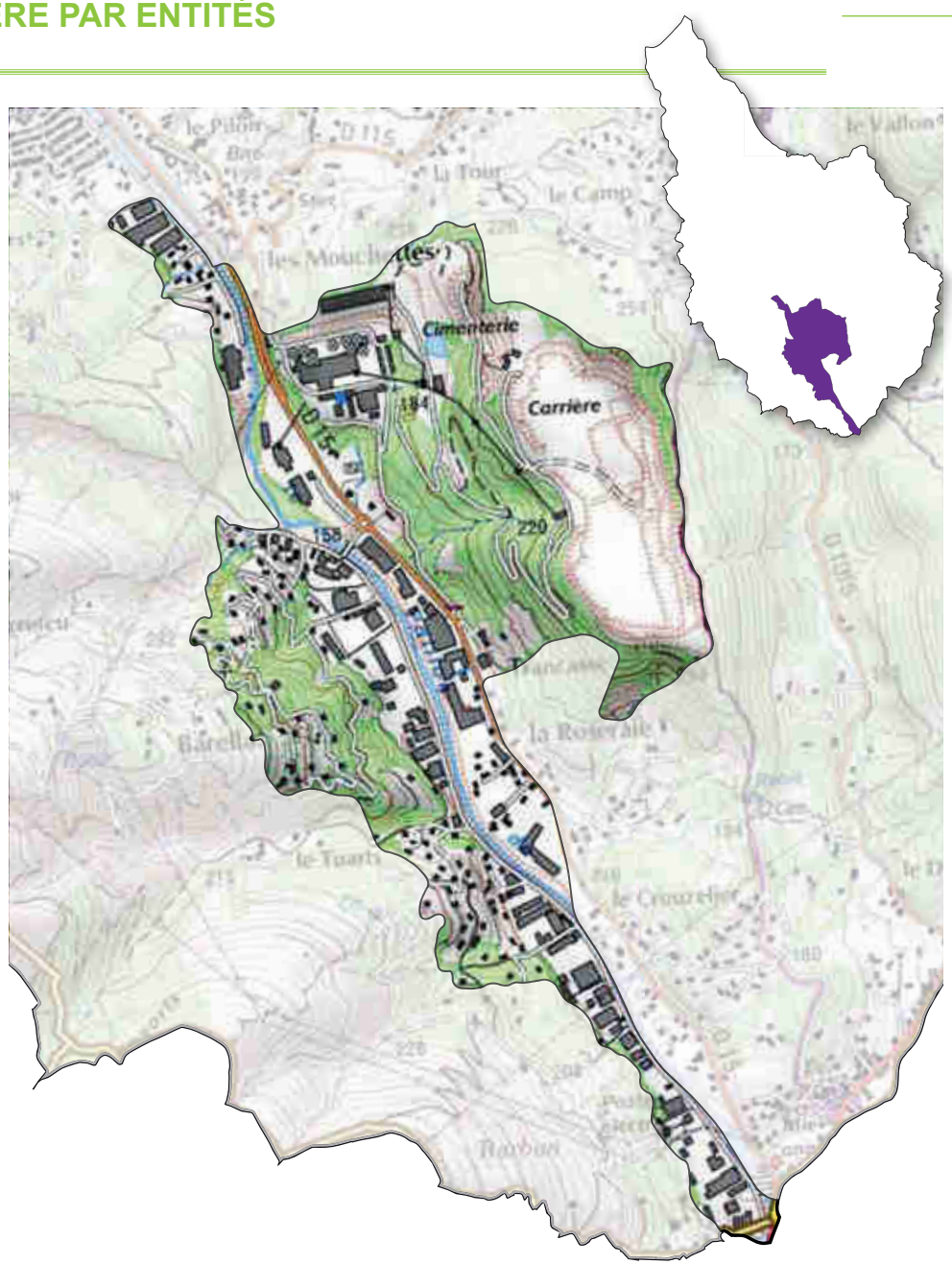

9.5 - Zone d'activités

Environnement et biodiversité

Ce secteur fortement artificialisé est concerné en partie par la trame bleue et verte du territoire communale.

La composante bleue correspond à la rivière du paillon de Contes, réservoir biologique et corridor dont la fonctionnalité écologique est rompue par les seuils en rivière (4 seuils pour cette entité)et par des tronçons de cours d'eau régulièrement confrontés à des assecs. Les principales contraintes recensées concernant le cours d'eau sont : infrastructures routières limitrophes, risque inondation, rejets industriels, aucune accessibilité au lit.

Ce cours d'eau est identifié dans le SRCE PACA comme cours d'eau à remettre en état. La station de mesures concernant la qualité des eaux localisée à l'aval de la zone industrielle de Contes a permis de détecter une qualité des eaux moyenne en 2012 (source : Contrat rivière Paillons).

A travers le contrat de rivière des Paillons et en application des dispositions du futur SDAGE, les enjeux majeurs du paillon de Contes sont de restaurer et entretenir la ripisylve, mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages en participant à la restauration des habitats naturels dégradés par le manque d'entretien, par le dépôt de déchets et en favorisant ainsi le retour d'une vie faunistique plus riche.
Dans le cadre du contrat de rivière, une fiche action (Fiche A26 en annexe) concerne tout particulièrement ce secteur : il s'agit du remplacement du collecteur DN 400 « la Roseyre » installé entre la Pointe de Contes et l'usine Lafarge qui a subi une dégradation importante due à des rejets industriels. Cette dégradation comporte des risques importants pour le milieu naturel car ce collecteur est situé en bordure du Paillon.

En matière de risque inondation, dans ce secteur, deux seuils (n°2 et n°1 seuil de la « cimenterie ») doivent être restaurés afin qu'ils continuent à assurer une protection contre les crues (cf. Fiche action B223 en annexe). En effet, ces seuils ont pour rôle de stabiliser le profil en long sur lequel repose l'ensemble des ouvrages de protection. Actuellement ces deux seuils sont en mauvais état.

Seuil n°2

Seuil n°1 (seuil "de la cimenterie")

La composante verte concerne la végétation arborée et arbustive de bas de versant de part et d'autre du Paillon. C'est une végétation dégradée et fragmentée par l'habitat diffus et les activités industrielles (carrière, cimenterie). Le long du paillon, on observe la présence sous la forme de lambeaux épars d'une végétation rivulaire (ripisylve). Le peuplier blanc est peu représenté, le saule blanc quant à lui est très présent ainsi que l'aulne glutineux et le frêne oxyphylle. Les travaux de chenalisation du cours d'eau et l'occupation humaine, au plus près de la rivière, expliquent la faible représentativité de cette ripisylve le long du Paillon. Des espèces invasives tendent à se développer au détriment de la végétation rivulaire sous la forme de placage plus ou moins important (cannes de Provence, Ailante (faux vernis du Japon), Robinier-Faux-Acacia).

Source : CEREG Territoires

9.5 - Zone d'activités

Environnement et biodiversité

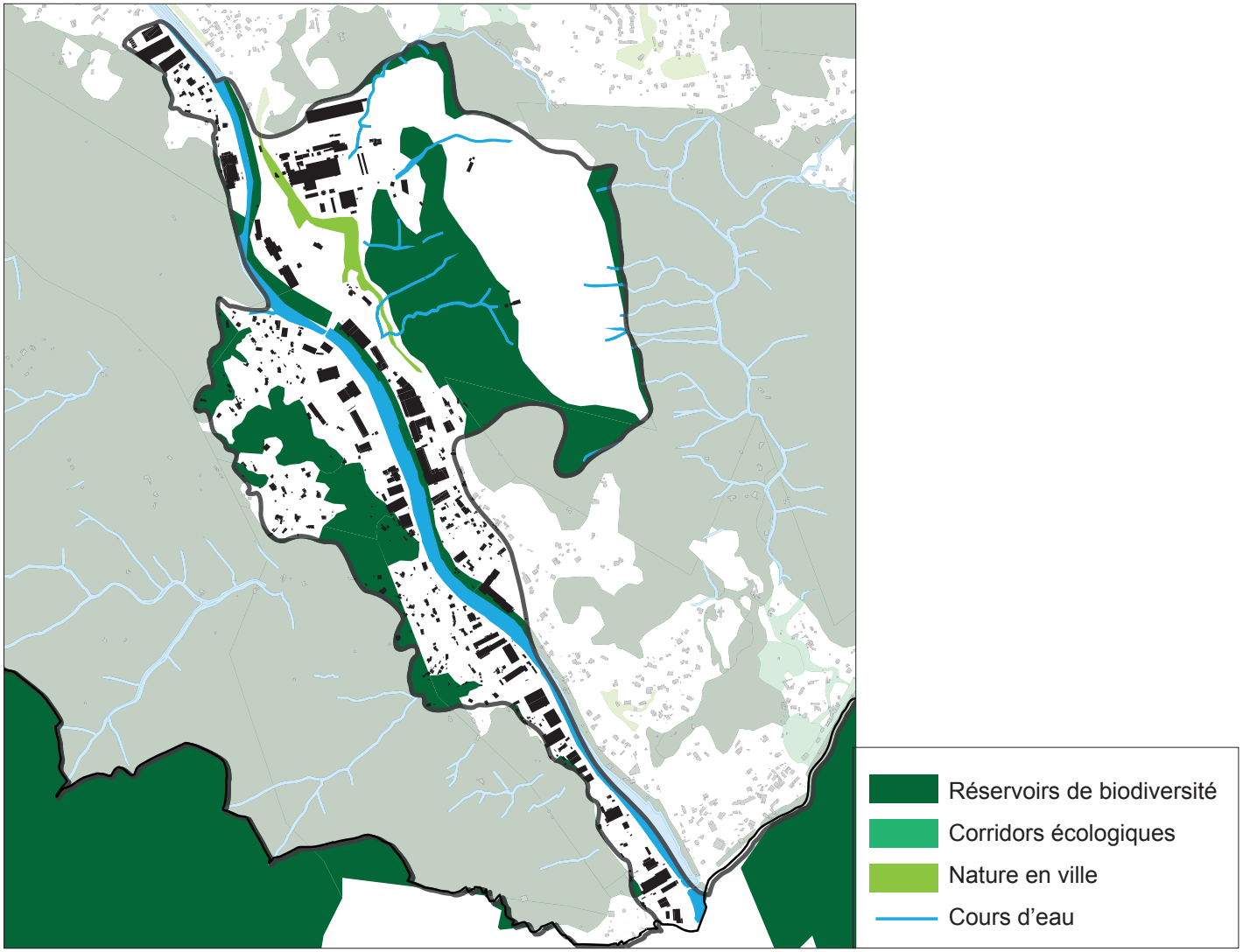

9.5 - Zone d'activités

Voirie et réseaux divers

Desservi par la RD 15 et le chemin de la Roseyre.

Réseau AEP et assainissement : partiellement desservi. Le développement du réseau d'assainissement collectif est envisagé.

Risques

Secteur soumis au risque fort et modéré inondations et au risque modéré mouvements de terrains.

Ce secteur est concerné par le risque technologique et industrielle, notamment avec un établissement, l'entreprise Brenntag, soumis à la directive SEVESO « seuil bas ». Ce classement a été justifié compte tenu du risque potentiel de pollution du Paillon tout proche.

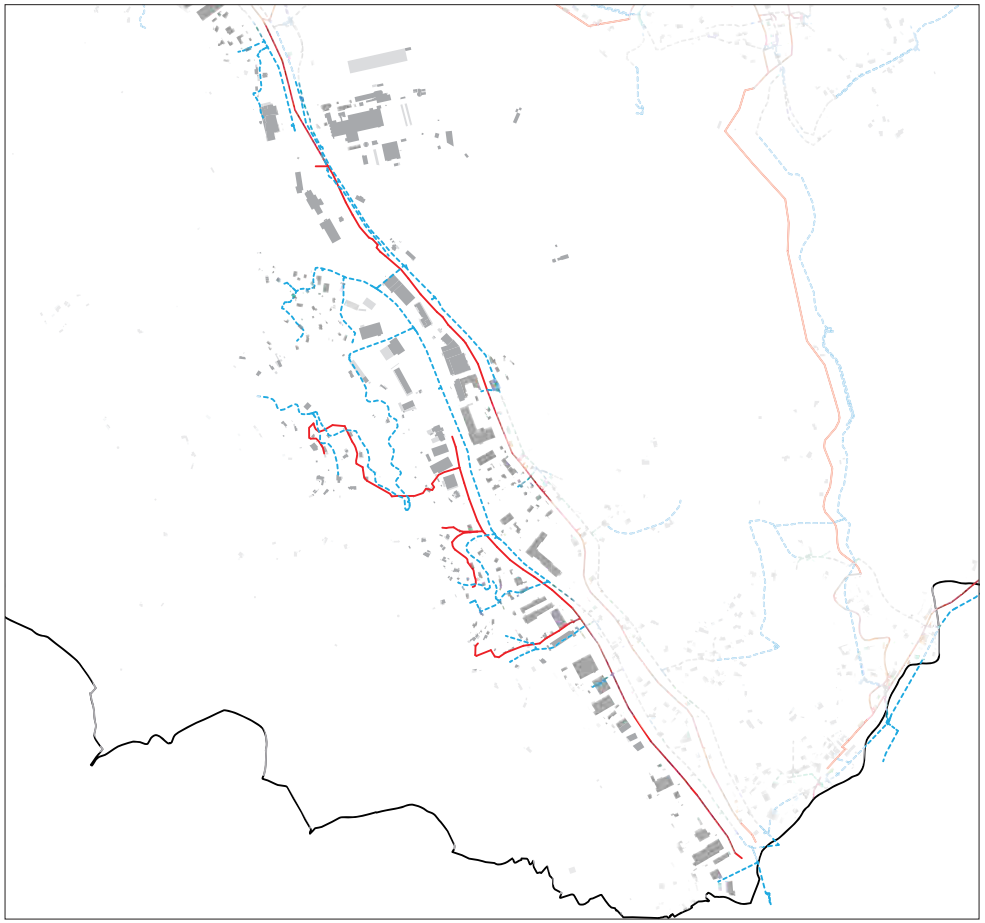

Alimentation en Eau Potable
Assainissement collectif

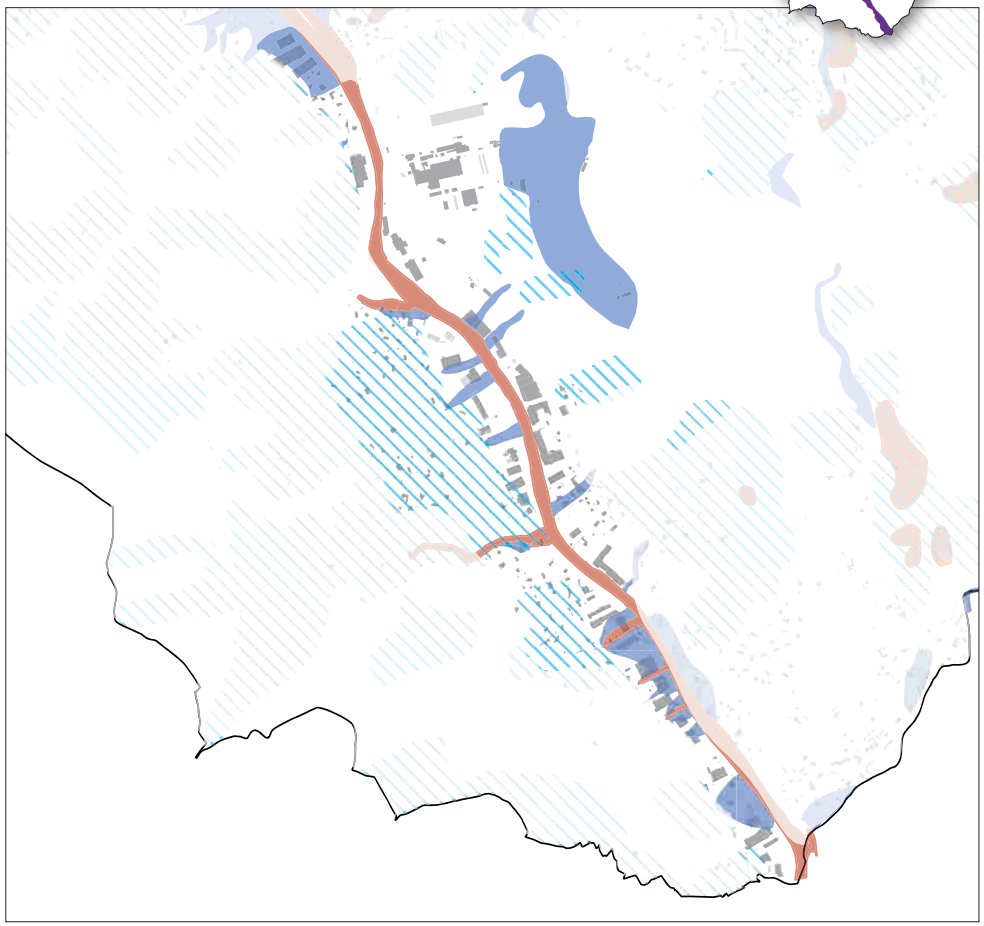

PPRI - risque fort
PPRI - risque modéré
PPR MvT - risque fort
PPR MvT- risque modéré

9.5 - Zone d'activités

Enjeux et préconisations

- Maintenir les espaces végétalisés,
- Maintenir le dynamisme de la zone d'activités,
- Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels,
- Protéger le cours d'eau du Paillon,
- Assurer la qualité paysagère de ce secteur d'entrée de ville, notamment par la maîtrise d'installation d'affiches publicitaires,
- Maîtriser l'urbanisation des abords de la zone d'activités et assurer une transition entre les zones d'habitations et la zone d'activités notamment par le maintien d'espaces végétalisés.

9.6 - Zones résidentielles

En dehors des espaces urbains structurants (centre-ville, zone d'activités et hameaux), le territoire communal recense plusieurs espaces urbains constitués.

Ces secteurs à vocation résidentielle sont constitués d'habitations implantées sur les coteaux et fonds de vallons en ordre discontinu et peu dense.
On y retrouve des parcelles agricoles, des restanques, des boisements, des parcelles vierges,...etc.

Ces constructions sont généralement récentes et présentent une forme urbaine fortement consommatrice d'espace.

Outre ces espaces urbanisés, les versants des vallons intégrent de vastes espaces naturels et agricole à préserver.

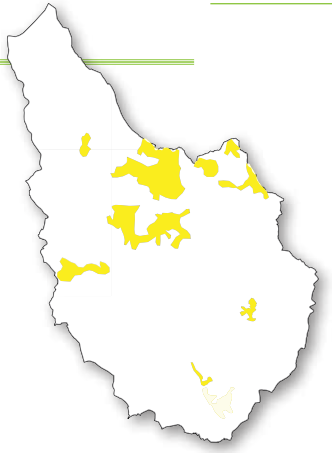

Cipières

Las Ayas

Domaine du Castellar

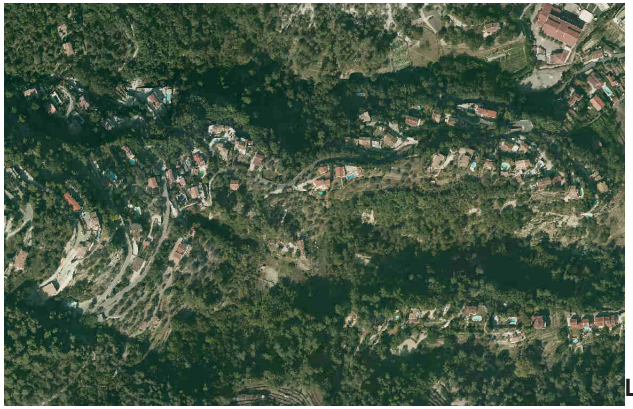

Le Serre de Just

9.6 - Zones résidentielles

Environnement et biodiversité

Ces zones d'habitat discontinu et diffus s'inscrivent dans un contexte topographique pentu (pentes entre 20 et 40 %) et vallonné soumis à des risques de mouvement de terrain.

Ces zones résidentielles, notamment les secteurs de l'Avalancha, l'Ibac, le Clouot, las Ayas, se situent dans des espaces de corridors écologiques qu'il s'agit de préserver afin de maintenir les continuités écologiques entre les réservoirs biologiques qui les entourent.
Ces zones sont recouvertes de forêts de conifères, de feuillus, de forêts et végétation arbustive en mutation et dans une moindre mesure de forêts mélangées. Les milieux ouverts à garrigues recouvrent une part importante des espaces naturels de la commune. Il s'agit pour l'essentiel, de formation arbustive de garrigues basses assez dense et de formations mixtes plus clairsemées. Ces formations occupent soit les anciennes zones agricoles aujourd'hui abandonnées ou les zones ayant fait l'objet de feux de forêt et en cours de revégétalisation.
Le maintien de milieux ouverts, tels que les pelouses, les végétations sclérophylles et les terrasses est un enjeu du futur PLU. En effet, au sein de l'habitation diffuse, ils représentent des milieux propices aux espèces et surtout des zones intermédiaires de déplacement très intéressantes.

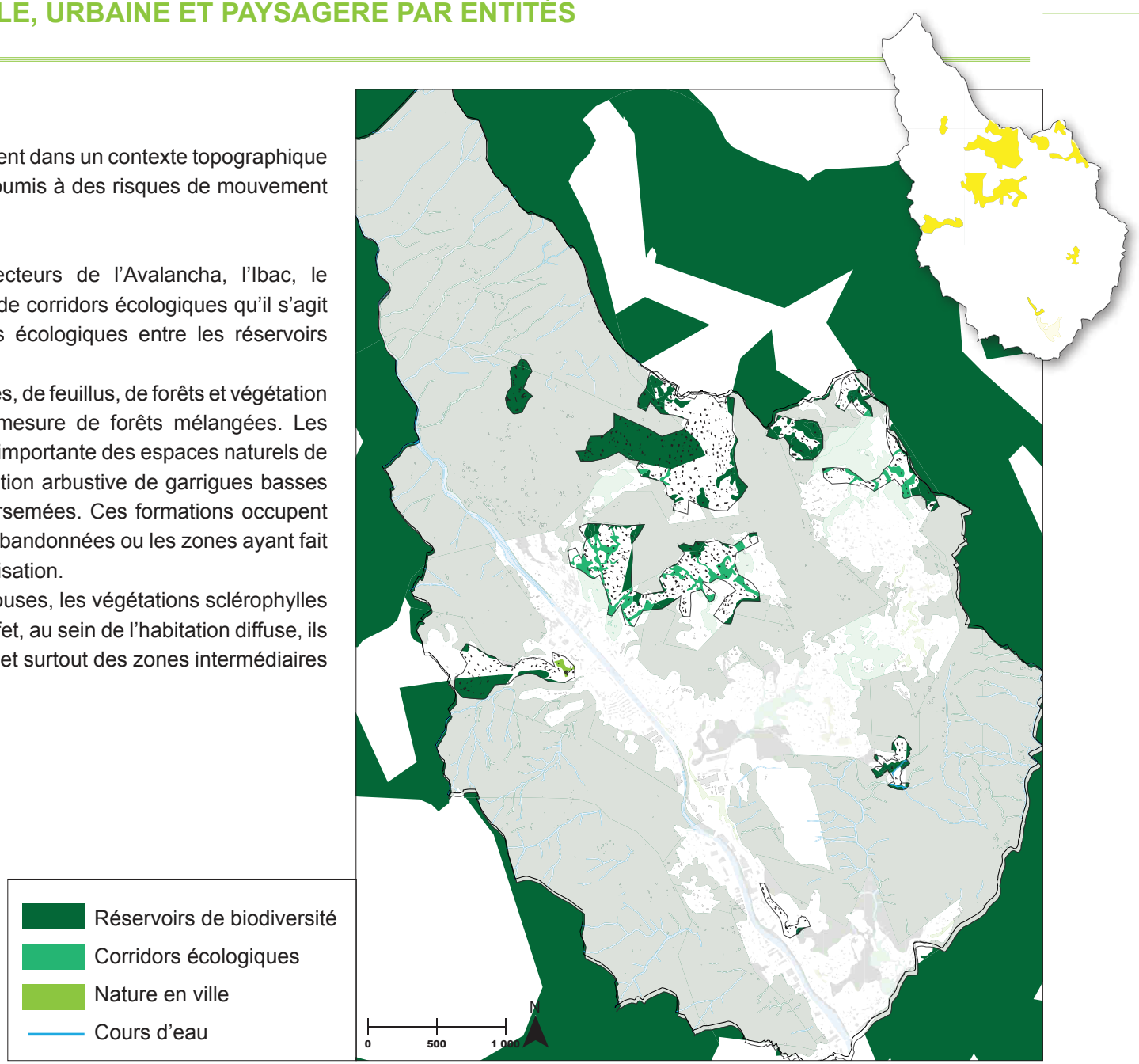

Source : CEREG Territoires

9.6 - Zones résidentielles

Voirie et réseaux divers

Secteurs majoritairements desservis par des voies communales reliées aux voies structurantes.

Desserte AEP et assainissement : desserte partielle. Le développement du réseau d'assainissement collectif est envisagé sur les secteurs de Las Ayas et du Castellar.

Risques

Secteurs soumis au risque modéré mouvements de terrains.

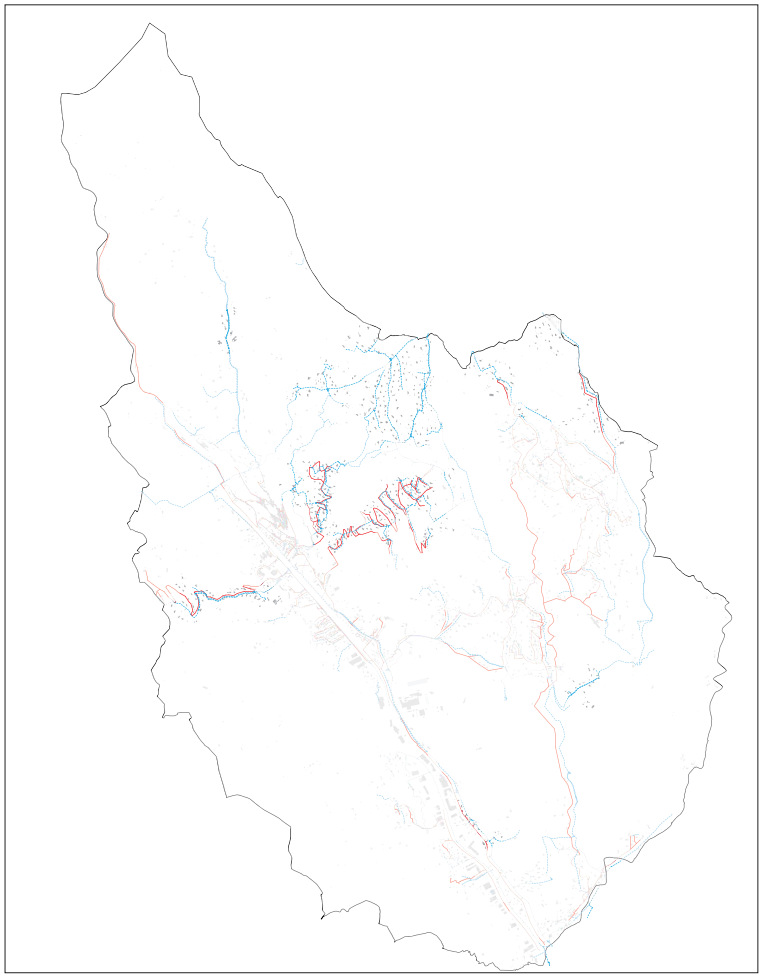

Alimentation en Eau Potable

Assainissement collectif

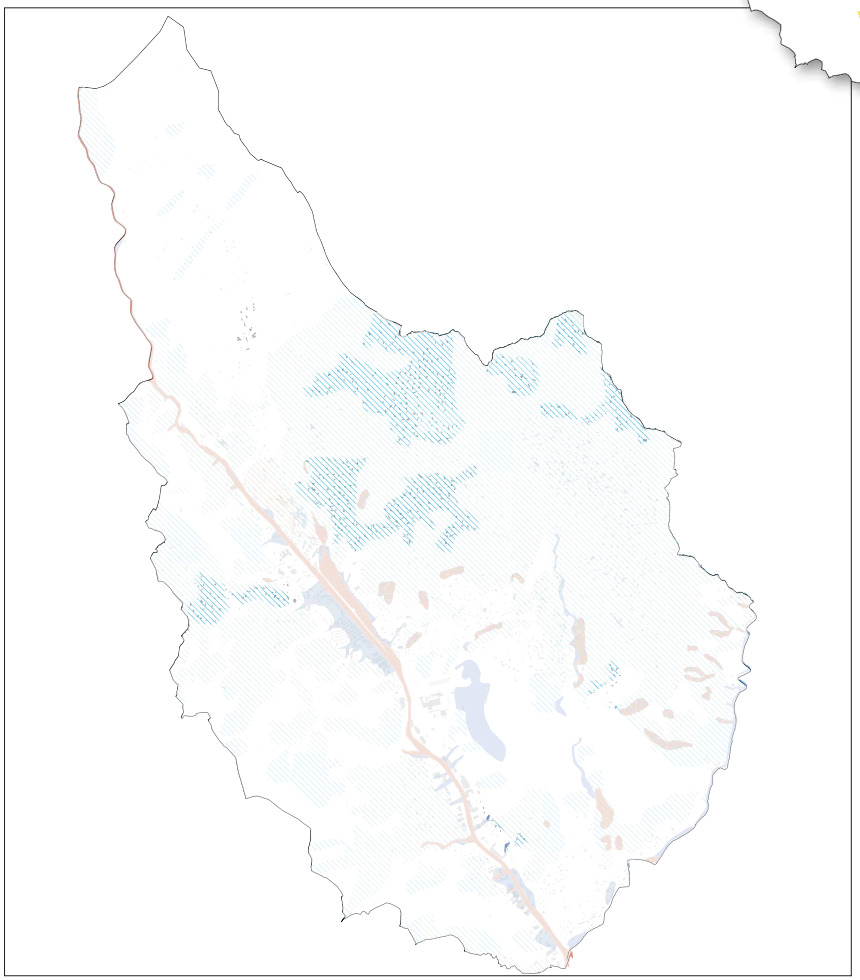

PPRI - risque fort

PPRI - risque modéré

PPR MvT - risque fort

PPR MvT- risque modéré

9.6 - Zones résidentielles

Enjeux et préconisations

- Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels,
- Protéger les espaces naturels et agricoles structurants du territoire communal,
- Limiter l'urbanisation aux limites actuelles,
- Maîtriser le développement de l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine actuelle en s'assurant d'un niveau de desserte adapté aux besoins de la population,
- Préserver les espaces végétalisés et agricoles intégrés à la trame verte et bleue qui participent à la préservation de la biodiversité.

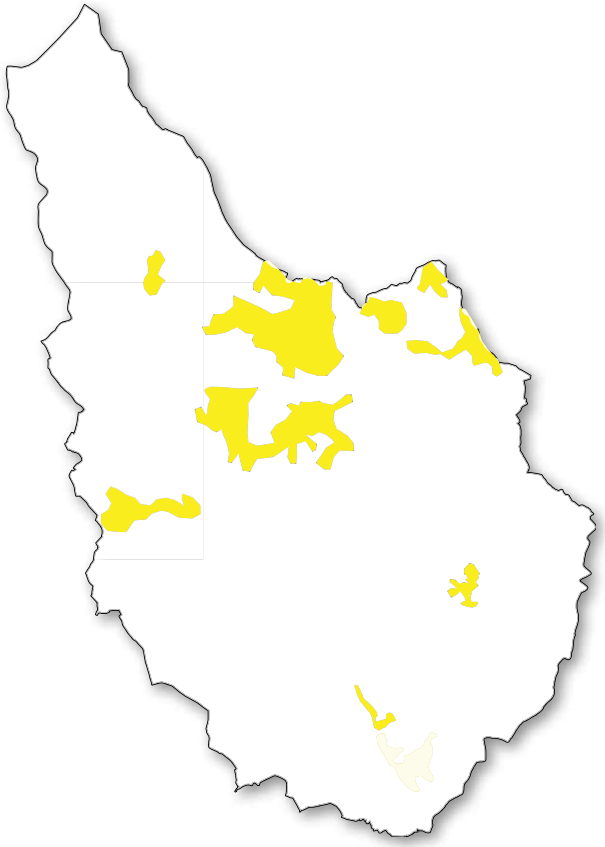

9.7 - Espaces à dominante naturelle

Ces espaces représentent la plus grande superficie du territoire communal. Ils se composent majoritairement d'espaces naturels boisés.

Les constructions implantées dans ces secteurs sont majoritairement des habitations en RDC ou R+1.

Des voies secondaires reliées aux routes départementales et aux espaces urbains constitués desservent les habitations.

Espace naturel au Nord du lieux-dit «Le Vignal»

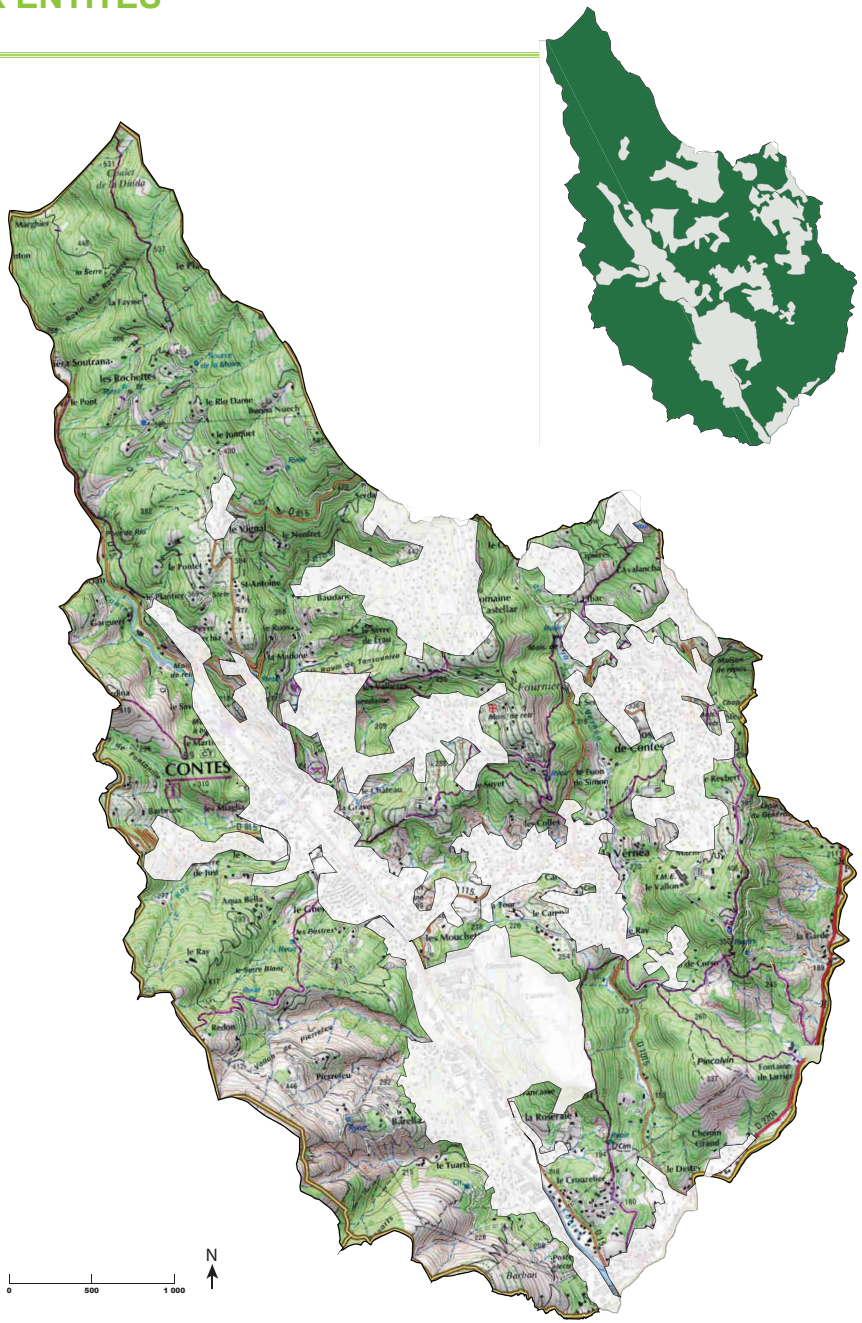

9.7 - Espaces à dominante naturelle

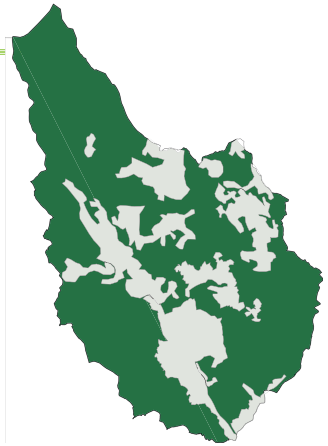

Environnement et biodiversité

Cette vaste entité constitue la trame verte du territoire communale. Ce secteur s'inscrit dans un paysage de vallée structuré par la topographie. C'est un espace qualifié de réservoir de biodiversité car il arbore une taille suffisante pour abriter ou pour accueillir des populations d'espèces.
Les milieux naturels présents sont :

- Majoritairement , des milieux forestiers diversifiés : forêts de conifères, de feuillus (prédominance du mimosa au Nord de la commune), forêts et végétation arbustive en mutation et dans une moindre mesure des forêts mélangées.
- des milieux ouverts à garrigues : formations arbustives de garrigues basses assez denses et formations mixtes plus clairsemées. Ces formations occupent soit les anciennes zones agricoles aujourd'hui abandonnées ou les zones ayant fait l'objet de feux de forêt et en cours de revégétalisation
- la ripisylve du paillon : le saule blanc est très présent ainsi que l'aulne glutineux et le frêne oxyphylle. Des espèces invasives tendent à se développer au détriment de la végétation rivulaire sous la forme de placage plus ou moins important (cannes de Provence, Ailante (faux vernis du Japon), Robinier-Faux-Acacia).

Dans cette entité, trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent des milieux particulièrement intéressants sur le plan écologique :

- « Mont Macaron-Mont de l'Ubac » au Sud-Ouest, où ont été inventoriées 2 espèces animales d'intérêt patrimonial : le Circaète Jean-le-blanc (rapace remarquable) et le Bruant ortolan (passereau nicheur remarquable en régression en France),
- la « Forêt de Lucéram » à l'extrême Nord, où ont été recensées de 18 espèces animales patrimoniales dont 3 déterminantes,
- la « Forêt de Blausasc» en limite Sud du territoire communal, où ont été inventoriées 3 espèces animales d'intérêt patrimonial (l'Autour des palombes et le Circaète Jean-le-blanc), l'une d'entre elles étant une espèce déterminante (le Fourmilion géant).

Source : CEREG Territoires

Ces milieux participent au maintien des grands équilibres naturels et constituent un milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Dans le cadre du «Plan d'objectifs de restauration et d'entretien de la végétation des Paillons» en 2003, le lieu dit «Les Mouchettes» fait partie d'un secteur prioritaire où les objectifs sont «de limiter l'enfoncement du lit, éviter le sur-engravement, lutter contre les décharges sauvages et les érosions, améliorer l'aspect esthétique et prévenir la chute d'arbres sénescents».

Dans cette entité, la composante bleue de la TVB concerne la partie amont du Paillon de Contes, secteur où le cours d'eau est naturel. Depuis la suppression de la station d'épuration de Bendejun et son raccordement à la station de Drap, la faune halieutique a pu se reconstituer et se développer. Sous l'impulsion d'une volonté locale, l'idée de créer un cheminement le long du paillon, entre le pont du moulin et le pont du Rémorian en rive droite, a émergé. Ce projet qui permettrait de restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel fait l'objet d'une fiche action dans le cadre du Contrat de Rivière (cf. Fiche Action B135 en annexe).

9.7 - Espaces à dominante naturelle

Environnement et biodiversité

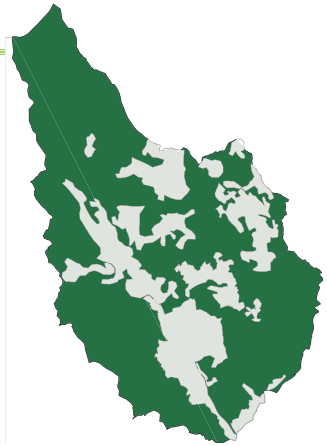

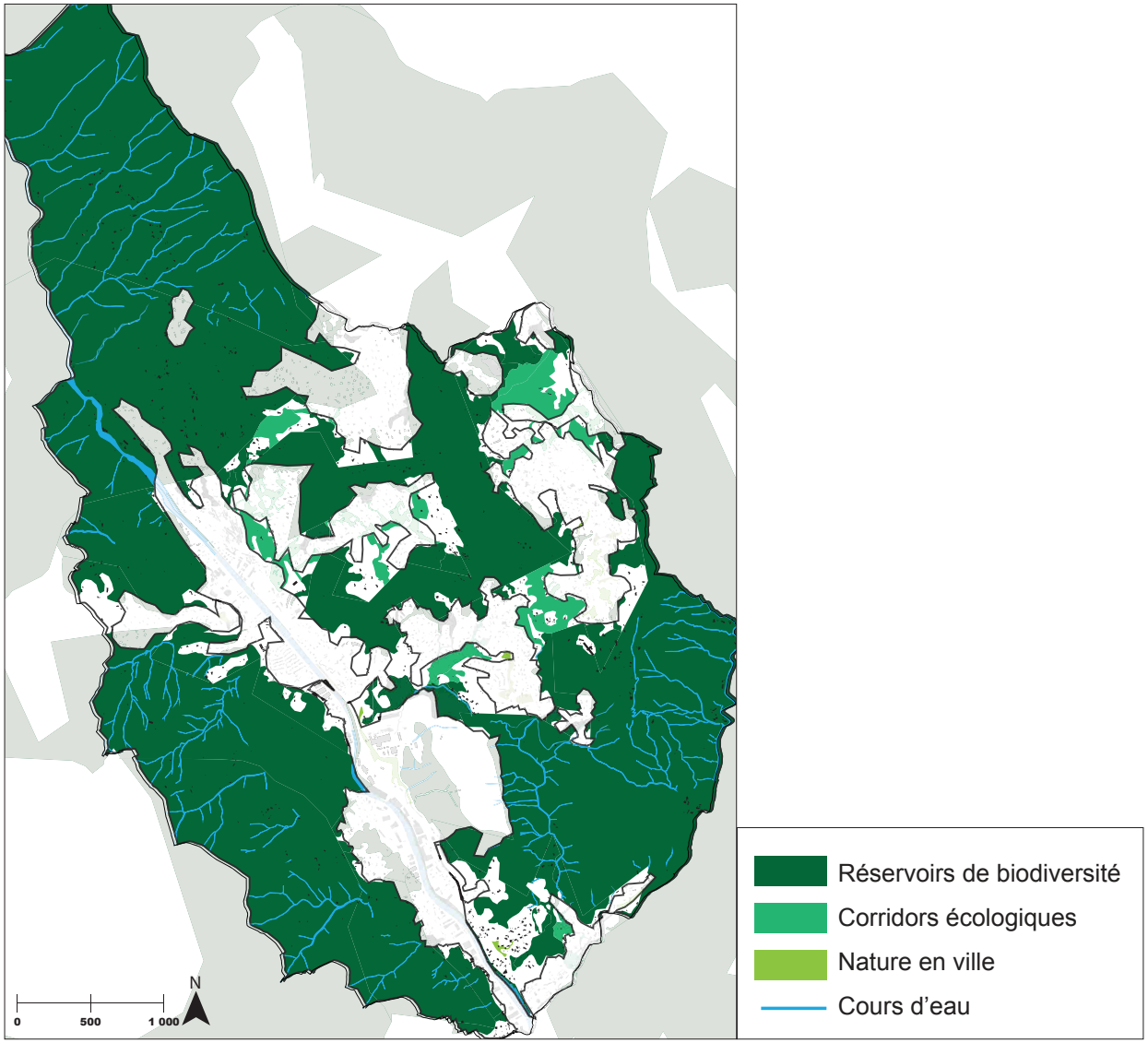

9.6 - Espaces à dominante naturelle

Voirie et réseaux divers

Secteurs desservis par des voiries secondaires.

Desserte en réseau AEP et assainissement *:* partiellement desservi.

Concernant l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, ces espaces à dominante naturelle présentent des sols peu favorables à l'assainissement autonome.

Risques

Secteurs partiellement soumis aux risques inondations et mouvements de terrains.

La présence du mimosa au Nord de la commune, espèce la plus dangereuse en matière de feu de forêt, accentue le risque incendie dans ce secteur.

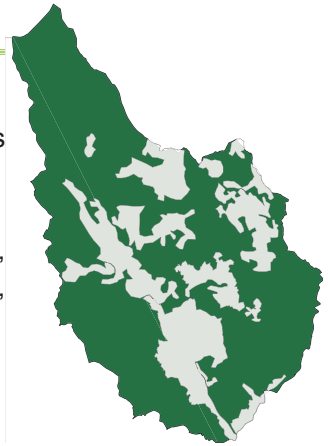

9.6 - Espaces à dominante naturelle

Enjeux et préconisations

- Protéger les grands espaces naturels qui constituent la trame verte et bleue communale et qui participent à la préservation de la biodiversité sur le territoire communal et intercommunal,
- Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels,
- Maintenir un niveau d'équipements (réseaux AEP, assainissement, voiries) suffisant pour les habitations,
- Préserver les paysages naturels et agricoles,
- Maîtriser le développement urbain en le limitant à sa configuration actuelle.

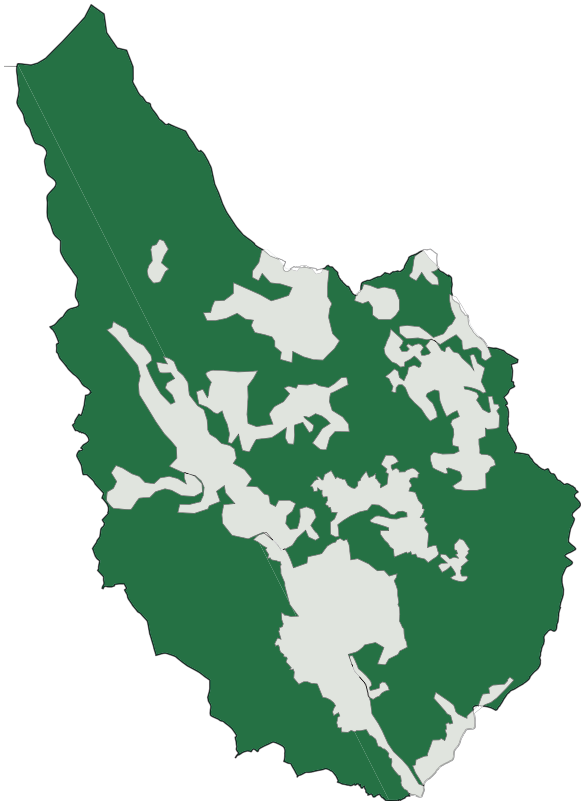

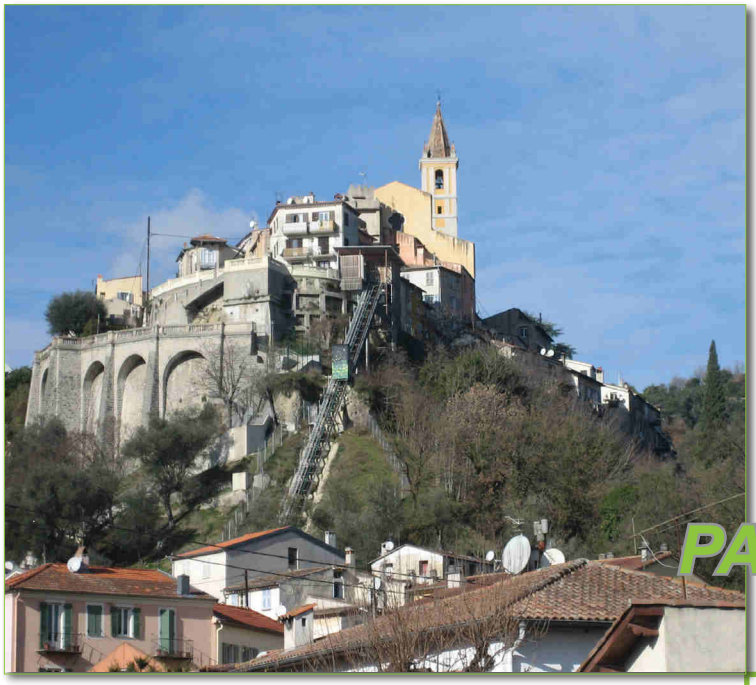

PARTIE 3 - PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION, BESOINS ET ENJEUX

PARTIE 3

CHAPITRE 1

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

1 - EVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1.1 - Perspectives de développement économique

Sur le territoire communal, la majorité des emplois relève de l'économie résidentielle. Cette tendance s'accentuera dans les années à venir, notamment avec la croissance de l'attractivité communale en raison du cadre de vie qu'elle offre.

L'économie résidentielle désigne l'ensemble des activités essentiellement destinées à servir les besoins de la population locale permanente et des touristes. Elle regroupe les activités suivantes : commerces, bâtiments, transports, activités immobilières, services aux particuliers, éducation, santé, action sociale et administration, activités touristiques.
Elle concerne également les dépenses issues des retraités, des actifs qui résident sur le territoire mais qui perçoivent leurs revenus à l'extérieur de ce territoire et des résidences secondaires.
L'évolution de l'économie résidentielle devrait se poursuivre dans les années à venir.
Afin d'assurer un développement local pérenne, l'accent doit également être mis sur le développement des secteurs secondaire et tertiaire.

Ainsi, trois pôles fédérateurs du tissu économique contois peuvent être mis en évidence.

Les activités liées à la santé et à l'action sociale, un secteur à soutenir.
En tant que commune pôle de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Contes dispose des principaux services publics de l'Etat et de nombreux établissements sociaux et médico-sociaux.
Les activités liées au secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale sont ainsi les plus représentées sur le territoire communal. Ce secteur génère la majorité des emplois locaux : 817 emplois en 2012 soit 37.2% des emplois sur la commune.*
Cependant, le nombre d'emploi dans le secteur social et médico-social sur le territoire communal est en baisse : de nombreux lits sont rachetés et transférés sur le littoral par des groupes privés. Il sera veillé au soutien de cette activité pour son maintien sur le territoire communal.
La création récente du centre pour adultes handicapés (ADSEA, route de la Vernéa) vise à redynamiser et maintenir les emplois dans ce secteur sur la commune.

Les commerces, transports et services divers, des secteurs dynamiques à renforcer.
Les commerces, transports et services, partie prenante de l'économie résidentielle (commerces de proximité, services à la personne, ...), assurent un développement du secteur d'activité tertiaire.
Ce secteur représente une part importante des emplois locaux : on dénombre 716 emplois dans ce domaine sur Contes soit 32,6 % des emplois locaux en 2012.*
Ce secteur est un véritable atout pour Contes : outre leur réponse aux besoins actuels de la population communale, ces entreprises sont porteuses d'un véritable dynamisme pour la commune.
Les commerces et services de proximité sont fortement dépendants de la population locale mais également touristique. L'augmentation du poids démographique et de la capacité d'accueil touristique serait favorable à l'accroissement du volume de vente, et par conséquent à la création d'emplois supplémentaires.

Les activités artisanales et industrielles d'échelles communale et communautaire à conforter.
La commune dispose aujourd'hui d'une zone d'activités (La Roseyre). Ces activités artisanales et industrielles visent à être maintenue sur le territoire communal. De plus, le secteur de la Pointe pourrait être le support de nouvelles activités artisanales et industrielles d'échelles communale et communautaire.

Le tourisme, un secteur à maintenir comme soutien à l'économie locale.
Contes, comme l'ensemble des communes du Pays des Paillons, dispose d'un petit patrimoine rural particulièrement riche. Les églises, le village ancien ou encore les musées de Contes participent à l'attrait touristique de la commune.
Leur préservation et mise en valeur constituent un potentiel de développement touristique important pour la commune. La pérennité de ce patrimoine contribuerait ainsi à faire du tourisme un des piliers de l'économie locale.
Cependant, malgré l'offre existante en activités de loisirs, seule la création de nouvelles structures d'accueil permettra de fidéliser la clientèle touristique, tout en créant des emplois.

**Source : INSEE 2012*

1 - EVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1.2 - Perspectives d'évolution de la population communale et des logements

Sur la base du diagnostic territorial de la commune de Contes et les orientations du PADD du SCOT du Pays des Paillons, des perspectives d'évolution de la population et des logements peuvent être établis.

La Commune de Contes a enregistré comme la plupart des communes du Département un ralentissement de sa croissance démographique depuis 1999.

Les orientations du PADD du SCOT du Pays des Paillons visent :

- au ralentissement de la croissance démographique : contrôler la dynamique de croissance dans laquelle s'inscrit l'ensemble des communes côtières des Alpes-Maritimes,
- à la diversification dans la production de logements : résorber la vacance et faire évoluer la structure de la production sur le territoire ainsi que les densités de construction dans un objectif de préservation des espaces naturels.

Dans un objectif de modération de consommation de l'espace, la construction de petits collectifs ou d'habitats individuels groupés devra être privilégiée. Aussi, le SCOT du Pays des Paillons préconise pour la production globale de nouveaux logements sur les territoires communaux :

- 20% de logements en maison individuelle,
- 20% de maisons individuelles groupées/lotissements,
- 40% d'habitat intermédiaire,
- 20% de petits collectifs.

Rappel des données démographiques et sociales communale :

- 7 187 habitants en 2012,
- croissance de la population : + 0.9 %/an sur la dernière période 2007-2012,

Parc de logement constitué en 2012 de :

- 2 704 résidences principales (87.4 % du parc total de logement),
- 168 résidences secondaires (5.4 % du parc),
- 220 logements vacants (7.1 % du parc),

Evolutions des logements sur la dernière période :

- Augmentation du nombre de résidences principales : + 34 par an,
- Diminution du nombre de résidences secondaires : - 3 par an,
- Augmentation du nombre de logements vacants : + 7 par an.

Le nombre moyen de personnes par ménages est de 2.48 sur la commune de Contes en 2012.
Entre 2007 et 2012, la taille des ménages est en diminution (-0,17%). Ainsi, la taille des ménages en 2025 est estimée à 2,43.

1.2 - Perspectives d'évolution de la population communale et des logements

POPULATION -

Le SCOT du Pays des Paillons vise, au sein de son document approuvé en 2011, à un ralentissement de la croissance démographique. Cet objectif, vise à une croissance maîtrisée du développement des communes du Pays des Paillons afin d'assurer un développement durable des territoires.
La commune de Contes tient comme objectif d'assurer un développement mesuré de son territoire. Ainsi il est estimé une croissance de la population à 0,8%/an.

D'après cette tendance, d'ici 2027, la commune devrait accueillir 620 habitants supplémentaires soit une croissance annuelle de la population qui approcherait de + 62 habitants/an jusqu'en 2027. La population communale de Contes atteindrait ainsi 8 099 habitants en 2027.

	1982[1]	1990[1]	2007[1]	2012[1]	2027
Population totale	4 941	5 867	6 868	7 187	8 099

	1982-1990	1990-2007	2007-2012	2017-2027
Taux de croissance annuel	+ 2.3 %	+ 1 %	+ 0.9 %	+ 0.8 %
Variation	+ 926	+ 1001	+ 319	+ 620
Variation annuelle	+ 116	+ 59	+ 64	+ 62

LOGEMENTS -

Pour accueillir ces 620 habitants supplémentaires, on estime un besoin de 248 résidences principales entre 2017 et 2027, soit 25 résidences principales supplémentaires par an pour accueillir la population nouvelle.

	1982-1990	1990-2007	2007-2012	2017-2027
Variation	+ 388	+ 576	+ 168	+ 248
Variation annuelle	+ 49	+ 34	+ 34	+ 25

1 - Source recensements de l'INSEE

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DU PAYSAGE ET DE L'URBANISATION

2.1 - Dernière tendance d'évolution : analyse de la consommation d'espace

Le POS de la commune de Contes, approuvé le 16.12.1993, a fait l'objet d'une mise à jour, de 9 révisions simplifiées et de 6 modifications. Il s'agit d'un POS partiel : la zone «hors POS» correspond à une zone inconstructible au vu du Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain et où le RNU était applicable. Ce document d'urbanisme, applicable pendant plus de 20 ans, a façonné le paysage contois.

Les zones du POS de Contes se répartissait de la manière suivante :

Zones	Surface (ha)	Surface (%)
UA	3,6	0,7 %
UB	39,8	7,3 %
UC	386,3	74,2 %
UD	2,7	0,2 %
UZ	27,8	5,4 %
NA	56,2	11 %
NB	6,8	1,3 %
NC	330	17 %
ND	1091	55 %
Hors POS*	13	1 %
TOTAL	1957	100 %

L'ensemble des zones constructibles (U, NA et NB) couvrait une superficie de 524 hectares, soit environ 26 % du territoire communal.

Les zones agricoles représentaient 330 ha soit 17 % du territoire communal.

Les zones naturelles (ND) couvraient une surface de 1 091 ha soit 55 % du territoire communal.

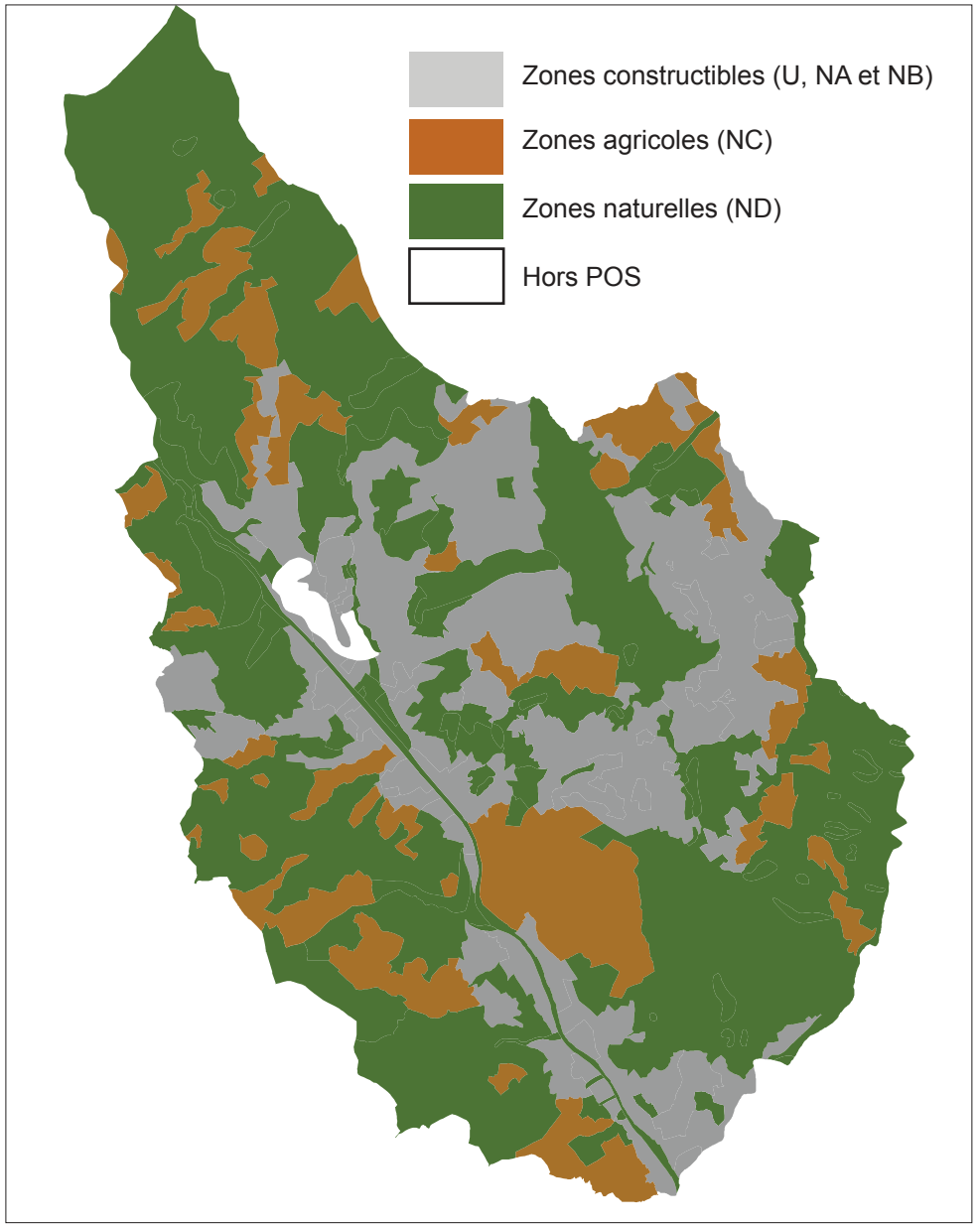

Le POS, applicable jusqu'en Mars 2017 sur la commune de Contes

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DU PAYSAGE ET DE L'URBANISATION

2.1 - Dernière tendance d'évolution : analyse de la consommation d'espace

Cette analyse porte sur le recensement des constructions implantées sur le territoire communal depuis les dix dernières années, soit entre 2006 et aujourd'hui.*
Ainsi, depuis 2006, environ 170 nouvelles constructions se sont implantées sur le territoire communal, soit 17 nouvelles constructions par an en moyenne.
De fait, environ 2,6 ha ont été artificialisés* soit environ 0,26 ha par an en moyenne dont 82% pour l'habitat et 18% pour des équipements (Ecole, EHPAD, ADSEA).

Au vu du POS, applicable jusqu'en Mars 2017, les constructions réalisées entre 2006 et aujourd'hui se répartissent ainsi :

	Nombre constructions	Part du nombre de construction	Surface artificialisée (ha)	Part de la surface totale artificialisée
UB	6	3,5 %	0,05	1,9 %
UC	151	88,3 %	2,12	82,3 %
NA	1	0,6 %	0,01	0,4 %
NC	7	4,1 %	0,06	2,4 %
ND	6	3,6 %	0,33	13,1 %

Les constructions se sont implantées majoritairement dans la zone UC, renforçant et dessinant ainsi les entitées urbaines existantes (Hameaux de Sclos, La Vernéa et La Pointe de Contes et village de Contes).

D'après les données communales, entre 2006 et 2015, 286 logements ont été construits sur la commune se répartissant en 71% de logements individuels et 29% en logements collectifs.
La surface de terrain mobilisée est en moyenne de 2 220 m² par logements individuels et 248 m² par logements collectifs.

Au vu des évolutions législatives récentes et des objectifs de diversification des typologies bâties inscrits dans le SCOT du Pays des Paillons (40 % d'habitat individuel ou de lotissements et 60 % d'habitat intermédiaire ou de petits collectifs), le PLU devra veiller à développer des formes urbaines moins consommatrice d'espace.

** Constructions de plus de 10 m² recensées sur le territoire communal au vu des permis de construire accordés depuis 2006*

**Somme des surfaces au sol des constructions*

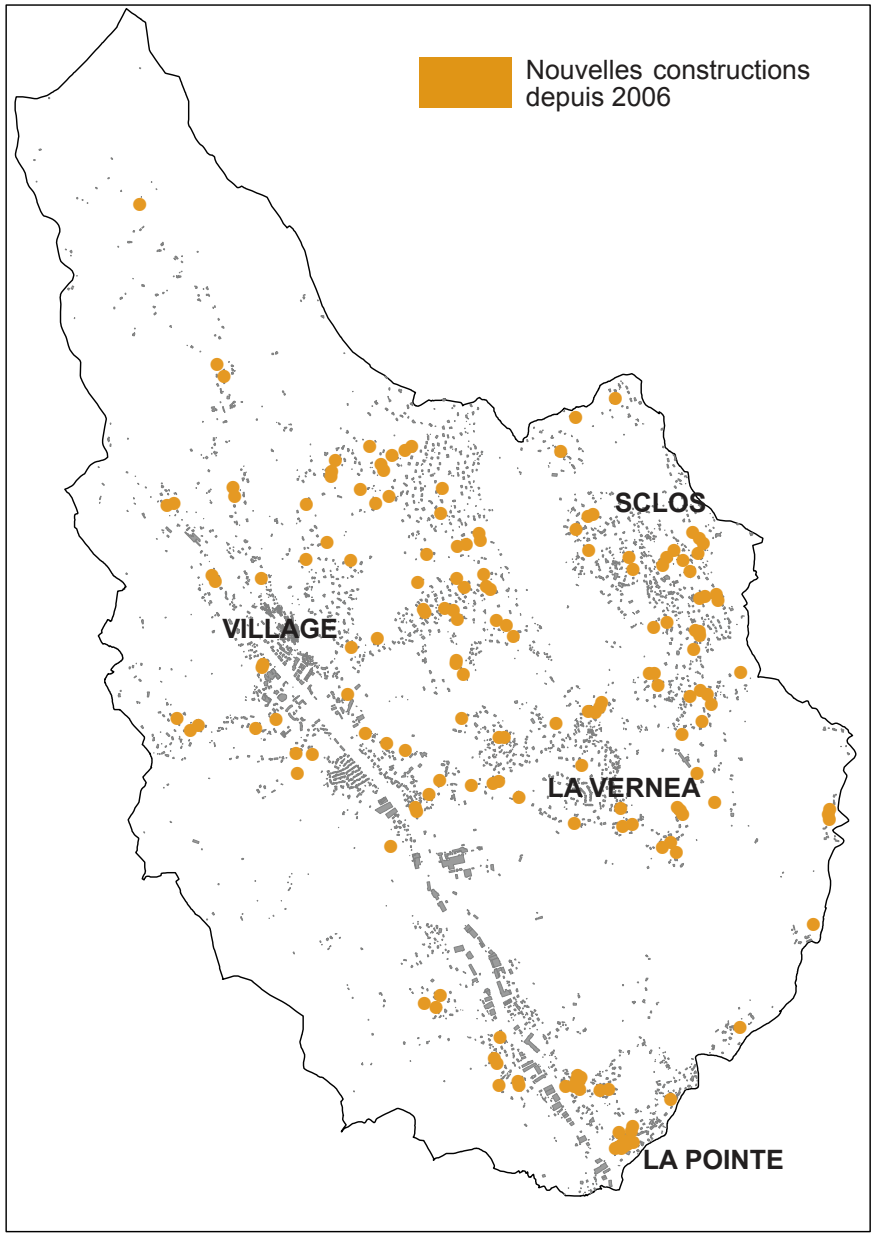

Localisation des nouvelles constructions de 2006 à aujourd'hui

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DU PAYSAGE ET DE L'URBANISATION

2.2 - Secteurs urbains constitués

Le développement de l'urbanisation, de par l'application des dispositions réglementaires du Plan d'Occupation des Sols en vigueur jusqu'au 26 mars 2017, a progressivement conduit à dessiner l'enveloppe urbaine existante sur le territoire communal de Contes.

A ce jour, la tache urbaine* de la commune de Contes représente 447,1 ha environ soit 22,8% du territoire communal.

En excluant le bâti isolé dans les espaces bâtis à dominante naturelle et agricole, les secteurs urbains constitués représentent 341 ha environ soit 17,5 % du territoire communal.

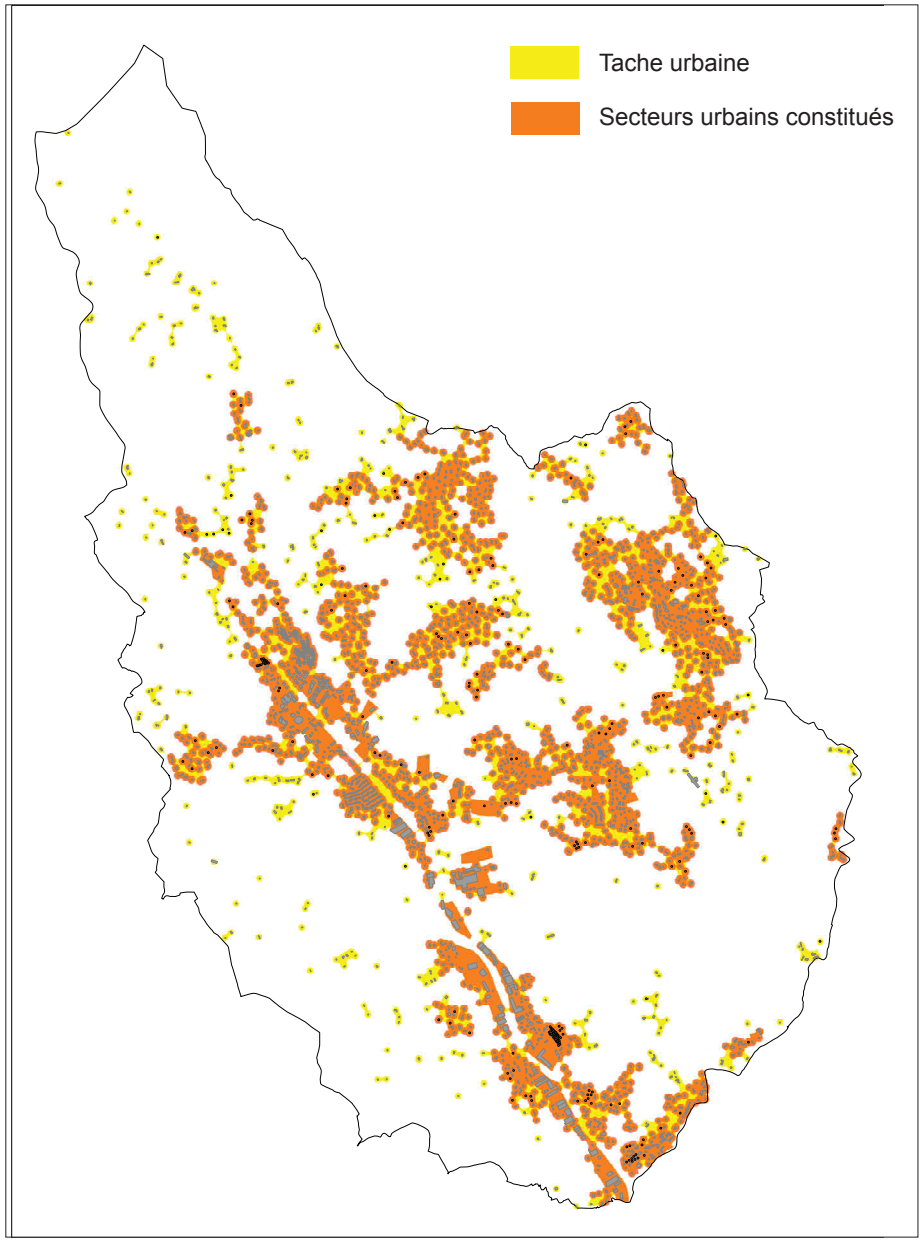

Tache urbaine et secteurs urbains constitués sur la commune de Contes

**tache urbaine = agglomération des surfaces artificialisées autour du bâti cadastré et des constructions nouvelles non cadastrées à ce jour (zone tampon d'environ 20m) + espaces artificialisés (parkings, terrains de sports, ect)*

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DU PAYSAGE ET DE L'URBANISATION

2.3 - Densités et formes urbaines existantes

Le développement de l'urbanisation avec le règlement du POS a engendré des formes urbaines et densités variées sur le territoire communal.
Cette analyse vise à identifier les principales formes urbaines et typologies architecturales qui constituent le paysage urbain contois d'aujourd'hui.

On distingue ainsi :

- Les hameaux du village de Contes, Sclos et la Vernéa avec une typologie bâtie spécifique liée au caractère patrimonial des constructions : font bâti, emprise au sol importante, peu d'espaces libres.
  Ces secteurs correspondent aux zones UA du POS.

- Des opérations ponctuelles de logements sous forme de petits collectifs et de lotissements plus ou moins denses dans les centralités du village de Contes, Sclos, la Vernéa ou encore La Pointe de Contes : petits collectifs en R+2 à R+3, lotissements avec maisons accolées, équilibre végétal/minéral.
  Ces secteurs correspondent aux zones UB du POS.

- Un tissu urbain moins dense sous forme de maisons individuelles avec une présence du végétal dominante : Castellar, Baudaric, Las Ayas, Sclos, La Vernéa, Castel, Serre de Just, Le Crouzelier, etc.
  Ce tissu urbain est prédominant dans le paysage contois. Ces secteurs correspondent aux zones UC du POS.

Au vu des formes urbaines existantes, le PLU devra veiller à permettre des formes urbaines diversifiées pour répondre aux besoins de la population et aux nouvelles exigences de la loi ALUR tout en permettant des typologies bâties intégrées au paysage existant.

DENSITÉ DE PLUS DE 150 LGMT/HA

- **Habitat de typologie spécifique des hameaux**
- **Forte densité - Constructions accolées en R+3 en moyenne**

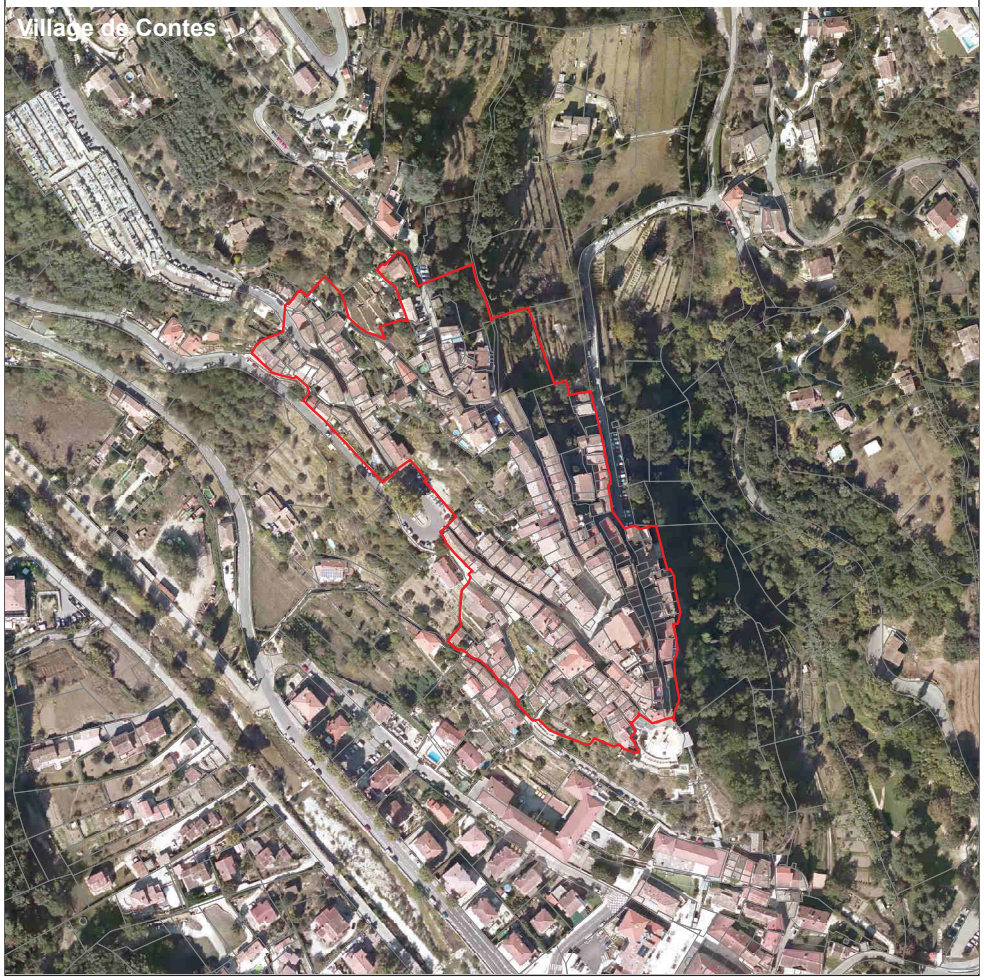

2.3 - Densités et formes urbaines existantes

DENSITÉ DE 20 À 50 LGMT/HA

- Opérations d'habitat collectif ou lotissement
- Petits collectifs ou maisons accolées - R+1 à R+3

DENSITÉ DE MOINS DE 20 LGMT/HA

- Maisons individuelles - habitat diffus - R+1
- Ambiance végétale dominante

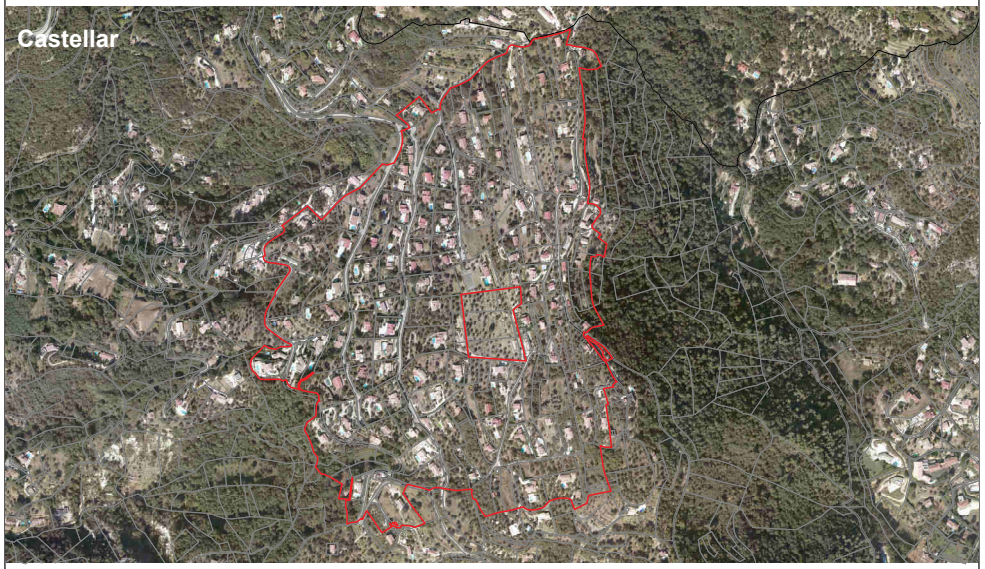

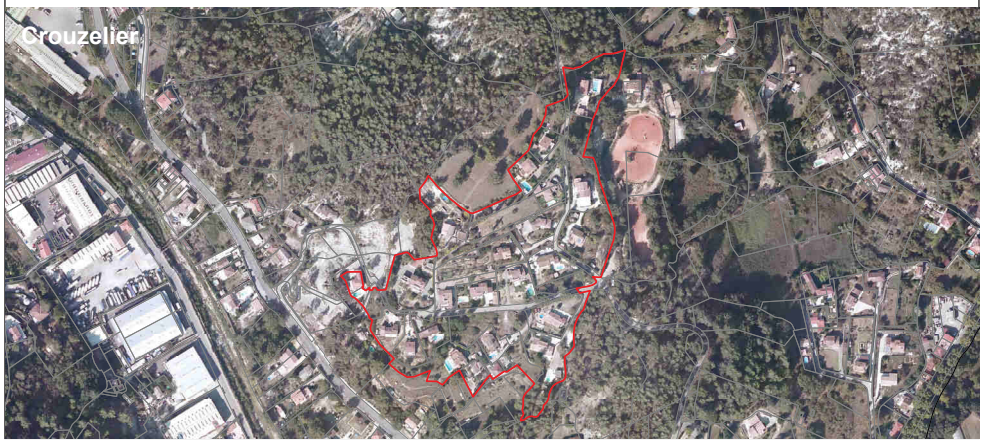

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DU PAYSAGE ET DE L'URBANISATION

2.4 - Potentiel de développement dans les secteurs urbains constitués

L'estimation du potentiel de développement actuel de la commune se base sur une approche quantitative et sur un repérage des capacités foncières libres au sein des secteurs urbains constitués.

Des unités foncières vierges de toute occupation du sol inscrites au sein d'un tissu bâti aggloméré et bénéficiant d'un niveau de desserte suffisant (voirie, réseaux humides) ont été sélectionnées, à l'exclusion des terrains situés dans une zone d'aléa fort, dans un périmètre environnemental ou reconnu d'intérêt paysager.

Ainsi, il est estimé que 27,7 ha environ d'espaces vierges sont potentiellements constructibles au sein des secteurs urbains constitués contois.

Sur les secteurs constructibles au sein des secteurs urbains constitués contois, le PLU devra assurer une réponse aux enjeux de développement communautaire et communal :

- intensifier le développement urbain des centralités tout en répondant à des objectifs de mixité sociale et des fonctions urbaines,
- maîtriser le développement urbain des secteurs résidentiels afin de préserver le paysage existant,
- répondre aux besoins en équipements et activités pour développer le dynamisme économique et le développement des emplois locaux.

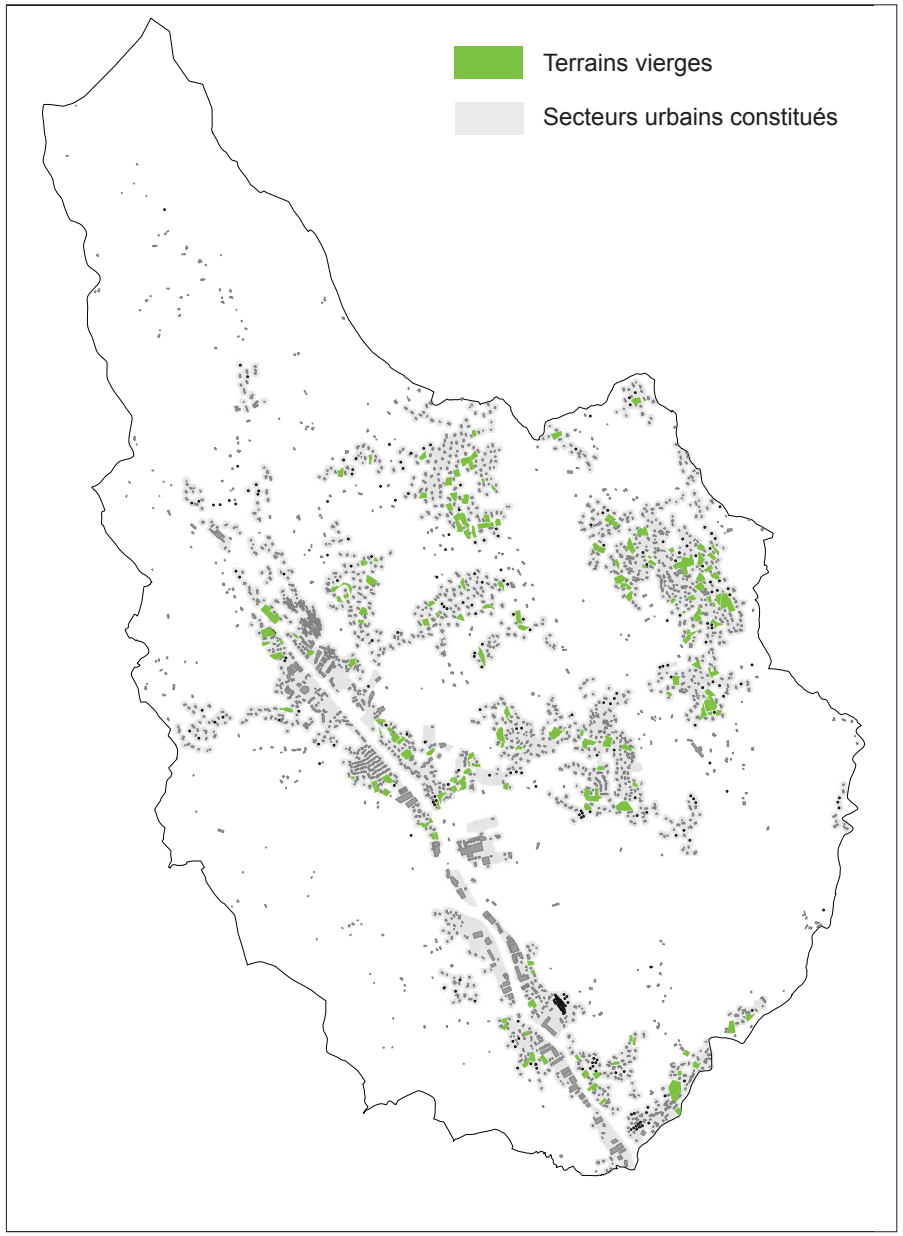

Localisation des terrains vierges potentiellement constructibles sur le territoire communal au regard des secteurs urbains constitués

3 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES

L'analyse de l'évolution probable de l'environnement s'appuie sur l'état initial décrit ci-avant en adoptant un scénario «au fil de l'eau» c'est-à-dire en l'absence du projet de PLU. Ce scénario s'appuie sur les tendances constatées et leur prolongement éventuel, sur les orientations, les stratégies envisagées dans les autres outils de planification (SRCAE, SRCE, PPA, PCET, SCoT, etc.) susceptibles de conforter ou d'infléchir certaines tendances. De même les incidences prévisibles du changement climatique sont prises en compte même si l'ampleur de l'aléa climatique reste encore sujette à interrogation.

Evolution probable de l'environnement physique du territoire

Au regard des tendances actuelles et leur projection, les évolutions de l'environnement physique à craindre concernent surtout la problématique des feux de forêt, des inondations en lien avec les changements climatiques .En effet, le dernier rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) prévoit des augmentations de température comprises en moyenne entre 1 et 2°C d'ici 2065 et 1 et 3.7°C d'ici 2100. Les tendances de période de sécheresses accrues et prolongées, envisagées dans le cadre des modifications des conditions météorologiques avec le changement climatique, sont susceptibles d'accroitre le risque d'incendie de forêt, déjà fort sur certaines zones. Le mitage urbain déjà important et une augmentation de l'urbanisation des flancs des versants sont susceptibles de renforcer les aléas feux de forêt et d'accroitre par là même la vulnérabilité. Par ailleurs, il est évoqué, également dans le cadre des effets du changement climatique des intensités de précipitations plus importantes qu'aujourd'hui. Ces phénomènes concerneront sans aucun doute l'ensemble des ravins ainsi que la plaine alluviale du Paillon de Contes. On peut donc s'attendre à des évènements pluvieux de grande intensité, moins fréquents mais plus violents. Ils engendreront des modifications de la physionomie générale des cours d'eau : pente, transport solide, modification du tracé du lit mineur, bouleversement des lits moyens. Ces processus pourront engendrer des perturbations au droit des ouvrages de franchissements et dans le cas d'urbanisation en zone inondable.

Cette problématique concernera les habitations et activités situées dans la zone inondable du Paillon et dans une moindre mesure celle des affluents (Riou, Vernéa, la Garde) et identifiées dans le PPRi et les secteurs de confluences avec les petits ravins.

Evolution probable de l'environnement biologique du territoire

La pression sur les milieux naturels est actuellement réduite, la présence de réglementation assez stricte pour la préservation des milieux naturels (ZNIEFF) et pour les risques naturels conforte le maintien de la situation actuelle pour le court et moyen terme. A l'inverse, les effets du changement climatique seront sans nul doute à l'origine d'une modification du fonctionnement des milieux naturels et de la biodiversité. L'augmentation de la température moyenne provoque (c'est déjà le cas aujourd'hui) des perturbations notables pour la faune et la flore. De nombreuses espèces animales ont tendance à migrer vers le Nord pour retrouver des conditions de développement optimale. D'autres espèces plus adaptées à ces nouvelles conditions assureront la relève. De même pour les espèces végétales, la plus grande sécheresse de l'air modifiera progressivement la nature des boisements présents sur la commune au profit d'espèces plus xériques. Le risque de feux de forêt sera probablement plus important qu'aujourd'hui.

Evolution probable des ressources naturelles du territoire

En l'état actuel de l'évolution du territoire et de la démographie, il est peu probable que les ressources naturelles présentes sur la commune soient affectées par des pressions fortes susceptibles de remettre en cause la pérennité ou l'état de ces ressources. Toutefois, on peut craindre dans le cas d'un développement même modéré de la démographie, une pression plus forte sur la ressource en eau. Les évolutions à craindre sont également d'ordre naturel en lien avec le changement climatique. Les modifications attendues avec notamment l'augmentation des périodes de sécheresses concernent surtout la diminution de l'approvisionnement en eaux des aquifères et des cours d'eau.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

S'agissant d'une évolution climatique sur du moyen terme qui reste encore à affiner, il est difficile de préciser dans quelles proportions cette tendance à la raréfaction de la ressource en eau va s'effectuer. On peut également s'attendre à une modification de la couverture arborée avec une présence plus forte des essences xérophiles au détriment des essences hygrophiles qui s'exercera non seulement dans la vallée du Paillon de Contes mais aussi sur l'ensemble des ravins qui traversent la commune et participent à la trame verte et bleue à l'échelle du territoire communal.

Evolution probable des risques et des nuisances sur le territoire

Les tendances au regard de l'évolution actuelle du territoire ne devraient pas engendrer de modification sur les problématiques de risques. La mise en place de PPR conforte pour le moyen terme la prise en compte des risques dans le développement urbain et ce malgré un accroissement potentiel des aléas en lien avec le changement climatique. Il en est de même en terme de nuisances. Concernant la qualité de l'air, le changement climatique est susceptible d'accroitre les pics de concentration d'ozone (déjà problématiques en été à l'échelle du département) et de particules fines (PM2, 5). Les secteurs routiers et résidentiel/ tertiaire sont les plus gros émetteurs de pollution atmosphérique actuellement et il est peu probable que sur le court terme cette tendance soit inversée. Toutefois, les évolutions technologiques engendrées par les réglementations tendent en revanche à diminuer progressivement les émissions unitaires des principaux émetteurs de polluants atmosphériques : les automobiles, les industries, les appareils de chauffage… et donc à améliorer la situation sur le plus long terme. A l'inverse, une poursuite de la tendance actuelle à l'urbanisation diffuse aura un effet négatif en accroissant les besoins de transports quotidiens (domicile/travail/zone de chalandises, équipements publics, etc.).

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

CHAPITRE 2

BESOINS COMMUNAUX ET CONCLUSION

1.1 - Développement économique et commercial

L'examen des perspectives de développement économique a montré l'importance du maintien des activités liées au secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ainsi que du développement des activités commerciales, artisanales et touristiques pour la commune de Contes.
La pérennité et le développement de ces secteurs d'activités permettra de :

- Proposer des emplois en plus grand nombre sur la commune ;
- Consolider l'économie locale ;
- Ancrer la population sur la commune : les résidents pourront résider et travailler à Contes.

Plusieurs mesures sont nécessaires pour engager cette dynamique :

- Le développement des établissements de la filière médico-sociale ;
- L'identification et la mise en valeur du patrimoine contois ;
- La mise à disposition de sites offrants des disponibilités foncières pour le développement de nouvelles activités d'échelle communale et communautaire sur le territoire communal.

L'offre commerciale est principalement localisée au village de Contes. Quelques commerces de proximités sont également présents dans les hameaux. Le supermarché situé sur la Pointe de Cantaron et le magasin «GamVert» sur la Pointe de Contes sont fortement usités par les contois.

Le développement de l'offre commerciale sur la commune doit ainsi viser à :

- maintenir les commerces de proximités dans les centralités,
- permettre le développement d'une offre commerciale complémentaire à l'existante dans les centralités.

1.2 - Espaces agricoles et forestiers

L'agriculture est un élément identitaire de la commune. Outre son rôle économique, elle assure un rôle prépondérant pour la préservation et la gestion des espaces naturels ainsi que pour la gestion du paysage.
Les mesures nécessaires pour assurer la continuité et le développement de cette activité sont :

- l'identification et le maintien des zones en exploitation,
- la reconquête de zones à enjeux agricoles,
- la mobilisation du foncier,
- le soutien des structures collectives d'appui aux exploitations et de valorisation des productions.

Afin de maintenir la dynamique actuelle, les terres agricoles existantes doivent être maintenue et des terres potentiellement exploitables pourront être vouées à l'accueil de nouvelles exploitations sur le territoire communal.

Les espaces boisés composent le patrimoine paysager de la commune et participent à la qualité du cadre de vie de Contes.
D'un intérêt écologique avéré, il convient de les protéger face au développement de l'urbanisation mais également de les gérer pour limiter les risques d'incendie.

1.3 - Aménagement de l'espace

Au regard de la structure de l'espace urbain actuel et de sa récente évolution, il est aujourd'hui nécessaire de maîtriser le développement de l'urbanisation en consolidant les espaces urbains existants. Cette maîtrise du développement de l'urbanisation permettra d'une part de hiérarchiser et de mettre en valeur les espaces urbains actuels, et d'autre part de protéger le cadre paysager contois.

Cette nouvelle forme de développement de l'urbanisation sur le territoire communal nécessite:

- la délimitation d'une enveloppe urbaine permettant d'assurer un développement urbain mesuré et cohérent,
- la prise en compte du potentiel foncier constructible et des logements vacants à réhabiliter dans les zones urbanisées,
- le développement de formes d'habitats alternatives à la maison individuelle compatibles avec l'urbanisation existante et intégrées au paysage de Contes.

L'identification du patrimoine urbain et paysager contois (vieux village, oliveraies, restanques en pierres sèches,...) permettra d'assurer sa préservation face au développement de l'urbanisation.

1.4 - Environnement et biodiversité

Au vu des nouvelles exigences envers la protection de l'environnement et des ressources naturelles présentes sur la commune, des dispositions sont nécessaires:

- Identifier et protéger les grands espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Maintenir les espaces végétalisés qui constituent des corridors écologiques afin de préserver les réservoirs de biodiversité et la richesse faunistique et floristique locale ;
- Assurer la protection de la ressource en eau (cours d'eau, captages, ...)
- Assurer une gestion des risques naturels (mouvements de terrain, inondation, feux de forêt...),
- Assurer le maintien de la richesse faunistique et floristique en identifiant les réservoirs de biodiversité et en créant des corridors écologiques, en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et les espaces naturels identifiés par la Direction Territoriale d'Aménagement 06

1.5 - Équilibre social de l'habitat

En 2015, sur l'ensemble du parc de résidences principales, la commune compte 167 logements sociaux. Entre 2006 et 2015, 34 logements locatifs sociaux ont été créés sur la commune.

Au vu du contrat de mixité sociale, la commune devra poursuivre sa politique de construction de logements sociaux afin de proposer à la population de nouveaux logements adaptés et de tendre vers les objectifs fixés tout en assurant un développement maîtrisé de son territoire.

La commune, de par son cadre de vie, attire de jeunes actifs. Il convient toutefois de prendre en compte le vieillissement de la population et l'éclatement des familles, de plus en plus fréquent. Il est ainsi nécessaire de considérer ces éléments lors de la construction de logements et de prendre en considération les besoins en logements de petites tailles à destination de personnes seules.

1.6 - Transports

Le réseau viaire inter-communal composé de nombreuses routes départementales permet une connexion aisée de la commune avec Nice et les communes voisines. Néanmoins, la voiture restant le mode de déplacement privilégié, des congestionements quotidiens limitent les déplacements, notamment vers Nice.
Des modes de déplacements alternatifs à la voiture doivent être encouragés.

Les entrées de ville, le long des routes départementales RD 2204, RD 715, RD 615, et RD 15 mériteraient d'être requalifiées, notamment l'entrée du village, quartier du Riou, et le long de la zone d'activités afin d'assurer la préservation d'une qualité paysagère des entrées de ville.

Le réseau de voiries secondaires permettant la desserte des quartiers contois semble aujourd'hui suffisant. Ce réseau devra être adapté en fonction du développement de l'urbanisation.
De manière générale, la place des piétons et cyclistes devra être davantage développée sur le territoire communal, notamment dans les liaisons inter-quartiers.

1.8 - Équipements et services

Le tableau ci-contre fait le point des équipements et services de la commune de Contes, et fait part, le cas échéant, des besoins futurs :

Equipements et services	Appréciations et besoins
Voiries/Stationnement	
- La pointe : 104 places et 4 places handicapés, - Contes (Grave) : 573 places et 33 places handicapés, - Contes (Village) : 112 places et 3 places handicapés, - La Vernéa : 84 places et 5 places handicapés, - Sclos : 50 places et 4 places handicapés .	Conforter la trame du réseau viaire secondaire : chemin de Cipières, Chemin Aqua Bella, contournement du village de Contes, liaison chemin de la Gendarmerie et RD15. Compléter les aménagements : RD15, RD 2204, avenue Borriglione et avenue Paul Gautier. Augmenter l'offre en stationnement : quartier du Riou, quartier le Varet, Miaglia, Prés-Massa, Place Allardi, haut du village, hameaux.
Equipements et superstructures de la qualité de vie	
<u>Administration et services publics</u> - Mairie, - mairie annexe - *Sclos de Contes*, - mairie annexe - *La Vernéa*, - mairie annexe - *La Pointe*, - La Poste et deux agences postales (Sclos et La Vernéa), - Trésor Public, - CCAS, - Pompiers, - Gendarmerie, - Dechetterie.	Construction de locaux techniques - *Sclos* - Constructions de chambres funéraires.

<u>Enseignement et périscolaire</u> - Crèche, - Relais d'accueil petite enfance, - Groupe scolaire Ricolfi (primaire), - Ecole maternelle du Varet, - Ecole maternelle et élémentaire du «Fontanil» - *Sclos de Contes*, - Ecole maternelle et élémentaire de *la Vernéa*, - Ecole maternelle et élémentaire «Lucien Dalbéra» - *La Pointe*, - Collège des vallées du Paillon Roger Carlès.	Adaptation progressive aux besoins Nouvelle école maternelle - *Varet* - Agrandissement école - *Sclos* - Réhabilitation de l'école primaire Ricolfi Création d'une crêche communautaire - *Pilon*-
<u>Equipements sportifs</u> - Tennis municipaux, - Gymnase, - Stade de football, - 2 Micro-sites à Contes village, - Terrain de pétanque, - Piscine municipale, - Softball, - Skate park, - Terrain de basket, - Micro-site et club de pétanque - *Sclos de Contes*, - Micro-site et tir à l'arc - *La Vernéa*, - Club de pétanque, terrains de tennis - *La Pointe*, - Site d'escalade.	

Equipements culturels - Médiathèque, - Théatre, - Maison musique et danse, - Eglise Saint-Marie-Madeleine, - église et chapelle Sainte-Hélène - *Sclos de Contes*, - église Saint-Pierre-et-Paul - *La Vernéa*, - église Saint-Maurice - *La Pointe*, - Fontaine du XVIeme, - Musée des traditions, - Musée de la vigne, - Site des moulins : moulin à fer «le martinet» et moulin Laouza, - Chapelles St Joseph et St Roch, - Panorama de la place Clemenceau, - Rues du vieux-village, - Sculptures «la passerelle du Millénaire» et de la Gendarmerie.	

Equipements de loisirs - Polysonance, - Office communal de la jeunesse et de la culture. - Maison pour Tous, - Maison de la jeunesse, - Parc du Verger, - Jardin d'enfants, - Parcours pré Massa, - Parc - *Sclos de Contes*, - Plan d'eau, - Parc du Castel	
Réseaux techniques	
• Assainissement • Eau potable • Eau pluviale • Déchets	Adaptation progressive aux besoins Création d'une déchetterie communautaire - *Fuon de Jarrier*

2 - CONCLUSIONS

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une situation privilégiée à proximité de Nice et une localisation stratégique, à proximité des grands axes de déplacements, • Une commune qui a su conserver son caractère rural, son cadre de vie de qualité et attractif, • Une offre en services publics et équipements importante et diversifiée, • Une commune qui comprend de nombreuses ressources naturelles, notamment en surfaces boisées et en eau, • Des espaces agricoles qui contribuent à l'entretien des espaces naturels et à la qualité du paysage contois, • La présence d'un petit patrimoine bâti rural.	• Des espaces, paysages et milieux naturels à préserver qui représentent des atouts mais aussi des contraintes en terme de développement économique et urbain du territoire, • Des risques naturels pouvant contraindre l'urbanisation, • Un développement urbain principalement basé sur une forme d'habitat très consommatrice d'espaces, • Un parc de logements sociaux insuffisant, • Une pression foncière due à une forte attractivité du territoire communal.

CHAPITRE 3

ENJEUX ET ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES DE MANIÈRE NOTABLE PAR LE PLU

1 - ENJEUX À RETENIR POUR LE PLU

1.1 - Enjeux environnementaux

Sur la base de l'état initial de l'environnement et des perspectives d'évolution, il est possible de mettre en exergue les principaux enjeux que doit retenir le projet de PLU pour une intégration optimale des problématiques environnementales et de développement durable. Le PLU étant un outil de planification territorial, les enjeux environnementaux sont traités également de manière territoriale pour permettre une meilleure inscription dans le document d'urbanisme.

Enjeux environnementaux territoriaux

Le territoire de la commune n'est pas homogène, il est composé d'un assemblage de multiples espaces géographiques qui ont été organisés, structurés, façonnés au cours des temps par des dynamiques anthropiques. Ces espaces sont interdépendants et interactifs, ils ont également leurs propres composantes physiques et biologiques. Il importe que le PLU, dans le cadre d'une intégration optimale des enjeux environnementaux, s'approprie cette organisation spatiale de ses territoires, de leur fonctionnement, de leurs interrelations. Le chapitre précédent comporte l'identification de ces territoires et la description de leur fonctionnement. Ce chapitre met aussi en évidence les pressions, les menaces et les éventuelles adéquations/inadéquations du PLU avec l'environnement, dont le projet de PLU doit tenir compte pour l'inscrire dans une démarche de développement durable :

- Les pressions les plus fortes pèsent sur les fonds de vallons et les coteaux qui combinent une forte urbanisation et des problématiques de risques d'inondation mais également de nuisances (notamment de qualité de l'air) les plus significatives de la commune ;
- Dans une moindre mesure le second secteur à enjeux environnemental fort est la plaine du Paillon de Contes, compte tenu de la présence d'une biodiversité intéressante du lit et de ses berges avec la présence d'une ripisylve, sans oublier la ressource en eau que représente le rivière et sa nappe. Avec le PPRi ce secteur est sous moindre pression urbaine. La plaine alluviale du Paillon de Contes est également un continuum écologique qui participe de la trame verte et bleue à l'échelon de la région PACA qu'il convient de préserver.

Enjeux de préservation

La commune a connu un mitage important des espaces naturels par l'urbanisation pavillonnaire, à l'origine d'une fragmentation des milieux naturels et une plus grande vulnérabilité aux feux de forêt. Le patrimoine naturel (milieux forestiers, garrigues, le Paillon de Contes et sa ripisylve) doit être préservé d'une part en confortant sa protection dans le règlement du futur PLU et d'autre part en assurant les possibilités d'échanges entre les grands réservoirs biologiques. Cela passe par l'identification et la préservation des corridors écologiques au moyen de la mise en place d'une trame verte et bleue notamment dans l'axe du Paillon de Contes et transversalement de part et d'autre de la rivière pour assurer les échanges entre les massifs forestiers. Il convient d'envisager des zones tampons suffisantes pour isoler les zones naturelles des zones urbanisées et gérer la fréquentation des espaces naturels notamment les plus fragiles (bords du Paillon de Contes, fond de vallons, etc.).
La préservation contre les risques naturels (feux de forêt, inondations, mouvement de terrain) représente également un enjeu important pour la commune dans le cadre de son développement urbain. Il convient de s'assurer de réduire la vulnérabilité aux risques en évitant les implantations urbaines dans les secteurs à aléa ou bien en mettant en place des prescriptions fortes.
Les enjeux de préservation à retenir pour le projet de PLU concernent également les ressources naturelles. Il s'agit de s'assurer de la préservation de la ressource en eau notamment superficielle avec le Paillon de Contes en évitant le risque de pollution diffuse à partir du ruissellement pluvial urbain et par les rejets domestiques et industriels, notamment avec des déversements sauvages le long de la zone industrielle. Il s'agit également d'assurer la préservation de la ressource en eau souterraine en évitant la multiplication des forages qui pourrait conduire à une surexploitation des nappes dans un contexte de fragilité attendu de la ressource en eau sur le moyen et le long terme.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

1 - ENJEUX À RETENIR POUR LE PLU

1.1 - Enjeux environnementaux

Enjeux de gestion

Une attention doit être portée sur une maitrise plus importante des consommations d'eau dans les projets à venir, en vérifiant la compatibilité des besoins et des ressources sur le moyen et le long terme. La préservation des milieux aquatiques est également un enjeu important qui implique une prise en compte forte de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Pour ce qui concerne les risques naturels, les prescriptions et les recommandations des PPR sont à surligner dans le futur PLU. Il faudrait également prendre en compte plus largement la problématique des zones inondables et notamment le risque pluvial pour l'ensemble des ravins (et notamment leurs exutoires) arrivant directement au Paillon. Les ruisseaux «collecteurs» tels que le Riou, la Garde et le Destey poseront problème si leurs lits sont le siège d'aménagements.

Il conviendra également que le document d'urbanisme prenne en compte la tendance au renforcement probable sur le moyen terme du risque feux de forêt, en s'intéressant à la gestion des franges boisées et à la problématique de la fermeture des milieux en lien avec le déclin de l'activité agricole.La consommation énergétique et avec elle la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre sont un enjeu particulier à toutes les échelles. Le PLU se doit d'adapter l'urbanisme, les modalités de transport et les bâtiments à cette problématique. Les transports impactent significativement sur la qualité de l'air et les consommations et émissions des bâtiments (résidentiels et tertiaires) sont à surveiller et réduire. L'habitat individuel, plus consommateur en énergie et moins performant est à limiter, les techniques de construction ou de réhabilitation efficaces thermiquement sont à favoriser (notamment l'isolation par l'extérieur) et les nouvelles règles d'urbanisme devraient permettre l'installation de moyens de production énergétique renouvelables.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires

1 - ENJEUX À RETENIR POUR LE PLU

1.2 - Enjeux patrimoniaux

Synthèse

Contes dispose d'un petit patrimoine rural particulièrement riche qui mérite d'être mis en valeur.
Le PLU devra veiller à la protection et à la mise en valeur du patrimoine paysager, bâti, vernaculaire, archéologique, agreste et forestier de la commune.

Pour ce faire, la commune pourra identifier, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, un certain nombre d'éléments devant être protégés, requalifiés ou mis en valeur.

Eléments remarquables protégés au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Selon l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, les PLU peuvent identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.
A ce titre, la commune pourra protéger en priorité les éléments de patrimoine paysager et de patrimoine rural susceptibles d'être « menacés » par des travaux d'aménagement ou d'urbanisation.

Exemple d'éléments du patrimoine bâti remarquable repérés sur la commune :

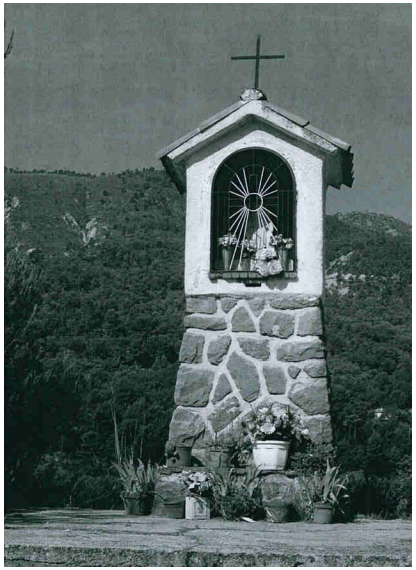

Oratoire - Route de la Vernéa

Calvaire du chemin Saint-Hélène

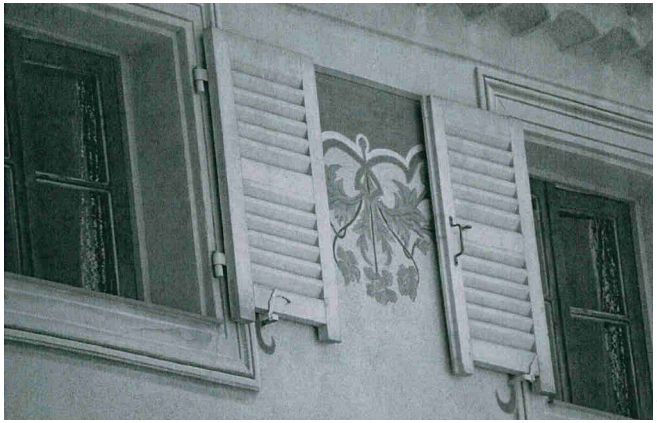

Ornementation façade - Paul d'Ortoli

1 - ENJEUX À RETENIR POUR LE PLU

1.3 - Enjeux paysagers et urbains

Face au constat des modes de développement des territoires à l'échelle nationale ces dernières années, de nouvelles lois (SRU, ALUR) ont été instaurées afin d'assurer un développement durable des territoires.
Ainsi, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la protection des ressources naturelles et la maîtrise du développement des espaces urbains deviennent des enjeux majeurs de développement aujourd''hui sur l'ensemble du territoire national.

Le respect des équilibres entre espaces naturels et urbains et les préoccupations environnementales doivent être au coeur du développement de la commune.
Il est important pour la préservation des espaces naturels et agricoles que la commune de Contes utilise le potentiel des sites déjà urbanisés pour se développer et maîtriser ainsi l'étalement urbain.

Trois grands principes peuvent s'en prévaloir :

- Maîtriser les surfaces urbanisables en évaluant le potentiel foncier constructible dans des zones déjà urbanisées. Il s'agit de favoriser la densification des zones déjà construites et le développement autour des espaces urbains constitués sans réduire les espaces végétalisés existants en milieu urbain.

- Préserver et conforter la trame verte de la commune :
  - Pérenniser et préserver le patrimoine paysager naturel,
  - Développer raisonnablement les activités ludiques de nature dans les espaces naturels.
  - Conserver des espaces de nature en ville, véritable lien avec les grands espaces verts naturels.

- Gérer les zones d'interface entre les espaces urbanisés et la trame verte de la commune :
  - Maintenir le caractère naturel de ces zones tampons et définir précisément les limites des zones urbaines,
  - Assurer l'intégration paysagère de l'urbanisation existante et future.

2 - ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES DE MANIÈRE NOTABLE

Au regard des évolutions probables de l'urbanisation sur la commune de Contes, les zones susceptibles d'être touchées de manière notable correspondent aux zones bâties à dominante naturelle ou agri-naturelle. Dans le projet de PLU, ces zones seront classées soit en zone naturelle ou agricole soit en zone urbaine.

Dans le cas de reclassements en zones U de ces secteurs, la problématique des eaux pluviales en lien avec l'augmentation d'une imperméabilisation des sols pourrait impacter la qualité des eaux superficielles (Le Paillon de Contes, Le Riou, la Vernéa). De même, l'absence d'un réseau d'assainissement collectif dans la grande majorité de ces secteurs en lien avec le contexte topographique (forte pente) et la nature des sols (sols calcaires peu épais et perméables) pourrait engendrer une pollution du milieu naturel récepteur (eaux souterraines et superficielles). De plus, le renforcement de l'habitat diffus dans ces secteurs augmentera la fragmentation des espaces naturels, principale menace de la rupture des continuités écologiques. Toutefois, dans le cadre de l'instauration d'une trame verte et bleue à l'échelle communale, les impacts sur les continuités écologiques devraient être limités.

Source : évaluation environnementale - CEREG Territoires